Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec

Affaires culturelles Québec

RAPPORT DE LA CONSULTATION
DU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1982

Rapport de la consultation
du ministre des Affaires culturelles du Québec

Rédaction: Claude Lamonde, secrétaire de la tournée

Montage de la banque des données: Lise Sanfaçon

Equipe de production:

Secrétariat: Ginette Paradis, coordinatrice
Ghislaine Durocher
Nicole Gauthier
Claire Paradis

Page couverture: Communikart

Coordination de l'édition: Pierre Murgia

Production: Direction des communications

ISBN 2-550-02817-1

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1982

© Ministère des Affaires culturelles, 1982

PRÉSENTATION

Au cours des premiers mois de 1982, comme chacun le sait, j'ai parcouru toutes les régions du Québec dans le but d'entendre les différents points de vue du plus grande nombre d'hommes et de femmes qui participent quotidiennement à la réalisation de ce que nous appelons "nos affaires culturelles".

Il m'est donc apparu nécessaire de porter à votre attention cette incroyable mine d'informations en publiant le rapport détaillé des interventions. On comprendra évidemment qu'il ait fallu quelques mois pour préparer le document, mais cela en a valu la peine. Je souhaite que cette immense documentation puisse servir durant les années à venir et que chacun s'y reconnaisse.

Je veux d'abord remercier tous ceux et celles qui sont intervenus lors de cette tournée de consultation. Je dois avouer que le succès de ces rencontres, plus de 700 intervenants et une récolte d'environ 550 mémoires écrits, démontre, d'une part, l'intérêt que les Québécoises et les Québécois portent à leur culture et nous convie, d'autre part, à relever le défi de cohérence et de mise en chantier de projets réalisables dans un très proche avenir. Je veux remercier enfin les organisateurs de cette tournée ainsi que ceux et celles qui m'ont suivi dans mes déplacements.

Je leur donne rendez-vous au moment de la réalisation des objectifs que cette tournée nous a permis d'identifier comme prioritaires et qui seront connus dans le programme d'actions que j'entends bientôt rendre public.

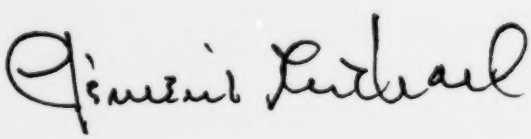

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION..... 1

PREMIÈRE PARTIE: POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL..... 9

I- BESOINS D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL..... 11

II- ORIENTATIONS MAJEURES DE LA POLITIQUE CULTURELLE..... 26

1) Régionalisation..... 26

2) Création..... 35

3) Diffusion..... 48

DEUXIÈME PARTIE: ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL..... 61

I- LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS..... 63

1) Les organismes officiellement mandatés pour s'occuper du développement culturel..... 64

CONCLUSION DU CHAPITRE..... 86

2) Présence de nouveaux partenaires dans le développement culturel..... 95

CONCLUSION DU CHAPITRE.....109

3) Partage de responsabilités avec d'autres ministères.....115

A. Education et Affaires culturelles.....115

B. Culture et communications.....132

C. Loisir et culture 151

CONCLUSION DU CHAPITRE.....158

D. La culture et l'économie.....161

CONCLUSION DU CHAPITRE.....169

Page

E. Les Affaires culturelles et les autres organismes gouvernementaux.....173

4) La contribution des bénévoles dans le développement culturel.....179

II- LES OUTILS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....189

1) Les équipements culturels.....189

CONCLUSION DU CHAPITRE.....197

2) Les institutions de conservation et de diffusion.....203

A- Le réseau des bibliothèques publiques.....203

B- Les musées dans le développement culturel.....221

C- Le réseau des archives publiques.....233

CONCLUSION DU CHAPITRE.....239

3) Une commission des arts et des lettres.....242

CONCLUSION DU CHAPITRE.....250

4) Les mesures fiscales.....255

CONCLUSION DU CHAPITRE.....263

5) Les industries culturelles.....268

6) Une gestion administrative plus efficace.....295

CONCLUSION DU CHAPITRE.....306

TROISIÈME PARTIE: PROMOTION DES ARTS.....313

I- LA MUSIQUE.....315

CONCLUSION DU CHAPITRE.....331

II- L'ART DRAMATIQUE.....337

Page

III- LA DANSE..... 360

IV- LES ARTS VISUELS..... 372

CONCLUSION DU CHAPITRE..... 389

QUATRIÈME PARTIE: MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE..... 395

CONCLUSION DU CHAPITRE..... 411

CONCLUSION..... 417

ANNEXES..... 425

- Annexe 1: Liste des endroits visités..... 427
- Annexe 2: Liste des intervenants..... 428
- Annexe 3: Tableau-synthèse regroupant les données quantitatives de tous les chapitres en fonction de la répartition régionale des intervenants..... 440
- Annexe 4: Tableau-synthèse regroupant les données quantitatives de tous les chapitres selon les catégories des intervenants..... 441

INTRODUCTION

Lors de conférences de presse à Montréal et à Québec les 25 et 26 janvier 1982, le ministre des Affaires culturelles du Québec, monsieur Clément Richard, annonça une tournée de consultation sur le thème: LE QUÉBEC: UN ENJEU CULTUREL. Dans son allocution d'ouverture, monsieur Clément Richard rappelait les grandes réalisations du Ministère avant de faire connaître les perspectives qu'il entrevoyait pour l'avenir culturel du Québec. Plus particulièrement, il précisait son intention de parcourir le territoire québécois en ayant en tête de recueillir le point de vue des intervenants culturels sur les quatre points suivants: la recherche de nouveaux partenaires, la régionalisation, la création d'une commission des arts et des lettres, et l'action du gouvernement fédéral en matière culturelle. Comme on le verra à la lecture du rapport-synthèse, les intervenants ont largement répondu à l'invitation du ministre.

Entre le 16 février et le 22 mai 1982, le ministre a donc été amené à séjourner dans toutes les régions du Québec et à s'arrêter dans 31 municipalités disséminées sur l'ensemble du territoire*. Ce chiffre ne tient pas compte de la visite effectuée dans le Grand-Nord au cours du mois de juillet 1982. Ces audiences ont fait l'objet d'un rapport particulier. Les rencontres qui ont été tenues à travers le Québec ont permis au ministre des Affaires culturelles d'entendre 710 intervenants culturels**. Près de 80% de tous les intervenants, soit exactement 551, ont remis un mémoire écrit résumant l'essentiel de leur message. La participation des milieux culturels à la tournée de consultation peut donc être qualifiée de massive. Fait intéressant à noter, 40% des intervenants sont bénéficiaires de subvention de la part du ministère des Affaires culturelles***.

Les intervenants culturels qui se sont présentés devant le ministre ont fait l'objet de différentes compilations afin, d'une part, de connaître leur répartition régionale et, d'autre part, de savoir l'importance quantitative des diverses catégories d'organismes. Les résultats de ce travail statistique sont contenus dans les deux tableaux suivants:

---

* On trouvera, à l'annexe 1, la liste de tous les endroits visités

** On trouvera, à l'annexe 2, la liste de tous les intervenants de la tournée

*** Ce pourcentage est le résultat du travail de madame Céline Juneau, de la Direction de la planification et de la programmation du ministère des Affaires culturelles.

. Répartition selon les régions*

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Interventions verbales	14	15	17	13	11	33	36	9	9	2	--	159
Mémoires écrits	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
Total	80	58	65	45	80	151	136	30	32	33	--	710

* On trouvera à l'annexe 3, un tableau regroupant les données statistiques de tous les chapitres du rapport en fonction de la répartition régionale des intervenants.

. Répartition selon les catégories d'intervenants*

Nombre d'intervenants / Catégories	Interventions verbales	Mémoires écrits	Total
1. Maisons d'enseignement	6	31	37
2. Municipalités	7	34	41
3. Organismes de concertation	8	34	42
4. Organismes de loisirs socio-culturels	19	44	63
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	10	59	69
6. Groupes d'intérêt culturel	7	69	76
7. Organismes de production	23	75	98
8. Organismes de diffusion	35	101	136
9. Organismes de formation artistique	8	32	40
10. Groupes socio-économiques	2	11	13
11. Individus	29	48	77
12. Autres	5	13	18
TOTAL	159	551	710

---

* On trouvera à l'annexe 4, un tableau regroupant les données statistiques de tous les chapitres selon la répartition dans les catégories d'intervenants.

Ces données statistiques sont particulièrement importantes pour la compréhension du rapport. Elles ont en effet servi de point de référence pour juger de l'importance de chacun des sujets abordés par les intervenants culturels. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que toutes les interventions ayant fait allusion au partage des responsabilités ont été regroupées, puis classifiées selon les régions administratives et selon les catégories d'organismes, pour être ensuite comparées aux données de l'ensemble de la tournée. Tous les chapitres de ce rapport contiennent donc au moins deux tableaux statistiques: celui de la répartition régionale des intervenants, et celui de la répartition des intervenants selon les catégories d'organismes. Il ne faut cependant pas accorder une valeur absolue à ces données quantitatives, elles fournissent toutefois un éclairage intéressant à la tournée.

A ce propos, il est important de préciser que les données statistiques ont été obtenues à partir des mémoires écrits, et cela afin de pouvoir être plus rigoureux dans l'application de la méthode d'analyse. Cela ne veut pas dire pour autant que les interventions verbales ont été mises de côté. Ces interventions sont prises en compte dans les analyses de contenus de chacun des chapitres. Les interventions verbales viennent consolider les tendances déja dégagées dans les mémoires.

La rédaction de ce rapport a nécessité plusieurs milliers de fiches. Une masse aussi considérable d'informations n'aurait aucune signification si elle n'était analysée selon un certain ordre. C'est pourquoi le rapport a été divisé en quatre grandes parties. La première traite des demandes des intervenants ayant trait à une politique de développement culturel et aux grandes orientations qui devraient régir cette politique. La deuxième partie traite de tout ce que les intervenants ont dit par rapport à l'organisation du développement culturel. La troisième partie regroupe les interventions sur la promotion des arts, tandis que la quatrième partie parle de la sauvegarde du patrimoine. Cette façon de présenter la matière est apparue celle qui respectait le plus les propos des divers intervenants culturels.

Sur le plan méthodologique, le rapport est conçu de manière à faire ressortir, non seulement la diversité des opinions, mais aussi les lignes de force de la tournée, celles qui reviennent avec le plus de régularité.

Note concernant les références: les références à la fin des chapitres apparaissent sous la forme de codes. L'annexe 2, à la fin du document, permet de retrouver les auteurs des citations.

Les chapitres contiennent toujours deux parties: une analyse quantitative et une analyse du contenu des interventions. L'analyse quantitative permet de prendre connaissance du nombre d'intervenants sur un sujet traité, en fonction d'une répartition régionale et en fonction d'une répartition selon des catégories d'intervenants. L'analyse du contenu des interventions vise à présenter un résumé des messages que les participants ont voulu livrer au ministre. Cette façon de faire devrait permettre au lecteur de découvrir plus facilement les lignes de fond de la tournée de consultation. Il faut toutefois prendre note que le rapport peut faire référence plusieurs fois à un même mémoire. Plusieurs intervenants ont exprimé des points de vue divers, points de vue qui ont alors été classifiés en fonction de leur contenu. Cela explique qu'on puisse retrouver des citations d'un participant dans plusieurs chapitres différents.

PREMIÈRE PARTIE

POUR UNE POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La première partie du rapport a pour but de rappeler seulement quelques affirmations majeures de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles. Vu que les principaux secteurs d'activités du ministère des Affaires culturelles seront l'objet d'une analyse détaillée, l'utilité de cette première partie est de donner un sens à tous les chapitres qui vont suivre. Chacun d'eux apportera un élément à considérer dans la grande politique culturelle de l'Etat. Chaque chapitre viendra donc compléter à sa manière un aspect ou l'autre des grandes affirmations à retenir de la tournée de consultation. Notre objectif à ce moment-ci est de dire, en peu de mots, ce que les intervenants culturels détailleront dans les autres parties du rapport.

Cette première partie est composée de deux sections: la première regroupe les demandes d'une politique de développement culturel, tandis que la seconde reprend trois orientations majeures de cette politique à savoir: la régionalisation, la création et la diffusion.

I- BESOINS D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Au début d'une analyse comme celle que nous allons entreprendre, il importe de donner un aperçu de quelques grands ensembles. Au cours de la tournée de consultation, les intervenants ont soulevé un très grand nombre de questions et ils ont soumis à l'attention du ministre des Affaires culturelles un nombre incalculable d'opinions sur différents secteurs d'activités culturelles. Tous ces points de vue n'auraient pas de sens si on ne pouvait les situer par rapport aux quelques grands objectifs qui définissent l'enjeu culturel de notre société. Cet enjeu culturel est en d'autres mots une politique nationale de développement culturel.

Dans ce premier chapitre, il sera question de la conception que les intervenants se font de la culture, des besoins auxquels doit répondre une politique culturelle, et du budget que le gouvernement du Québec devrait accorder à la culture.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
politique culturelle	18	14	17	12	7	30	38	8	4	11	-	159
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	27%	33%	35%	38%	10%	25%	38%	38%	17%	35%	-	29%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Politique culturelle	Total	Politique cult. / Total
1. Maisons d'enseignement	5 3%	31 5%	16%
2. Municipalités	13 8%	34 6%	38% 38%
3. Organismes de concertation	18 11%	34 6%	53%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	8 5%	44 8%	18%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	20 13%	59 11%	34%
6. Groupes d'intérêt culturel	22 14%	69 13%	32%
7. Organismes de production	21 13%	75 14%	28%
8. Organismes de diffusion	25 16%	101 18%	25%
9. Organismes de formation artistique	7 4%	32 6%	22%
10. Groupes socio-économiques	3 2%	11 2%	27%
11. Individus	14 9%	48 9%	29%
12. Autres	3 2%	13 2%	23%
TOTAL	159	551	29%

Il y a peu de commentaires à ajouter. Les données quantitatives sont très éloquentes. Par rapport à tous les sujets qui sont analysés dans le rapport, la préoccupation pour une politique de développement culturel est une des préoccupations les plus importantes de la tournée de consultation. Quelques sujets seulement, par exemple le partage des responsabilités, les rapports entre l'Education et les Affaires culturelles... sont abordés par autant d'intervenants culturels. Il est significatif de noter également que, à l'exception de la région de Sherbrooke, la préoccupation pour une politique de développement culturel est très forte dans toutes les autres régions du Québec.

Une remarque de même nature doit aussi être faite relativement aux catégories d'intervenants. En effet, il n'est pas de catégorie d'intervenants culturels qui ne soit fortement préoccupée par le sujet, et on ne peut pas ne pas remarquer le fort pourcentage des organismes de concertation ayant parlé d'une politique culturelle.

Analyse du contenu des interventions

"Comme disait Vigneault pour la chanson, la culture c'est comme une chaise, une fois qu'elle est là, tout le monde peut s'asseoir dessus" (1)

Définition de la culture

En manifestant leur intérêt pour une politique de développement culturel, les intervenants rendent compte de réflexions qui traduisent diverses manières de comprendre la culture. Une soixantaine d'intervenants environ parlent explicitement de leur conception de la culture sans toutefois fournir toujours une définition rigoureuse de la culture.

Le regroupement de toutes ces réflexions laisse voir manifestement plusieurs niveaux de définition de la culture. La majorité des intervenants expriment d'abord une conception très englobante de la culture. L'Institut québécois de recherche sur la culture offre un bon exemple de ce genre de définition en disant: **"En conclusion, nous souhaitons que le ministère des Affaires culturelles perçoive la culture québécoise comme englobant les gestes, les actes, le vécu et les espoirs de tous les citoyens du Québec, peu importent leurs origines nationales, linguistiques ou culturelles. Que la culture québécoise ne se limite plus au vieux fonds québécois."** (2) Plusieurs intervenants ont repris la formule **"la culture c'est l'âme d'un peuple"** (3), et plusieurs autres ont associé culture et identité nationale: **"... quand un peuple perd sa culture il cesse d'être un peuple et c'est là le risque que nous courrons actuellement au Québec."** (4). Ce ne sont là

que quelques exemples de cette vision élargie de la culture qui est composée, dira le Collège de Valleyfield, **"... d'un ensemble de manifestations qui va de la cuisine jusqu'aux oeuvres artistiques majeures"** (5). Pour ce groupe d'intervenants, la culture est perçue comme une manière d'être, de vivre, et à ce titre, elle englobe autant le vécu artistique que le vécu populaire: la culture donc, **"... est en symbiose avec la société."** (6).

D'autres intervenants, moins nombreux cependant, parlent de la culture comme si elle se définissait à travers le langage des arts. En fait on parle davantage des arts que de la culture, et cette manière de voir devrait orienter les choix du ministère des Affaires culturelles. L'exemple le plus évident de cette vision de la culture est contenu dans l'exposé du Comité des loisirs et de la culture de la Ville de Joliette: **"Ce serait une erreur désastreuse de créer certaines structures ou d'encourager certaines organisations qui éloigneraient une certaine élite et de véritables concepteurs ou créateurs, lesquels, à mon avis, sont indispensables à une véritable orientation culturelle de la masse. Une véritable culture implique des choix et des sélections sans lesquels, il ne saurait y avoir de progrès."** (7).

Si les autres réflexions de ce genre ne poussent pas aussi loin le clivage entre les créateurs et la population, pour reprendre les mots de la citation, il n'empêche que cette manière de voir contient les germes d'une séparation entre le monde artistique et la population (8).

Plusieurs intervenants, près d'une dizaine, se sont montrés très sensibles à ces différents niveaux de culture puisque l'essentiel de leur message a consisté à expliquer la distinction entre des niveaux de culture. C'est toujours de deux niveaux de culture que l'on parle, et c'est toujours la même réalité qui se loge derrière les termes de la distinction. Pour ne citer qu'un exemple, les propos de Micheline Coulombe-St-Marcoux dégagent clairement les deux significations du mot culture: **"Au sens large, la culture est la manifestation sous ses multiples facettes (modes, alimentation, comportements, goûts... etc.) du rapport que tout être entretient avec le monde qui l'environne. Appelons celà L'Art de vivre d'une collectivité. Mais il y a également un autre sens que plusieurs qualifieront de bourgeois, qui s'applique plus particulièrement au niveau individuel et qui consiste en une forme de dépassement, de recherche intellectuelne. Dans l'exercice de son pouvoir de métamorphose, l'être parvient à une sorte d'élargissement de la conscience qui exige un état de veille constant dans le fait même d'être. Cette acception du sens de la culture constitue l'essence de la démarche du créateur: moyen de s'intégrer au monde, mais tout d'abord moyen de repenser le monde."** (9).

Professionnel-amateur, culture élitiste-culture populaire... sont des mots différents pour exprimer une réalité semblable (10). Aux yeux de ces intervenants ces distinctions ne sont pas irréconciliables, elles sont faites davantage pour unir que pour diviser.

A cet égard, le Secrétariat des milieux artistiques et culturels du Québec dit: **"Tenter d'expliquer le divorce qui sépare les artistes et le public, tenter de montrer que le rapprochement est amorcé, seraient deux intentions louables si elles pouvaient aussi contribuer, si peu soit-il, à ce rapprochement et atteignaient un but que nous avons fait nôtre."** (11).

Culture et communautés ethniques

Faire appel à une conception de la culture qui englobe tous les aspects de la vie d'une collectivité, c'est reconnaître l'apport des communautés ethniques à la vie culturelle du Québec. Les cultures des ethnies sont autant de composantes de la culture québécoise, et une politique culturelle québécoise devrait en tenir compte comme le déclare le Conseil central des syndicats de Sorel: **"Une politique culturelle québécoise devrait prendre en considération que sur le territoire québécois, il existe plusieurs cultures. Les amérindiens, les francophones, les anglophones, les différentes ethnies, les classes bourgeoises, ouvrières, etc. ont leurs propres moyens d'expression."** (12)

Fait très important à noter, la Fédération des groupes ethniques du Québec est venue manifester au ministre des Affaires culturelles le désir des groupes ethniques de participer à la construction de la société québécoise: **"C'est exactement cette société modèle, meilleure, libre, ouverte et accueillante que nous voulons construire ensemble avec tous les Québécois dans la liberté, dans la dignité, dans le respect mutuel et l'amour de tous et chacun, en consultation, en concertation avec tous et chacun, pour tous et chacun.**

Nous voulons participer de toutes nos forces à construire ce nouveau monde dont parle si chaleureusement le ministre Gérald Godin. Nous n'acceptons pas que d'autres le construisent pour nous mais sans nous. Nous n'acceptons pas de vivre en parasites dans une société québécoise où nous sommes appelés de par notre choix, libres de toutes contraintes, à vivre, à évoluer, à nous épanouir. Nous ne sommes ni impotents, ni handicapés, ni déficients. Nous pouvons, nous devons contribuer largement à bâtir notre pays d'adoption avec la même énergie, le même dévouement que nous avons bâti notre patrie d'origine." (13).

Dans le cadre d'une définition globale de la culture québécoise, les communautés ethniques occupent donc une place importante. Cet apport culturel des ethnies au Québec pourrait sans doute contribuer à répondre à une préoccupation de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle à l'effet de trouver un équilibre entre deux éléments constitutifs de notre culture: **"... l'accès des Québécois à la culture universelle et l'accès de ces mêmes citoyens à la culture d'ici."** (14). Le contexte de cette citation est un peu différent, mais il n'entre pas en contradiction avec ce que nous disons maintenant.

Apport des femmes à la culture

Il est une autre composante dont on doive tenir compte dans une définition de la culture québécoise: l'apport des femmes. L'écrivaine Louky Bersianik attire l'attention du ministre des Affaires culturelles sur l'existence d'une culture au féminin: **"Toutes ces manifestations culturelles sont inscrites dans la séquence patriarcale de nos sociétés occidentales et au point de rupture de cette séquence émerge une contre-culture qu'on peut dès maintenant appeler une culture au féminin. Cette nouvelle culture féminine questionne et conteste la culture des mâles dite culture universelle, et elle amorce un nouveau commencement des temps."** (15).

Apport de la technologie à la culture

Le Cégep Tracy-Sorel est venu rendre compte aussi d'une dimension nouvelle de la culture: la dimension technologique. La technologie éloigne certes d'une définition classique de la culture, mais elle est une réalité très importante du monde d'aujourd'hui.

Cette nouvelle composante s'ajoute donc à celles déjà exposées pour compléter l'ensemble des éléments dont l'interaction constitue la culture québécoise.

Besoins d'une politique culturelle

Plusieurs intervenants ont également souligné la nécessité d'une politique de développement culturel et l'importance d'orientations dans des domaines culturels particuliers. Nous avons relevé au moins une centaine d'interventions à travers lesquelles il est possible de lire ce message.

Le portrait d'ensemble de ces interventions comporte plusieurs volets. D'abord une dizaine d'intervenants parlent de la nécessité d'une politique culturelle globale, sans préciser l'un ou l'autre aspect de celle-ci. C'est ainsi que la Ville de Jonquière espère que la tournée de consultation conduira enfin à **"... une véritable politique des affaires culturelles québécoises, soutenue d'un plan d'action qui finira par se concrétiser."** (16). On pourra trouver la liste des autres participants à ce propos à la fin du chapitre (17).

Le deuxième volet du tableau d'ensemble est constitué par les interventions demandant que le ministère des Affaires culturelles définisse des orientations pour favoriser l'implication du citoyen dans le développement culturel et pour favoriser un mode d'organisation régionalisée en

vue de permettre justement l'implication des divers milieux. Près de la moitié de toutes les demandes de définitions d'orientations culturelles vont dans ce sens. L'association des milieux à leur propre développement culturel est très certainement, de l'avis des participants, un point majeur à retenir dans la planification d'une politique à venir.

Un troisième groupe de participants demandent la précision d'orientations, mais en insistant cette fois sur la priorité à donner à la création. Moins d'argent dans les **"conserveries"** et davantage dans la création a-t-on dit à Joliette. Il a été possible d'observer qu'environ 15% des demandes d'orientations culturelles ont rapport à la création. A Rimouski, **"... on attend toujours, dit Alain Ross, la grande politique qui donnerait au développement culturel et aux créateurs qui l'animent, la place primordiale qu'ils doivent occuper dans le processus de maturation de la collectivité québécoise"** (18).

Il est un autre bloc d'intervenants à considérer: tous ceux qui demandent que l'accent soit mis sur la diffusion de la culture. Environ 10% des intervenants demandent donc que la priorité du développement culturel soit mise sur la diffusion de la culture. Comment ne pas citer ici ce paragraphe que Gérard Pourcel lisait à Alma: **"Par ailleurs, est-ce normal que six millions de Québécois connaissent les noms des joueurs des Canadiens et que très peu soient capables de citer dix noms d'écrivains? L'histoire a oublié les noms des gladiateurs mais a su préserver la mémoire de Platon, heureusement. Si on veut faire connaître nos auteurs et les faire lire, il faut en parler"** (19).

Enfin, le dernier volet de ce tableau est constitué par les demandes de toutes natures parmi lesquelles une légère prédominance pour des orientations qui mettent l'accent sur l'économie dans la culture. Le Service des loisirs de Rivière-du-Loup dit à cet égard: **"Nous croyons que, dans l'élaboration d'une politique culturelle, la culture industrielle, celle qui correspond davantage au capital culturel de l'ensemble de la population, des grands consommateurs de biens symboliques comme dirait Pierre Bourdieu, doit être favorisée autant, sinon plus, que la culture traditionnelle".** (20)

Il nous apparaît donc que les points les plus importants à retenir dans l'élaboration d'une grande politique de développement culturel soient: premièrement, l'implication du citoyen dans la culture et un mode d'organisation régionalisé de développement culturel; deuxièmement, la place qu'il faut accorder aux créateurs puisque ce sont eux qui maintiennent la culture vivante; troisièmement, l'importance à donner à la diffusion de la culture. Les quelques chapitres suivants reprendront chacun de ces éléments.

Il faut préciser cependant que plusieurs intervenants ont fait état de la nécessité de disposer d'orientations pour des disciplines en parti-

culier. C'est ainsi que les gens de théâtre ont demandé une politique du théâtre, que les gens des musées espèrent que le ministère définisse une politique des musées ...

Si toutes ces demandes avaient été considérées dans le cadre du présent chapitre, celui-ci aurait pris des proportions trop imposantes. Les demandes d'orientations disciplinaires seront donc considérées à l'occasion de l'analyse des interventions pour chacune des disciplines en particulier.

Le 1% du budget de l'Etat à la culture

Il y a une trentaine d'intervenants qui croient en la nécessité d'une augmentation de l'enveloppe globale du ministère des Affaires culturelles. Il est bien évident qu'on ne comptabilise pas ici toutes les demandes, et elles sont innombrables, d'augmentations budgétaires pour des secteurs particuliers d'activités culturelles. Nous ne citerons que deux exemples. D'abord l'Union des artistes déclare: **"... nous demandons avec insistance au gouvernement de faire en sorte que 1% du budget national soit affecté au ministère des Affaires culturelles comme c'est le cas dans de nombreux pays industrialisés"** (21). Et le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec d'ajouter: **"Si vous voulez vraiment que les Québécois croient que le Québec est un enjeu culturel, il va falloir que le gouvernement y croit lui aussi"** (22).

Culture et politique

Un des objectifs du ministre des Affaires culturelles au départ de la tournée de consultation était d'illustrer les incohérences d'une politique fédérale de développement culturel pour le Québec. Plusieurs intervenants se sont exprimés sur ce sujet et nous allons terminer ce chapitre en dressant le compte rendu de leur propos.

Il est utile de jeter un coup d'oeil rapide sur quelques données quantitatives pour voir comment se fait la répartition des interventions sur ce sujet.

Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Culture et politique	6	7	8	5	5	5	11	4	2	1	-	54
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	9%	16%	17%	16%	7%	4%	11%	19%	9%	3%	-	10%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Culture et politique	Total	Culture et pol. / Total
1. Maisons d'enseignement	1 1%	31 5%	3%
2. Municipalités	4 6%	34 6%	12%
3. Organismes de concertation	12 22%	34 6%	35%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	0 0%	44 8%	0%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	10 18%	59 11%	17%
6. Groupes d'intérêt culturel	13 24%	69 13%	19%
7. Organismes de production	5 9%	75 14%	7%
8. Organismes de diffusion	10 18%	101 18%	10%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	1 1%	48 9%	2%
12. Autres	1 1%	13 2%	7%
TOTAL	54	551	10%

Ces quelques chiffres donnent des indications sur le niveau de préoccupation des intervenants culturels à propos des rapports de la politique et de la culture. Qu'il y ait 10% des intervenants qui parlent de cette question est déjà significatif. Il est difficile cependant de se prononcer sur les différences régionales vu que le nombre d'intervenants par région n'est pas suffisamment élevé. Quant à la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants, il se dégage que ce sont les organismes de consultation qui se révèlent le plus préoccupés par les rapports entre politique et culture.

Liberté de la culture

Si on revient maintenant au contenu des interventions, il faut distinguer trois niveaux différents lorsque l'on parle des rapports entre la politique et la culture. Dans un premier temps, il faut distinguer politique et culture comme deux sphères indépendantes d'activités. En deuxième lieu, la question des rapports entre la politique et la culture se pose lorsqu'on affirme la souveraineté du Québec en matière culturelle. Et enfin, il existe un rapport politique-culture dans l'administration du développement culturel. Ce chapitre traitera brièvement des deux premières distinctions gardant la troisième pour une étape ultérieure où seront étudiées les responsabilités du ministère des Affaires culturelles.

Quelques intervenants exposent leur point de vue sur les rapports entre la culture et la politique selon le premier sens exprimé. L'avis de tous les intervenants est unanime, la culture doit être libre de toute ingérence politique. Le Théâtre du Bois de Coulonge représente bien l'opinion générale à cet égard en disant: **"L'art et la culture priment sur la politique et cette dernière doit servir leurs intérêts et ne pas leur demander l'asservissement"** (23).

Souveraineté du Québec en matière culturelle

Les rapports entre la politique et la culture se posent aussi au plan de la souveraineté du Québec en matière culturelle. Une vingtaine d'intervenants affirment sans hésiter la souveraineté du gouvernement du Québec en matière culturelle. Les propos du Syndicat de la musique sont on ne peut plus clairs à ce sujet: **"... l'Etat québécois devra affirmer sa juridiction en matière culturelle et réclamer conséquemment du fédéral une pleine compensation financière"** (24). On trouvera en annexe la liste des références de toutes les interventions sur ce sujet (25).

Toutefois, cette position de principe s'accompagne, chez plusieurs intervenants culturels, d'une attitude pratique différente.

Une douzaine d'intervenants estiment que les Québébois ont le droit d'aller chercher la part des taxes fédérales qui leur reviennent. Soupçonnant que l'affirmation de la souveraineté culturelle du Québec puisse signifier l'abandon de ces subsides fédéraux, certains intervenants ne veulent pas s'engager dans la démarche du ministre des Affaires culturelles: **"Nous ne sommes pas prêts non plus,** déclare le Regroupement des troupes de théâtre du Saguenay, **à vous accompagner dans votre croisade contre la menaçante intervention du gouvernement fédéral dans la vie culturelle du Québec. Vous comprenez que l'aide insuffisante fournie par votre ministère interdit aux troupes de bouder toutes possibilités d'assistance venant d'Ottawa"** (26). Toutefois, ceux qui ont abordé cette question tiennent habituellement le même langage que l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac St-Jean: **"Dans la constitution actuelle du pays, la culture est de juridiction provinciale et le Québec a de plus des droits historiques à sauvegarder. Cependant, il est normal que les organismes culturels du Québec cherchent à profiter au maximum des programmes fédéraux accessibles, au même titre que ceux des autres provinces, et cela ne devrait pas les pénaliser"** (27).

Offensive fédérale en matière culturelle

Au cours de la tournée, une dizaine d'intervenants ont repris l'idée de l'offensive fédérale en matière culturelle, et ils se sont interrogés sur les causes de celle-ci. Sans exception, ces intervenants ont répondu comme la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie: **"S'il y a incursion du "fédéral" dans le domaine culturel, et particulièrement en ce qui nous concerne, c'est peut-être parce que Québec ne l'a jamais occupé"** (28).

Signalons en terminant le point de vue de quelques intervenants qui favoriseraient plutôt une meilleure collaboration entre les deux niveaux de gouvernement (29) et qui demanderaient que l'on pèse les conséquences de ces querelles sur le dévelopement culturel régional (30) et sur les artistes. **"Les poètes de ma génération,** dira Yves Boisvert, **trouvent cela bien méritoire de vouloir empêcher l'assimilation canadienne, mais ils ne tolèrent cette dialectique que dans un monde en voie de disparition"** (31).

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-59, p. 4;

(2) M. 68-82, p. 3;

(3) M. 31-13, p. 17; M. 68-03, p. 5-6;

(4) M. 22-05, p. 3;

(5) M. 66-06, p. 1;

(6) M. 14-55, p. 3. Cf. aussi M. 11-54, p. 15; M. 11-68, p. 10;
M. 31-08, p. 13; M. 31-11, p. 5; M. 31-12, p. 3;
M. 31-19, p. 3-4; M. 31-22, p. 2; M. 41-08, p. 2;
M. 41-12, p. 1; M. 41-16, p. 2; M. 42-01, p. 3;
M. M. 41-20, p. 12; M. 61-16, p. 5; M. 62-16, p. 6;
M. 64-10, p. 3; M. 65-03, p. 2; M. 66-05, p. 5; M. 66-13, p. 4;
M. 68-19, p. 2-3; M. 68-32, p. 1; M. 68-42, p. 3;
M. 68-44, p. 8; M. 68-53, p. 1; M. 71-03, p. 3;

(7) M. 62-17, p. 1;

(8) Cf. M. 22-03, p. 4; M. 31-07, p. 21; M. 31-09, p. 3;
M. 68-11, p. 2; M. 68-25, p. 4-5; M. 68-59, p. 2;

(9) M. 68-54, p. 1;

(10) M. 32-05, p. 2; M. 41-20, p. 9-10; M. 68-08, p. 8;
M. 68-46, p. 3; M. 71-02, p. 5; M. 81-01, p. 7;

(11) M. 41-16, p. 6;

(12) M. 63-08, p. 2;

(13) M. 68-03, p. 14-15;

(14) M. 68-12, p. 2;

(15) M. 68-53, p. 2;

(16) M. 21-03, p. 15;

(17) Cf. M. 11-71, p. 2; M. 14-51, p. 18-19; M. 21-03, p. 15;
M. 21-08, p. 8; M. 21-10, p. 6; M. 23-05, p. 6;
M. 31-12, p. 4; M. 41-16, p. 4; M. 63-04, p. 6;
M. 64-21; M. 67-15, p. 12; M. 69-01, p. 3; M. 81-01, p. 17;
Cf. à Joliette, M. Michel Laveau

(18) M. 11-70, p. 2;

(19) M. 23-09, p. 8;

(20) M. 11-54, p. 7;

(21) M. 68-60, p. 2;

(22) M. 12-51, p. 12. Cf. aussi M. 11-66, p. 3; M. 21-13, p. 6; M. 23-07, p. 6; M. 31-11, p. 1; M. 31-12, p. 5; M. 23-05, p. 5; M. 34-05, p. 5-6; M. 34-09, p. 3; M. 41-08, p. 9; M. 41-15, p. 8; M. 51-15, p. 10; M. 51-16, p. 6; M. 61-06, p. 6; M. 61-18, p. 6; M. 62-01, p. 12; M. 64-11, p. 2; M. 66-10, p. 8; M. 68-26, p. 6; M. 68-52, p. 1; M. 68-69, p. 8; M. 68-91, p. 15; M. 71-08, p. 3; M. 81-01, p. 18; M. 81-11, p. 10; M. 82-01, p. 5; M. 92-09, p. 30; et l'École populaire d'arts et d'essai

(23) M. 31-13, p. 4. Cf. aussi M. 11-69, p. 7; M. 41-03, p. 11; M. 42-09, p. 5; M. 64-04, p. 2; M. 68-03, p. 6-7; M. 68-14, p. 2-3;

(24) M. 68-50, p. 3;

(25) M. 13-54, p. 3; M. 23-07, p. 5-6; M. 31-12, p. 4; M. 31-16, p. 2; M. 31-26, p. 1; M. 34-05, p. 5; M. 41-03, p. 11; M. 41-08, p. 8; M. 42-09, p. 7; M. 51-15, p. 6; M. 51-53, p. 6-7, M. 52-04, p. 7; M. 61-18, p. 18; M. 66-10, p. 7-8; M. 67-01, p. 4; M. 67-04, p. 7; M. 68-21, p. 14; M. 71-09, p. 22;

(26) M. 21-13, p. 3;

(27) M. 23-07, p. 5-6. Cf. aussi M. 12-51, p. 21; M. 21-03, p. 5; M. 21-08, p. 7; M. 21-14, p. 2; M. 31-12, p. 24; M. 52-04, p. 7; M. 67-01, p. 4; M. 68-42, p. 8; M. 71-09, p. 22; M. 81-01, p. 18-19;

(28) M. 51-29, p. 9. Cf. aussi M. 13-52, p. 3; M. 31-10, p. 41; M. 51-15, p. 3; M. 68-60, p. 1; M. 81-01, p. 18; M. 82-01, p. 5-6; M. 92-09, p. 4;

(29) M. 21-02, p. 9-10, M. 51-21, p. 6;

(30) M. 11-72, p. 7;

(31) M. 41-19, p. 3. Cf. aussi M. 31-12, p. 4.

II- ORIENTATIONS MAJEURES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

1) Régionalisation

La régionalisation est certainement un des thèmes majeurs, sinon le point majeur, de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles.

La régionalisation reviendra sous divers aspects au cours de l'analyse des interventions. L'objet du présent chapitre sera de résumer les propos des intervenants culturels lorsqu'ils parlent de la régionalisation entendue surtout au sens de l'organisation du développement culturel en région. Il ne sera pas question, par exemple, de donner les caractéristiques de chacune des régions, de préciser les contours de régions culturelles dans la région administrative, ni de faire le relevé des difficultés particulières à chacune des régions. L'objet principal de ces quelques paragraphes est de prendre le pouls des intervenants culturels d'une manière générale. Une exception sera cependant faite pour la région de Montréal.

Jetons d'abord un coup d'oeil sur la compilation de quelques données statistiques.

Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Régionalisation	26	9	12	6	14	22	15	7	7	9	-	127
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	39%	21%	25%	19%	20%	19%	15%	33%	30%	29%	-	23%

Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Régionalisation	Total	Régionalisation / Total
1. Maisons d'enseignement	6 5%	31 5%	19%
2. Municipalités	10 8%	34 6%	29%
3. Organismes de concertation	24 19%	34 6%	71%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	8 6%	44 8%	18%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	15 12%	59 11%	25%
6. Groupes d'intérêt culturel	13 10%	69 13%	19%
7. Organismes de production	13 10%	75 14%	17%
8. Organismes de diffusion	19 15%	101 18%	19%
9. Organismes de formation artistique	8 6%	32 6%	25%
10. Groupes socio-économiques	2 2%	11 2%	18%
11. Individus	9 7%	48 9%	19%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	127	551	23%

Il faut prendre note de l'importance de cette question pour les intervenants culturels. En effet 23% des intervenants en parlent, et cela est certainement un pourcentage minimum si on tient compte de toutes les allusions qui seront faites à la régionalisation au cours des chapitres qui vont suivre. Ce thème de la régionalisation est très certainement plus important que les chiffres ne le laissent apercevoir. La répartition des intervenants selon les régions permet de se rendre compte que la régionalisation est un sujet qui est beaucoup plus présent dans les régions qu'à Montréal-Centre. A ce dernier endroit, on parle moins de régionalisation que de métropole culturelle. Le point saillant du tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants se retrouve sous la rubrique organismes de concertation pour lesquels on enregistre 24 intervenants sur 34 ayant parlé de régionalisation. Cela signifie que 71% des organismes de concertation ont abordé ce sujet, et si on enlevait de cette catégorie d'organismes les conseils des loisirs et les conseils régionaux de développement, il ne resterait que les conseils régionaux de la culture.

Analyse des interventions

Définition des termes

Avant d'étudier la diversité des opinions, il est utile de prendre connaissance de quelques définitions que les intervenants culturels donnent de la régionalisation. Nous avons recueilli une dizaine de passages à ce propos.

Il faut d'abord distinguer, comme le fait le Théâtre La Cannerie, entre **"la régionalisation et le régionalisme"**. Pour cet organisme, ce ne sont pas des synonymes, mais des contraires (1). A lire les différentes définitions, on peut remarquer qu'elles sont de diverses natures. Trois intervenants proposent une définition de l'essence du phénomène. Pour l'Association des artistes-peintres de Carleton, la régionalisation se présente **"... comme un respect des identités régionales et comme une humanisation de l'action de l'État"** (2). Le Conseil régional de la culture des Laurentides se situe dans la même ligne de pensée en disant que la régionalisation est **"... la prise en charge du milieu régional par le milieu régional"** (3), et le Théâtre Parminou continue en proposant la définition suivante: **"... c'est l'action des artistes et des artisans(es) qui expriment une culture québécoise, créée à partir d'une région (soit pour nous les Bois-Francs) et diffusée à la grandeur du Québec, afin de développer l'aspect culturel de cette région, tout en permettant à ses artistes et artisans(es) de vivre de leur métier"** (4). D'autres intervenants parlent plutôt de ce qu'on pourrait appeler une définition instrumentale. Le Conseil régional des loisirs de la Côte-Nord dit: **"La régionalisation est un phénomène de**

plus en plus identifié comme un instrument permettant au citoyen ou à sa région d'être plus près de son développement" (5). La Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais pour sa part pense que **"... la régionalisation consacre la reconnaissance d'une différenciation des régions, de leur spécificité à elles; la régionalisation devrait même mettre leur personnalité en relief"** (6).

D'autres intervenants ont choisi de parler de décentralisation au lieu de régionalisation. Il semble que l'on fasse la distinction entre la décentralisation et la déconcentration, mais il est moins certain qu'on distingue clairement entre la régionalisation et la décentralisation. Pour le Conseil régional de développement de l'Est du Québec, le sens est le même lorsqu'il écrit: **"Décentraliser, c'est reconnaître de plein droit l'autodétermination d'une population. C'est reconnaître que nul, mieux que ceux qui sont directement concernés, ne peut connaître les besoins réels de la population d'une région"** (7).

Opinions sur la régionalisation

Ces précisions étant données, on peut maintenant voir comment se répartissent les opinions des intervenants culturels sur la question de la régionalisation. Le rapport des opinions favorables à celles qui ne le sont pas est de l'ordre de 3,5 contre 1. En effet, nous avons recueilli 75 témoignages favorables contre 20 témoignages défavorables.

Dans des formulations diverses, la grande majorité des intervenants culturels appuient le ministre des Affaires culturelles dans sa volonté de régionaliser le développement culturel. On ne peut pas dire qu'une catégorie d'intervenants en particulier soit responsable de ce résultat. La présence des organismes de concertation est certes plus importante, mais on trouve aussi plusieurs interventions favorables parmi les autres catégories d'organismes (8). Et il faut noter que la presque totalité de ces intervenants espèrent une vraie régionalisation, et non pour reprendre les mots du Conseil régional de développement de l'Est du Québec **"... une déconcentration postale des pouvoirs"** (9).

Il faut aussi regarder de plus près les interventions défavorables à la régionalisation. Leur nombre n'est pas à négliger. Ce qui ressort en dressant la liste des organismes et des individus qui s'opposent à la régionalisation, c'est que ce sont surtout des organismes qui représentent les intérêts d'artistes professionnels et des artistes professionnels qui mettent en doute ce projet. Pour ces intervenants, l'excellence de leur art n'a pas de frontière régionale et ils craignent que les ressources ne soient dispersées à bien d'autres fins que celles auxquelles elles devraient être affectées.

Comme on le verra pour la Commission des arts et des lettres, ce sont les catégories d'intervenants plus que les régions qui sont déterminan-

tes à ce sujet. Les artistes professionnels s'opposent donc à la régionalisation. Pour une analyse plus approfondie des raisons qui motivent un tel point de vue, on pourra consulter le mémoire du Conseil de la Gravure (10).

Quelques intervenants font part d'une position un peu différente. Ils se situent plutôt dans une perspective nationale et souhaitent une politique de développement culturel qui tienne compte des régions. Dans cette optique, le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean déclare: **"Nous attendons de votre ministère qu'il s'engage à mettre au point, une politique culturelle stimulante qui mettrait en priorité l'amélioration des contenus culturels en redéfinissant des programmes correspondant au développement spécifique de chacune des régions"** (11).

Dans le contexte des discussions sur la régionalisation, plusieurs intervenants culturels ont fait état de la distinction entre les régions administratives et les régions culturelles. A l'exception du Conseil de la culture de la Côte-Nord, qui affirme ne voir de **"... véritables différences entre la région administrative et la région culturelle"** (12), les autres exposés mentionnent à ce propos l'inadéquation entre la région administrative et la région culturelle.

En terminant ce point sur la régionalisation, et avant de conclure en faisant état des interventions au sujet de Montréal métropole culturelle, il est à propos de rappeler le lien que l'École de musique de Jonquière établit entre la régionalisation et l'enjeu culturel du Québec. **"Il faut, selon nous, songer à la décentralisation vers la région si l'on veut vivre le vaste projet collectif de l'enjeu culturel"** (13).

Montréal, métropole culturelle

Il n'est pas de notre ressort de débattre la question si Montréal-Centre est une région ou non. Nous parlons de Montréal métropole culturelle à ce moment-ci parce qu'on ne peut élaborer une politique de développement culturel régionalisée sans faire une place à la métropole. D'ailleurs, le terme région ne se dit-il pas en rapport à un pôle d'attraction. Il n'est donc pas anormal de terminer ce chapitre en faisant état des interventions sur cette question.

Nous avons recueilli les propos de 25 intervenants sur Montréal métropole culturelle. De ces 25 intervenants 17, soit environ 70%, sont de Montréal-centre.

L'affirmation de Montréal comme métropole culturelle ne se retrouve pas uniquement à Montréal même, mais aussi en région. Si, à l'occasion, des intervenants ont souhaité que la région de Montréal soit une région

sur le même pied que les autres (14), il s'en est trouvé d'autres pour reconnaître le rôle moteur de Montréal dans le développement culturel du Québec. A cet égard, l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean déclare: **"L'objet premier de la régionalisation en matière culturelle devrait être la déconcentration de la vie culturelle (création, production, diffusion) par rapport à la métropole, laquelle doit cependant conserver son rôle de locomotive"** (15).

Il va de soi que les intervenants de Montréal sont conscients du rôle moteur et du rôle de leader que doit exercer la ville de Montréal: - **"Montréal est et restera, nous l'espérons,** dit l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre, **le creuset mais aussi la rampe de lancement des idées nouvelles."** (16). Ce rôle n'entre d'ailleurs pas en conflit avec celui du reste du Québec, bien au contraire comme le souligne l'Union des artistes: **"... le rôle de Montréal comme métropole des arts bien loin de jeter une ombre sur la province entière ne peut, au contraire, qu'alimenter le dynamisme culturel de notre peuple"** (17). Toutefois, en reconnaissant l'influence de Montréal sur l'ensemble du Québec, quelques intervenants ont tenu a bien marquer la situation particulière de Montréal par rapport aux régions. La Biennale de la Nouvelle Tapisserie dit par exemple: **"Nous concevons Montréal comme un centre et non comme une région"** (18); et Stéphane Venne déclare: **"Il faut donc avoir le courage de dire à la province qu'elle n'est pas Montréal, qu'elle n'est jamais Montréal, et cesser de lui envoyer des miettes pour calmer sa frustation."** (19). Quelques lignes auparavant, M. Venne avait rappelé qu'il y avait des avantages et des inconvénients à habiter Montréal ou les régions: **"Au plan intellectuel, j'affirme au contraire qu'il y a un prix à payer pour habiter Montréal et un prix à payer pour habiter la province."** (20).

Qu'est-ce donc qui donne à Montréal ce visage particulier? Plusieurs ont souligné dans leur exposé les traits caractéristiques de Montréal. D'abord, souligne l'Union des artistes, il faut rappeler certaines évidences notamment qu'il y a 43,9% de la population du Québec vivant dans l'agglomération de Montréal (21). Cela a des conséquences certaines. Ensuite, quelques organismes, comme le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (22), la Société de développement des industries de la culture et des communications (23), et l'Institut québécois de recherche sur la culture (24) insistent sur la qualité de Montréal comme centre de la culture française en Amérique. Les mêmes organismes, en plus de la Ville de Montréal, rappellent également la richesse des communautés ethniques de Montréal et la présence importante des anglophones qui fait de cette cité un lieu d'échanges privilégiés.

D'autres rappellent (la Ville de Montréal notamment) la position géographique et l'histoire de Montréal. Ils soulignent, comme le croient plusieurs experts de renommée internationale, que cette ville est: **"... l'un des lieux privilégiés de la communication dans le monde entier"** (25). Il faut donc considérer Montréal, à l'instar de l'Uni-

versité du Québec à Montréal, comme **"... le point de départ et le point d'arrivée d'un ensemble de réseaux d'échanges, d'innovation et d'expérimentation, nationaux et internationaux. C'est la densité de ces réseaux qui permet l'émergence d'un milieu de vie propice à la création"** (26).

Le bilan des actions gouvernementales visant à redonner à la Ville de Montréal la place qu'elle occupait au début des années soixante sur le plan artistique et culturel, est négatif. Pour l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre, le gouvernement, en voulant consolider sa présence en région, **"... a négligé Montréal"**. L'Exécutif poursuit dans la même veine et ajoute: **"Montréal est la métropole culturelle du Québec, ceci est une constatation de fait évidente mais dont on ne mesure généralement, ni ne veut envisager toutes les implications"** (27).

Pour corriger cet état de fait, et donner à Montréal toute l'importance qui lui revient, plusieurs intervenants culturels proposent des mesures à prendre.

L'Institut québécois de recherche sur la culture pose d'abord deux conditions. Pour être ouvert sur le monde, Montréal **"... doit reconnaître en son sein les groupes et les individus qui proviennent d'autres horizons culturels"**, et il doit pouvoir communiquer **"... d'égal à égal avec les autres métropoles du continent (...) Isolée ou trop tournée vers l'Europe, Montréal courrait le risque de s'étioler et d'étouffer"** (28).

Les deux points principaux qui retiennent l'attention des intervenants sont: la nécessité de consolider le caractère international de Montréal et la nécessité de doter Montréal des équipements indispensables à son épanouissement.

En ce qui concerne le premier point, nombreux sont les organismes qui demandent au ministre des Affaires culturelles de reconaître à Montréal le rôle de métropole internationale (29). Montréal pourrait devenir alors un lieu pour tenir des **"... manifestations culturelles d'envergure mondiale"** (30), une **"... métropole de la danse"** (31), ou une **"... métropole de notre cinématographie"** (32)...

Au plan des équipements, l'ensemble des intervenants estime que Montréal n'en est pas dépourvue et que les équipements ne sont pas de mauvaise qualité. Il faudrait toutefois les rendre plus accessibles et plus polyvalents (33).

REFERENCES

(1) M. 42-05, p. 4

(2) M. 13-51, p. 5

(3) M. 61-18, p. 7

(4) M. 42-06, p. 2

(5) M. 91-16, p. 5

(6) M. 71-06, p. 12

(7) M. 11-68, p. 8

(8) Voir la liste de tous les intervenants favorables: M. 11-54, p. 5; M. 11-59, p. 6; M. 11-62, p. 1; M. 11-63, p. 6; M.11-64, p. 2; M. 11-65, p. 5, 6; M. 11-67, p. 8; M. 11-68, p. 2; M. 11-71, p. 6; M. 11-72, p. 6; M. 12-51, p. 5; M. 12-52, p. 10, 11; M. 12-56, p. 3; M. 13-54, p. 5; M-13-51, p. 11; M. 15-01, p. 11; M. 15-03, p. 4; M. 15-07, p. 6; M. 21-02, p. 6; M. 21-05, p. 5; M. 21-08, p. 4; M. 21-19, p. 5; M. 23-01, p. 9; M.31-09, p.1; M. 31-16, p. 7, 8; M. 31-18, p. 3; M. 31-19, p. 14; M. 32-04, p. 4; M. 32-05, p. 6, 7; M. 32-06, p. 1; M. 32-07, p.11; M. 34-06, p. 4; M. 41-02, p. 7; M. 41-08, p. 17, M. 41-09, p. 4; M. 41-20, p. 11; M. 51-06, p. 1; M. 51-12, p.3; M. 51-21, p. 4; M. 51-23, p. 7; M. 51-30, p. 6; M. 51-31, p. 2; M. 51-38, p. 3; M. 51-51, p. 2; M. 51-54, p. 11; M. 52-01, p. 2; M. 61-08, p. 1; M. 61-18, p. 3; M. 62-12, p. 4; M. 62-17, p. 2; M. 63-06, p. 2; M. 64-15, p. 6; M. 65-12, p. 6; M. 66-05, p. 4; M. 66-06, p. 4, 5; M. 66-10, p. 10; M. 68-04, p. 4; M. 68-73, p. 8; M. 68-77, p. 4; M. 71-09, p. 19; M. 72-02, p. 5; M. 81-01, p. 14, M. 81-05, p. 13; M. 81-06, p. 2; M. 82-09, p. 10; M. 82-10, p. 2; M. 82-11, p. 5, 6; M. 91-01, p. 17; M. 91-16, p. 8; M. 92-01, p. 4; M. 92-04, p. 14, 15; M. 92-05, p. 4; M. 92-12, p. 2; M. 92-15, p. 1; le livre des Loisirs de Roberval.

(9) M. 11-68, p. 10

(10) M. 68-25, p. 11...; Cf. aussi M. 15-08, p. 2, 3; M. 31-17, p. 2; M. 51-50, p. 2; M. 52-10, p. 4, M. 63-02, p. 23, 24, M. 66-11, p. 1; M. 67-01, p. 3, 4; M. 68-48, p. 4, 5; M. 68-49, p. 4; M. 68-59, p. 6, 13; M. 68-60, p. 6; M. 68-64, p. 5, 6; M. 71-01, p. 12; M. 71-02, p. 4; M. 71-14, p. 4; M. 71-15, p. 2; M. 72-02, p. 5

(11) M. 23-03, p. 1, 2: Cf. aussi M. 14-52, p. 5; M. 31-08, p. 3; M. 68-33, p. 5; M. 68-69, p. 7; M. 71-10, p. 1; M. 91-15, p. 2

(12) M. 91-01, p. 4: Cf. aussi M. 12-51, p. 8; M. 13-62, p. 2; M. 15-02, p. 9; M. 34-09, p. 6, M. 61-04, p. 9; M. 66-13, p. 7; M. 67-06, p. 5; M. 68-23, p. 6; M. 91-02, p. 4; M. 92-05, p. 8

(13) M. 21-05, p. 5

(14) M. 23-03, p. 5; M. 71-09, p. 14

(15) M. 23-07, p. 7: Cf. aussi M. 21-01, p. 10, 11

(16) M. 68-91, p. 3, 4

(17) M. 68-60, p. 5, 6: Cf. aussi M. 68-23, p. 7

(18) M. 68-23, p. 3

(19) M. 64-17, p. 4

(20) Ibid, p. 3

(21) M. 68-60, p. 12

(22) M. 68-01, p. 3

(23) M. 68-02, p. 2

(24) M. 68-82, p. 5

(25) M. 68-30, p. 6, 7

(26) M. 68-28, p. 1

(27) M. 68-91, p. 2, 3: Cf. aussi M. 68-01, p. 1, 2

(28) M. 68-82, p. 2

(29) Cf. M. 68-02, p. 2, 3; M. 68-04, p. 11, p. 12; M. 68-23, p. 2; M. 68-30, p. 7; M. 68-91, p. 4

(30) M. 68-04, p. 12

(31) M. 68-11, p. 8

(32) M. 69-01, p. 6

(33) Cf. M. 68-01, p. 3; M. 68-02, p. 2; M. 68-12, p. 4; M. 68-30, p. 7; M. 68-73, p. 6; M. 68-91, p. 5, 6, 11

2) Création

"... le créateur est la pierre d'assise de toute cette structure culturelle. C'est sur lui que repose le passé, le présent et l'avenir culturel d'un peuple. C'est lui, le témoin de son milieu, de son univers. C'est lui aussi qui est le plus vulnérable parce que la plupart du temps il est isolé..." Théâtre des Filles du Roy (1).

Tout au cours de la tournée de consultation, les participants sont revenus régulièrement sur l'importance d'accorder à la création une place de premier plan dans une politique de développement culturel. La vie, l'évolution, le dynamisme d'une culture sont liés à la vitalité de ses créateurs. Dans ce contexte d'ailleurs les intervenants ont souvent opposé création et conservation et ont estimé que le ministère des Affaires culturelles consacre une part trop grande de son budget à la conservation par rapport à ce qu'il réserve à la création.

Ce chapitre résume les problèmes vécus par les créateurs et parle du dossier de la propriété intellectuelle.

Analyse des données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Création	8	4	6	7	9	12	27	4	1	7	-	85
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	9%	13%	22%	13%	10%	27%	19%	4%	23%	-	15%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Création	Total	Création / Total
1. Maisons d'enseignement	4 5%	31 5%	13%
2. Municipalités	2 2%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	7 8%	34 6%	21%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 5%	44 8%	9%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	24 28%	59 11%	41%
6. Groupes d'intérêt culturel	6 7%	69 13%	9%
7. Organismes de production	10 12%	75 14%	13%
8. Organismes de diffusion	8 9%	101 18%	8%
9. Organismes de formation artistique	3 4%	32 6%	9%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	16 19%	48 9%	33%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	85	551	15%

Ces deux tableaux contiennent quelques données sur lesquelles il faut s'arrêter un moment. La première remarque concerne le nombre total de participants sur la création. Nous avons recueilli au moins 85 interventions à ce sujet, ce qui équivaut à 15% de l'ensemble des intervenants. C'est plus qu'en musique, qu'en art dramatique, que dans le domaine des bibliothèques, que pour les archives, etc. Le tableau de la répartition des intervenants selon les régions laisse voir que c'est Montréal-centre qui est le plus préoccupé par la création. En effet 27% des intervenants de Montréal-centre ont parlé de création. Cela est d'autant plus significatif que le nombre d'intervenants est grand à cet endroit.

Si l'on regarde maintenant le tableau des interventions selon les catégories d'intervenants, on remarque deux points majeurs. Il n'est pas d'autre sujet où la contribution des individus, c'est-à-dire dans la plupart des cas, des artistes, soit plus importante. On remarque que 33% des intervenants individuels parlent de création. Le deuxième point majeur a trait à la catégorie des associations professionnelles et organismes de regroupement. Nous avons noté que 41% de ceux-ci s'intéressent à la création. Enfin il n'est pas inutile d'observer que les catégories des organismes de production et des organismes de diffusion interviennent relativement peu à propos de création.

Analyse du contenu des interventions

La lecture de toutes les interventions portant sur la création permet de découvrir que les propos des intervenants gravitent autour de cinq grands thèmes. Ils parlent de la mission des créateurs dans la société, des conditions de vie des créateurs, de leurs espérances, de la responsabilité du ministère des Affaires culturelles et des mesures à adopter pour leur venir en aide. C'est dans ce dernier point qu'il sera question de la propriété intellectuelle.

Mission du créateur dans la société

Une dizaine d'intervenants soulignent le rôle social du créateur. Avec l'intervention du Théâtre des Filles du Roy citée au début de ce chapitre, c'est la Société des droits d'exécution du Canada qui prononce les paroles les plus éloquentes au sujet du rôle des créateurs dans la société: **"A la base du phénomène culturel en action tel que nous l'avons cerné, se trouve le créateur, seul vrai moteur de tout dynamisme culturel. C'est à son niveau que se pose l'enjeu culturel. Dans un monde que les moyens de communications modernes ramènent à la dimension d'un village, pour citer McLuhan, seules les nations dont la force créatrice est en pleine vigueur pourront contribuer à l'évolution des individus et de la collectivité et pourront affirmer une originalité qui leur est propre dans le concert des nations"** (2). L'Associa-

tion des artistes-peintres de Carleton, avec d'autres termes, apporte le témoignage d'une même réalité. **"Le créateur n'est donc pas simplement un producteur de biens; il est aussi un producteur de services. Cela va de pair avec la reconnaissance de l'importance de l'art et de la création dans la vie quotidienne."** (3)

En dépit de cette reconnaissance de principe, on ne peut pas dire que la société accorde, dans la pratique, tous les égards qui seraient dus au créateur. Dans le domaine du livre par exemple, l'auteur est le dernier à ramasser les miettes après que tous les autres intervenants aient reçu leur profit. Dans le domaine musical, la situation est la même. Madame Micheline Coulombe-St-Marcoux dit enfin qu'au Québec **"... les compositeurs n'existent pas. Ce sont des êtres méconnus non seulement de la masse, mais même de la collectivité artistique..."** (4).

Conditions de vie du créateur

Il n'est donc pas étonnant dans ces circonstances que les créateurs aient des conditions de vie difficiles.

Il faut rappeler dans un premier temps l'aspect individuel de l'acte créateur. Cela a sans doute beaucoup d'influence sur les conditions de vie des créateurs. **"La création artistique**, dit le Secrétariat des milieux artistiques et culturels du Québec, **est, par nature, le fruit d'un effort solitaire et toujours en rupture avec celles des époques précédentes"** (5). L'Ecole de musique de Sept-Iles revient aussi sur le sujet et ajoute: **"... l'action culturelle jaillit d'abord et avant tout de la sensibilité de la personnalité du créateur et que la culture d'une région et d'une nation est la résultante de l'interaction de ces personnes. Fondamentalement individuel, le produit de l'artiste est le langage d'une société"** (6).

Tous les intervenants culturels sont unanimes à dénoncer la pauvreté des moyens de subsistance des créateurs. Il n'est pas nécessaire de multiplier les citations pour illustrer cette situation. M. Louis Martin de Sept-Iles exprime bien les problèmes des créateurs en disant: **"Nous sommes en période de crise économique, et le chômage, l'inflation, les taux d'intérêt, les faillites, etc., multiplient les difficultés à tous les niveaux et secteurs de l'action culturelle. Les artistes et créateurs comptent parmi les plus touchés, et c'est à grands risques qu'ils doivent assumer leurs responsabilités"** (7).

La plupart du temps, le créateur est amené à occuper des emplois qui sont sans rapport avec le travail de création. La qualité de l'activité créatrice de la société est certainement en danger: **"Quand on a faim, on ne crée pas on crie"**, d'ajouter la Corporation des métiers d'arts du Saguenay-Lac-St-Jean (8).

Espérance des créateurs

Ici aussi, il y a unanimité des intervenants culturels qui parlent de cette question. Ce que les créateurs espèrent, ce qu'ils demandent, c'est que la société leur reconnaisse un statut de professionel qui leur permette de vivre comme tous les autres citoyens. A cet égard, le Regroupement des centres alternatifs de Montréal demande au ministre des Affaires culturelles de comprendre que la position de l'artiste ne doit pas être marginalisée dans la société (9). Les Arts visuels Outaouais précisent la signification d'un statut professionnel pour les créateurs. Pour cet organisme ce droit veut dire: le droit d'existence, le droit d'exposition, le droit à la diffusion, le droit à la relève, le droit à des équipements communautaires, le droit d'association, le droit à la propriété, le droit d'auteur en art visuel et le droit à la participation aux décisions gouvernementales (10).

Responsabilités du Ministère

Avant de résumer le train de mesures proposées par les intervenants culturels pour réaliser le statut professionnel des créateurs, il est important de prendre note des interventions qui font état de la responsabilité du ministère des Affaires culturelles à l'endroit des créateurs.

Lorsque les intervenants parlent de l'action du ministère des Affaires culturelles envers les créateurs, c'est rarement pour dire des félicitations. On reproche d'abord au Ministère son mode de transaction démodé avec les artistes. C'est Stéphane Venne qui dit: **"On en est encore aux modes traditionnels de transaction avec les artistes. Autant il est vrai que le Pape Jules II ne plaça pas sa fameuse commande pour une murale à Michel-Angelo Inc., autant l'Etat de nos jours considère encore l'artiste hors de la réalité qui est souvent la sienne maintenant"** (11). Nicole Tremblay tient des propos qui vont dans le même sens en se référant à une mauvaise expérience dans le cadre de la politique du 1% (12).

On reproche aussi au Ministère sa rigidité administrative, thème qui sera repris dans le cadre du chapitre sur la gestion administrative du Ministère (13). Quelques intervenants acceptent mal également l'attitude du Ministère trop tourné vers la rentabilité économique plutôt que vers la création. C'est ainsi que le Conseil de la culture de la région de Québec déclare: **"Devant l'étroitesse des crédits disponibles, le Ministère impose des règles strictes de rentabilité aux organismes en arts d'interprétation. Pour s'y conformer, une seule solution: du spectacle immédiatement rentable, produit à peu de frais. Ces règles dénotent un refus du risque incompatible avec la création"**

(14). A Longueuil, François-Marie Bertrand, tient des propos presque identiques (15).

Trois autres points méritent d'être relevés. Premièrement, le Théâtre des Filles du Roy, à Hull, dénonce les choix budgétaires qui ont mené le ministère des Affaires culturelles à favoriser **"la culture sociale au détriment de la culture artistique"** (16). Cela a des conséquences négatives pour le travail des créateurs et le travail de tous les autres professionnels du monde artistique. Deuxième point, l'Université du Québec à Montréal reproche au ministère des Affaires culturelles de ne pas reconnaître **"les professeurs-créateurs"** laissant cela exclusivement au ministère de l'Education (17). Enfin troisièmement, les Productions pour enfants de Québec déplorent le manque de concertation entre les ministères pour donner du travail à des artistes professionnels dans le cadre du programme OSE-ARTS (18).

Même si plusieurs intervenants culturels adressent des critiques à l'endroit de la politique du ministère des Affaires culturelles, cela ne les empêche pas d'attendre beaucoup de l'Etat, comme le dit clairement le Centre d'art Baie Saint-Paul.

Une dizaine d'autres intervenants rappellent expressément la responsabilité du ministère des Affaires culturelles et demandent une action plus ferme de sa part. **"La mission du créateur,** dit Marc Bégin à Jonquière, **est de créer et la mission nationale est de lui donner les moyens de s'assurer cette création et d'assurer une continuité dans leur travail"** (19). L'accent devrait donc être mis sur la création (20), et cela veut dire pour plusieurs venir directement en aide aux créateurs pour qu'ils puissent vivre de leur art (21). Cette aide pourrait être prise en charge par un Conseil régional de la culture comme l'affirme l'Atelier de l'Ile à St-Jérôme (22).

Mesures correctives

Plus d'une trentaine d'intervenants ont précisé des mesures correctives à entreprendre.

A l'examen de ces mesures, on peut voir au moins deux grandes catégories d'actions possibles. Il y a celles qui visent à assurer aux créateurs les conditions de vie minimales leur permettant de poursuivre leur art. Il y a celles aussi qui concernent l'ensemble des conditions favorables à la création elle-même. Bref, il y a les mesures pour les créateurs et les mesures pour la création.

Dans la première catégorie, on retrouve toutes les demandes relatives à un salaire minimal et à des avantages fiscaux. **"Nous vous demandons, monsieur le ministre,** dit le Syndicat de la musique,**de mettre de l'avant les réformes qui s'imposent afin de permettre aux travail-**

leurs(euses) culturels(les) d'avoir droit aux avantages sociaux normaux dont bénéficient la grande majorité des travailleurs(euses) de la société québécoise" (23). Cela veut dire: l'assurance de frais de subsistance inclus dans les programmes visant la promotion des arts (24); la possibilité de toucher des primes d'assurance-chômage (25); la possibilité de jouir d'une sécurité d'emploi(26); un régime de retraite auquel pourrait participer l'Etat (27)... En ce qui concerne les mesures fiscales, on veut dire des exemptions de taxes, des abattements d'impôt en vue de favoriser la production artistique (28). Il n'y a pas lieu d'insister davantage puisqu'un chapitre traitera des mesures fiscales en deuxième partie du rapport (20).

La seconde catégorie regroupe les mesures susceptibles de créer un cadre, un environnement, favorable à la création. Encore ici, les intervenants culturels ont beaucoup à dire. Ils recommandent notamment que l'Etat participe à la diffusion d'information culturelle et fasse connaître l'apport du créateur dans la société (30), que l'Etat incite les artistes à mieux s'adapter à la société d'aujourd'hui en dépassant le stade artisanal (31), que l'Etat favorise la collaboration des entreprises privées pour la diffusion des oeuvres des créateurs et pour l'appui de nouveaux artistes (32), que l'Etat favorise l'émergence de nouveaux artistes de talent et qu'il attribue une aide spéciale aux artistes dont la performance est exceptionnelle (33), que l'Etat favorise des regroupements d'artistes (34), que l'Etat mette en place un Office des tournées pour faire connaître les oeuvres des créateurs (35), que l'Etat crée un programme de commande d'oeuvres (36), que l'Etat vienne en aide financièrement pour la reproduction des oeuvres de créateurs (37), et que l'État reconnaisse, comme le signale Pierre Gravel, le rôle des impressarios dans la carrière des artistes. Ce sont là les mesures les plus importantes. On pourra d'ailleurs en identifier quelques autres à la lecture d'autres chapitres du mémoire. Notons enfin, avant de jeter un coup d'oeil sur les interventions concernant la propriété intellectuelle, la suggestion de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal à l'effet de favoriser la pratique de l'art par des groupes marginaux comme les résidents d'institutions carcérales, les handicapés physiques et mentaux... (38). A cet égard, Mme Suzanne Trudel parle de l'Atelier le Fil d'Ariane qui permet à des déficients mentaux de créer et d'exposer des oeuvres d'art.

Propriété intellectuelle

"Le droit d'auteur est un des derniers droits individuels qui reste". La Société de gestion des droits d'auteurs.

"Si l'Etat ne rend pas justice aux créateurs, comment pourra-t-il jamais espérer obliger les autres à le faire". C'est en ces termes que

le Regroupement des producteurs de films, ANIMAGE, s'exprime pour inciter le ministère des Affaires culturelles à faire quelque chose pour le respect des droits des créateurs (39). Citant les propos de M. Guy Fournier lors du Festival des films du monde en août 1980, le même organisme illustre fort éloquemment l'immense injustice dont les créateurs sont l'objet: **"Si nous devons faire les frais de l'éducation nationale, divertir les orphelins et les vieillards, alléger la souffrance des malades dans les hôpitaux et quoi encore, qu'on demande aussi aux producteurs de blé de donner une partie de leur récolte annuelle, que nos médecins prodiguent leurs soins gratuitement une journée ou deux par semaine, et que les banquiers prêtent sans intérêt aux enseignants, aux commissions scolaires et aux malades. Les bonnes oeuvres ne regardent pas juste les créateurs...."** (40). Pourquoi donc les créateurs n'auraient-ils pas leur juste part?

Il apparaît évident que la Loi sur les droits d'auteurs doit être modifiée pour corriger la situation qui prévaut actuellement. **"Pourquoi,** dit la Société des artistes en arts visuels du Québec, **le MAC ne prend-il pas l'initiative d'une réglementation provinciale dans les ministères pour faire respecter les droits d'auteurs plutôt que d'ouvrir un nouveau contentieux Québec-Ottawa sur la loi de 1924?"** (41). Pour la Société, c'est une question de cohérence entre les énoncés de principe du gouvernement et les droits des créateurs.

En prenant connaissance des exposés de plusieurs intervenants culturels, on peut voir dans quels domaines une réglementation de l'État serait utile pour les créateurs.

Il faudrait premièrement trouver une solution au problème de la reprographie. L'Association des éditeurs canadiens recommande à cet égard de **"... rechercher une solution, équitable à la fois pour les éditeurs et pour les auteurs, à la question de la reprographie dans les institutions d'enseignement"** (42). La Société des écrivains canadiens (à Chicoutimi) et l'écrivaine Louky Bersianik reprennent les mêmes propos (43). A l'exception du Collège Edouard-Montpetit qui a adopté une politique de respect des droits d'auteurs (44), on ne peut pas conclure à un bilan positif dans les institutions d'enseignement.

C'est le même constat dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. **"Ce même gouvernement,** dit le Conseil"de la culture de la région de Québec, **par son ministère de l'Education, est le plus grand pirate des droits d'auteur, particulièrement dans le domaine de l'image"** (45). Le témoignage du Regroupement des producteurs de films, Animage, fait le même constat: **"Grâce au développement de la vidéo-cassette, des cégeps, des commissions scolaires, des universités et des CLSC disposent en permanence de copies de films, voire de séries entières, pour lesquelles ils n'ont eu à défrayer que le coût de la cassette"** (46).

Nous reviendrons brièvement sur ce sujet lorsqu'il sera question des rapports entre les Affaires culturelles et l'Education.

Il est un autre secteur, celui du disque, où les droits d'auteurs sont aussi brimés. A Jonquière, M. Marc Bégin demande "... **qu'on s'occupe de contrôler l'usage abusif des oeuvres spécialement musicales quand on songe que les gens qui composent sont sans ressources vis-à-vis les compagnies souvent multinationales qui utilisent leurs oeuvres pour imprimer des disques et si jamais ils tentent quelques démarches pour faire valoir leurs droits légitimes on les raye définitivement de la liste de ceux qui enregistrent**" (47).

Dans le domaine du livre, il y a également un problème semblable. La Fondation Appartenance dénonce en fait le peu de place de l'auteur dans la chaîne de production du livre. "**Force nous fut de constater, déclare-t-elle, en tant qu'éditeur, que la place de l'auteur (et très souvent celle de l'illustrateur) dans le processus de la mise en oeuvre demeure à la fois la plus importante et la moins rémunérée à court, moyen et long terme. Pourtant, le livre arriverait-il à prendre forme sans l'auteur**" (48). Quant à l'Union des écrivains, représentée par M. Denis Monière, on demande que les droits d'auteurs soient non imposables puisqu'ils reviennent au public après 50 ans.

En ce qui concerne les droits d'exécution maintenant, la Société professionnels des auteurs et des compositeurs du Québec fait connaître la situation déplorable qui existe dans ce secteur d'activités. Par exemple, les revenus provenant d'exécutions publiques sur scène doivent être considérés comme purement symboliques, tandis que les revenus provenant des droits d'exécutions publiques à la radio et à la télévision sont très minimes et calculés sur un échantillonnage discutable. Avant de parler de royautés mécaniques, la Société fait état de ses démarches auprès du ministre des Communications à Ottawa et rend compte de recommandations d'un comité d'étude qu'elle a mise en place pour étudier toutes ces questions. Ce comité recommande:

> ."**que le droit d'exécution publique sur scène au Québec soit indépendant du droit d'exécution publique en radio et en télévision;**
>
> .**que le système préconisé soit d'arriver dans un délai de cinq ans à ce que les droits d'exécution publique sur scène perçus au Québec soient sensiblement les mêmes que ceux qui sont perçus dans les autres pays francophones, à savoir: un pourcentage de la recette brute;**
>
> .**que le gouvernement du Québec procure une aide indirecte aux auteurs par le biais de l'actuelle taxe d'amusement.**

Pour ce qui est du droit d'exécution publique en radio et en télévision les recommandations du comité sont à l'effet:

> .**que les montants dérisoires payés par les sociétés d'Etat telles CBC, Radio-Canada et Radio-Québec soient augmentés substantiellement car, il est impensable que Radio-Québec par exemple ne verse que 40**

000 $ par année pour l'ensemble de la musique utilisée et que CBC et Radio-Canada quant à eux ne paient que quelques sous par habitant;

.la parité des reversements aux auteurs pour les réseaux anglais et français de télévision; on sait qu'actuellement un passage sur le réseau anglais rapporte de 3 à 5 fois plus qu'un passage sur le réseau français;

.que la formule existante des sociétés de perceptions soit remise en question quant à leur fonctionnement et quant à l'administration de la perception et de la répartition des droits" (49).

Enfin le dernier point soulevé par les participants concerne les royautés mécaniques. C'est Le Courrier Pro-Culture qui l'apporte. Pour cet organisme, il est deux mesures à prévoir. Il faut d'abord abolir la taxe fédérale du manufacturier d'une part, et de l'autre il faut remettre la taxe de vente provinciale sur les disques au producteur québécois qui consacre 50% du montant de la remise en publicité via les mass-médias ou les points de vente (50).

En terminant, il faut signaler que la SARDEC fait ressortir l'utilité d'un syndicat d'auteur pour la protection des intérêts des auteurs nationaux (51), et que la Société des artistes en arts visuels du Québec demande que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse sa part de responsabilité dans l'affaire Corridart (52).

REFERENCES

(1) M. 71-02, p. 6

(2) M. 68-80, p. 4

(3) M. 13-51, p. 5: cf. aussi M. 22-05, p. 1: M. 41-16, p. 7; M. 68-35, p. 5; M. 68-46, p. 5; M. 92-05, p. 3

(4) M. 68-54, p. 1, 2

(5) M. 41-16, p. 7;

(6) M. 92-05, p. 3;

(7) M. 92-02, p. 3; cf. aussi M. 11-70, p. 3-4; M. 13-54, p. 3; M. 14-51, p. 14; M. 22-04, p. 1; M. 22-05, p. 2-3-5-6; M. 41-03, p. 6; M. 41-11, p. 2; M. 51-15, p. 4; M. 52-05, p. 2; M. 62-07, p. 1; M. 64-11, p. 9; M. 64-17, p. 1-2; M. 65-06, p. 2; M. 67-11, p. 1; M. 68-08, p. 7; M. 68-21, p. 11-16; M. 68-35, p. 4; M. 68-50, p. 3; M. 68-51, p. 1; M. 68-53, p. 4; M. 71-02, p. 5; M. 71-15, p. 2; M. 72-02, p. 2-11; M. 81-01, p. 15; M. 92-13, p. 6-8; Atelier des réalisations graphiques.

(8) M. 21-08, p. 3;

(9) M. 68-19, p. 8; cf. aussi M. 12-51, p. 18; M. 15-10, p. 2; M. 22-04, p. 1; M. 52-05, p. 2; M. 68-08, p. 7; M. 68-34, p. 4-5; M. 68-50, p. 3; M. 68-73, p. 10; M. 68-99, p. 1; M. 71-15, p. 1; M. 92-02, p. 4;

(10) M. 71-15, p. 4-5-6;

(11) M. 64-17, p. 2;

(12) M. 64-06, p. 13;

(13) cf. M. 31-19, p. 11; M. 62-10, p. 7; M. 64-04, p. 4-5;

(14) M. 31-12, p. 12;

(15) M. 64-04, p. 5;

(16) M. 71-02, p. 4;

(17) M. 68-28, p. 8;

(18) M. 31-06, p. 7;

(19) M. 22-05, p. 5-6;

(20) cf. aussi M. 14-59, p. 14; M. 21-11, p. 4; M. 22-04, p. 1; M. 31-12, p. 3; M. 42-05, p. 9; M. 71-02, p. 6;

(21) cf. M. 32-07, p. 10; M. 51-07, p. 7; M. 71-15, p. 1-3;

(22) M. 61-17, p. 2;

(23) M. 68-50, p. 3;

(24) M. 68-25, p. 20; cf. aussi M. 14-55, p. 3; M. 22-05, p. 4; M. 22-04, p. 1;

(25) M. 68-18, p. 5;

(26) ibid;

(27) M. 68-53, p. 5;

(29) cf. M. 52-07, p. 5; M. 68-19, p. 7; M. 68-34, p. 5; M. 68-53, p. 4; M. 72-02, p. 3;

(30) cf. M. 13-51, p. 4; M. 51-01, p. 4;

(31) M. 64-17, p. 2;

(32) M. 51-01, p. 4; M. 68-21, p. 12;

(33) M. 68-25, p. 20;

(34) M. 68-25, p. 7;

(35) M. 68-46, p. 6;

(36) ibid; cf. aussi Gilles Tremblay à Montréal

(37) M. 65-06, p. 2;

(38) M. 68-73, p. 10;

(39) M. 31-10, p. 35;

(40) ibid, p. 40;

(41) M. 68-26, p. 5-6; cf. aussi M. 22-05, p. 3; M. 68-21, p. 12; M. 68-98, p. 4;

(42) M. 68-38, p. 4-5;

(43) M. 68-53, p. 5;

(44) M. 64-20, p. 7;

(45) M. 31-12, p. 12;

(46) M. 31-10, p. 35;

(47) M. 22-05, p. 5;

(48) M. 68-35, p. 3;

(49) M. 68-98, p. 2-3;

(50) M. 64-18, p. 5;

(51) M. 68-58, p. 1-2;

(52) M. 68-26, p. 4-5;

3) Diffusion

"Un peuple vit et survit par sa culture, la diffusion de celle-ci devient donc un objectif primordial pour tout organisme culturel" Le Prisme culturel (1).

La diffusion culturelle est aussi un thème majeur de la tournée de consultation sur lequel il faut s'arrêter quelques instants avant d'entreprendre l'analyse détaillée de toutes les interventions de la tournée. Plusieurs chapitres aborderont la diffusion culturelle: les chapitres sur les équipements, le partage de responsabilité, les communications, les institutions nationales, la promotion des arts... Mais, pour demeurer fidèle à l'objectif de la première partie du rapport, la diffusion culturelle ne sera regardée que dans une perspective générale, et en faisant référence aux intervenants culturels qui ont parlé explicitement de la diffusion culturelle.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Diffusion culturelle	18	9	14	3	8	25	22	3	3	7	-	112
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	27%	21%	29%	9%	12%	21%	22%	14%	13%	23%	-	20%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Diffusion culturelle	Total	Diffusion cult. / Total
1. Maisons d'enseignement	6 5%	31 5%	19%
2. Municipalités	6 5%	34 6%	18%
3. Organismes de concertation	9 8%	34 6%	26%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	7 6%	44 8%	16%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	15 13%	59 11%	25%
6. Groupes d'intérêt culturel	7 6%	69 13%	10%
7. Organismes de production	14 13%	75 14%	19%
8. Organismes de diffusion	31 28%	101 18%	31%
9. Organismes de formation artistique	5 5%	32 6%	16%
10. Groupes socio-économiques	1 1%	11 2%	9%
11. Individus	10 9%	48 9%	21%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	112	551	20%

En regardant ces quelques données quantitatives, nous observons que 20% des intervenants culturels ont parlé explicitement de diffusion culturelle. Le tableau de la répartition des intervenants selon les régions administratives laisse comprendre que les régions de Québec (29%) et de l'Est du Québec (27%) se sentent davantage concernées par la diffusion culturelle, tandis que les régions de la Mauricie (9%), de l'Abitibi-Témiscamingue (13%), de l'Estrie (12%) et de l'Outaouais (14%) sont moins présentes dans ce débat. Les autres régions se rapprochent de la moyenne de 20%.

Quant au tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants, il permet de constater que se sont les organismes de diffusion, les associations professionnelles et organismes de regroupement, de même que les organismes de concertation qui se révèlent les plus intéressés à la diffusion culturelle.

Analyse du contenu des interventions

Avant d'amorcer l'analyse du contenu des interventions, une remarque de vocabulaire doit cependant être faite. Les participants parlent de promotion, d'information, de commercialisation, d'accessibilité et de diffusion culturelle. Ces différents termes recouvrent des réalités semblables. Des nuances, certes, peuvent être apportées, mais ces mots se retrouvent toujours dans un contexte plus large de diffusion culturelle.

La lecture de l'ensemble des interventions sur la diffusion culturelle permet de dégager les quelques grands points qui seront l'objet de ce chapitre. D'abord, il sera fait état de l'importance de la diffusion dans le développement culturel; ensuite nous parlerons des interventions qui appellent une politique de diffusion culturelle; en troisième lieu, on procédera à la présentation des principales difficultés de la diffusion culturelle en région pour enfin terminer par une liste de moyens pour assurer la diffusion culturelle.

Importance de la diffusion dans le développement culturel

Quelques intervenants insistent sur l'importance de la diffusion pour la vie de la culture: le Réseau Art-Scène (2), le Conseil régional de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (3), le groupe La Savoyane, et à Carleton, la Revue Ecrits. Par exemple, le dernier organisme dira: **"La diffusion reste le point névralgique de toute expression culturelle"** (4).

Politique de diffusion culturelle

Les intervenants culturels ayant fait allusion à une politique de diffusion culturelle sont cependant plus nombreux. Nous en avons dénombré environ une vingtaine. Dans un premier temps, il faut prendre conscience, avec le Réseau Accès, des conséquences néfastes de l'absence d'une politique de diffusion. **"... De plus, comme aucun code d'éthique ne régit le milieu de la diffusion culturelle et comme aucune instance en dehors du milieu gouvernemental ne peut arbitrer les conflits qui jaillissent de temps à autre, ce milieu donc, s'est peu à peu transformé en une espèce de jungle où tous et chacun tentent de s'y retrouver le mieux qu'ils peuvent sans pouvoir éviter cependant, de faire souffrir toute la communauté artistique"** (5). Sans noter d'une façon aussi explicite les effets désastreux de l'absence d'une politique de diffusion, d'autres intervenants se rejoignent pour demander l'élaboration d'une telle politique. La Conférence des maires de la banlieue de Montréal résume ces propos et recommande à ce chapitre: **"Que soit définie une politique d'accessibilité accrue de la population aux arts et à la culture"** (6). Il n'y a pas lieu de citer d'autres mémoires là-dessus, mais il importe de voir que la responsabilité de l'élaboration d'une politique de diffusion revient au ministère des Affaires culturelles. Ce point est implicite dans presque toutes les interventions. Toutefois quelques exposés sont allés plus loin en confiant au Ministère le soin **"... d'établir une stratégie de sensibilisation au développement culturel et de promotion du produit culturel. Cette intervention pourrait avoir comme effets de stimuler les intervenants à jouer leur rôle, de sensibiliser la population à la culture régionale et d'inciter les responsables de l'information à donner plus de place à la culture"** (7). Ces mots étaient ceux du Conseil régional des loisirs de l'Estrie. D'autres organismes vont dans le même sens: l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-St-Jean (8), les Amis de l'Ecole Sacré-Coeur de Sherbrooke (9), l'Atelier de l'Ile (10), le Collège de Valleyfield (11), et la Société de droit d'exécution du Canada (12).

On peut donc clairement retenir qu'une politique de diffusion culturelle est nécessaire et qu'elle doit être sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles.

A travers la lecture des mémoires et des notes d'audience, il est aussi possible de découvrir quelques objectifs majeurs que devrait poursuivre la politique de diffusion culturelle. Elle devrait d'abord, comme le signale l'Atelier-Galerie Laurent Tremblay, impliquer **"... les initiatives des artistes et des groupes travaillant à la base..."** (13) plutôt que d'imposer des normes rigides. Sur la rigidité des programmes du ministère des Affaires culturelles, on trouvera des précisions au chapitre sur la gestion administrative. Un deuxième objectif important de la politique serait, selon l'Ecole de musique de Sept-Iles, de

permettre une intégration des aspects régionaux, et même internationaux de la culture (14). Dans la même veine, le Conseil de la Gravure insiste sur la nécessité d'assurer la concertation de divers agents gouvernementaux (voir à ce sujet les chapitres sur les rapports avec d'autres ministères), pour assurer la diffusion des produits culturels (15). Les Grands Ballets Canadiens, pour leur part, reprennent le message des interventions précédentes et ajoute un aspect particulier, celui d'utiliser davantage les arts dans les rapports avec des pays étrangers. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que cet organisme demande au ministère d'investir dans les tournées des compagnies en arts d'interprétation (16). Enfin, le Secrétariat des milieux artistiques et culturels du Québec attire l'attention sur l'importance de la formation du personnel pour la gestion d'une politique de diffusion. **"Il est vain d'espérer une politique efficace de diffusion culturelle si elle ne s'appuie pas sur une activité un peu intense de recherche et de formation du personnel qualifié tant en histoire de l'art que dans d'autres professions indispensables à tout ce qui veut s'appeler industrie culturelle"** (17). Tels sont là, de l'avis des participants, quelques uns des objectifs d'une politique de diffusion culturelle.

Difficultés de la diffusion culturelle en région

Au moins une quinzaine d'exposés ont abordé les problèmes de la diffusion culturelle en région. Une politique de développement culturel devrait sans doute apporter une réponse à ce problème.

Il faut constater dans un premier temps que l'information culturelle circule mal en région. Cela est aussi vrai de l'information sur les services du Ministère que pour les autres catégories d'informations culturelles. Relativement à la connaissance des services du Ministère, le CODEC de Bonaventure dit: **"En raison des contraintes d'ordre physique (les distances) et humain (population dispersée d'où représentativité difficile des organismes), nous vivons des difficultés de communication et d'accessibilité face aux services offerts et par le ministère des Affaires culturelles et par le biais des organismes mis en place à cet effet"** (18). Cette difficulté tient pour une bonne part, selon le Conseil de la culture de la Rive-Sud, au fait que la Direction des communications du ministère des Affaires culturelles **"... diffuse tantôt un contenu métropolitain, tantôt un contenu régional, selon les divers services d'où origine l'information. Les conséquences: une mauvaise distribution de l'information, une absence de renseignements pertinents à notre territoire, l'obligation de reprendre les données pour les adapter... en un mot, investir temps et argent pour reprendre et préciser son travail "** (19). Faisant état également de difficultés de communication entre les agents culturels et les citoyens, la Galerie du Centre de St-Lambert identifie comme cause le travail insuffisant de la presse: **"... la presse écrite est très sectorielle,**

chaque coin de la région n'est intéressé que par la nouvelle locale et non régionale..." (20). Et de continuer cette galerie d'art, il n'y a pas non plus de centre de diffusion régional. Ce qui se fait repose la plupart du temps sur les épaules de quelques individus (21).

Il y a des causes au manque de diffusion culturelle en région qui sont d'un tout autre ordre. Elles sont d'ordre géographique. Le Conseil de la culture de l'Est du Québec résume bien la situation en écrivant: **"La diffusion en région rurale périphérique rencontre de nombreuses difficultés: les distances à parcourir tant pour les artistes en tournée que pour les spectateurs, la dispersion et l'exode de la population, la situation économique difficile de l'Est du Québec, les problèmes des équipements inadéquats ou désuets, etc."** (22). À Rimouski, l'organisme nommé la Salle Comble appuie ce point de vue. Ce diagnostic semble bon pour toutes les régions éloignées même si, comme il a été possible de l'observer dans les données quantitatives, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est peu intervenue au sujet de la diffusion culturelle (23). C'est du moins l'opinion exprimée par le Réseau Accès qui revient, cette fois-ci en parlant pour l'ensemble du Québec, sur les difficultés de la diffusion culturelle occasionnées par les distances et par l'éparpillement de la population sur un aussi vaste territoire (24). Enfin, le Réseau Art-Scène, à Longueuil, insiste sur l'attrait et le prestique des grands centres. Les artistes en arts visuels préfèrent exposer dans des galeries de renom plutôt que dans les endroits peu connus (25) en région. Cela est tout-à-fait naturel, mais ce faisant, les artistes ne contribuent pas à la diffusion culturelle dans leur région, encore que les deux attitudes ne soient pas contradictoires en elles-mêmes.

Dans un autre ordre de chose, il faut noter avec plusieurs intervenants certains problèmes relatifs à l'utilisation d'équipements. Non pas que les équipements soient totalement absents en région, mais il subsiste certaines difficultés quant à leur usage. **"Il faut s'en féliciter, écrit Musi'Art, car on peut dire qu'il existe maintenant aux quatre coins du Québec de belles salles bien équipées. Mais il faut maintenant les rendre opératoires"** (26).

Le Théâtre de la Mêchatigan apporte une précision importante, tout en confirmant ce point de vue, lorsqu'il ajoute: **"Il y a plusieurs de ces compagnies qui aimeraient faire de la tournée en région, et qui ont de la difficulté à s'y produire faute de contact et de structures d'accueils adéquates. Plusieurs spectacles produits par ces troupes ne sont pas conçus pour les grands amphithéâtres déjà existants, mais pour des salles plus petites et plus modestes..."** (27). La question des équipements est donc à retenir comme une des causes importantes du manque de diffusion culturelle en région. En deuxième partie du rapport, nous avons recueilli toutes les demandes en équipement soumises par les intervenants cultuels. On pourra donc trouver là des informations complémentaires.

Moyens de diffusion culturelle

Les intervenants culturels ne se sont pas contentés d'exposer les difficultés de la diffusion culturelle, ils ont suggéré une panoplie de moyens susceptibles d'améliorer la situation.

Parmi les moyens mis de l'avant, celui qui revient le plus souvent est une campagne de publicité en vue de sensibiliser la population à la vie culturelle. Il a été possible de recueillir à ce propos au moins 25 interventions, la majorité d'entre elles ayant trait à une campagne de publicité dans les secteurs du livre et du patrimoine (28).

Les autres propositions peuvent être regroupées autour des points suivants: celles qui se rapportent aux médias d'information; d'autres relatives à la création d'éventuels réseaux de diffusion; celles qui proposent des manifestations culturelles; enfin, celles qui sont du ressort du gouvernement. Une quarantaine d'interventions au total parlent de ces nouvelles mesures de diffusion.

Avant de voir chacune de ces catégories dans le détail, attardons-nous à deux expériences de diffusion qui méritent d'être mentionnées. La première fut réalisée par la Bibliothèque centrale de prêt de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette expérience a consisté en la préparation de 4 capsules vidéo destinées à promouvoir la lecture et à faire connaître les services de la bibliothèque publique. Le ministre des Affaires culturelles a pu apprécier lui-même la qualité de ces messages publicitaires puisque ces capsules ont été projetées lors des audiences de Ville Marie (29). La seconde expérience digne de mention est celle soumise par le Comité de diffusion de spectacles de Rimouski. Avec l'appui de plusieurs agents du milieu, on a instauré un passeport culturel dans le but d'offrir des manifestations culturelles non seulement au personnel du Collège de Rimouski et de l'Université du Québec à Rimouski, mais également à la population locale et régionale. Cette expérience s'avère concluante, de l'avis des promoteurs (30). Plusieurs intervenants culturels ont proposé de faire appel aux médias d'information pour assurer une meilleure diffusion culturelle. Une dizaine d'intervenants soulignent cet aspect. L'ensemble de ces nouvelles mesures va évidemment dans le sens d'un usage plus grand des médias écrits et parlés. Le Conseil de la Gravure résume bien les divers points de vues lorsqu'il recommande: **"... que le gouvernement prenne des dispositions pour inciter les médias d'information et de communication (télévision, radio, revues et journaux) à couvrir les événements artistiques et à offrir à leur public une programmation visant à faire connaître l'art québécois"** (31). Deux mesures particulières attirent cependant l'attention. Les Publications Chant de mon pays espèrent que le Ministère mette en place une équipe dont le mandat serait de rédiger une revue de promotion culturelle à l'exemple du magazine OSE (32). Pour sa part, l'Association des éditeurs de périodiques culturels qué-

bécois déplore toujours l'absence d'une **"solide émission télévisée vouée à la promotion de la culture..."** (33) et souhaiterait que ce vide soit comblé.

Si on se situe dans un contexte régional et si on se rappelle les difficultés de diffusion vécues en région, il est important de signaler la demande que la Société historique de la Gaspésie adresse au ministère des Affaires culturelles à l'effet de considérer la revue Gaspésie comme un outil de développement culturel pour la Gaspésie (34). C'est un exemple de moyen de diffusion à insérer dans une politique régionale de diffusion.

Plusieurs intervenants, environ une dizaine, insistent sur l'importance de réseaux de diffusion. L'information que nous avons recueillie ne permet pas de définir précisément en quoi ils consisteraient, mais il apparaît assez clairement que ces réseaux se situeraient en région. Il s'agirait donc de réseaux de diffusion régionaux comme le laisse entrevoir par exemple Musi'Art: **"Le Ministère devrait également s'attacher à créer de véritables réseaux de diffusion régionaux dans 5 régions: Gaspésie, Saguenay-Lac-St-Jean, Abitibi, Cantons de l'Est, Beauce et Outaouais"** (35). Trois intervenants, la Ville de Gatineau (36), à Baie St-Paul, la corporation Radio MF - Charlevoix et le Conseil régional de la culture de Lanaudière (37) mentionnent la création d'un organisme régional de promotion et de diffusion culturelles. Cela nous apparaît également aller dans le même sens que la création d'un réseau de diffusion culturelle régional.

D'autres mesures suggérées par les intervenants préconisent des manifestations culturelles. On déplore la disparition de la Semaine du patrimoine qui jouait un important rôle de sensibilisation auprès de la population (38). Le retour de cette activité serait bienvenu. Quelques autres intervenants suggèrent l'organisation d'une Journée des métiers de la culture (39), et la mise sur pied **"... de jeux du Québec à caractère exclusivement socioculturel"** (40).

Relativement à cette dernière activité, il faut mentionner qu'à quelques reprises on a suggéré que le secteur culturel s'inspire des méthodes de développement utilisée dans le sport. C'est dans cet esprit par exemple que le Centre socio-culturel Vanier de Châteauguay propose de **"créer de l'émulation en faisant se développer des "atomes", des "pee-wee", des doubles "A", des juniors, etc., pour former la "ligue nationale de la culture"** (41). Il n'est pas facile de voir comment cela peut se réaliser, et on ne trouve aucune indication à ce propos.

Il est une autre catégorie de suggestions qui se rattachent cette fois au rayonnement d'institutions culturelles. Plusieurs bibliothèques publiques, plusieurs bibliothèques centrales de prêt, notamment la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay-Lac-St-Jean (42), plusieurs musées également sont venus faire part au ministre des Affaires culturelles de leurs activités de diffusion et de leur possibilité de faire

encore beaucoup plus. On trouvera des précisions additionnelles dans les chapitres sur les institutions nationales.

Dernière catégorie de suggestions enfin, celles qui sont directement du ressort du gouvernement. Dans cette catégorie on retrouve un peu toutes sortes de choses. Le Conseil régional de la culture de l'Outaouais estime pour sa part que, pour faciliter l'accessibilité de l'information culturelle à la population, on aurait avantage à donner à Communication-Québec la possibilité de jouer un rôle de premier plan (43). Parmi les autres mesures souhaitées, citons Contrebasse qui verrait d'un bon oeil l'octroi de subventions pour le transport dans les régions éloignées (44), tandis que le Vieux Clocher de Magog souhaiterait de nouvelles subventions pour la publicité d'événements culturels et pour le lancement de carrière de nouveaux artistes (45). L'idée de préparer un répertoire des artistes est revenue à plusieurs reprises; aux yeux des intervenants, on aurait un bon instrument de diffusion (46). Plusieurs intervenants parlent aussi de diffusion de produit culturel à l'étranger notamment en faisant appel aux maisons du Québec (47); à plusieurs reprises, des intervenants des arts d'interprétation demandent la création d'un Office des tournées (48); et à Valleyfield, Valspec suggère une loi du spectacle afin de règlementer tous les agents de ce secteur d'activité. Que dire enfin, du rôle accru que pourrait jouer l'Editeur officiel dans la diffusion de l'art québécois (49).

L'addition de toutes ces suggestions ne donne pas, il va sans dire, une politique de diffusion culturelle. Elles constituent cependant une banque d'éléments utiles pour effectuer un tel travail.

Pour clore ce chapitre, rappellons les quelques mots du Prisme Culturel cités au début. La culture vit de ses manifestations, comme la vie s'exprime dans le mouvement. L'importance de la diffusion est primordiale à l'existence et au développement de toute culture.

REFERENCES

(1) M. 23-01, p. 3

(2) M. 64-05, p. 32

(3) M. 81-01, p. 8

(4) M. 13-62, p. 2

(5) M. 68-69, p. 6

(6) M. 68-73, p. 14, cf. aussi M. 31-05, p. 7; M. 67-04, p. 3; M. 68-08, p. 5, 6; M. 92-05, p. 14;

(7) M. 51-17, p. 8;

(8) M. 23-07, p. 6

(9) M. 51-47, p. 9

(10) M. 61-17, p. 6, 7

(11) M. 66-06, p. 7

(12) M. 68-80, p. 4;

(13) M. 68-17, p. 2, 3

(14) M. 92-05, p. 9

(15) M. 68-25, p. 5

(16) M. 68-15, p. 7, 8

(17) M. 41-16, p. 5

(18) M. 13-53, p. 6; cf. aussi M. 14-55, p. 1

(19) M. 66-10, p. 5, 6

(20) M. 64-07, p. 2

(21) M. 64-07, p. 2

(22) M. 12-51, p. 16, 17

(23) Cf. M. 12-58, p.1, 2, 3; M. 15-06, p. 3, 4; M. 15-08, p. 2; M. 91-03, p. 4

(24) M. 68-69, p. 6, 7

(25) M. 64-05, p. 26, 27

(26) M. 68-68, p. 13

(27) M. 32-03, p. 2

(28) Cf. M. 11-73, p. 2; M. 12-51, p. 20, 21; M. 21-03, p. 10; M. 21-04, p. 10; M. 22-02, p. 6; M. 22-08, p. 4, 5; M. 51-33, p. 7; M. 51-51, p. 2; M. 64-15, p. 6; M. 68-06, p. 15; M. 68-20, p. 1; M. 68-25, p. 26; M. 68-32, p. 3; M. 68-84, p. 9; M. 68-86, p. 6; M. 68-91, p. 13, 14; M. 71-16, p. 3; M. 81-01, p. 21; M. 82-02, p. 5, 6; M. 91-17, p. 7; M. 92-02, p. 3; M. 61-08, p. 2; M. 62-14, p. 5; M. 31-07, p. 5; M. 67-01, p. 7

(29) M. 82-01, p. 10, 11

(30) M. 11-57, p. 1

(31) M. 68-25, p. 18, 19; cf. aussi M. 14-55, p. 2; M. 23-09, p. 1

(32) M. 64-19, p. 2, 3

(33) M. 68-34, p. 6

(34) M. 14-51, p. 20

(35) M. 68-68, p. 15; cf. aussi M. 12-51, p. 16, 17; M. 31-20, p. 5; M. 31-12, p. 8; M. 31-06, p. 10, 11

(36) M. 71-13, p. 8

(37) M. 62-10, p. 3

(38) Cf. M. 12-51, p. 20; M. 68-42, p. 5

(39) M. 61-17, p. 2

(40) M. 66-08, p. 11

(41) M. 66-13, p. 5

(42) M. 23-05, p. 6, 7; cf. aussi M. 14-55, p. 2

(43) M. 71-09, p. 16

(44) M. 12-58, p. 3

(45) M. 51-01, p. 4

(46) M. 12-58, p. 3; M. 65-10, p. 7; M. 68-15, p. 15; M. 68-24, p. 4; M. 68-25, p. 19; Association culturelle de Grand-Mère; la Corporation du Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac.

(47) M. 68-91, p. 14

(48) M. 68-48, p. 3, 4

(49) M. 68-25, p. 18, 19

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'organisation du développement culturel est un des sujets majeurs qui a conduit le ministre des Affaires culturelles à entreprendre une consultation des intervenants culturels. Cette question a soulevé un vif intérêt dans les milieux et on peut dire, sans risquer de se tromper, qu'elle préoccupe grandement les agents les plus actifs du développement culturel.

Cette section du rapport portant sur l'organisation du développement culturel est divisée en deux parties. D'abord, il est question des principaux acteurs du développement culturel, tels le Ministère, les conseils régionaux de la culture, les municipalités... Ensuite, le rapport de la tournée du Ministre doit faire état des outils du développement culturel, tels les équipements, les mesures fiscales...

Il faut prendre note qu'il n'a pas été facile de catégoriser les informations relatives à l'organisation du développement culturel et que les distinctions introduites pour la rédaction de ce rapport doivent être comprises comme étant complémentaires les unes par rapport aux autres. Les intervenants n'ont habituellement pas situé leurs communications en tenant compte d'une approche globale des responsabilités en matière de développement culturel. La conséquence de cet état de fait est qu'on n'a généralement pas évalué l'impact de plusieurs affirmations: par exemple, de l'affirmation de l'identité régionale sur le rôle des partenaires ou de la création d'une Commission des arts et des lettres sur la régionalisation.

I- LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Les acteurs du développement culturel sont nombreux. En fait, ils sont plus nombreux qu'on ne le pense habituellement.

Il semble qu'on puisse en distinguer au moins quatre catégories dans les mémoires qui ont été déposés au ministre des Affaires culturelles. Il y a les organismes dont le mandat spécifique concerne le développement culturel: le Ministère, les bureaux régionaux, les conseils régionaux de la culture.

Il y a des organismes publics dont le mandat ne vise pas au premier chef le développement culturel mais qui doivent s'en occuper, vu l'influence de leur activité sur le développement culturel: par exemple, les ministères, les municipalités et les municipalités régionales de

comté. Il y a les organismes privés qui, grâce à des investissements ou à leur réseau de diffusion, peuvent avoir une influence déterminante sur des activités culturelles. Enfin, il y a les bénévoles et les multiples intervenants culturels dans les divers milieux.

Il importe de préciser que les créateurs et les organismes de production ne sont pas laissés pour compte. Ils ont une responsabilité déterminante dans l'avenir culturel d'une nation. Pour le moment il s'agit de voir les responsabilités de ceux qui s'occupent de l'organisation du développement culturel.

1) Les organismes officiellement mandatés pour s'occuper du développement culturel

Données quantitatives

Les deux tableaux qui suivent ont pour but de donner une représentation quantitative des mémoires qui ont parlé spécifiquement du rôle du Ministère, du rôle des bureaux régionaux et du rôle des conseils régionaux de la culture. Ces chiffres comprennent aussi les interventions qui ont abordé la question de l'autonomie régionale. D'autres statistiques seront fournies concernant les nouveaux partenaires et leurs responsabilités.

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Partage des responsabilités et autonomie régionale	20	15	18	15	32	34	20	10	7	17		188
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	30%	35%	38%	47%	46%	29%	20%	48%	30%	55%		34%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Partage des responsabilités et autonomie régionale	Total	Part. resp. et autonomie reg. / Total
1. Maisons d'enseignement	10 5%	31 5%	32%
2. Municipalités	14 7%	34 6%	41%
3. Organismes de concertation	19 10%	34 6%	55%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	15 8%	44 8%	34%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	22 12%	59 11%	37%
6. Groupes d'intérêt culturel	25 13%	69 13%	36%
7. Organismes de production	19 10%	75 14%	25%
8. Organismes de diffusion	32 17%	101 18%	31%
9. Organismes de formation artistique	12 6%	32 6%	44%
10. Groupes socio-économiques	4 2%	11 2%	36%
11. Individus	14 7%	48 9%	29%
12. Autres	2 1%	13 2%	15%
TOTAL	188	551	34%

Avant de regarder plus en détail le contenu des mémoires, il est utile de faire quelques observations à propos des données quantitatives.

Au plan régional, c'est dans les régions de la Côte-nord, de l'Outaouais, de la Mauricie et de l'Estrie que le partage des responsabilités entre les organismes mandatés pour le développement culturel soulève le plus de débats. Par contre, il y a relativement peu d'intervenants qui se sont prononcés sur cette question dans les régions de Montréal, de l'Est-du-Québec et du Nord-Ouest.

En nombre absolu, les organismes de diffusion ont fait le plus d'intervention sur le sujet (32 interventions ou 17% du total); mais, compte tenu de l'importance de chacune des catégories, ce sont les organismes de production (55%), les organismes de formation artistique (44%) et les municipalités (41%) qui ont indiqué le plus fortement leur préoccupation relative au partage des responsabilités alors que cette même question soulève beaucoup moins d'intérêt chez les organismes de production (25%) et chez les individus (29%).

Analyse du contenu

Évaluation sommaire

En guise d'introduction aux quelques lignes qui suivent, il est utile de faire état de l'évaluation que des intervenants culturels font de la situation actuelle en ce qui a trait au partage des responsabilités. Cette évaluation, à ce moment-ci, n'a de valeur qu'indicative, vu qu'elle repose sur les seuls points de vue d'une dizaine d'intervenants (1).

On peut trouver deux évaluations favorables et huit évaluations défavorables de la réalité présente. Les deux témoignages positifs vont dans le sens de développer la structure de responsabilité actuelle. **Nous considérons** , souligne la Bibliothèque centrale de prêt de la région de Québec, **que la majorité des structures de base sont en place et qu'il s'agit tout simplement de leur permettre de mieux se développer"** . (2) Un point de vue semblable est exprimé à Trois-Rivières, par les Productions Specta Inc., qui rappellent cependant la nécessité de délimiter les pouvoirs. (3)

Les autres intervenants ont une perception différente des institutions existantes. Un intervenant considère que la **"terminologie"** utilisée dans le cadre de la discussion du partage des responsabilités a peu de résonnance avec le vécu (4). Pour la table des directeurs des loisirs de la région Beauce-Appalache, le **"ministère des Affaires culturelles ne s'est pas doté de structures se rapprochant des besoins réels du milieu, que ce soit pour dispenser un service au niveau de l'information, de l'aide technique, des ressources de financement ou du per-**

sonnel" (5). Cette intervention se situe cependant au niveau de la culture populaire.

C'est l'imprécision des pouvoirs qui semble le point névralgique en ce qui concerne les évaluations défavorables. "Il **devient urgent,** selon l'Ecole de musique de Jonquière, **de repenser la répartition des pouvoirs entre le MAC et les instances régionales"** (6). L'Université de Sherbrooke, pour sa part, dénonce le dédoublement des structures entre le bureau régional et le conseil de la culture, dédoublement qui ne favorise pas le **"partnership de l'Université"** (7). D'autres mémoires vont dans le même sens (8), notamment celui du collège de Valleyfield qui dénonce le morcellement de l'action culturelle. Voilà autant d'indices qui laissent croire en la nécessité d'une meilleure concertation en matière de développement culturel. C'est l'avis exprimé par la ville de Chicoutimi: **"Nous estimons que votre Ministère doit continuer à jouer un rôle essentiel dans le développement culturel régional et nous nous attendons à une plus grande coordination entre vos différents services, entre les divers ministères qui se préoccupent du développement culturel"** (9).

Enfin, il convient de rapporter le point de vue, unique en sa catégorie, de monsieur François-Marie Bertrand qui, à Longueuil, a attiré l'attention des participants. Affirmant que le pouvoir appartient à la population et que ce sont les artistes qui donnent vie aux arts, monsieur Bertrand conclut en proposant l'évaluation suivante: **"Nous ne croyons pas vivre avec une conception de l'Etat qui permette la culture"** (10). C'est un jugement de valeur sur l'exercice des responsabilités dans le développement culturel.

Partage des responsabilités

Avant d'étudier en détail de quelle manière les intervenants culturels ont vu les responsabilités des institutions culturelles, il n'est pas sans intérêt de prendre connaissance de quelques règles d'action dans le partage des responsabilités. Il y a environ une quarantaine de mémoires qui abordent directement ce point (11).

Toutefois, avant de préciser ces quelques règles d'action, il importe de prendre en considération ce qui a l'apparence d'un postulat à retenir dans le partage des responsabilités: l'autonomie régionale. S'il est un point dont on ne peut douter, c'est bien de la volonté des régions* de prendre en charge le développement de leurs ressources. On

---

* Cette problématique est surtout vraie dans les régions qui ont un conseil de la culture. A Montréal-centre, la question se pose en d'autres termes: donner à Montréal les moyens de devenir une métropole culturelle internationale.

a pu relever au moins 52 interventions réclamant explicitement une plus grande autonomie pour les régions dans la gestion des affaires culturelles (12). Ce petit tableau donne une idée de la répartition régionale de ces interventions.

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Autonomie régionale	9	3	7	4	15	1	1	6	2	4	--	52
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	14%	7%	15%	13%	22%	1%	1%	29%	9%	13%	--	9%

Il n'est pas nécessaire de reprendre en détail chacune des citations des intervenants. Quelques exemples suffisent. Pour Loupifilm inc., il est essentiel de **"redonner aux régions les rennes administratives et décisionnelles des budgets qui leur appartiennent, i.e., d'en faire un lieu privilégié de co-gérance de leur milieu socio-culturel, de leur milieu de vie"** (13). A Sherbrooke, Radio-Québec, division de l'Estrie, est venu dire au ministre des Affaires culturelles: **"les régions réclament plus qu'un pouvoir de consultation et de recommandation auprès des ministères. Elles veulent avoir prise concrètement sur la décision: elles veulent agir par elles-mêmes"** (14). Les mots prononcés par la Société des arts de la Petite-Nation, à Papineauville, résument bien la pensée de la majorité des autres intervenants: **"Il nous apparaît nécessaire et même primordial que chaque région puisse définir elle-même ses priorités culturelles et favoriser une expression culturelles originale, reflétant les goûts de la population et leur évolution"** (15).

Il n'y a pas lieu d'insister davantage. Un coup d'oeil, maintenant, sur ce que pensent les intervenants à propos des règles d'action à respecter dans le partage des responsabilités servira d'introduction à la détermination des rôles de chacun.

Il ne se dégage pas de grandes constantes à ce sujet. On obtient plutôt un éventail de points de vue, en général complémentaires les uns les autres. Cependant, il est possible de classifier ces interventions selon trois ordres de sujet: les règles d'action pour conserver la spécificité culturelle, les règles d'action à propos de la représentativité du milieu, les règles d'action pour guider l'organisation de l'administration.

Quelques intervenants ont souligné l'importance du développement régional pour l'avenir de l'action culturelle québécoise. Mais les représentants de la Commission scolaire de Chicoutimi soulignent le danger d'affaiblir l'action culturelle en la confiant à des organismes locaux ou régionaux: **"Si l'on veut que l'action culturelle soit négligée, noyons-la dans ces organismes locaux ou régionaux, dont la mission, le rôle et l'enjeu politique mêmes s'éloignent des préoccupations culturelles"** (16).

L'Université de Sherbrooke soutient un point de vue beaucoup plus large en ce qui concerne la sauvegarde de la spécificité culturelle. Pour cette institution, il ne faut pas que la régionalisation divise les forces du Ministère vu qu'il est nécessaire de promouvoir une culture minoritaire sur le continent nord-américain: **"La dialectique territoire-culture s'applique au Québec face à un continent nord-américain plus que de région à région"**. (17) Il y a certainement là un point de vue important à prendre en considération dans le contexte d'un partage des responsabilités.

Au plan de la représentativité et de la concertation, les intervenants culturels font part de plusieurs observations importantes. Pour les Services documentaires de la région 04, la régionalisation doit favoriser l'unité des divers organismes régionaux. A cet égard, cet organisme souhaite une représentation **équilibrée** de ces divers organismes au sein d'un organisme de concertation dont la forme n'est pas définie (18).

Responsable des choix culturels de la région, l'organisme de concertation devrait être composé des agents culturels du milieu que le Collège de Valleyfield identifie comme étant les créateurs, les critiques, les diffuseurs et le public lui-même (19). Le Conseil de la culture de la région de Québec, quant à lui, insiste sur la présence **des créateurs et de leurs regroupements**".(20) Bref, les deux qualités qui devraient caractériser le mieux les structures du développement culturel seraient la participation des citoyens (21) et de la souplesse pour adapter les interventions aux besoins de la société (22). C'est sans doute ce qui a fait dire aux représentants de Message d'une rivière que les structures de représentation ne doivent pas tomber dans le "**giron de l'administration. Tout organisme issu de la volonté d'un pouvoir administratif**, disent-ils, **ne peut réellement avancer dans le sens qu'une population le projette**". (23)

La concertation est plus qu'une règle d'action, c'est un principe fondamental à respecter dans la définition des responsabilités. Même si tous les intervenants ne précisent pas le champ où la concertation doit se réaliser, il semble que la majorité d'entre eux veulent parler d'une concertation au plan régional: "**la consultation du MAC a fait ressortir qu'un développement cohérent et efficace au niveau culturel passe par une concertation régionale préalable**". (24) L'Office du Développement et de planification du Québec est très explicite également à ce propos (à Chicoutimi).

Au plan administratif, quelques observations méritent attention. On parle de légèreté des structures d'intervention (25), de diversité possible des modèles de partage de responsabilités (26) et on souligne la nécessité "**d'éviter de trop longues périodes d'ajustement administratif**". (27) Mais les deux points majeurs à retenir concernent la précision dans l'attribution des mandats des organismes responsables et la question budgétaire.

Il est important aux yeux des intervenants culturels que les responsabilités soient clairement définies. Le Conseil régional de la culture de Québec (secteur de la Beauce) exprime très bien cette idée: "**il faut que l'Etat s'assure par les législations nécessaires, que les mandats soient clarifiés, les structures adéquates et les ressources financières accessibles aux nouveaux responsables**". (28) Pour reprendre les paroles de monsieur Luc Fournier, au nom de la table des directeurs des loisirs de la région Beauce-Appalache, il faut "**surtout bien com-**

prendre qui fait quoi". (29) C'est là un point majeur à retenir pour les responsables du développement culturel. (30)

Enfin, dernière observation, des intervenants culturels ont affirmé la nécessité de voir le transfert des responsabilités s'effectuer parallèlement à un transfert des ressources budgétaires. **"Nous croyons que tout transfert de responsabilités doit être accompagné d'un transfert fiscal équivalent".** (31) Cette question reviendra un peu plus loin lorsqu'il sera question des nouveaux partenaires, notamment des municipalités et des municipalités régionales de comté.

A la suite de ces quelques principes, on peut maintenant jeter un regard attentif sur les responsabilités particulières que les intervenants culturels ont attribué au Ministère, aux bureaux régionaux, aux conseils régionaux de la culture. Ce chapitre se terminera en faisant état de quelques suggestions de nouveaux organismes.

Les tableaux que voici permettent d'avoir une idée de l'importance du partage des responsabilités pour les intervenants culturels.

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Partage des responsabilités	9	3	15	8	18	24	15	4	3	8	-	107
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	14%	7%	31%	25%	26%	20%	15%	19%	13%	26%	-	19%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Partage des responsabilités	Total	Partage des resp. / Total
1. Maisons d'enseignement	4 4%	31 5%	13%
2. Municipalités	6 6%	34 6%	18%
3. Organismes de concertation	15 14%	34 6%	44%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 4%	44 8%	8%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	13 12%	59 11%	22%
6. Groupes d'intérêt culturel	21 20%	69 13%	30%
7. Organismes de production	12 11%	75 14%	16%
8. Organismes de diffusion	13 12%	101 18%	13%
9. Organismes de formation artistique	8 7%	32 6%	25%
10. Groupes socio-économiques	1 1%	11 2%	9%
11. Individus	9 8%	48 9%	19%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	107	551	19%

Au total, près de 20% de l'ensemble des mémoires abordent explicitement le partage des respnsabilités. C'est donc un point très important aux yeux des participants. Si l'on prend, maintenant, les mêmes données, mais réparties selon les catégories de groupes culturels, on peut constater quelques faits intéressants.

Deux points ressortent avec plus d'évidence. On peut voir que 30% des mémoires déposés par les groupes d'intérêt culturel ont parlé du partage des responsabilités. Dans le cas des organismes de concertation, c'est 44% des mémoires qui en ont parlé. On se rappellera que les conseils régionaux de la culture font partie de cette catégorie.

Avant de décrire le contenu des interventions, il y a trois remarques à formuler.

Premièrement, les données qui appuient cette analyse ont été sélectionnées lorsque les intervenants parlaient explicitement du partage des responsabilités.

Deuxièmement, il faut souligner que les responsabilités du Ministère sont plus difficiles à déterminer qu'il n'apparaît au premier abord. Les mêmes termes sont souvent utilisés dans des contextes fort divers, et il n'est pas toujours facile de découper la pensée des intervenants sans porter préjudice à leur message.

Enfin, comme on pourra facilement le constater, les intervenants s'expriment en termes généraux. La forme concrète que devrait prendre le nouvel équilibre des pouvoirs reste à inventer. La consultation du Ministre ne permet pas de la déterminer.

Il se dégage quatre grandes responsabilités du ministère des Affaires culturelles. Le Ministère doit, selon les intervenants, promouvoir la culture, définir des politiques, coordonner l'action d'autres organismes et soutenir l'action d'autres intervenants culturels.

Promotion de la culture

Le Ministère doit d'abord promouvoir la culture et non définir la culture comme le signale le créateur Gilles Tremblay. Au moins 30 intervenants ont parlé dans ce sens. (32) Promoteur de la culture, qu'est-ce à dire ? Cela signifie d'abord préserver les intérêts culturels collectifs (33). Il est de la responsabilité du Ministère de s'occuper de tous les niveaux de culture. Il y a des intervenants pour rappeler la responsabilité du Ministère à l'égard de la **"grande culture"**. C'est ce que fait Francine McKenzie (34). Il y a d'autres intervenants pour rappeler au Ministère la nécessité de s'occuper de la culture populaire. (35) Préserver les intérêts culturels collectifs veut dire aussi être conscient de la situation particulière de la nation francophone du Québec en Amérique du Nord. (36)

Promouvoir la culture signifie encore animer la population. C'est le comité de spectacles de La Tuque qui a peut-être le mieux exprimé ce rôle en disant: L'Etat **"doit plutôt jouer le rôle de l'animateur et du chef d'orchestre d'un effort collectif de planification de toute la société québécoise"**. (37) Sept intervenants ont souligné la même idée. Promouvoir la culture, c'est également sensibiliser la population aux valeurs culturelles, et changer les mentalités face à la culture (38). Le Ministère doit donc s'efforcer de développer le goût pour les choses culturelles (39), et pour ce faire, il doit s'associer aux dirigeants municipaux (40) et voir à ce qu'on passe à la pratique (41).

Enfin, promouvoir la culture, c'est aussi s'occuper de la diffusion du produit culturel et par conséquent, se préoccuper des moyens de diffusion, c'est-à-dire, des industries culturelles. La démocratisation de la culture passe par la diffusion de la culture et le Ministère à un **"rôle très important à jouer sur le plan de la publicisation (...) de l'action culturelle"** (42). Ce sont les mots du Mouvement Vivaldi. Le Ministère a aussi une responsabilité à l'égard des industries culturelles. Comme le souligne la Société des droits d'exécution du Canada, le Ministère doit **"stimuler l'industrie du spectacle et l'industrie du disque, ainsi que les organismes, tels que les orchestres (...) car ils peuvent (doivent ?) engendrer la création de nouvelles oeuvres et en assurer la promotion et la diffusion** (43). Le Ministère ne peut demeurer à l'écard de ce secteur, il doit, au contraire, **"multiplier les recherches sur l'impact économique des industries culturelles, en sorte que l'on comprenne,** affirme Michel Fournelle des Biennales de Laval, **qu'une vie culturelle aux niveaux local, régional ou provincial, constitue un rouage important du monde des affaires"**(44). Le Théâtre du Bois de Coulonge avait déjà souligné, lors des audiences de Québec, qu'il **"n'est pas utopique de penser qu'un Ministre de la culture (...) puisse être également un bon économiste"** (45).

Dans la foulée des industries culturelles, il est important de rappeler la recommandation du Service des loisirs de la ville de Rivière-du-Loup à l'effet que le Ministère doit porter attention aux nouvelles formes de culture issues des changements technologiques (49).

Promouvoir la culture, peut-on retenir en résumé, signifie non seulement conserver les formes culturelles, mais aussi demeurer ouvert aux nouvelles formes de culture.

Définition de politiques

Le deuxième grand rôle que les intervenants attribuent au ministère des Affaires culturelles concerne la définition de politiques. A ce niveau, quelques distinctions importantes s'imposent. D'abord, les intervenants confient au Ministère la responsabilité de l'élaboration d'une politique culturelle globale pour le Québec. A ce titre, le Ministère

exerce une responsabilité d'état. C'est le Conseil régional de la culture qui exprime cette réalité avec le plus de clarté: **"Avec des responsabilités plus larges que celles qu'il a présentement, le ministère des Affaires culturelles est responsable de l'orientation de la politique culturelle du gouvernement du Québec"** (47). Il est possible de relever une dizaine d'interventions de cette nature (48).

Cette citation nous introduit à un deuxième niveau de responsabilité en ce qui concerne les politiques. Plusieurs intervenants attribuent au Ministère la responsabilité de définir des politiques, des orientations ou des objectifs. Ce rôle, sans doute moins général que celui de définir une politique culturelle, consiste en des interventions du Ministère dans des secteurs d'activités déterminés. C'est dans ce sens que le Conseil de la gravure parle au ministre des Affaires culturelles: **"Sans écarter les possibilités d'impliquer la population, c'est principalement au Gouvernement que revient la responsabilité d'établir les priorités culturelles en conformité avec les besoins des artistes et de créer les structures appropriées au développement de la création et de la recherche en arts visuels"** (50). Plusieurs interventions vont dans ce sens (51).

Si on considère que l'État doit définir les orientations dans le domaine culturel, certains intervenants rappellent que l'Etat ne devient pas, par le fait même, le **"définisseur de la culture"**. **"Il ne faut pas se méprendre sur le rôle de l'Etat,** nous dit le Conseil de la culture de la région de Québec, **dans le domaine culturel et il ne faut surtout pas que l'Etat se méprenne sur son propre rôle. Il n'est pas l'initiateur de la culture. Elle repose d'abord sur l'acte de création exercé individuellement ou collectivement. Son rôle est de l'appuyer efficacement, de façon originale et dynamique ..."**(52). Nous reviendrons sur le rôle de soutien que doit exercer le Ministère. Autre nuance à apporter, le Comité de spectacles de La Tuque souligne que l'État n'est pas **"l'unique définisseur"** (53), et que les régions ont leurs responsabilités dans la définition des priorités culturelles régionales. Une vision intégrée du développement culturel comporte ces deux volets.

Planification

La troisième grande responsabilité que l'on attribue au Ministère est celle de coordonner les activités de divers organismes et de planifier l'organisation du développement culturel. Rapidement, en ce qui a trait au dernier point, le Service de loisirs de Rivière-du-Loup, fait bien ressortir le rôle de planification que doit exercer le Ministère, en disant: **"Le rôle du Ministère en région doit en être un de concertation et de planification des ressources disponibles sur l'étendue du territoire"** (54). D'autres intervenants parlent de plan triennal (55) ou quinquennal (56) dans l'organisation des programmes de soutien aux organismes culturels.

On insiste davantage sur le rôle de coordination du Ministère. Coordination surtout des activités avec d'autres ministères. Le mémoire de l'Ordre des architectes du Québec et celui de l'Association des directeurs de théâtre soulignent bien cet aspect. Pour l'Ordre des architectes, **"la concertation interministérielle est le moyen privilégié d'assurer un aménagement harmonieux du territoire"** (57). Pour l'Association des directeurs de théâtre, **"il entre dans les attributions et fonctions du ministère des Affaires culturelles, d'effectuer les interventions qui s'imposent auprès des autres organismes du Gouvernement..."** (58). Une douzaine d'autres interventions vont dans le même sens (59).

Les intervenants culturels parlent de deux autres niveaux de coordination: la coordination avec des partenaires régionaux et municipaux pour l'organisation des services (60), et la coordination avec le Gouvernement fédéral pour la redistribution des fonds fédéraux (61).

Aide

Le quatrième rôle important du ministère des Affaires culturelles est celui d'apporter un soutien au développement culturel. Les intervenants culturels font état de plusieurs formes d'aide. D'abord, on souligne l'importance pour le Ministère, d'aider les créateurs. L'Ecole de Musique de Sept-Iles reflète bien le point de vue d'une douzaine d'intervenants: **"La vocation du ministère des Affaires culturelles face à la société québécoise moderne n'est pas différente de celle de tous les autres intervenants culturels, autant publics que privés. Ce rôle ne pourra et ne devra pas être ailleurs que dans le soutien, l'incitation et la coordination des efforts créateurs des individus pour que se fasse entendre clairement, cette voix sociale qu'est la culture"** (62).

Autre forme d'aide, le Ministère doit soutenir financièrement des organismes et des activités culturelles et il doit surtout assurer le maintien de l'infrastructure culturelle. Ce point est mis en évidence par la Corporation municipale de Pointe-à-la-Croix (mémoire présenté à Carleton): **"le financement des infrastructures culturelles, comme par exemple, centre culturel, musée, etc., devra rester du ressort du ministère des Affaires culturelles ..."** (63). Une dizaine d'interventions vont explicitement dans ce sens (64). A plusieurs reprises, on a évoqué l'aide que le Ministère devrait offrir aux milieux dans le domaine de l'administration et de la planification *. Le Centre d'art d'Orford a bien exprimé ce besoin: **"Puisque le Ministère a pour rôle de promouvoir la culture au Québec et d'épauler le mieux possible les organismes qui oeuvrent à cette fin (...) pourquoi ne pas leur fournir les services de conseillers en planification, en administration et en marketing ..."** (65).

---

* cf. le chapitre sur la gestion du Ministère

En quatrième lieu, dans la description des responsabilités du Ministère, on demande que celui-ci intervienne pour appuyer les diverses régions pour le développement de leur **"potentiel culturel"** (66). Cela peut se faire, comme le soulignent les Productions Marie-Victorin, en mettant en place **"des mécanismes de gestion et d'animation des ressources du milieu"** (67) et en favorisant les échanges culturels entre les régions. Plusieurs intervenants (68) considèrent qu'il revient au Ministère de prendre l'initiative de ces échanges: **"La régionalisation entraîne naturellement la nécessité d'échanges interrégionaux afin de favoriser le développement d'une culture nationale. Il va de soi que l'organisation de tels échanges relève de la responsabilité du Ministère en fonction de sa mission de coordination"** (69).

Comme on vient de le voir, il y a quatre grands ordres de responsabilité attribués au Ministère: la promotion de la culture, la définition de politiques, la coordination des activités d'autres organismes publics et le soutien des milieux culturels. La consultation a identifié d'autres rôles attribuables au Ministère mais il s'agit de points particuliers soutenus par très peu d'intervenants. Quatre intervenants culturels demandent que le Ministère exerce un contrôle, voire même un **"contrôle sévère"** sur les programmes et les structures (70). Un autre intervenant estime que c'est au Ministère de **"trancher"** les cas litigieux, puisque c'est lui qui a en main les principaux leviers de décision (71).

Pour conclure la description de la responsabilité du Ministère, on peut dire que même si quelques intervenants se sont posé des questions sur la nature du mandat ministériel (72), la plupart d'entre eux reconnaissent au Ministère un rôle au plan national. Rien de mieux pour résumer ce point que d'emprunter les mots du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est: **"A notre avis, il revient au Ministère la tâche de saisir la perspective globale de la culture de notre collectivité"** (73).

Rôle des bureaux régionaux

Les intervenants culturels ont parlé aussi du rôle et des fonctions que devraient exercer les bureaux régionaux du Ministère. Ces points de vue doivent être compris dans le contexte d'une plus grande autonomie des régions comme cela est déjà mentionné.

Il a été possible de recueillir 31 interventions touchant directement le rôle et les fonctions des bureaux régionaux du Ministère. Une seule de ces interventions porte un jugement négatif sur l'action des bureaux régionaux. Pour le Théâtre des Filles du Roy à Hull, il serait désastreux de donner plus de pouvoir à **"une structure aussi anémique"** (74). Toutefois, cette opinion est contredite explicitement par 5 intervenants culturels. Les paroles les plus significatives à cet égard ont été prononcées par la Conférence des maires de la banlieue de Mont-

réal: "Comme nous l'avons mentionné précédemment, la municipalité est un gouvernement qui est très près de sa population. Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles s'est doté de bureaux régionaux qui, à notre avis, devraient être mieux outillés pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des différentes municipalités" (75).

Administrateur du développement culturel

Dans le mandat des bureaux régionaux, il est possible de distinguer quatre fonctions spécifiques. Deux points reviennent plus souvent: le bureau régional a un rôle d'administrateur du développement culturel en région et le bureau régional doit être un promoteur de la culture en région. Premièrement, une dizaine d'intervenants mentionnent que le bureau régional doit non seulement aider à la concertation des organismes du milieu (76), mais surtout travailler à la planification et à l'administration des ressources du milieu. La Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais dit: **"laisser les guides de la gérance et de l'administration des programmes de NOTRE ministère des Affaires culturelles au bureau régional en le dotant cependant d'un personnel qualifié et suffisant"** (77).

Comme deuxième rôle du bureau régional, des participants (environ une dizaine) font état, à l'instar de ce qui a été dit pour le ministère des Affaires culturelles, de la nécessité d'assurer la promotion de la culture en région. Cela signifie être présent aux événements culturels, appuyer les organismes du milieu, transmettre des informations culturelles ... Le Service des loisirs de Jonquière illustre bien ce point de vue: **"Les bureaux régionaux des Affaires culturelles devraient également jouer un rôle de promotion et de soutien technique d'événements spéciaux ..."** (78).

Deux autres fonctions ont été mentionnées comme faisant partie du travail du bureau régional: assurer une aide technique, comme la dernière citation vient de le souligner (79) et voir à l'élaboration des politiques pour le développement culturel en région. La Galerie Hébert-Gaudrault précise: **"Le bureau régional doit conserver son rôle d'intervention privilégié auprès de son Ministère; il élabore les politiques régionales et en coordonne l'application en concordance avec l'action du Ministère"** (80). Dans ce contexte, il est clair que le bureau régional doit demeurer en étroite liaison avec le Ministère (81).

On peut donc résumer le rôle du bureau régional en disant qu'il doit s'occuper de promouvoir la culture en région, qu'il doit administrer les ressources du développement culturel en région, qu'il doit offrir un support technique au milieu et qu'il doit élaborer les politiques régionales.

Rôle des conseils régionaux de la culture

Ce chapitre sur le partage des responsabilités serait incomplet s'il ne décrivait pas la perception que les intervenants culturels ont des conseils régionaux de la culture. Avant d'entrer dans l'analyse des interventions, il est utile de jeter un coup d'oeil sur les quelques données quantitatives que voici:

Répartition des interventions selon les régions

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
C.R.C.	4	6	9	5	8	12	2	4	4	6	-	60
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	6%	14%	19%	16%	12%	10%	2%	19%	17%	19%		11%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	C.R.C.	Total	C.R.C. / Total
1. Maisons d'enseignement	3 5%	31 5%	10%
2. Municipalités	6 10%	34 6%	18%
3. Organismes de concertation	11 18%	34 6%	32%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	5 8%	44 8%	11%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	7 11%	59 11%	12%
6. Groupes d'intérêt culturel	4 7%	69 13%	6%
7. Organismes de production	10 17%	75 14%	13%
8. Organismes de diffusion	8 13%	101 18%	8%
9. Organismes de formation artistique	4 7%	32 6%	13%
10. Groupes socio-économiques	1 2%	11 2%	9%
11. Individus	1 2%	48 9%	2%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	60	551	11%

Il a été possible de relever 60 participants ayant parlé spécifiquement des conseils régionaux de la culture. Cela représente 11% de l'ensemble des mémoires soumis au Ministre. Le premier tableau montre la répartition régionale de ces interventions. Le second représente la répartition des mêmes interventions selon les catégories d'intervenants. Le fait le plus significatif à retenir concerne la catégorie des organismes de concertation. On peut observer aussi que 32% de l'ensemble des organismes de concertation ont abordé ce sujet. Le mandat des conseils régionaux de la culture est donc une préoccupation importante pour les organismes de concertation, et pour cause. Il va de soi que ce sujet intéresse également les autres intervenants.

Il n'est pas facile de faire le point sur les conseils régionaux de la culture. Une première lecture des mémoires laisse voir une attitude ambivalente de la part des intervenants culturels, car on peut difficilement en parler sans porter un jugement implicite sur l'existence de ces conseils. Que l'on affirme la nécessité de les maintenir ou l'inutilité de leur rôle, dans les deux cas, il est question de leur existence.

Le départage des opinions favorables et défavorables à propos des conseils régionaux de la culture donne les résultats suivants: 33 sont favorables et 27 sont contre. En pourcentage, 55% des intervenants sont favorables contre 45% de défavorables. En faisant le profil des répondants favorables et des répondants défavorables, on observe que ce sont surtout les organismes de concertation qui défendent les conseils régionaux et qu'ils ont quelques appuis de la part d'organismes de production. Le bloc des opposants est constitué surtout par des organismes de production, des organismes de diffusion et des municipalités.

Voyons maintenant ce que disent les participants.

Quelques uns ont porté un jugement global très positif à l'endroit des conseils régionaux de culture. C'est le cas de la Commission scolaire de Chambly. **"Le ministère des Affaires culturelles a franchi un grand pas en créant les conseils culturels dans toutes les régions du Québec"** 82). Pour la ville de La Baie, le conseil régional de la culture a fait meilleure figure que le bureau régional du Ministère: **"l'action du Conseil régional de la culture est beaucoup plus perçue que celle du bureau régional. On le sent plus près et plus à l'écoute des besoins"** (83). Enfin, pour le Camp musical du Nord-Ouest québécois, le Conseil régional de la culture est l'organisme qu'il faut pour acheminer les demandes au bureau régional: **"nous recommandons à votre Ministère de conserver cette structure plutôt que de créer une Commission des arts et des lettres"** (84). Voilà pour quelques témoignages d'appréciation.

On peut dire que toutes les autres interventions favorables ont un lien avec le mandat des conseils régionaux de la culture. Il semble clair, aux yeux des intervenants culturels (10 intervenants dans ce sens)

(85), que les conseils régionaux de la culture doivent servir au développement culturel régional. **"Les conseils régionaux de la culture sont d'abord voués au développement culturel de leur région et doivent conséquemment favoriser la participation du milieu à son propre développement ainsi que l'accès des citoyens aux biens et services culturels. A cette fin, chaque conseil remplit des fonctions d'animation de consultation, de concertation et de représentation régionales"** (86). Cette citation du conseil régional de l'Outaouais exprime bien le point de vue des autres intervenants sur le rôle de ces organismes. Il est intéressant de noter que la ville d'Amqui a fourni une une liste des fonctions d'un conseil régional de la culture. On trouvera cette description en annexe (87).

Le rôle que les intervenants culturels souhaitent voir jouer aux conseils régionaux de la culture conduit à un renforcement de leur mandat. Il y a 22 des 33 intervenants favorables qui s'expriment en fonction d'une révision de statut. Il y a d'abord 12 intervenants (88) qui réclament explicitement plus de pouvoir pour les conseils régionaux de la culture. Il est significatif de noter, à cet égard, les propos du Conseil économique et social de Charlevoix: **"Faute de ressources adéquates, nous considérons que le Conseil régional de la culture n'a pas pu jouer le rôle et avoir l'impact et la présence que nous attendions. Aussi faudrait-il lui donner des responsabilités décisionnelles et des ressources financières, humaines et techniques plus élargies pour administrer certains programmes d'aide aux organismes et aux projets innovateurs de la région"** (89).

Dix organismes culturels se penchent sur le mandat des conseils régionaux de la culture.* L'un d'eux, l'Association des musiciens éducateurs du nord-ouest québécois recommande que le Conseil régional soit confirmé dans ses fonctions actuelles (90). Deux autres intervenants culturels parlent dans le sens d'un renforcement de leur mandat (91) allant jusqu'à demander **"une législation qui garantisse le rôle de chaque conseil régional et qui garantisse une structure uniforme pour chacun de ses conseils d'administration. On pourrait adopter le modèle du Conseil régional de la santé et des services sociaux"** (92).

Quant aux autres organismes, ils proposent des mandats spéciaux aux conseils. Pour la Bibliothèque municipale du Saguenay-Lac St-Jean, les conseils régionaux devraient **"servir de lien entre les intervenants du milieu et le ministère des Affaires culturelles"** (93). La Conférence scolaire des affaires socio-culturelles (94) et les Métiers d'art des Cantons de l'est (95) tiennent un discours semblable. Le Conseil

---

* Lors de la consultation, deux conseils régionaux de la culture ont semblé recevoir une appréciation très positive de la part du milieu: le Conseil régional de la région 08 et le Conseil régional de la région 01.

régional des loisirs de l'Estrie souhaite voir les conseils régionaux de la culture comme des lieux de décentralisation où seront décidées les priorités culturelles du milieu (96); la Corporation du Moulin à eau de Rivière-aux-Saumons Inc., recommande que le C.R.C. ait un **"droit de parole dans les prévisions budgétaires du Ministère pour chaque région"** (97) et le conseil régional de développement des Cantons de l'Est affirme que le C.R.C. devrait avoir **"mandat de tracer l'aspect régional de la politique culturelle"** (98). Ajoutant une précision supplémentaire à leur rôle dans l'élaboration des politiques culturelles régionales, les représentants des Petits archets de Sorel voient les conseils régionaux de la culture comme **"un palier de supervision dans l'application intégrale des politiques culturelles gouvernementales au niveau des municipalités"** (98).

Comme il est déjà indiqué un peu plus haut, les conseils régionaux de la culture n'ont pas suscité que des critiques positives. Plusieurs intervenants, nous en avons identifiés 27, ont tenu des propos nettement défavorables à l'endroit de cet organisme.

"Quant on a le câble, à quoi servent les antennes" (100). Ces mots de la Société des musées québécois ouvrent le débat sur le sujet.

Plusieurs organismes culturels, aux dires mêmes du Conseil régional de la culture de la Côte-nord, ne voient pas la différence entre le Conseil régional de la culture et le Bureau régional du Ministère (101); ce jugement n'est pas négatif en lui-même, mais il traduit la perception du milieu. Il semble y avoir un **"dédoublement de fonction"** entre les deux organismes (102).

D'autres intervenants culturels sont cependant baucoup plus sévères. Les conseils régionaux de la culture sont tout simplement inutiles (103) et devraient être abolis (104). Pour l'Ecole de musique de l'Outaouais, le Conseil **"n'a jamais pu mener aucun dossier d'ampleur régionale sans éclabousser sur l'une ou l'autre des municipalités impliquées ...** (105). La Guilde des artistes de Drummondville situe son intervention dans la même ligne de pensée.

Autre point de vue: pourquoi maintenir des organismes qui **"semblent être calqués"** sur les conseils régionaux des loisirs, structures **"continuellement remises en question"** (106). C'est en ces termes que le Centre socio-culturel Vanier de Châteauguay et le Service des loisirs de St-Jean se sont exprimés.

Si on voulait faire le relevé des griefs exprimés à l'endroit des conseils régionaux de la culture, on pourrait dire en premier lieu que cette structure pose un problème de représentativité. La représentativité des conseils doit être comprise dans deux sens différents. Cinq intervenants (107) parlent de représentativité géographique. En effet, les sous-régions ne se reconnaissent pas dans le Conseil régional de la culture. A St-Georges de Beauce, par exemple, le théâtre de l'Estèque

affirme **"que le Conseil de la culture de la région de Québec ne correspond pas aux critères de notre région dont les besoins sont très différents de ceux de Québec"** (108). Les intervenants culturels parlent également de représentativité des groupes culturels. Les organismes de production en art d'interprétation, notamment dans la région de Sherbrooke (par exemple l'Union théâtrale, le Théâtre Piggery ...) reprochent aux conseils régionaux de la culture de mal comprendre les enjeux du théâtre: **"the council defines artist not in terms of his creativity, but rather as a function of this particular place of birth or residence"** (109). Ces mots du Théâtre Piggery sont repris par d'autres troupes de théâtre. Le représentant du Théâtre les Ancêtres déclare: **"j'estime, cependant, que ces organismes actuellement, ne sont pas représentatifs du milieu culturel, du moins en ce qui concerne le théâtre professionnel"** (110). A cet égard, François Colbert estime dangereux que des amateurs viennent juger du travail des professionnels.

D'une façon générale, les groupes responsables des salons du livre résistent à l'idée d'être sous la juridiction des conseils régionaux de la culture. A Drummondville, à Jonquière et à Québec, une certaine incompatibilité s'est manifestée entre les conseils régionaux de la culture et les salons du livre. Le Salon international du livre de Québec a très clairement exprimé la difficulté: **"Un conseil régional de la culture peut agir de façon utile au plancher que lui suggère sa dénomination, nous le reconnaissons d'emblée. Toutefois, l'action et l'avenir du Salon international du livre de Québec ne sauraient être assujettis à un organisme dont les horizons ne dépassent pas une région donnée"** (111).

Enfin, pour conclure les critiques faites au Conseil régional de la culture, on se limitera à énumérer quelques points particuliers. Pour la municipalité de Port Cartier, les conseils régionaux de la culture sont, faute de moyen, inaccessibles au citoyen (112). Pour la ville de Jonquière, les conseils régionaux de la culture sont devenus **"des groupes de pression et de contestation au lieu d'être des consultants, des agents de recherche pour le milieu et des coordonnateurs du développement culturel"** (113). Ces organismes, aux yeux de la ville de Hauterive, ne sont pas utiles pour les municipalités (114). Dernière remarque, le Centre culturel de Longueuil s'étonne que le Conseil régional de la culture ne soit pas **"partie prenante d'un conseil régional de développement"** (115) et la Société historique de Gaspé marque sa préférence pour confier aux municipalités le leadership du développement culturel. **"Dans une structure où les M.R.C. correspondent à des bassins culturels bien définis et dans la mesure où chaque M.R.C. possède une Commission de la Culture, nous nous interrogeons sur l'utilité d'alourdir ce système en permettant aux conseils régionaux de la culture et aux C.R.D. de se greffer à cette structure"** (116).

Dans le contexte du partage des responsabilités entre le Ministère, le bureau régional du Ministère et le Conseil de la culture, certains intervenants culturels ont proposé la création de nouveaux organismes. Le paragraphe qui suit a pour but d'énumérer ces quelques suggestions. Il s'agit d'organismes devant oeuvrer sur le plan local et régional. Le prolongement, au plan national, de ce point se trouve dans le chapitre sur la Commission des arts et des lettres.

Organismes nouveaux

Les organismes nouveaux ont des appellations diverses mais leurs fonctions se ressemblent. Au niveau local, on parle d'un **"comité culturel au sein de chaque municipalité"** pour encourager les arts et conserver le patrimoine bâti (117). La Commission scolaire de Varennes propose l'établissement d'une **"instance locale"** (118) pour s'occuper de projets dans le domaine culturel. Le Conseil de la culture de l'Est du Québec suggère la création d'une **"commission culturelle"** au sein de chacune des municipalités régionales de comté (119). Cette nouvelle structure permettrait une meilleure planification des services et garantirait davantage la responsabilité du milieu dans le développement culturel. La Corporation municipale de Pointe-à-la-Croix se rapproche de cette formule en soumettant l'idée d'un **"conseil régional de la culture au niveau d'une M.R.C."** (120).

Pour oeuvrer au plan régional, les participants ont donné plusieurs noms à l'organisme qu'ils souhaiteraient: **"table de consultation"** regroupant les intervenants culturels (121); **"comité consultatif"** pour planifier un programme culturel régional (122); **comité de coordination des activités culturelles de la région"**, (123), **"commission régionale de la culture"** pour regrouper les intervenants culturels (124); **"commission des arts et des lettres"** dans la région (125); organisme regroupant les conseils régionaux et les bureaux régionaux (126); organisme formé de représentants d'associations culturelles locales (127); institution culturelle polyvalente pour la diffusion de spectacles (128); bureau régional de la culture pour la promotion de la culture (129); **"commission des arts et loisirs"** pour remplacer les conseils de zone (130). Ce nouvel organisme, il est vrai, serait davantage au niveau local. Enfin, il est intéressant de noter que l'on suggère la fusion du conseil de la culture et du conseil des loisirs pour créer un organisme consultatif pour le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (131). Notons en terminant trois autres suggestions: création d'un conseil de la culture à Montréal (132); modification du mandat des CRC, de manière à ce qu'ils soient plus représentatifs et plus impliqués dans l'orientation et la gestion culturelles du milieu (133); mise sur pied d'une table de concertation des conseils de la culture (134).

La suggestion de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais mérite un moment d'attention vu l'intérêt que cette formule a suscité lors des audiences. Il s'agit de mettre en place, en remplacement des conseils

régionaux de la culture, une **"commission d'appels mixtes"** formée de gens du milieu, quelques-uns nommés par le Ministre et quelques-uns élus en région, commission ayant pour mandat **"de recevoir et corriger, s'il y a lieu, une décision du bureau régional vis-à-vis un individu ou un organisme"** (135).

Avant de conclure, il faut dire que la majorité des interventions ont souligné un point ou l'autre du partage des responsabilités. Toutefois, quelques intervenants ont fait un effort de systématisation du partage des responsabilités. La Corporation des métiers d'art de l'Abitibi-Témiscamingue (136), la ville d'Amqui (137), l'Association des Artistes-peintres de Carleton (138), les Conseils de la culture de Sherbrooke et du Saguenay* (139) et l'Ecole de musique de Jonquière (140) ont fait un effort de systématisation du partage des responsabilités.

CONCLUSION DU CHAPITRE

On peut donc retenir de l'ensemble des éléments de ce chapitre que tous les intervenants culturels accordent une responsabilité de premier plan au ministère des Affaires culturelles et que la presque totalité des intervenants estiment que les bureaux régionaux ont également un rôle à jouer en région. Le rôle des conseils régionaux de la culture est cependant plus remis en cause. Si on ne considère pas les interventions des conseils régionaux de la culture, on devrait dire que la majorité des intervenants ne désirent pas le maintien de cette structure. Toutefois, l'évaluation des conseils régionaux de la culture est fort différente d'une région à l'autre.

---

* Ces conseils n'accordent aucune place aux bureaux régionaux dans la gestion du développement culturel en région.

RÉFÉRENCES

(1) M. 21-02, p. 9; M.21-05, p.5; M. 31-03, p. 12;
M. 32-05, p. 4; M. 41-17, p. 3; M. 51-22, p. 6;
M. 64-04, p. 5-6; M. 66-06, p. 2; M. 68-77, p. 3;
M. 91-02, p. 2-3; M. 91-03, p. 3

(2) M. 31-03, p. 12;

(3) M. 41-17, p. 3;

(4) M. 91-02, p. 2-3;

(5) M. 32-05, p. 2-3;

(6) M. 21-05; p.5;

(7) M. 51-22; p. 6;

(8) M. 66-06, p. 2; M. 68-77, p. 3; M. 91-03, p.2;

(9) M. 21-02, p. 9;

(10) M. 64-04. p.6;

(11) M. 11-59, p. 9-10; M. 11-68, p. 9; M. 21-03, p.7;
M. 21-04, p. 5 à 10; M. 21-29, p. 5;
M. 23-01, p. 10; M. 23-07, p. 5; M. 31-05, p. 8;
M. 31-12, p. 2, 18; M. 31-16, p.6; M. 31-18, p.5;
M. 31-19, p. 4; M. 32-01, p. 3; M. 32-05, p. 6;
M. 41-02, p. 7; M. 41-03, p. 5; M. 41-07, p. 3;
M. 41-12, p. 4; M. 41-16, p. 14; M. 51-07, p. 6;
M. 51-14, p. 2-3; M. 51-22, p. 4-5; M. 51-31, p. 8;
M. 52-07, p. 3; M. 61-16, p. 4-5; M. 61-18, p. 11;
M. 62-01, p. 13; M. 62-11, p. 2; M. 64-05, p.20;
M. 65-10, p. 11; M. 68-02, p. 5; M. 68-03, p. 11-12;
M. 68-30, p. 9; M. 71-01, p. 2-3-5 et 12; M. 71-04, p. 3-4;
M. 71-08, p. 7; M. 72-05, p. 1; M. 81-10, p. 2 et 7;
M. 91-05, p. 13; M. 91-16, p. 7;

(12) M. 11-59, p. 9-10; M. 11-73, p. 1; M. 12-51, p. 7;
M. 13-52, p. 2; M. 13-53, p. 7; M. 13-58, p. 2;
M. 14-51, p. 7; M. 15-06, p. 5; M. 15-09, p. 4-5;
M. 21-01, p. 10; M. 24-01, p. 11; M. 21-05, p. 5;
M. 31-07, p. 1; M. 31-08, p. 5; M. 31-11, p. 4;
M. 31-12, p. 18; M. 31-16, p. 6; M. 31-18, p. 5;
M. 31-19, p. 7; M. 41-03, p. 4-5, M. 41-10, p. 4;
M. 41-16, p. 9; M. 42-07, p. 1; M. 51-06, p. 1;
M. 51-07, p. 6; M. 51-13, p. 4; M. 51-14, p. 2-3;

(12) M. 51-17, p. 2; M. 51-18, p. 1; M. 51-19, p. 7;
M. 51-23, p. 6-7; M. 51-27, p. 4; M. 51-30, p. 6-7;
M. 51-46, p. 1; M. 51-47, p. 6; M. 51-51, p. 2;
M. 51-54, p. 11; M. 52-12, p. 12; M. 66-06, p. 1;
M. 68-23, p. 5; M. 71-03, p. 7; M. 71-06, p. 7;
M. 71-13, p. 1; M. 71-15, p. 2-3; M. 72-01, p. 2;
M. 72-04, p. 3; M. 81-05, p. 3-6; M. 91-09, p. 11-12;
M. 92-14, p. 11; M. 92-05, p. 4; M. 92-15, p. 8;

(13) M. 11-59 , p. 9-10;

(14) M. 51-19, p. 7;

(15) M. 72-04, p. 3;

(16) M. 21-04, p. 4-5;

(17) M. 51-22, p. 4-5;

(18) M. 41-02, p. 7;

(19) M. 66-06, p.1;

(20) M. 31-12, p. 2;

(21) M. 41-12, p. 4;

(22) M. 61-18, p. 11;

(23) M. 31-19, p. 4;

(24) M. 21-19, p. 5; cf. M. 23-01, p. 10; M. 52-07, p. 3;
M. 61-16, p. 4-5; M. 68-02, p. 5; M. 68-03, p. 11;
M. 81-10, p. 7; M. 91-16, p. 7;

(25) M. 23-07, p. 5;

(26) M. 68-30, p. 9;

(27) M. 71-08, p. 7;

(28) M. 32-05, p. 3;

(29) M. 32-05, p. 6;

(30) cf. 11-68, p. 9; M. 21-03, p. 7; M. 21-04, p. 10;
M. 31-05, p. 8; M. 32-01, p. 3; M. 41-07, p. 3;
M. 41-16, p. 14; M. 71-01, p. 12; M. 71-04, p.3-4;

(31) M. 65-10, p. 11; cr. aussi M. 21-04, p. 7; M. 64-05, p. 20;

(32) M. 11-54, p. 16-17; M. 11-73, p. 1; M. 11-58, p. 2;
M. 31-02, p. 6; M. 31-07, p. 5; M. 31-08, p. 12-13;
M. 31-09, p. 2 à 4; M. 31-13, p. 7-8; M. 31-16, p. 2;
M. 31-19, p. 14-15; M. 31-26, p. 11; M. 41-17, p. 6;
M. 42-02, p. 5; M. 42-08, p. 1, 7 et 8; M. 51-14, p. 4;
M. 51-18, p. 5; M. 51-47, p. 6; M. 62-01, p. 12;
M. 64-05, p. 21; M. 64-19, p. 1-2; M. 65-10, p. 12;
M. 66-06, p. 7; M. 67-10, p. 11; M. 68-04, p. 8;
M. 68-39, p. 1; M. 68-54, p. 4; M. 68-73, p. 9-14-21 et 22;
M. 68-80, p. 6; M. 91-14, p. 1; M. 91-16, p. 6-7;
M. 92-04, p. 5;

(33) M. 91-14, p. 1; M. 91-16, p. 6-7;

(34) M. 31-09, p. 2-3;

(35) M. 31-08, p. 13 ...;

(36) M. 31-16, p. 2;

(37) M. 41-08, p. 7;

(38) M. 66-06, p. 7;

(39) M. 31-02, p. 6; M. 31-08, p. 12; M. 62-01, p. 12;

(40) M. 68-04, p. 8;

(41) M. 68-73, p. 21-22;

(42) M. 31-07, p. 5;

(43) M. 68-80, p. 6;

(44) M. 65-10, p. 12

(45) M. 31-13, p. 7;

(46) M. 11-54, p. 16-17;

(47) M. 71-09, p. 12;

(48) M. 11-59, p. 10-11; M. 11-63, p. 5; M. 31-10, p. 39;
M. 41-08, p. 8-9; M. 41-16, p. 4; M. 63-04, p. 6;
M. 68-03, p. 10-11;

(49) M. 64-13 p. 6;

(50) M. 68-25, p. 6;

(51) M. 14-59, p. 8; M. 31-12, p. 3; M. 41-03, p. 5;
M. 51-46, p. 3; M. 52-13, p. 3; M. 61-12, p. 2;
M. 71-03, p. 11;

(52) M. 31-12, p. 3-4;

(53) M. 41-08, p. 8;

(54) M. 11-54, p. 6;

(55) M. 11-63, p. 6-7;

(56) M. 61-01, p. 2;

(57) M. 68-05, p.2;

(58) M. 68-59, p. 24;

(59) M. 21-08, p. 5; M. 31-02, p. 3; M. 31-07, p. 1;
M. 31-17, p. 8; M. 41-17, p. 7; M. 41-21, p. 6;
M. 51-18, p. 5; M. 51-38, p. 1; M. 52-04, p. 7;
M. 61-18, p. 5; M. 66-10, p. 10; M. 68-23, p. 10;
M. 68-34, p. 2-3;

(60) M. 31-18, p. 4-5;

(61) M. 72-03, p. 11;

(62) M. 92-05, p. 3; cf. aussi M. 21-11, p. 2-3;
M. 22-05, p. 5-6; M. 31-09, p. 5; M. 31-12, p. 2-3 et 18;
M. 64-17, p. 2; M. 68-21, p. 14; M. 68-96, p. 2;
M. 71-01, p. 15; M. 71-02, p. 5; M. 71-03, p. 10;

(63) M. 13-55, p. 6;

(64) M. 21-04, p. 7; M. 31-07, p. 5; M. 32-07, p. 8;
M. 51-36, p. 2; M. 52-14, p. 2; M. 61-17, p. 5;
M. 61-25, p. 3; M. 62-01, p. 6; M. 64-19, p. 1;
M. 81-08, p. 3; M. 92-01, p. 4;

(65) M. 51-11, p. 4-5; cf. aussi M. 51-14, p. 4; M. 67-10, p. 11;
M. 91-04, p. 2;

(66) M. 91-09, p. 8;

(67) M. 68-72, p. 16;

(68) cf. M. 31-19, p. 5; M. 51-17, p. 3; M. 52-07, p. 3;
M. 62-04, p. 1; M. 66-05, p. 6; M. 61-16, p. 3;
M. 68-32, p. 3; M. 91-16, p. 8; M. 92-05, p. 10;
M. 92-15, p. 8;

(69) M. 92-05, p. 10; cf aussi M. 21-11, p. 4; M. 31-19, p. 5;
M. 51-17, p. 3; M. 52-07, p. 3; M. 61-16, p. 3;
M. 62-04, p. 1; M. 66-05, p. 6; M. 68-32, p. 3;
M. 91-16, p. 8; M. 92-15, p. 8;

(70) M. 64-05, p. 22; cf. aussi M. 51-02, p. 4-5; M. 71-01, p. 5-6;
M. 81-05, p. 8;

(71) M. 31-13, p. 11;

(72) M. 71-01, p. 10; M. 71-02, p. 6;

(73) M. 51-16, p. 3; cf. aussi M. 31-09, p. 1; M. 34-01, p. 5;
M. 51-17, p. 8; M. 62-11, p. 2;

(74) M. 71-02, p. 8;

(75) M. 68-73, p. 20; cf aussi M. 11-54, p. 15; M. 13-53, p. 2;
M. 91-09, p. 11; M. 92-02, p. 4;

(76) M. 11-54, p. 6; M. 71-10, p. 5;

(77) M. 71-16, p. 4; cf aussi M. 13-54, p. 4-5; M. 24-01, p. 9;
M. 31-18, p. 4-5; M. 51-18, p. 1; M. 71-08, p. 7-9;

(78) M. 21-03, p. 9-10; cf aussi M. 21-04, p. 10; M. 41-13, p. 1-2;
M. 42-02, p. 4; M. 66-09, p. 2; M. 68-91, p. 14;
M. 71-04, p. 1; M. 91-03, p. 3;

(79) Cf aussi M. 67-03, p. 4-5;

(80) M. 41-10, p. 4; cf aussi M. 71-05, p. 11;

(81) Cf. M. 14-51, p. 4; M. 22-05, p. 1-2;

(82) M. 64-08, p. 1;

(83) M. 21-01, p. 8;

(84) M. 81-09, p. 5; cf aussi M. 51-05, p. 3;

(85) M. 11-62, p. 4; M. 34-01, p. 5-6; M. 41-01, p. 2-3;
M. 41-09, p. 7-8; M. 61-17, p. 3; M. 61-18, p. 14;
M. 71-02, p. 5; M. 71-09, p. 13-14; M. 91-04, p. 2-3;
M. 91-17, p. 1;

(86) M. 71-09, p. 13-14;

(87) - Identifier les traits distinctifs de notre culture populaire et mettre en valeur l'ensemble de notre réalité culturelle en collaboration avec le M.R.C.;

- Reconnaissance sociale du créateur et du travail culturel;

- Développer un mécanisme permanent de consultation permettant un retour constant vers les membres;

- Négocier avec le MAC pour permettre une régionalisation des programmes;

- Adapter des critères reconnaissant les particularités régionales, donc les particularismes locaux et sous-régionaux les composant dans l'attribution des enveloppes budgétaires par le MAC;

- Inciter toutes les municipalités régionales de comté à se doter d'une commission culturelle;

- Assistance aux créateurs;

- Mise en marché de la production culturelle;

- Sauvegarde du patrimoine et des biens culturels;

- Veiller à la qualité des activités dans les secteurs de la production de la diffusion et de l'enseignement;

- Renseigner sur les différents programmes de subvention via la culture;

- cf. M. 11-62, p. 4;

(88) M. 12-51, p. 6-7; M. 21-13, p. 8; M. 31-11, p. 3; M. 31-15, p. 14; M. 31-16, p. 7; M. 34-05, p. 6; M. 51-16, p. 4-5; M. 52-07, p. 4; M. 62-16, p. 9; M. 62-10, p. 5; M. 81-11, p. 9; M. 91-05, p. 1;

(89) M. 34-05, p. 6;

(90) M. 81-10, p. 7-8;

(91) M. 34-06, p. 5;

(92) M. 51-02, p. 4-5;

(93) M. 23-14, p. 5;

(94) M. 41-22, p. 1;

(95) M. 51-53, p. 4;

(96) M. 51-17, p. 3;

(97) M. 24-01, p. 11;

(98) M. 51-16, p. 4;

(99) M. 63-04, p. 9;

(100) M. 68-06, p. 5;

(101) M. 91-01, p. 9;

(102) M. 21-03, p. 9-10;

(103) Cf. 68-25, p. 7; M. 67-06, p.5; M. 68-06, p. 4;

(104) Cf. M. 71-16, p. 4;

(105) M. 71-05, p. 3;

(106) M. 66-13, p. 10 et M. 67.15, p. 5-6;

(107) M. 13-61, p. 2; M. 32-07, p. 5; M. 63-04, p. 8-9;
M. 67-10, p. 11; M. 91-01, p. 6-7;

(108) M. 32-07, p. 5;

(109) M. 51-10, p 2-3; cf. aussi M. 42-05, p. 4-5; M. 51-03, p. 3;
M. 51-09, p. 3;

(110) M 64-21, p. 2;

(111) M. 31-22, p. 4; cf. aussi M. 21-17, p. 5; M. 42-02, p. 4;

(112) M. 92-11, p. 1;

(113) M. 21-03, p. 8;

(114) M. 91-12, p. 2;

(115) M. 64-10, p. 2-3;

(116) M. 14-51, p. 3;

(117) M. 42-04, p. 2;

(118) M. 64-22, p. 2;

(119) M. 12-51, p. 9;

(120) M 13-55, p. 4;

(121) M. 71-05, p. 12;

(122) M. 63-06, p. 3;

(123) M. 68-72, p. 17;

(124) M. 72-05, p. 1;

(125) M. 92-13, p. 3;

(126) M. 21-01, p. 11;

(127) M. 52-12, p. 10;

(128) M. 92-15, p. 11;

(129) M. 32-07, p. 3;

(130) M. 21-02, p. 7;

(131) M. 11-54, p. 16-17; Cf aussi le Service récréatif de la Ville de Pincourt.

(132) M. 71-09, p. 11;

(133) M. 21-05, p. 9;

(134) M. 92-12, p. 2;

(135) M. 71-16, p. 4;

(136) M. 81-05, p. 4 à 6;

(137) M. 11-62, p. 1 à 15;

(138) M. 13-51, p. 3-4;

(139) M. 51-15, p. 6-7 et 8 et M. 23-03, p. 3-4-5 et 6;

(140) M. 21-05, p. 9 à 13.

2) Présence de nouveaux partenaires dans le développement culturel

Ce chapitre sur les nouveaux partenaires vient compléter naturellement le chapitre précédent. En effet, l'introduction de nouveaux partenaires vient modifier l'échiquier des pouvoirs et responsabilités, car on ne peut faire place à de nouveaux intervenants sans nécessairement revoir les responsabilités de ceux qui sont déjà en place.

A cet égard, il est utile d'observer dès le début que les intervenants culturels se sont limités, en général, à souhaiter la présence de nouveaux partenaires sans pour autant évaluer les conséquences de leur insertion dans le développement culturel.

Données quantitatives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Nouveaux partenaires	20	11	21	9	24	22	27	15	9	9	-	167
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	30%	26%	44%	28%	35%	19%	27%	71%	39%	29%	-	30%

Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Nouveaux partenaires	Total	Nouveaux part. / Total
1. Maisons d'enseignement	14 8%	31 5%	45%
2. Municipalités	21 13%	34 6%	62%
3. Organismes de concertation	21 13%	34 6%	62%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	15 9%	44 8%	34%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	19 11%	59 11%	32%
6. Groupes d'intérêt culturel	19 11%.	69 13%	28%
7. Organismes de production	12 7%	75 14%	16%
8. Organismes de diffusion	29 18%	101 18%	29%
9. Organismes de formation artistique	10 6%	32 6%	31%
10. Groupes socio-économiques	3 2%	11 2%	27%
11. Individus	2 1%	48 9%	4%
12. Autres	2 1%	13 2%	15%
TOTAL	167	551	30%

Ces deux tableaux permettent quelques observations intéressantes. D'abord 30% de l'ensemble des intervenants culturels ont touché la question des nouveaux partenaires. C'est important si l'on considère l'intérêt des intervenants pour plusieurs autres questions. Il semble que la région de l'Outaouais s'intéresse davantage à cette question que les autres régions. Il y a, en effet, 15 des 21 mémoires qui en parlent, ce qui représente 71% des participants de cet endroit.

Le tableau des catégories d'intervenants permet de constater que presque tous les groupes d'intervenants s'intéressent à la question des nouveaux partenaires. Par ailleurs, et c'est là un point significatif, 62% des interventions sont faites par des municipalités, et les données sont les mêmes pour les maisons d'enseignement. Bien entendu, ces données sont significatives dans le contexte de la tournée de consultation, car si on considère qu'il y a environ 1800 municipalités, environ 250 commissions scolaires, une quarantaine de cégeps et une douzaine d'universités, ces données pourraient être toutes autres.

Analyse du contenu des interventions

On ne pourrait mieux faire, pour introduire l'analyse du contenu des interventions sur les nouveaux partenaires, que de rappeler les propos du Grand Théâtre de Québec: **"Vous aurez compris, monsieur le Ministre, qu'à notre avis, le problème de la détermination des structures les plus aptes à soutenir le développement culturel, bien qu'important, est secondaire par rapport à celui des moyens financiers que peut consentir la collectivité aux fins d'assurer son épanouissement en la matière. A cet égard, nous ne pouvons qu'appuyer chaleureusement toute initiative du Ministre visant à s'associer de nouveaux et indispensables partenaires"** (1). Qui sont donc ces nouveaux et indispensables partenaires du développement culturel ?

Remarques préliminaires

Avant de catégoriser les nouveaux partenaires qui ont été identifiés par les intervenants, il faut faire deux remarques.

La première concerne le bénévolat. Il y a eu beaucoup d'interventions pour rappeler le travail soutenu des bénévoles pour le développement culturel. Les bénévoles sont aussi des partenaires du développement culturel. Il n'y a pas lieu de leur accorder plus d'attention maintenant, vu qu'ils feront l'objet d'un chapitre particulier. Pour le moment, il importe seulement de ne pas oublier leur place dans le développement culturel.

Une remarque un peu semblable doit être faite en ce qui concerne les autres ministères. Une douzaine d'intervenants ont expressément iden-

tifié les autres ministères du Gouvernement comme des partenaires à considérer dans le développement culturel (2).

Reprenant les mots de Jacques Godbout*, le théâtre de l'Arrière-scène à Longueuil, dit: **"même si le Ministère voulait se donner une politique de développement culturel, il ne pourrait la réaliser seul parce que la culture québécoise transcende et implique tous les autres ministères"** (3). Ces quelques témoignages explicites ne traduisent pas toute l'importance que les intervenants attachent aux autres ministères. Il faut aussi considérer la très grande quantité d'interventions implicites concernant la nécessité d'actions conjointes avec les ministères. Si on devait ajouter toutes ces interventions, les autres ministères viendraient, au premier rang de la liste des nouveaux partenaires. Il n'y a pas lieu d'insister davantage, puisque le chapitre suivant portera précisément sur les rapports entre le ministère des Affaires culturelles et les autres ministères.

Ces remarques étant faites, il est possible de dégager, différentes catégories de partenaires. Il y a les municipalités et les municipalités régionales de comté, les entreprises, les institutions d'enseignement, les organismes de concertation et les organismes de diffusion. Cette énumération ne traduit pas nécessairement un ordre d'importance.

Municipalités

Ce sont les municipalités, et de loin, qui sont l'objet de plus d'attention de la part des intervenants culturels. On a dénombré au moins 84 organismes et 2 individus ayant parlé du rôle des municipalités dans le développement culturel. De ces 84 interventions présentées par des organismes, 20 émanent de municipalités. C'est dire qu'elles se sentent interpellées par cette question.

Lorsque les intervenants culturels parlent du rôle des municipalités dans le développement culturel, ils parlent principalement de quatre choses:

. ils évaluent l'action des municipalités dans le domaine culturel;

. ils expriment des réserves sur le rôle des municipalités en matière culturelle;

. ils affirment l'importance de l'implication des municipalités dans le développement culturel;

. ils soulignent la nécessité pour le ministère des Affaires culturelles d'intervenir pour appuyer l'action municipale.

---

* Cité de la revue Liberté, en 1967

Evaluation

Les propos de quelques intervenants permettent de dégager une évaluation de l'intervention municipale dans le domaine culturel (4). Les jugements que nous avons recueillis ne laissent pas croire à un engagement décisif des municipalités dans le développement culturel. La Société des arts de la Petite Nation constate avec regret **"que les municipalités et autres semblent bien peu conscientes de leur propre rôle au niveau culturel, plus précisément dans celui des arts de la scène"** (5)

A la lumière des interventions, il est possible d'identifier quelques causes à cet état de fait. Il y a d'abord des causes d'ordre historique. Le Conseil de la culture de la Rive-sud de Montréal observe que **"les municipalités n'occupent pas le champ de la vie culturelle, n'ayant pas reçu de mandat pour ce faire, ne possédant ni l'expertise, ni les ressources"** (6). Traditionnellement, comme le signale la Ville de St-Bruno, les municipalités ont dû répondre à des besoins circonstanciés et c'est à l'école que revient en premier lieu la responsabilité de l'action culturelle.

Cette situation a fait en sorte que les municipalités n'ont pas acquis **"la capacité et la tradition politique pour gérer actuellement la dimension culturelle"** (7). C'était le maire de Plaisance qui s'exprimait ainsi. Comme autre cause de cette situation, madame Luce Dallaire de la municipalité de St-Prosper signale que **"le développement culturel est souvent loin d'être une priorité pour les municipalités et, plus particulièrement, dans le contexte économique actuel"** (8). Le Service socio-culturel de la Ville de Beloeil confirme cet état de fait. Enfin, la Société historique de Québec fait remarquer que le **"Ministère occupant toute la place dans le dossier culturel, la plupart des autres intervenants potentiels dont les municipalités (...) hésitent ou refusent de s'impliquer dans un secteur qui est devenu aussi hermétique"** (9)

Il est difficile d'accorder une valeur universelle au jugement sévère que les intervenants culturels portent sur les municipalités. D'abord, les interventions sont trop peu nombreuses (cela n'infirme en rien la valeur de ceux qui se sont prononcés) pour tirer une conclusion rigoureuse. D'autre part, il semble que lorsque les intervenants portent un jugement d'ensemble, il soit négatif, alors que plusieurs autres intervenants citent des expériences positives de participation de municipalités à des activités culturelles. Il a été possible de noter au moins une quinzaine de municipalités engagées ou désireuses de le faire, dans le développement culturel. Pour n'en citer que quelques-unes, Montréal, Sherbrooke, Granby, St-Jean-sur-le-Richelieu, Paspébiac, Shawinigan, Laval, St-Jérôme, ... (10) sont des municipalités qui se sont montrées particulièrement actives dans le domaine culturel. Cette énumération n'est pas exhaustive. Les exemples positifs ne sont pas encore assez nombreux pour amener les intervenants à juger favorablement l'engage-

ment des municipalités dans le développement culturel. Il y a là sans doute un indice à retenir.

Si l'on essaie maintenant de cerner davantage le discours des intervenants pour savoir s'ils sont favorables ou pas à l'idée de donner plus de responsabilités aux municipalités dans le développement culturel, on obtient un résultat plus significatif.

Il y a une douzaine d'interventions qu'on ne peut qualifier comme étant défavorables à une plus grande implication des municipalités et ces exposés sont de nature différente. Il y a d'abord celles qui s'opposent à l'action municipale en matière culturelle, celles qui expriment des réserves à une telle action et celles qui véhiculent la façon de voir des municipalités sur la question.

Trois interventions seulement laissent supposer un refus de voir les municipalités s'impliquer dans le développement culturel. C'est la Commission scolaire de Chicoutimi qui exprime l'opinion la plus claire en ce sens. **"Il ne nous apparaît pas possible que des organismes comme les municipalités (locale ou régionale) ou comme le C.R.D. ou l'O.P.D.Q. puissent s'occuper comme il le faudrait de l'action culturelle et de son développement. Pour des raisons politiques ou d'ordre de priorités dans leur mission, la culture viendrait rapidement prendre la dernière place"** (11). La position du Conseil de la culture de la région de Québec (dans le texte remis à Baie St-Paul), laisse transparaître beaucoup de réticence à donner un rôle plus important aux municipalités. **"Je ne vous cacherai pas que certaines déclarations évoquant une prise en charge des activités culturelles par les municipalités, voire les municipalités régionales de comté, ont eu pour effet d'en inquiéter plusieurs, qui ont cru deviner l'intention du Québec de passer la responsabilité à d'autres. Or, peu de municipalités du Québec, s'il en est, n'ont exprimé de volonté politique ni développé d'expertise en vue d'assumer cette responsabilité. Le rôle du Gouvernement québécois doit donc demeurer total et exemplaire"** (12). L'autre organisme à se montrer réticent est la Corporation de la culture et du patrimoine à St-Georges.

La deuxième catégorie de réponses ne semble pas s'opposer à la responsabilité des municipalités en matière culturelle. Ces réponses font valoir les contraintes avec lesquelles les municipalités sont aux prises. Par exemple, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec fait remarquer que si **"le MAC veut se décharger d'une partie de ses responsabilités en matière de conservation du patrimoine bâti et ce, au profit des municipalités, il nous paraît indispensable qu'il fournisse à ces nouveaux partenaires toutes les ressources dont ils auraient besoin pour bien remplir cette mission"** (13). Quant à la Société d'histoire du Témiscamingue, elle s'interroge sur la capacité des municipalités de jouer un rôle de "protecteur du patrimoine" vu le peu d'intérêt de ces niveaux de gouvernement pour l'histoire et le

patrimoine (15). Cette dernière intervention est presqu'une opposition au rôle des municipalités dans le développement culturel.

Sans prendre position, deux intervenants culturels rapportent le point de vue des municipalités sur cette question. **"A ce moment-ci, les municipalités estiment**, affirme le Conseil de la culture de l'Estrie, **que le Gouvernement cherche à leur confier de nouvelles responsabilités sans leur accord et sans leur fournir les ressources nécessaires à ces prises en charge"** (16).

On peut dire que l'ensemble des autres interventions (environ soixante-dix), sont favorables au nouveau rôle des municipalités dans le développement culturel. Ces interventions favorables se divisent également en plusieurs catégories: il y a celles qui affirment l'importance de la présence des municipalités dans le développement culturel, celles qui décrivent le nouveau rôle des municipalités et celles qui soulignent la nécessité que le MAC ait une action pour appuyer les municipalités.

Une quarantaine d'interventions, réparties dans presque toutes les catégories d'intervenants, affirment l'importance des gouvernements municipaux dans le développement culturel (17). Le Comité de développement culturel Gasp'Art dit: **"nous croyons que la municipalité comme entité administrative et culturelle doit assurer un certain leadership et être reconnue comme maître d'oeuvre de l'action culturelle. Ce rôle ne peut se faire, cependant, sans une restructuration du ministère des Affaires culturelles et un soutien de tous les instants de celui-ci auprès des municipalités"** (18). L'argument qui revient le plus souvent pour appuyer le rôle de la municipalité dans le domaine culturel est très bien exprimé par le Conseil régional des loisirs de la Côte-nord: **"Les C.R.L., comme le Gouvernement québécois, identifient la municipalité comme la structure de base la plus près du citoyen et la plus respectueuse du développement de sa communauté ..."** (19).

Si l'on prend en considération l'ensemble de ces interventions, on peut retenir que l'affirmation du rôle des municipalités est un point important à considérer dans un nouveau partage des responsabilités.

A cet égard, une dizaine d'intervenants appuient implicitement le rôle des municipalités dans le développement culturel en précisant les fonctions dont celles-ci devraient prendre charge. L'ensemble des points de vue tourne autour de deux responsabilités à confier aux municipalités: la gestion des équipements et l'organisation de la vie culturelle du milieu (20). L'intervention de la Ville de La Baie exprime fort bien le rôle que devraient jouer les municipalités: **"la municipalité doit prendre charge des équipements à vocation culturelle, faire des investissements dans le développement culturel, coordonner et soutenir le travail des intervenants, enfin, devenir un agent d'information ou de liaison entre la population et les organismes culturels"** (21). Puisqu'il est question du rôle des municipalités, c'est ici qu'il faut

mentionner ce que plusieurs intervenants culturels ont souligné, la nécessité pour la municipalité de distinguer dans la répartition de leur budget entre les sports et les activités culturelles (22).

Enfin, on ne peut passer sous silence l'intervention de la Ville de Laval. Cette intervention est significative puisqu'elle provient d'une municipalité qui a beaucoup fait et qui continue de croire en une vie culturelle municipale (23).

La diminution des ressources financières, la politique du Ministère relativement au parc immobilier, notamment, au sujet de la Maison Benjamin-Papineau, amènent les autorités de Ville de Laval à s'interroger sur leur rôle dans la diffusion culturelle. **"Notre rôle de partenaire dans le développement culturel est déjà manifeste. Les questions que nous nous posons se résument ainsi: Sommes-nous justifiés, comme gouvernement municipal, d'en faire davantage que le ministère des Affaires culturelles dans le domaine de la diffusion culturelle"** (24).

Cette dernière citation introduit bien la troisième catégorie d'interventions favorables au rôle de la municipalité dans le développement culturel. Une dizaine d'intervenants soulignent au Ministre des Affaires culturelles qu'il lui est nécessaire d'intervenir pour inciter les municipalités à s'engager dans le développement culturel (25). L'intervention la plus significative est celle de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal: **"nous recommandons que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse et encourage l'intervention culturelle municipale, compte tenu que les villes constituent la structure la plus près du citoyen et qu'il reste beaucoup de développement à faire à ce niveau"** (26). L'engagement dont il est question, à n'en pas douter, comme le précisent quelques intervenants, est de nature financière. Dans ce contexte, la consultation a permis de dégager un principe à respecter dans le soutien à apporter aux municipalités: le Centre culturel Vanier à Châteauguay affirme que **"plus la population d'une municipalité est importante, moins la présence gouvernementale est nécessaire, parce qu'elle se dote elle-même de structures sous des pressions locales ..."** (27).

Municipalités régionales de comté

C'est immédiatement après les municipalités qu'il faut parler des municipalités régionales de comté comme partenaires du Ministère dans le développement culturel, étant donné la continuité naturelle entre ces deux niveaux de gouvernement local.

Une vingtaine d'intervenants ont directement fait allusion au rôle des municipalités régionales de comté dans le développement culturel (28). Les données de la tournée à cet égard sont moins abondantes que celles obtenues pour les municipalités.

On constate, à peu de chose près, le même type de réponse et, ce qui est intéressant, dans les mêmes proportions. Deux intervenants culturels sont peu favorables, quoique non radicalement opposés, à la place des municipalités régionales de comté dans le développement culturel. La Société historique de Gaspé exprime son inquiétude à propos **"de la place que les M.R.C. accordent à la culture s'il ne se produit pas, d'ici là, un changement dans l'esprit de nos dirigeants municipaux actuels"** (29).

Quant à l'Association septilienne des arts et de la culture, une expérience négative est à l'origine de leur crainte. **"Il y a déjà quelques mois, nous avons tenté une première approche face à ces nouvelles structures que sont les municipalités régionales de comté. Bien qu'ayant été très explicites en ce qui concerne leur implication essentielle au niveau du développement culturel régional, nous n'avons toujours reçu aucune réponse satisfaisante"** (30). Ce sont à vrai dire les interventions qui traduisent le plus de réticence à l'endroit des municipalités régionales de comté.

Quelques intervenants estiment qu'il est encore trop tôt pour attendre un engagement significatif de la part des municipalités régionales de comté. **"Vous savez sûrement,** rappelle le maire de Plaisance, **"que dans notre région, les M.R.C. ne sont pas encore implantées et qu'il faudra quelques années pour que ce nouveau corps politique fonctionne bien et qu'on y retrouve une tradition politique essentielle à la stabilité de fonctionnement et nécessaire pour rapporter d'autres responsabilités"** (31). Le Conseil culturel de la rive-sud de Montréal et le Conseil régional de développement de Québec expriment des points de vue allant dans le même sens (32).

Les autres intervenants, soit environ une quinzaine, peuvent vraiment être considérés comme étant favorables au rôle des municipalités régionales de comté dans le développement culturel.

D'abord on tient pour acquis que les municipalités régionales de comté auront une influence déterminante dans l'avenir. Le Conseil régional des loisirs affirme: **"ces nouvelles institutions, déclarées responsables de l'aménagement de leur territoire, auront sûrement une influence très importante sur le développement régional, en général, et sur le développement culturel, en particulier. Tous les organismes régionaux devront s'ajuster à ces nouvelles structures pour régulariser leur intervention. Il est important, à notre avis, de clarifier leur mandat comme intervenants dans le développement culturel régional. Votre consultation devrait, croyons-nous, y apporter quelques éclaircissements" (33).** Il va sans dire que les intervenants perçoivent le rôle important que les municipalités régionales de comté devront jouer dans l'élaboration d'une politique culturelle régionale. Le Comité de spectacle de la Tuque a bien mis en évidence ce point de vue. **"L'implantation des M.R.C. ne serait-elle pas un des signes avant-coureurs que le temps est venu de permettre à chacune des régions du**

Québec de définir sa politique sectorielle, tout en étant appuyé par une politique culturelle globale émanant du ministère des Affaires culturelles" (34).

Huit intervenants font allusion au mandat de la municipalité régionale de comté. En premier lieu, le Conseil régional des loisirs de l'Estrie (35) et la Société des musées québécois (36) parlent de la nécessité d'introduire la dimension culturelle dans le schéma d'aménagement du territoire. **"Un DESERT CULTUREL,** souligne cette dernière association, **engendre un DESERT ECONOMIQUE".** Les fonctions que l'on identifie comme du ressort de la municipalité régionale de comté tournent autour des points suivants: définition de la région d'appartenance culturelle, préparation et mise en oeuvre d'un schéma d'aménagement du territoire culturel (37), gestion **"d'une enveloppe budgétaire locale"** et application de **"programmes vraiment adaptés aux besoins réels du milieu"** (38), financement des coûts d'opération d'organismes (39) et planification des équipements avec les municipalités (40). A cela, on peut ajouter un volet d'animation du milieu vu que des intervenants ont souhaité la présence d'agents de développement culturel à l'intérieur de chaque M.R.C. (41). Toutefois, le mandat de ces agents de développement culturel n'est pas très clair et il doit avoir des pouvoirs d'intervention réels.

Pour conclure ces quelques paragraphes à propos des municipalités régionales de comté, il y a lieu de relever une mise en garde faite par la seule municipalité régionale de comté venue rencontrer le ministre des Affaires culturelles. Il s'agit de la M.R.C. de Témiscouata qui termine son mémoire en écrivant: **"on ne voudrait pas cacher notre appréhension à collaborer avec le MAC, car nous avons reçu de vous un cadeau plutôt du genre empoisonné. Vous l'avez deviné, nous voulons parler du Fort Ingall ..."** (42). De même que les intervenants culturels ont demandé de transmettre aux municipalités et les responsabilités et les possibilités financières, on exprime ici le désir d'établir avec les M.R.C. un partage des responsabilités qui s'accompagne des pouvoirs financiers correspondants.

Autres partenaires

Les données recueillies lors de la tournée de consultation ne permettent pas une catégorisation rigoureuse des autres partenaires éventuels du ministère des Affaires culturelles. Les interventions se regroupent autour d'organismes de diffusion, de l'entreprise privée, des maisons d'enseignement. Les autres organismes sont de natures diverses. De façon générale, ces organismes sont venus dire au Ministre qu'ils étaient disposés à être partenaires du Ministère dans le développement culturel.

Les organismes de diffusion

Au plan de la diffusion culturelle, on observe quatre secteurs: le secteur des communications, le secteur du livre, le secteur des arts d'interprétation et le secteur des arts visuels. Précisons immédiatement que la consultation distingue mal diffusion culturelle et industrie culturelle. Il faut donc lire la présente analyse avec un oeil critique.

Dans le domaine des communications, il faut penser d'abord à Radio-Québec. Radio-Québec - Centre du Québec, Radio-Québec - Estrie et Radio-Québec - Abitibi-Témiscamingue, sont venus offrir leur collaboration au ministre des Affaires culturelles (43). C'est Radio-Québec - Centre du Québec, qui dit: **"en conclusion, monsieur le ministre, nous voulons vous répéter notre confiance dans les richesses culturelles de notre région. Nous voulons vous dire aussi que nous nous reconnaissons un rôle et une responsabilité dans le développement de ces richesses spécifiques qui font la saveur particulière de notre cadre de vie"** (44). D'autres organismes de communication sont venus tenir le même langage. C'est le cas de Télécâble Vidéotron (45) et de l'Association des Radio-diffuseurs communautaires du Québec. A plusieurs reprises, les radios communautaires sont venues rappeler leur présence auprès du Ministre et, au nom de ces organismes, l'Association des Radio-diffuseurs communautaires a voulu faire connaître le rôle d'agent culturel que jouent les radios communautaires dans leur milieu et la collaboration qu'elles souhaitent obtenir du ministère des Affaires culturelles (46). Enfin, monsieur Gilles Vinet de Télé-Métropole Inc., est venu rappeler au Ministre **"que le réseau de télévision privé s'étend sur plus de 98% du territoire du Québec"** et qu'à cet égard, il souhaite **"que la télévision privée contribue largement au maintien et au développement de notre identité culturelle en tant que collectivité"** (47).

Dans le secteur du livre, également, plusieurs intervenants sont venus pour ainsi dire, offrir leurs services. **"Nous tenons à réaffirmer notre volonté très nette de collaborer avec le MAC dans un projet de régionalisation où notre organisme a déjà fait ses preuves..."** dira la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie (48). Un message du même genre a été fait par la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay-Lac St-Jean (49). Le Salon international du livre de Québec et le Salon du livre de Jonquière, ont rappelé au Ministre leur contribution au développement culturel (50). **"Nous nous considérons comme un partenaire à part entière de l'action de votre ministère en région"** (51).

Toujours dans le domaine du livre, autre appui important, celui de l'Association des éditeurs canadiens qui déclare: **"... nous sommes prêts à travailler avec vous et à chercher avec vous les moyens les plus efficaces pour nous affirmer ensemble autant par les technologies de pointe que par l'évolution de la diversité culturelle au-delà des**

cadres additionnels pour éviter la stagnation qu'une culture vivante ne saurait accepter" (52). Même appui de la part de la Librairie du Nord à Ville Marie (53) et de la Librairie G.G.C. Ltée à Sherbrooke (54) qui s'estiment parmi les nouveaux partenaires du ministère des Affaires culturelles.

Dans le secteur des arts d'interprétation et dans le domaine des arts visuels, le Ministère trouve aussi des partenaires. Le Réseau-Accès se prépare à mettre en place les mécanismes nécessaires pour faciliter et rationaliser les tournées d'artistes (55).

Le réseau Art-scène se dit prêt à agir. **"Le Ministère a maintenant les preuves en mains. S'il décide de miser sur l'option commercialisation, nous jouerons notre rôle à fond"** (56). La Place des arts de l'Estrie aussi veut apporter sa contribution. **"Nous sommes de nouveaux partenaires et espérons être dignes d'une bonne représentation des arts"** (57). Enfin, c'est au tour de la Cinémathèque de Sorel d'offrir **"sa collaboration totale pour la création d'une cinémathèque régionale et pour la diffusion en région de programmes comme ceux de la Cinémathèque québécoise à Montréal"** (58).

Dans les arts visuels, quelques organismes ont fait des interventions semblables. L'Association lavalloise pour les arts plastiques (59), l'Association des artisans à l'oeuvre de Coaticook (60) sont des organismes qui ont manifesté une grande conscience de leur rôle dans le développement culturel.

Entreprises privées

Il y a relativement peu d'intervenants culturels qui ont parlé du rôle de l'entreprise privée dans le développement culturel. Une dizaine de mémoires seulement y font allusion et les interventions sont très brèves de sorte qu'il n'est pas possible de prendre le pouls du milieu sur cet aspect. La presque totalité des intervenants culturels, d'ailleurs, ne venaient pas du monde des affaires.

Deux organismes, le Vieux Clocher de Magog (61) et l'Association des câblodistributeurs de Québec soulignent (62) les rapports étroits entre le monde culturel et l'industrie. Cette dernière association affirme: **"l'industrie ne peut que réitérer sa volonté de participer à cette concertation culturelle québécoise à titre de véhicule"** (63). Au cours de la tournée, il a été donné d'observer des exemples de contribution de l'entreprise privée au développement culturel. La Fédération des caisses populaires Desjardins appuie la Fondation Les Sortilèges (64) et les Mines Noranda Ltée sont intervenues dans le cas de la maison Roscoe pour le Centre musical à Rouyn-Noranda. Par ailleurs, le Conseil de la culture Côte-Nord relate que l'intérêt de l'entreprise privée s'est développé à la faveur d'activités culturelles: **"... nous devons tout de même remarquer qu'un certain nombre de commerçants ont**

l'oreille beaucoup plus attentive aux demandes des organismes culturels de la région" (65).

L'appel à la collaboration de l'entreprise privée n'a pas que des défenseurs, il y a des intervenants qui voient la question d'un tout autre oeil. La Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais, le Service des loisirs de Rivière-du-Loup, le Prisme culturel Inc., expriment des points de vue qui se rapprochent (66). Le premier organisme déclare: **"l'entreprise privée ne montre pas encore les caractéristiques recherchées d'un 4ième partenaire"** (67). Le deuxième organisme fait voir un autre aspect en écrivant: **"qu'au niveau de la production et de la consommation des biens symboliques, les intérêts privés passeraient avant les intérêts de la collectivité"** (68). Le troisième organisme exprime la même réserve.

Enfin, quelques autres intervenants (69) font part au Ministre de la nécessité, pour le Ministère, d'intéresser l'entreprise privée au domaine culturel. Le Conseil de la Gravure recommande: **"... d'intéresser les compagnies, soit à s'introduire dans le champ d'action des arts, soit à poursuivre leur action en leur offrant des avantages fiscaux"** (70). Quant au Regroupement des troupes de théâtre du Saguenay, il se demande quelle part de responsabilité de la vie culturelle le Ministère est-il disposé à confier à l'entreprise privée (71).

On ne peut terminer cet exposé sur les entreprises privées sans dire un mot de la Société de développement des industries de la culture et des communications comme partenaire du développement culturel. Monsieur Guy Morin, président de la S.D.I.C.C., est venu dire au Ministre que la présence de cet organisme au sein de conseils d'administration, d'institutions publiques ... serait utile à la S.D.I.C.C. elle-même en même temps qu'utile à ces institutions (72). C'est une suggestion concrète pour favoriser plus de collaboration entre les divers agents culturels.

Les maisons d'enseignement

Il faut distinguer ici le ministère de l'Education de ses réseaux. Les maisons d'enseignement forment les réseaux de l'éducation et elles jouissent d'une relative autonomie de gestion.

Dans le cadre de la tournée ministérielle, trois universités, et huit collèges sont venus dire qu'ils étaient disposés à être des partenaires du ministère des Affaires culturelles. Ce sont l'université du Québec à Montréal (73), l'Université McGill (74), l'Université de Sherbrooke (75), le Collège Edouard-Montpetit (76), le Collège de St-Jérôme (77), le Collège de Sherbrooke (78), le Collège de La Pocatière (79), le Collège de Chicoutimi (80), le Collège de Gaspé (81), le Collège de Rivière-du-Loup (82), et le Collège de Rimouski (83). Toutes les institutions d'enseignement livrent le même message. Après avoir fait état de

leurs réalisations, elles s'identifient elles-mêmes comme des partenaires du développement culturel. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Université McGill est venu dire: **"Comme au passé, McGill est prêt à être partenaire. D'une part, parce qu'il serait impossible de ne pas l'être, étant donné l'implication quasi-totale de l'Université dans la culture; d'autre part, parce que ça fait, et fera toujours, partie de notre tradition"** (84).

Autres partenaires

Pour la clarté du rapport, quatre catégories de partenaires (outre les municipalités et les M.R.C.) furent identifiées. Toutefois, se limiter à ces quatre catégories ne rendrait pas justice à tous les autres organismes de diverses natures qui ont retenu l'attention du Ministre comme partenaires éventuels du développement culturel.

Nombreux, en effet, sont les intervenants culturels qui se proposent pour devenir partenaires du ministère des Affaires culturelles. En voici l'énumération. Il y a d'abord des sociétés d'histoire: le Comité d'Histoire et d'Archéologie subaquatique du Québec (85), la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec (86), la Société généalogique des Cantons de l'Est (87), la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles (88). Il y a aussi des associations professionnelles, comme le Syndicat de la musique du Québec (89) et l'Association québécoise des Marionnettistes (90), des organismes de concertation (à l'exclusion des conseils régionaux de la culture) comme la table sectorielle des organismes culturels (91), le Conseil économique et social de Charlevoix (92), le Conseil régional de développement de la Côte-nord (93), le Développement communautaire des Cantons d'en bas (94). Dans le domaine de la recherche aussi, on a demandé au Ministre de ne pas oublier les chercheurs dans le développement culturel (95) et l'Association pour l'avancement de la recherche en musique du Québec souhaite être considérée comme un partenaire privilégié (96). D'autres organismes ont également manifesté leur désir de jouer un rôle dans le développement culturel: qu'il s'agisse de l'Académie de gérontologie de l'Outaouais (97), du Conseil régional de l'âge d'or de l'Estrie, des Amis des beaux arts à Sherbrooke (98), des Amis de l'Ecole Sacré-coeur à Sherbrooke (99), de la Corporation des fêtes nationales du Québec à Sherbroke (100) ou du Club des lions de Laval (101), on estime être en mesure d'apporter une contribution au développement culturel. Si on devait ajouter les noms de tous les comités culturels et de tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre, la liste des partenaires serait étonnamment longue.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'analyse des interventions concernant les nouveaux partenaires permet de faire ressortir quelques points importants.

Premièrement, si l'on considère les avis directement exprimés au sujet des nouveaux partenaires de même que l'ensemble des interventions mettant en cause les rapports avec d'autres ministères, on doit retenir que ce sont les autres ministères qui constituent les premiers partenaires du ministère des Affaires culturelles.

Puis, ce sont les municipalités et, à un moindre degré, les municipalités régionales de comté qui viennent au second rang des partenaires du ministère dans le développement culturel.

Les intervenants culturels se disent favorables à ce que l'on confie à ces nouveaux partenaires de nouvelles responsabilités, sans que l'on précise, cependant, à quel niveau du développement culturel les municipalités doivent intervenir. Pense-t-on à la culture dite **"populaire"** ou à la culture dite **"élitiste"** ou aux deux à la fois ? Cette dichotomie existe dans le milieu et on ne fait pas facilement la synthèse de ces diverses formes d'expression culturelle.

Troisièmement, il faut prendre note qu'il y a un grand nombre d'organismes disposés à appuyer l'action du Ministère. On trouve là un potentiel considérable qui n'attend qu'à être exploité.

Enfin, les résultats de la consultation révèlent une lacune en ce qui concerne l'entreprise privée. Peu d'intervenants en ont parlé, probablement parce que peu d'intervenants venaient de ce milieu.

REFERENCES

(1) M. 31-05, p. 8;

(2) Cf. M. 31-06, p. 7; M. 32-07, p. 9; M. 34-09, p. 5; M. 34-10, p. 7; M. 51-53, p. 5-6; M. 52-04, p. 6-7; M. 52-06, p. 3; M. 64-05, p. 22; M. 68-86, p. 6; M. 71-09, p. 3-8;

(3) M. 64-11, p. 6;

(4) M. 51-50, p. 1; M. 66-10, p. 12; M. 71-12, p. 2; M. 72-01, p. 2-3; M. 72-04, p. 4-5; M. 82-09, p. 7;

(5) M. 72-04, p. 4;

(6) M. 66-10, p. 12;

(8) M. 32-05, p. 6;

(9) M. 31-26, p. 9;

(10) M. 13-59, p. 15...; M. 13-60, p. 5; M. 34-06, p. 3; M. 34-07, p. 13; M. 41-15, p. 5; M. 42-07, p. 2; M. 51-06, p. 2-3; M. 51-20, p. 3; M. 51-46, p. 2; M. 52-01, p. 7-8; M. 63-02, p. 14; M. 68-30, p. 5; M. 68-84, p. 7-8; M. 72-05, p. 2;

(11) M. 21-04, p. 5-6;

(12) M. 34-01, p. 5;

(13) M. 68-42, p. 7;

(14) M. 31-17, p. 4; M. 34-03, p. 3; M. 71-09, p. 9; M. 82-01, p. 6;

(15) M. 82-09, p. 7;

(16) M. 51-15, p. 10; cf. aussi M. 31-12, p. 22-23;

(17) M. 11-63, p. 5-6; M. 13-58, p. 4; M. 14-52, p. 4; M. 14-55, p. 1; M. 14-59, p. 8; M. 21-02, p. 4; M. 21-13, p. 7; M. 23-13, p. 2; M. 31-07, p. 1; M. 34-09, p. 7-8; M. 41-03, p. 6; M. 41-07, p. 3; M. 51-17, p. 4; M. 52-04, p. 6-7; M. 52-13, p. 2; M. 62-16, p. 3-4; M. 64-05, p. 14; M. 64-10, p. 2; M. 66-09, p. 1-2; M. 68-25, p. 9; M. 68-32, p. 5;

M. 68-69, p. 7; M. 68-90, p. 7; M. 71-02, p. 7;
M. 71-03, p. 4; M. 71-04, p. 2; M. 71-05, p. 13;
M. 71-08, p. 6; M. 72-01, p. 3; M. 82-01, p. 4;
M. 91-05, p. 1; M. 91-16, p. 3; M. 92-05, p. 5;
M. 92-09, p. 2; M. 92-11, p. 3;

(18) M. 14-52, p. 4;

(19) M. 91-16, p. 3;

(20) M. 11-62, p. 1; M. 21-03, p. 6-7; M. 32-07, p. 5;
M. 41-17, p. 1; M. 42-07, p. 2-3; M. 68-06, p. 7-8;
M. 71-04, p. 3-4;

(21) M. 21-01, p. 5;

(22) M. 91-01, p. 13...; M. 71-04, p. 3;

(23) M. 65-11, p. 2;

(24) M. 65-11, p. 10;

(25) M. 11-67, p. 6; M. 41-16, p. 10; M. 52-01, p. 3;
M. 65-10, p. 11; M. 67-13, p. 14; M. 68-73, p. 19;
M. 68-04, p. 8; M. 71-07, p. 9; M. 81-01, p. 10;

(26) M. 68-73, p. 19;

(27) M. 66-13, p. 7; cf. aussi M. 12-51, p. 24;

(28) M. 11-62, p. 2; M. 11-72, p. 4; M. 13-52, p. 3;
M. 13-54, p. 4-5; M. 14-51, p. 6; M. 14-52, p. 4;
M. 31-16, p. 8; M. 32-01, p. 3-4; M. 33-01, p. 3;
M. 34-05, p. 7; M. 41-08, p. 14; M. 41-17, p. 1;
M. 51-17, p. 4; M. 52-04, p. 7; M. 66-10, p. 12;
M. 67-04, p. 6-7; M. 68-06, p. 9; M. 72-01, p. 3;
M. 81-10, p. 7; M. 91-01, p. 14; M. 91-16, p. 5;

(29) M. 14-51, p. 6;

(30) M. 91-01, p. 14;

(31) M. 72-01, p. 3;

(32) M. 31-16, p. 8; M. 66-10, p. 12; M. 11-72, p. 5;

(33) M. 91-16, p. 5;

(34) M. 41-08, p. 14;

(35) M. 51-17, p. 4;

(36) M. 68-06, p. 9;

(37) M. 11-62, p. 2;

(38) M. 14-52, p. 4;

(39) M. 52-04, p. 7;

(40) M. 41-17, p. 1;

(41) M. 13-52, p. 3; M. 13-54, p. 4-5;

(42) M. 11-72, p. 5;

(43) M. 41-12, p. 6; M. 51-19, p. 5; M. 82-03, p. 3;

(44) M. 41-12, p. 6;

(45) M. 64-12, p. 2-3;

(46) M. 68-74, P. 2;

(47) M. 68-75, p. 5;

(48) M. 51-29, p. 11;

(49) M. 23-05, p. 6-7;

(50) M. 31-22, p. 1-2; M. 21-17, p. 2;

(51) M. 21-17, p. 2;

(52) M. 68-36, p. 4;

(53) M. 82-06, p. 1;

(54) M. 51-42, p. 2;

(55) M. 68-69, p. 3-4;

(56) M. 64-05, p. 32;

(57) M. 51-04, p. 4;

(58) M. 63-03, p. 9;

(59) M. 65-07, p. 5;

(60) M. 51-52, p. 3;

(61) M. 51-01, p. 3;

(62) M. 68-76, p. 9;

(63) ibid

(64) M. 68-40, p. 1;

(65) M. 91-01, p. 14-15;

(66) M. 11-54, p. 12-13; M. 23-01, p. 8; M. 71-06, p. 8;

(67) M. 71-06, p. 9;

(68) M. 11-54, p. 12-13;

(69) M. 41-17, p. 6; M. 68-25, p. 9;

(70) M. 68-25, p. 9;

(71) M. 21-13, p. 6;

(72) M. 68-02, p. 7;

(73) M. 68-28, p. 18;

(74) M. 68-27, p. 8-9;

(75) M. 51-22, p. 3-4;

(76) M. 64-20, p. 2-3;

(77) M. 61-22, p. 2;

(78) M. 51-26, p. 1; cf. aussi la Société des écrivains de la Mauricie.

(79) M. 33-02, p. 7;

(80) M. 21-19, p. 4;

(81) M. 14-57, p. 1;

(82) M. 11-56, p. 7;

(83) M. 11-57, p. 1;

(84) M. 68-27, p. 8-9;

(85) M. 68-85, p. 5;

(86) M. 68-42, p. 9;

(87) M. 51-34, p. 5;

(88) M. 11-64, p. 5;

(89) M. 51-30, p. 1; M. 68-50, p. 1;

(90) M. 68-70, p. 5;

(91) M. 68-44, p. 6;

(92) M. 34-05, p. 7;

(93) M. 91-09, p. 10;

(94) M. 92-14, p. 10;

(95) M. 71-14, p. 1;

(96) M. 68-49, p. 4-5;

(97) M. 71-11, p. 4;

(98) M. 51-43, p. 3;

(99) M. 51-47, p. 9-10;

(100) M. 51-28, p. 2;

(101) M. 65-09, p. 1;

3) Partage de responsabilités avec d'autres ministères

A. Education et Affaires culturelles

Un point majeur, s'il en est un, souligné par les intervenants culturels, est celui des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education. A tous les coins du Québec, dans toutes les villes visitées, des intervenants sont venus rappeler au Ministre l'importance et le rôle que pouvait et devait jouer le ministère de l'Education dans le développement culturel. Les quelques pages qui suivent ont pour but de montrer l'ampleur et les ramifications de la nécessaire concertation entre les deux ministères.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Education - Affaires culturelles	19	17	10	13	13	36	35	8	7	13	-	171
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	29%	40%	21%	41%	19%	31%	35%	38%	30%	42%	-	31%

• **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Catégories \ Nombre d'intervenants	Education - Affaires culturelles	Total	Education Aff. cult. / Total
1. Maisons d'enseignement	18 11%	31 5%	58%
2. Municipalités	13 8%	34 6%	38%
3. Organismes de concertation	12 7%	34 6%	35%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	12 7%	44 8%	27%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	18 11%	59 11%	30%
6. Groupes d'intérêt culturel	19 11%	69 13%	28%
7. Organismes de production	18 11%	75 14%	24%
8. Organismes de diffusion	28 16%	101 18%	28%
9. Organismes de formation artistique	16 10%	32 6%	50%
10. Groupes socio-économiques	1 1%	11 2%	9%
11. Individus	14 8%	48 9%	29%
12. Autres	2 1%	13 2%	15%
TOTAL	171	551	31%

La lecture des tableaux nous permet d'observer principalement que 171 intervenants culturels, soit 31%, ont fait allusion d'une manière ou d'une autre, aux rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education. Ce pourcentage est à peu près le même dans toutes les régions du Québec.

Autre chose intéressante à relever, le tableau présentant la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants montre que la préoccupation culture-éducation est partagée, de façon significative, par toutes les catégories d'intervenants. Ce sont les organismes de diffusion qui, apparemment, se soucient le plus de l'éducation. Ces organismes sont responsables pour 16% des points de vue émis sur le sujet, ce qui est supérieur quantitativement à ce qui a été fait par les institutions d'enseignement. Les chiffres nous révèlent à cet égard que les organismes culturels semblent davantage conscients de l'importance de l'éducation pour le développement culturel que les institutions d'enseignement.

Une chose est cependant certaine, la consultation a permis de voir que les rapports Education-Affaires culturelles sont une préoccupation majeure des intervenants culturels.

Analyse du contenu des réponses

Il n'est pas facile de catégoriser les intervenants au chapitre des rapports entre l'Education et les Affaires culturelles. Par exemple, parler de l'accessibilité aux équipements scolaires, c'est poser la nécessaire concertation entre les deux ministères. C'est dire que les divisions que nous avons faites sont très liées entre elles et qu'il ne faut pas les comprendre comme étant exclusives. Il est, en outre, difficile de compiler des statistiques puisqu'un même intervenant s'est souvent exprimé sur plusieurs aspects d'une même question. Toutefois, si nous avions à identifier les trois (3) sujets d'intervention qui ont préoccupé le plus les intervenants, nous pourrions dire: l'affirmation du rôle de l'éducation dans le développement culturel, l'enseignement des arts dans les institutions d'enseignement et l'accessibilité aux équipements scolaires. C'est dans ce contexte que la concertation interministérielle se situe.

Importance de l'Education dans le développement culturel

La concertation interministérielle n'est pas seulement une nécessité pratique, elle est justifiée par l'importance de l'Education dans le devenir culturel d'un peuple.

Nous avons relevé au moins 22 interventions (1) affirmant explicitement le rôle primordial de l'Education dans le développement culturel. Cette affirmation s'entend à la grandeur du territoire et de la part de toutes les catégories d'intervenants culturels. Dès l'école primaire, aux

dires de plusieurs intervenants, il faut se soucier d'éveiller les enfants aux valeurs culturelles.

Au cours des audiences du Ministre à Trois-Rivières, le Conseil régional de la culture de la Mauricie dit: **"Il ne saurait y avoir de développement culturel ni même de vie culturelle dans notre société sans la contribution et l'implication du milieu de l'éducation au Québec"** (2). A Sherbrooke, cette fois, les Amis de l'Ecole du Sacré-coeur déclarent: **"...nous croyons que l'école est le lieu le plus propice, le tremplin le plus privilégié qui soit pour susciter l'intérêt et l'ouverture à la culture"** (3). Par ailleurs, l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre est venu attirer l'attention du ministre des Affaires culturelles par ces phrases lapidaires: **"Une société qui veut donner toutes ses chances à la culture doit commencer par redonner au peuple québécois le goût du beau, du bien fait et du durable. Nous recommandons donc au ministère des Affaires culturelles de travailler à ce problème culturel de fond, de pair avec le ministère de l'Education, afin que des modifications soient envisagées à ce sujet, à moyen terme"** (5). Ces quelques citations suffisent à illustrer ce que beaucoup d'intervenants sont venus dire lors de la consultation sur l'enjeu culturel.

L'éducation joue un rôle majeur dans le développement culturel. Au moins 19 autres interventions ont spécifiquement fait allusion à ce point (6). Certes, les interventions ne sont pas toutes de même niveau, mais elles vont dans le même sens: l'éducation joue un rôle de diffuseur de la culture. C'est ainsi que madame Luce Boutin, au nom de la Biennale de la Nouvelle Tapisserie du Québec, affirme: **"C'est par la qualité de l'éducation que l'action culturelle progressera ou, si absente, dégénèrera. C'est donc dire toute l'importance qu'on doit y apporter sous toutes ses formes et, particulièrement dans les maisons d'enseignement"** (7).

Sur un plan régional, cette fois, madame Jeannine Brault, au nom de la Société d'histoire du Témiscamingue, souligne que le **"ministère de l'éducation, organisme qui existe pour promouvoir l'éducation des gens dans différents domaines, a une place et un rôle très importants à jouer dans la diffusion de notre culture régionale"** (8). Monsieur Yves Boisvert, auteur du Journal d'aliénation, intervient également dans le même sens en disant que: **"l'école devrait être elle aussi un important diffuseur de culture..."** (9). Enfin, posant de façon concrète le problème de la diffusion, monsieur Michel Sabourin de l'organisme Musi'Art, rappelle le rôle joué par les maisons d'enseignement pour la promotion des artistes. **"Nul doute que les spectacles dans les cégeps et écoles secondaires ont largement contribué à faire des Beau Dommage, Richard Séguin, Plume, Diane Tell et compagnie, les vedettes qu'elles sont devenues. Nous vous demandons donc, monsieur le Ministre, de faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Education pour que cette pratique soit réinstallée"** (10). Il

n'est pas nécessaire d'insister davantage pour illustrer l'importance de l'éducation dans la diffusion de la culture.

Il est un point intéressant à noter: plusieurs des 19 intervenants qui ont parlé de diffusion sont des porte-paroles de maisons d'enseignement. En effet, des représentants de commissions scolaires, par exemple les organisateurs de la manifestation culturelle dans l'est du Québec (11), des représentants de cégeps, par exemple les collèges de Rivière-du-Loup (12), de Gaspé (13), d'Alma (14), de St-Jérôme (15), du Collège Edouard Montpetit (16), et des représentants des universités: l'Université Concordia, l'Université du Québec à Trois-Rivières (17), l'Université de Sherbrooke (18) et l'Université McGill (19), sont venus faire état du rôle de leur institution, non seulement comme partenaire du développement culturel, mais aussi comme diffuseur de la culture.

A la lumière des points de vue exprimés, on peut dire que les représentants des organismes culturels et plusieurs représentants des institutions d'enseignement sont conscients de la complémentarité de leur mission respective. Même s'il y a plusieurs exemples positifs, il n'en demeure pas moins que lorsque des intervenants culturels portent un jugement sur l'action des maisons d'enseignement, il semble y avoir place pour beaucoup d'amélioration.

Au niveau d'un jugement global sur l'action du milieu de l'éducation, nous avons recueilli les témoignages de 7 personnes (20). Ces témoignages vont tous dans le même sens et soulignent le manque de préoccupation culturelle dans les milieux d'éducation. **"Il est grand temps, affirme la Société d'histoire de la Gaspésie, que les acteurs du milieu de l'éducation soient intimement liés au cheminement local et régional du développement culturel et qu'ils soient conscients que les ressources de l'école (locaux, équipements, animateurs, conseillers pédagogiques, etc.) doivent servir aussi la population non-étudiante et ceci, également, en dehors des heures de classe. Les acteurs du milieu de l'éducation sont les premiers agents du développement culturel"** (21).

Enfin, comme le soulignent les Amis de l'Ecole du Sacré-Coeur de Sherbrooke, le désintéressement de la population pour la culture **"vient d'un problème d'éducation: les gens sont trop peu sensibilisés à la culture"** (22). Le ministère des Affaires culturelles tient donc, ici, un élément important de réponse à la question posée sur le désintéressement de la population au sujet de la culture.

<u>La nécessaire concertation entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires culturelles</u>

Poser aussi clairement les liens entre l'éducation et le développement culturel c'est dire la nécessité d'une concertation entre l'adminis-

tration de l'Education et l'administration des Affaires culturelles. Cela est apparu évident pour presque tous les intervenants. Nous avons pu recueillir 25 témoignages explicites à cet égard (23). Pour ne prendre qu'un exemple, avant de voir les sujets particuliers de la concertation entre les deux ministères, voici ce que dit le théâtre de l'Estèque: **"l'action culturelle ne relève pas uniquement du ministère des Affaires culturelles, mais il ne semble pas y avoir de concertation entre les ministères. Nous avons constaté à maintes reprises qu'un ministère ouvre une porte qui débouche sur un mur parce que le ministère connexe ne favorise pas un suivi de l'action entreprise par le premier ministère. Exemple concret, le ministère des Affaires culturelles subventionne une troupe de théâtre pour enfants du cours primaire. D'un autre côté, le ministère de l'Education ne prévoit aucunement dans les écoles, l'incorporation au programme d'un spectacle pour enfants, avec animation adéquate"** (24).

Les participants ont été nombreux à dénoncer le cloisonnement des deux ministères. Le manque de communication n'est pas, d'ailleurs, sans porter préjudice aux rapports entre l'école et les municipalités, notamment dans le champ du loisir culturel. Nombreux ont été les intervenants qui ont fait état des protocoles d'entente entre les écoles et les municipalités dans le domaine du sport alors que les ententes similaires tardent toujours à venir dans le domaine culturel. Même s'il y a des expériences positives à quelques endroits, par exemple à Carleton (25), comme le souligne la Fédération québécoise des services socio-culturels (26) plusieurs intervenants déplorent l'absence de rapport entre le monde scolaire et le monde municipal. Aux yeux des représentants du Centre socio-culturel Vanier à Châteauguay, l'école ne pourra jouer **"un rôle très significatif si la municipalité n'a pas les outils nécessaires pour prendre la relève après quatre heures et les fins de semaine"** (27). Cette dernière citation est très significative du cloisonnement qui existe encore entre les institutions publiques (28). Pour résumer, on ne saurait mieux dire que les représentants de la municipalité de St-Luc, près de St-Jean sur Richelieu: **"Beaucoup a été dit à ce sujet mais peu s'est fait jusqu'à maintenant"** (27).

Un mot enfin sur un autre volet de la concertation Education-Affaires culturelles: la concertation, sur le terrain, entre les maisons d'enseignement et les organismes culturels. **"Les commissions scolaires pourraient être à la culture ce que les municipalités sont pour le loisir"** (28). Cette phrase, prononcée par Marie-Claire Bouchard du Prisme culturel Inc., nous situe d'emblée au vif du sujet. La consultation du ministre des Affaires culturelles a permis un certain sondage d'opinion sur l'implication des maisons d'enseignement en matière culturelle. Plusieurs intervenants ont fait explicitement mention d'expériences heureuses: au cégep de St-Jérôme (29), au cégep de Hauterive (30), à l'Ecole secondaire Fernand Lefebvre de Sorel (31), à la Polyvalente Grande-Rivière à Aylmer (32) et à la Commission scolaire des Laurentides (33). D'autres expériences ont cependant été moins heureuses (34) et ont amené le Centre d'exposition de Mont-Laurier à prononcer une

phrase assez dure à l'endroit du milieu scolaire: **"La Commission scolaire, comme partenaire, c'est peine perdue"** (35). Il s'agit évidemment d'un tableau très incomplet de la situation, mais la consultation ne portait pas spécifiquement sur cette question. On pourra, cependant, trouver d'autres informations sur ce sujet lorsqu'il sera question des équipements.

Objets de la concertation entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires culturelles

Le chapitre sur les rapports entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires culturelles ne serait pas complet si on ne mentionnait pas les principaux points de la concertation entre les deux ministères.

Les interventions peuvent se regrouper presque toutes autour de deux grands thèmes: la concertation pour la formation des jeunes et la concertation en vue d'un meilleur usage des équipements. Il a été question aussi, dans quelques mémoires, d'une concertation pour améliorer le respect des droits d'auteurs. Ce dernier point sera surtout traité au chapitre portant sur la situation du créateur.

Concertation pour la formation des jeunes

C'est la préoccupation pour la formation des jeunes qui retient le plus l'attention des intervenants. Au moins 62 mémoires, c'est-à-dire 36% des intervenants ayant parlé d'éducation ont traité de la question de l'enseignement dans le domaine des arts. C'est une proportion très importante qui révèle une des préoccupations majeures des intervenants culturels.

L'objet des quelques lignes qui suivent concerne uniquement la formation dispensée par le ministère de l'Education dans les écoles publiques. Dans la partie du rapport portant sur la promotion des arts, il sera question de la formation des professionnels dans les arts d'interprétation.

Lorsque les intervenants culturels font état de la formation des élèves, on peut classifier leurs propos selon qu'il s'agit:

. d'une appréciation générale sur la formation dans les arts;

. de points de vue sur les programmes;

. de suggestions de nouvelles approches pédagogiques et d'activités parascolaires.

Une dizaine d'intervenants ont fait une évaluation générale de l'action du ministère de l'Education dans le domaine de la formation artistique (36). Il se dégage que les arts ne reçoivent pas la considération qu'il faudrait. Madame Francine Tremblay, au nom du Réseau-Accès, exprime très bien la situation qui règne dans les écoles: **"la composition des régimes pédagogiques en vigueur accorde peu d'importance à la formation fondamentale de l'individu et encore moins à la culture ... Quant à l'élémentaire, étape la plus importante dans la formation scolaire de l'enfant, les directeurs d'écoles se sont vus placés et se voient-ils encore placés, à faire un choix entre un spécialiste en anglais, en arts plastiques, en éducation physique ou en musique"** (37). Le Conseil de la culture de l'Est du Québec, en des mots différents, dit la même chose et exprime son espoir dans l'annonce des nouveaux programmes d'enseignement. **"L'annonce de nombreux programmes est de bonne augure"** (38).

Une deuxième catégorie d'interventions traite plus spécifiquement des programmes d'enseignement. Au moins une trentaine d'intervenants se sont exprimés là-dessus.

C'est l'enseignement de l'histoire qui retient le plus l'attention des intervenants. Huit interventions portent sur ce sujet (39). Aux niveaux primaire et secondaire, on peut surtout retenir que les intervenants veulent que le patrimoine et l'histoire fassent partie **"des préoccupations quotidiennes de l'école ..."** (40); on veut en outre que la culture régionale soit intégrée à l'enseignement de l'histoire et de la géographie (41) et que l'histoire régionale* soit enseignée dans une perspective nationale (43). Pour madame Estelle Brisson, à Joliette, l'ignorance des Québécois de leurs racines historiques est due à **"l'absence de cours d'histoire dans le système scolaire québécois"** (44) Il y a donc un lien, pour les intervenants culturels, entre l'enseignement de l'histoire et la conscience de nos racines culturelles.

Un deuxième bloc d'interventions peut être constitué par l'enseignement de la musique et de la danse (45). En musique, les deux interventions les plus importantes demandent qu'une priorité soit donnée à la formation des jeunes musiciens au primaire et au secondaire (46) et qu'un redressement des programmes de musique soit opéré pour développer la créativité au moyen du répertoire contemporain (47). Quant à l'enseignement de la danse, les deux interventions ne concernent pas tant les programmes que la reconnaissance des efforts du ministère de l'Educa-

---

* Il est utile de signaler qu'au niveau collégial, le cégep de Sept-Iles a autorisé l'introduction d'un cours en histoire régionale. L'expérience est l'objet d'un vif intérêt (42).

tion en ce domaine (48) et la nécessité d'embaucher des spécialistes pour l'enseignement de la danse (49).

Dans le domaine du livre, on ne retrouve que très peu d'interventions. Deux intervenants soulignent l'importance pour l'école de développer le goût de la lecture (50), et la poétesse Claudine Thibodeau demande avec insistance que l'on mette **"l'accent sur le développement du sens poétique chez l'enfant"** (51).

En ce qui a trait à de nouveaux programmes d'enseignement, l'école devrait offrir: un programme d'initiation **"aux médias électroniques"** (52); un programme de formation du citoyen (à l'école et à la télévision), sur la connaissance et à la préservation de notre héritage (53), un programme adéquat de formation en arts textiles (54); un programme à tous les niveaux d'enseignement, pour l'appréciation de l'art (55).

Les intervenants culturels n'ont pas seulement parlé de contenu de programmes mais également d'approches pédagogiques et d'organisation scolaire. En ce qui concerne le premier point, on parle d'une nouvelle approche pédagogique qui doit être dynamique, près des jeunes et qui intègre les divers éléments du milieu (56), On suggère une approche faisant appel à la création (57) et faisant en sorte que les enfants soient en situation de découverte (58).

On voit également le théâtre pour enfants comme **"outil privilégié"** (59) du développement intégral de la personne. Enfin, on voudrait que les programmes d'enseignement se prolongent par des visites de biens culturels (60) et que les programmes dans les arts d'interprétation et dans les arts visuels se complètent par des contacts directs avec des professionnels de ces disciplines (61).

Les participants disent peu de choses relativement à l'organi sation scolaire. On souhaiterait que l'organisation scolaire favorise la formation de groupes, musicaux: chorales, harmonies, ... (62) et on rapporte l'expérience d'intégration de la musique à l'Ecole Sacré-Coeur de Sherbrooke (63). Autre point à signaler, le porte-parole du Centre d'expression chorégraphique de Gaspé dénonce le fait que les responsables scolaires fassent appel, faute de professeurs qualifiés, à des professeurs d'éducation physique pour l'enseignement de la danse (64).

Les intervenants ont identifié aussi des terrains d'entente entre les deux ministères. Par exemple, madame Liliane Mercier, au nom des Jeunesses musicales du Canada, suggère que l'on suscite **"des programmes conjoints MEQ-MAC favorisant la présentation des jeunes interprètes"** (65). D'autres intervenants signalent l'importance d'une rationalisation des ressources qui, de toute manière, sont la propriété des milieux (66). La collaboration pourrait aller, selon la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles, jusqu'à employer les enseignants mis en disponibilité dans les écoles pour les affecter à des tâches pédagogiques et culturelles (67).

En terminant cette étude, on ne peut oublier la question de la formation des professionnels dans les arts et la question des écoles privées de culture personnelle. En ce qui regarde la première, le point sera fait dans la troisième partie sur la promotion des arts. Quant aux écoles privées de culture personnelle, il en sera fait mention dans le cadre de la formation en danse. Qu'il suffise pour le moment de souligner que la concertation entre les deux ministères ne semble pas donner de résultats tangibles en ce qui concerne l'attribution de permis aux écoles privées de culture personnelle (68).

Concertation pour l'usage des équipements

Il a été possible de dénombrer au moins 52 participants ayant fait spécifiquement référence à la question des équipements des institutions scolaires. C'est une préoccupation importante pour toutes les catégories d'intervenants culturels.

En dépit de son importance, la question des équipements ne nécessite pas de longues descriptions vu que presque tous les intervenants disent la même chose. C'est peut-être madame Christine Bellefleur, au nom du Service socio-culturel de la ville de Mont-Laurier, qui a le mieux exprimé le problème de l'utilisation des équipements scolaires en disant: **"Il nous apparait impératif d'intervenir auprès du ministère de l'Education pour procéder à l'évaluation de l'utilisation potentielle des équipements scolaires par la collectivité, utilisation qu'il nous est de plus en plus difficile à réaliser"** (69). Madame Suzanne Joubert, peintre, par la voix de madame Suzanne Daoust, offre une illustration de ce problème en attirant l'attention du ministre des Affaires culturelles sur la possibilité d'utiliser les ateliers d'arts des institutions scolaires (70).

Deux raisons majeures empêchent les maisons d'enseignement de rendre disponibles leurs équipements. Il y a d'abord une question de coût. Ces institutions ne peuvent pas, dans le contexte actuel, absorber les coûts supplémentaires occasionnés par un usage en dehors du cadre de l'enseignement. A cet égard, monsieur Philippe Ménard de l'Association pour la création et la recherche électroacoustique, propose de **"trouver pour ces institutions une forme de dédommagement qui entraînerait un accroissement de la production professionnelle dans leurs studios"** (71). Autre raison à souligner; les équipements ont d'abord été conçus pour un usage académique, et l'institution scolaire, étant propriétaire des lieux, commence par répondre à ses besoins (72) avant de desservir les organismes culturels.

Relativement à la question des équipements scolaires, on pourrait faire état de plusieurs projets de construction de salles de spectacles (par exemple, au cégep de Gaspé et au cégep de Hauterive) (73) et de pro-

jets de rénovation de salles déjà existantes. On pourrait également relever des projets d'achat d'écoles pour créer des centres culturels (exemple: projet d'achat de l'école Strathearn ...) (74). L'ensemble de ces projets sera pris en considération au chapitre sur les équipements culturels.

Bibliothèque scolaire

Un autre point mérite notre attention puisqu'une vingtaine d'intervenants en ont parlé. Il s'agit du dossier des bibliothèque scolaire. Les restrictions budgétaires imposées par le ministère de l'Education aux commissions scolaires ont entraîné des coupures significatives au budget des bibliothèques scolaires.

Ces restrictions sont si importantes que, selon monsieur Jean-Yves Théberge de la B.C.P. Rive-sud, le ministère de l'Education invite maintenant les écoles à se diriger vers les bibliothèques municipales (75). Pour les intervenants dans le domaine des bibliothèques, les politiques budgétaires de l'Education menacent l'existence du réseau des bibliothèques scolaires du Québec (76).

Relativement à ce problème, on demande au ministère des Affaires culturelles de faire pression sur le ministère de l'Education de manière à ce que **"chaque école consacre un budget minimal non transférable pour l'achat de livres de bibliothèques, comme cela se pratiquait il y a quelques années"** (77).

Les difficultés budgétaires ont donné lieu à des expériences de collaboration entre les municipalités et les institutions d'enseignement. Le Conseil régional de la culture de la région de Québec (secteur Beauce) fait état d'ententes entre la Commission scolaire régionale La Chaudière et des municipalités en vue de favoriser l'accès des bibliothèques scolaires aux citoyens (78). Un exemle similaire existe à Joliette où la bibliothèque du cégep a été ouverte au public (79). D'autres intervenants sont venus appuyer le principe d'une telle collaboration. A Repentigny (80), à Gaspé (81), à Hauterive (82) et à Montréal (83) on trouve des interventions dans le même sens, mais à la Polyvalente St-Aubin à Baie St-Paul (84) on note le refus des autorités scolaires.

Par ailleurs, observant que la clientère des bibliothèques municipales est constituée en majeure partie de jeunes d'âge scolaire (85), quelques intervenants insistent sur le fait que **"les bibliothèques publiques se doivent de disposer d'une collection devant répondre à tous les goûts et à tous les âges, sans favoriser une clientèle plutôt qu'une autre en devenant petit à petit le palliatif aux bibliothèques scolaires"** (86). Considérant, comme le souligne monsieur Yvon Proven cher de la ville d'Asbestos, que les vocations des bibliothèques scolaires et municipales ne sont pas **irréconciliables"** (87), le cégep de Hauterive demande au ministère des Affaires culturelles de cesser de recommander la création de bibliothèques strictement municipales (88).

Toutefois, cette manière de voir les choses ne va pas sans poser des difficultés. Les spécialistes dans le domaine des bibliothèques dénoncent le mariage que l'on veut faire entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires. Les recherches et les expériences à ce sujet sont concluantes, elles ont été des échecs (89). L'Association des bibliothécaires du Québec (90) et l'ASTED (91) se rejoignent pour distinguer la spécificité des deux types de bibliothèques. **"Nous ne nous opposons pas,** dira l'ASTED, **au partage de certains services, mais les fins spécifiques de ces deux catégories d'institutions sont différentes"** (92). La consultation nous permet donc d'observer dans ce dossier qu'il y a deux visions des choses: celle des administrateurs de bibliothèques et celle des bibliothécaires.

Pour conclure le point sur les équipements et pour élargir la problématique des rapports Education-Affaires culturelles, il faut insister sur la possibilité d'étendre le rayonnement des institutions du ministère des Affaires culturelles (archives, musées, conservatoires), pour rejoindre davantage la clientèle scolaire (93). C'est dans ce contexte que des intervenants ont parlé de l'échange de services avec les enseignants mis en disponibilité (94).

Le respect des droits d'auteurs

Le dossier des droits d'auteurs sera analysé plus en profondeur au chapitre portant sur la situation du créateur. Toutefois, dans le contexte des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education, on ne peut pas ne pas faire mention des droits d'auteurs. En effet, à cause de l'usage massif de documents de toutes catégories dans les maisons d'enseignement, le ministère de l'Education se trouve concerné au premier chef. On l'accuse même d'être **"le plus grand pirate des droits d'auteurs..."** (95). Les intervenants culturels demandent au ministère des Affaires culturelles de faire pression sur le ministère de l'Education pour que la situation change.

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-63, p. 4; M. 14-59, p. 12; M. 21-01, p. 9;
M. 21-03, p. 12; M. 21-04, p. 2; M. 21-05, p. 4;
M. 23-06, p. 2; M. 32-07, p. 7; M. 41-03, p. 10;
M. 41-13, p. 5; M. 51-47, p. 7; M. 52-06, p. 3;
M. 68-54, p. 4; M. 68-91, p. 12-13; M. 71-02, p. 4;
M. 81-05, p. 12; M. 81-06, p. 1; M. 92-05, p. 8;

(2) M. 41-03, p. 10

(3) M. 51-47, p. 7;

(4) M. 68-91, p. 12;

(5) M. 81-05, p. 12;

(6) M. 11-56, p. 6; M. 11-61, p. 4; M. 14-57, p. 1;
M. 23-02, p. 4-5; M. 41-19, p. 2; M. 41-20, p. 8;
M. 42-10, p. 3-4; M. 51-18, p. 2; M. 51-22, p. 3-4;
M. 61-22, p. 1; M. 64-20, p. 2-3; M. 65-13, p. 2-3;
M. 67-03, p. 6; M. 68-23, p. 4; M. 68-27, p. 8-9;
M. 68-68, p. 16; M. 68-92, p. 1; M. 68-92, p. 5;
M. 82-09, p. 10;

(7) M. 68-23, p. 4;

(8) M. 82-09, p. 10;

(9) M. 41-19, p. 2;

(10) M. 68-68, p. 16;

(11) cf. M. 11-61

(12) M. 11-56, p. 6;

(13) M. 14-57, p. 1;

(14) M. 23-02, p. 4-5;

(15) M. 61-22, p. 1;

(16) M. 64-20, p. 2-3;

(17) M. 41-20, p. 7-8;

(18) M. 51-22, p. 3-4;

(19) M. 68-21, p. 8-9;

(20) M. 14-51, p. 4-5; M. 42-01, p. 4; M. 51-01, p. 3;
M. 51-47, p. 7; M. 62-17, p. 4; M. 64-19, p. 1; M. 92-15, p.9;

(21) M. 14-51, p. 4-5;

(22) M. 51-47, p. 7;

(23) M. 11-65, p. 4-5; M. 13-55, p. 5; M. 14-58, p. 2-3;
M. 21-07, p. 20; M. 21-13, p. 1-2; M. 32-07, p. 9;
M. 41-20, p. 14; M. 42-05, p. 9; M. 42-09, p. 4;
M. 51-38, p. 2; M. 51-40, p. 4; M. 51-47, p. 9;
M. 52-06, p. 4; M. 61-06, p. 5; M. 62-04 p. 3; M. 62-11, p. 3;
M. 66-05, p. 4-5; M. 66-10, p. 8-9; M. 68-21, p. 14;
M. 68-73, p. 21-22; M. 68-80, p. 5; M. 71-09, p. 6;
M. 72-03, p. 9; M. 81-11, p. 3; M. 91-14, p. 2;

(24) M. 32-07, p. 9

(25) M. 13-53, p. 5

(26) M. 68-90, p. 6

(27) M. 67-13, p. 9, 14-15; On pourra trouver d'autres citations sur le sujet en consultant les mémoires suivants:
M. 13-58, p. 3-4-5; M. 23-03, p. 6; M. 23-03, p. 6;
M. 33-02, p. 7; M. 71-03, p. 6;

(28) M. 23-01, p. 4-5;

(29) M. 61-20, p. 1;

(30) M. 91-07, p. 2;

(31) M. 63-04, p. 5;

(32) M. 71-05, p. 4;

(33) M. 61-02, p. 2;

(34) cf. M. 61-24, p. 1-2; M. 72-05, p. 3;

(35) M. 72-03, p. 8;

(36) cf. M. 12-51, p. 18a; M. 31-09, p. 5-6; M. 41-14, p. 3;
M. 42-01, p. 5; M. 64-08, p. 2; M. 64-11, p. 5-6;
M. 68-69, p. 9-10; M. 71-01, p. 4; M. 91-05, p. 1;

(37) M. 68-69, p. 9-10;

(38) M. 12-51, p. 18a;

(39) M. 14-51, p. 6; M. 31-19, p. 6; M. 41-21, p. 7-8; M. 52-04, p. 2; M. 62-14, p. 2; M. 67-05, p. 1-2; M. 68-88, p. 57; M. 92-06, p. 9;

(40) M. 41-21, p. 7-8;

(41) M. 31-19, p. 6;

(42) M. 92-06, p. 9;

(43) M. 14-51, p. 6;

(44) M. 62-14, p. 2;

(45) M. 23-07, p. 7; M. 61-03, p. 5-6; M. 61-07, p. 1; M. 68-11, p. 6; M. 68-49, p. 6; M. 91-17, p. 2;

(46) M. 23-07, p. 7;

(47) M. 68-49, p. 6;

(48) M. 68-11, p. 6;

(49) M. 61-07, p. 1;

(50) M. 68-34, p. 6-7; M. 68-30, p. 2;

(51) M. 68-99, p. 2;

(52) M. 71-09, p. 3;

(53) M. 62-01, p. 13; M. 68-84, p. 9;

(54) M. 68-22, p. 8;

(55) M. 41-07, p. 4; M. 11-62, p. 8; Cf aussi M. Luc Pérusse; créateur et enseignant en art plastique.

(56) M. 92-02, p. 6;

(57) M. 81-05, p. 12;

(58) M. 61-03, p. 2;

(59) M. 64-11, p. 4-5;

(60) M. 92-13, p. 3;

(61) M. 68-91, p. 13; M. 68-17, p. 3-4; M. 51-45, p. 4;

(62) M. 82-08, p. 1; M. 91-03, p. 2;

(63) M. 31-07, p. 8; M. 51-47, p. 1;

(64) M. 14-58, p. 3-4;

(65) M. 81-11, p. 5;

(66) M. 92-05, p. 7; M. 34-06, p. 5; M. 82-04, p. 4-5;

(67) M. 11-64, p. 2-3;

(68) M. 66-10, p. 8-9;

(69) M. 72-05, p. 7; On trouvera des affirmations dans le même sens dans les mémoires suivants: M. 12-57, p. 6; M. 13-51, p. 4; M. 15-07, p. 5; M. 21-19, p. 2; M. 23-13, p. 2-3; M. 32-07, p. 5; M. 33-02, p. 3; M. 41-17, p. 2; M. 51-26, p. 5; M. 52-12, p. 11; M. 65-03, p. 10; M. 66-09, p. 3; M. 67-14, p. 3; M. 68-28, p. 17-18; M. 68-91, p. 13-14; M. 71-01, p. 16; M. 72-02, p. 3; Atelier continu

(70) M. 72-02, p. 3;

(71) M. 68-51, p. 2;

(72) M. 13-53, p. 7;

(73) M. 14-57, p. 4; M. 91-07, p. 3;

(74) M. 68-87, p. 2-3;

(75) M. 67-01, p. 8;

(76) M. 64-15, p. 7;

(77) M. 61-25, p. 2;

(78) M. 32-01, p. 2;

(79) M. 62-10, p. 11;

(80) M. 61-24, p. 2;

(81) M. 14-57, p. 2-3;

(82) M. 91-12, p. 2;

(83) M. 68-73, p. 11;

(84) M. 34-03, p. 2;

(85) M. 51-25, p. 3;

(86) M. 61-08, p. 2;

(87) M. 51-25, p. 4;

(88) M. 91-07, p. 2-3;

(89) M. 61-03, p. 7-8;

(90) M. 68-31, p. 7-8;

(91) M. 68-36, p. 3;

(92) ibid

(93) M. 11-60, p. 9; M. 14-54, p. 5; M. 22-08, p. 6-7; M. 68-06, p. 5;

(94) M. 68-06, p. 6-7; M. 62-17, p. 6; M. 51-40, p. 5;

(95) M. 31-12, p. 12;

B. Culture et communications

"...nous voudrions porter à votre attention que, face à la révolution des communications et, notamment, des communications électroniques, il est impératif que des entrepreneurs québécois participent activement et immédiatement à l'effort de production de contenus ..." Autant la communication **"peut constituer le ciment d'un peuple par des témoignages quotidiens et instantanés de son vécu et de son génie, autant si elle ne peut alimenter cette gigantesque quincaillerie, peut-elle devenir phénomène d'aliénation et source de nivellement des cultures en son vaste 'melting pot' de la culture du dominant par rapport à celle du dominé ..."** (1).

Ces mots du président de la Société de développement des industries de la culture et des communications situent d'emblée l'importance que le ministère des Affaires culturelles doit attacher aux communications dans le développement culturel.

Si l'on regroupe les interventions qui touchent les communications, on peut dire que, après l'éducation, c'est dans le domaine des communications qu'une coordination interministérielle s'impose. Ce regroupement a d'ailleurs été nécessaire pour éviter que les recommandations des intervenants culturels ne paraissent coupées de leur contexte. Ce chapitre contient donc les interventions sur Radio-Québec, sur les radios communautaires, sur la culture et les médias de même que sur les nouvelles technologies de communication.

Données quantitatives

Il est apparu utile de présenter les données quantitatives de l'ensemble des interventions concernant les communications et les données quantitatives portant spécifiquement sur les nouvelles technologies. Ces dernières seront décrites lors de l'analyse du contenu des interventions.

. Répartition des intervenants selon régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Communication-culture	6	3	9	7	5	13	27	6	2	7	-	85
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	9%	7%	19%	22%	7%	11%	27%	29%	9%	23%	-	15%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Communication - culture	Total	Communic. - cult. / Total
1. Maisons d'enseignement	4 5%	31 5%	13%
2. Municipalités	5 6%	34 6%	15%
3. Organismes de concertation	9 11%	34 6%	26%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 5%	44 8%	9%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	13 15%	59 11%	22%
6. Groupes d'intérêt culturel	4 5%	69 13%	6%
7. Organismes de production	6 8%	75 14%	8%
8. Organismes de diffusion	24 28%	101 18%	24%
9. Organismes de formation artistique	4 5%	32 6%	13%
10. Groupes socio-économiques	3 3%	11 2%	27%
11. Individus	7 8%	48 9%	15%
12. Autres	2 1%	13 2%	15%
TOTAL	85	551	15%

Si on regarde le premier tableau, deux points doivent retenir l'attention. D'abord, il y a 15% de l'ensemble des intervenants qui ont parlé des communications, ce qui est relativement important. Deuxièmement, c'est la région de Montréal-Centre qui est la plus concernée par les communications. En effet, 27% des intervenants culturels y ont fait allusion. Nous ne retenons pas la région de l'Outaouais comme très significative, même avec 29%, parce que le nombre de mémoires est beaucoup moins grand.

Si on regarde maintenant le tableau des interventions selon les catégories d'intervenants, on peut retenir les faits que voici. En premier lieu, ce sont les organismes de diffusion qui sont les plus intéressés aux communications. Sur 85 interventions, 24 proviennent des organismes de diffusion, ce qui signifie 24% de l'ensemble des organismes de diffusion. Deuxième observation significative, 26% des organismes de concertation ont attaché de l'importance aux communications. Enfin, la catégorie des associations professionnelles et organismes de regroupement mérite également d'être mentionnée avec 22%.

Analyse du contenu des interventions

Pour l'analyse du contenu des interventions relatives aux communications, il sera d'abord question des médias et de l'identité culturelle, de l'intérêt des médias pour le domaine culturel, de la situation particulière de certaines régions, des principaux acteurs en présence dans ce secteur et des nouvelles technologies de communication.

Médias et identité culturelle

Ce qui retient l'attention, en premier lieu, c'est l'importance des médias pour l'identité culturelle d'une société. Une dizaine d'intervenants l'ont souligné (2) et il est intéressant de noter que, à l'exception de Télé-Métropole, tous les autres intervenants sont de l'extérieur de Montréal.

Sans contredit, les médias exercent une influence considérable sur l'identité culturelle de la société. "Aujourd'hui, déclare le Service des loisirs de Rivière-du-Loup, **la connaissance et la reconnaissance de l'identité culturelle passent nécessairement par les médias. Nous vivons dans un monde de télécommunications. Ce phénomène est en train de bouleverser notre mode de vie**" (3).

Cela est particulièrement vrai de la télévision. Le Secrétariat des milieux artistiques du Québec (4) et le Vieux Clocher de Magog (5) se rejoignent pour reconnaître l'efficacité de la télévision dans la transmission des valeurs culturelles. Monsieur Gilles Vinet, au nom de Télé-Métropole, va dans la même direction et ajoute que "...**par ses créations, ses imageries, ses choix, sa destination et sa symbolique, la télévision est très certainement une manifestation de la culture po-**

pulaire" Et monsieur Vinet poursuit: "... la télévision privée au Québec constitue certainement, comme c'est le cas aux Etats-Unis, en France et ailleurs, une clé parmi d'autres, qui permet de cerner et d'identifier la culture d'un peuple, c'est-à-dire, sa manière à lui, en tant que collectivité, de transiger avec l'idéal et la réalité" (6). Télévision et culture, moyens de communication et culture, qu'on le veuille ou non, sont parties liées.

Ce point de vue est appuyé par d'autres intervenants culturels et cela de deux manières. D'abord on exprime nettement l'importance des moyens de communication pour l'affirmation de l'identité culturelle régionale. Le Théâtre de l'arrière-scène (7) et le Comité régional de Radio-Québec (centre de Québec) (8) abondent en ce sens. Ensuite, preuve par la négative, on dénonce le danger de nivellement que les grands moyens de communication représentent pour les réalités culturelles régionales. Le CELAT de l'Université Laval déclare à cet effet: "les médias, même communautaires, ne servent que trop souvent à imposer des concepts et des contenus culturels extérieurs à la réalité quotidienne du plus grand nombre" (9). La Corporation municipale de Pointe-à-la-Croix et le Développement communautaire des gens d'en bas, tiennent à peu près le même langage (10). Que dire enfin de la menace d'invasion de la culture américaine au Québec, notamment, dans la région de Montréal. Plusieurs intervenants l'ont soulignée (11).

Un autre volet des rapports entre la culture et les communications est abordé par les intervenants culturels: celui de l'intérêt des médias pour le domaine culturel. Une dizaine d'interventions ont touché spécifiquement cette question. On déplore à l'unanimité le "trop peu de place que les médias accordent à la couverture des événements artistiques" (12). Cela est vrai autant au plan national qu'au plan régional. Pour reprendre l'expression de la Bibliothèque centrale de prêt de Québec "les seuls éléments culturels qui sont publicisés massivement par les médias sont les produits du type K-tel..." (13). Pour approfondir ce phénomène, une expérience très positive réalisée dans la région du Saguenay- Lac St-Jean mérite de retenir l'attention: celle des Etats généraux de l'information régionale, en mars 1982. Dans l'esprit des organisateurs de cet événement, "il s'agissait de mettre à la disposition des usagers des médias, des journalistes et des membres de directions d'entreprises de presse un lieu et un moment privilégiés pour réfléchir et échanger sur un produit que nous consommons tous les jours et dont nous sommes tous un peu responsables, l'information régionale" (14).

Voilà une initiative digne de mention d'autant plus que les sociologues Jean-Eudes Lalancette, Marc Simard et Gilles Thibeault ont remis, dans le cadre de ce colloque, les résultats d'un sondage sur les habitudes, la satisfaction et les attentes de la population à propos de l'information et des médias, résultats qui tendent à démontrer la saturation de la population pour les nouvelles sportives (15). Ce point est signifi-

catif si l'on tient compte de remarques, maintes fois répétées, à l'effet que le sport occupe une trop grande place dans les médias.

Situation particulière de certaines régions

Si l'expérience des Etats généraux de l'information régionale laisse voir quelque chose de la situation de la région du Saguenay-Lac St-Jean, du point de vue des communications, d'autres intervenants sont venus aussi attirer l'attention du ministre des Affaires culturelles sur les difficultés de leur région. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-nord, déplorent l'absence de moyens de communication adéquats et demande l'extension du réseau de Radio-Québec (16). Dans l'Outaouais, la Société des arts de la Petite nation traduit son sentiment d'isolement (17) et le Conseil régional des loisirs de l'Outaouais demande d'accroître le rôle de Radio-Québec pour favoriser le développement de liens avec d'autres régions (18). Aux Iles-de-la-Madeleine aussi, on accuse des difficultés au niveau des moyens de communication. La radio communautaire CFIM joue un rôle très important pour l'animation culturelle des Iles mais les habitants sont mal desservis en ce qui a trait aux informations provenant de l'extérieur et ils ne peuvent pas prendre leur place dans l'ensemble de la francophonie (19). Radio-Canada Moncton, par exemple, ne répond pas à leurs besoins... D'autres régions ont également manifesté des difficultés à cet égard. C'est le cas de la région des Laurentides (20) et, à un moindre degré, celui de la région de Haut-Richelieu (21). Ces deux régions sont éclipsées par la présence de Montréal.

Les collaborateurs du MAC dans le domaine des communications

Au cours de la tournée, les intervenants évoquent l'action de trois collaborateurs privilégiés du ministère des Affaires culturelles dans la diffusion de la culture. Il s'agit des radios communautaires, de Radio-Québec et du ministère des Communications.

Radios communautaires

Citant l'étude de l'Institut québécois de recherche sur la culture, l'Information culturelle dans les médias électroniques, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec rappelle au Ministre des Affaires culturelles:

"... que les radiodiffuseurs communautaires sont nettement ceux qui font le plus d'informations culturelles" (22). Quelques pages plus loin, l'Association poursuit en disant: "Les radios communautaires

sont nées d'une volonté de contrôler les moyens de communication qui agissent si fortement sur notre vie collective. Elles sont là pour promouvoir un développement autonome des communautés tant sur le plan social que culturel et économique. Elles sont des outils au service de leur communauté" (23). Cette affirmation prend toute sa valeur du fait que cette association, suivie de plusieurs radios et télévisions communautaires locales, sont venues offrir, au Ministre, leur collaboration dans le développement culturel des régions (24). On ne définit pas comment les rapports doivent s'établir entre le ministère des Affaires culturelles et les radios communautaires, mais l'essentiel du message est là, une forme de collaboration est nécessaire entre ces organismes. Rappelons avec le Comité de programmation du Québec que "les télévisions communautaires se distinguent des médias traditionnels par leur accessibilité, leur profonde implantation dans le milieu desservi, le souci d'être un complément à la télévision traditionnelle, leur goût d'innover et un constant préjugé favorable à la culture régionale" (25). La performance des radios communautaires n'est pas à négliger puisqu'elles permettent à Inter-Vision Montréal, en collaboration avec le Regroupement des organismes en communication communautaire du Québec et les télévisions communautaires participantes, de diffuser au canal Inter 9 la sélection des meilleures émissions communautaires (26) et cela 24 heures sur 24.

Radio-Québec

Radio-Québec est un intervenant majeur dans le dossier des communications. Lorsque les intervenants culturels parlent de Radio-Québec, leurs propos tournent autour des points suivants: l'extension du réseau de Radio-Québec, Radio-Québec et le cinéma. Ecoutons d'abord monsieur Jean Fortier de Radio-Québec Montréal-centre nous parler des objectifs de la radio d'état. "La loi régissant Radio-Québec proclame à l'article trois de la section deux, qu'une programmation éducative doit promouvoir l'accès des citoyens à leur patrimoine culturel. L'interprétation que Radio-Québec a toujours faite de cet article de la loi consiste à donner accès aux citoyens du Québec à tout ce qui touche de près ou de loin à la culture des Québécois. Ce qui veut dire que Radio-Québec a toujours tenté dans la mesure de ses ressources et autres, non seulement de refléter la vie culturelle du Québec, mais aussi, de façon importante à certains moments, d'être un moteur de cette même culture. Radio-Québec a voulu entendre par la culture, de façon très large, ce qui touche à la vie des citoyens, mais plus particulièrement tout ce qui implique la vie artistique au Québec" (27). A Trois-Rivières, le Comité régional de Radio-Québec est venu livrer un message semblable (28) et au même endroit, fait intéressant à noter, les représentants de la station CFCQ-FM signalent la complémentarité de leur mission éducative avec celle de Radio-Québec. Un lieu de parenté se dessine donc nettement entre les radios communautaires et Radio-Québec. Cette idée revient dans l'intervention de Radio-Québec au Saguenay.

Les intervenants culturels ont aussi demandé, comme il est dit plus haut, l'extension du réseau de Radio-Québec. Dans la région de l'Outaouais (30), sur la Côte-nord (31), en Abitibi-Témiscamingue (32) et dans la région de Lanaudière (33), on est venu dire au ministre des Affaires culturelles que les services de Radio-Québec étaient insuffisants ou inexistants. Même si Radio-Québec relève du ministère des Communications, il n'est pas étonnant que les intervenants culturels sensibilisent le ministre des Affaires culturelles, vu le lien très étroit entre les communications et la culture. Pour répondre aux attentes du milieu, il faudra, comme le rappelle le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, une augmentation substantielle des budgets (34).

Radio-Québec représente beaucoup pour les gens du cinéma. Qu'il suffise pour le moment de souligner, en empruntant les mots du Regroupement des producteurs de films, Animage, que l'on souhaite "**que le budget global de Radio-Québec soit augmenté; qu'aucune somme ne soit consacrée à l'engagement de nouveau personnel permanent (...); que ces nouveaux crédits régionaux soient consacrés à la production sous forme d'appels d'offres auprès des maisons indépendantes de chaque région ...**" (35). On impute à Radio-Québec une responsabilité particulière à cet égard puisqu'on déplore le fait que la télévision privée ignore le cinéma québécois. (36). Ces problèmes seront repris dans le chapitre sur les industries culturelles.

Enfin on ne peut passer sous silence une demande faite par l'Association des anglophones de l'Estrie relativement à la programmation de Radio-Québec. L'Association souhaite que "**some effort will be made to have programming in the English language**" (37).

Le travail de Radio-Québec, comme le rappelle enfin Radio-Québec Estrie, signifie beaucoup pour le développement culturel. Le ministère des Affaires culturelles ne peut que souhaiter une collaboration avec Radio-Québec. Le terrain est déjà très favorable, puisque cet organisme veut travailler en concertation "**avec ses partenaires locaux et régionaux dont ceux, il va de soi, du réseau des Affaires culturelles**" (38).

Ministère des Communications et ministère des Affaires culturelles

Une vingtaine d'intervenants culturels ont spécifiquement touché les responsabilités ministérielles dans le domaine des communications.

Concertation

En premier lieu, on souhaite une concertation entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Communications pour mieux coordonner les actions autour de quelques grandes questions.

La première de ces questions est amenée par l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec: **"Nous souhaitons (...) une plus grande coordination avec le ministère des Communications pour mettre en marche dans les meilleurs délais de tels programmes favorisant l'essor culturel des petits milieux"** (39). En ce qui concerne plus spécifiquement la télévision, le Comité de programmation du Québec complète l'intervention précédente en souhaitant: **"que le ministère des Affaires culturelles fasse des pressions auprès du ministère des Communications afin qu'il augmente et assouplisse son programme de subvention (PAMEQ) aux télévisions communautaires, particulièrement à celles ayant démontré concrètement leur souci de produire et de diffuser une programmation culturelle locale et/ou régionale intéressante"** (40).

Le deuxième aspect de la concertation entre les deux ministères est proposé par les Grands Ballets canadiens. On voudrait que le ministère des Affaires culturelles **"en consultation avec le ministère des Communications et les agences telles que SDICC, développent, de façon urgente, une stratégie qui permette la création, le financement, la distribution et la mise en marché d'un programme de vidéo pour les organismes québécois des arts d'interprétation"** (41).

Le troisième champ de concertation interministérielle est délimité par le Comité de programmation du Québec. Il s'agit d'étudier de près les possibilités qu'offrent de nouveaux services télévisuels pour la commercialisation et la diffusion de produits culturels (42). Dans un même ordre d'idée, mais dans le secteur du livre cette fois, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation soumet au ministre des Affaires culturelles l'idée d'être partie prenante avec les ministères des Communications et de l'Education pour **"la recherche en commun de moyens nouveaux pour tirer meilleur parti de l'acquis"** (43). Enfin, la Société de développement des industries de la culture et des communications estime qu'il est **"urgent de pouvoir compter à la fois sur une politique culturelle et sur une politique des communications"** (44). La SDICC appuie son affirmation sur le fait que dans la **"course des communications"**, nous sommes actuellement tous égaux au fil de départ et que, en l'absence d'intervention appropriée, le Québec risque d'être obligé d'abandonner l'épreuve. Il va sans dire que ce sont les ministères des Affaires culturelles et des Communications qui devraient être responsables de l'élaboration de cette politique.

Responsabilités spécifiques

En second lieu, les intervenants culturels ont attribué des responsabilités spécifiques à l'un et à l'autre ministère. Pour le ministère des Communications d'abord, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais demande que dans le domaine de la câblodistribution, le gouvernement continue de réclamer pleine juridiction (45).

Une dizaine d'autres interventions précisent surtout le rôle du ministère des Affaires culturelles. L'élément le plus important à retenir consiste en la définition d'une politique de sensibilisation des médias à la dimension culturelle. La Conférence des maires de banlieue de Montréal a très bien exprimé cet aspect: **"le ministère des Affaires culturelles se doit d'accroître ses efforts en 'marketing' au niveau provincial car jusqu'ici, les efforts déployés au niveau de l'orientation des médias ont été plus que timides. Le ministère des Affaires culturelles se doit d'inciter les médias tant provinciaux que régionaux et locaux à accroître leur contenu culturel"** (46). Le Conseil régional de la culture de la Mauricie (47), le Conseil de la gravure (48) et la Société hitorique et généalogique de Trois-Pistoles (49) ont exprimé le même message. Quant aux autres intervenants, ils attribuent des fonctions particulières au ministère des Affaires culturelles: la Société de droits d'exécution du Canada parle d'une préoccupation à l'endroit de la programmation de Radio-Québec (50) pour encourager la création; on demande que le Ministère fasse pression en vue d'obtenir l'extension du réseau de Radio-Québec (51). Vidéotron Rive-sud souhaite un soutien du Ministère à l'endroit des télévisions communautaires (52); le Centre canadien d'Architecture s'attend à ce que le Ministère agisse **"comme catalyseur et favorise la participation des organismes culturels régionaux à la mise en place de programmes télévisés visant à mettre à la portée de tous l'héritage culturel régional"** (53); le Conseil de la gravure jugerait utile que des banques d'informations et des documents visuels soient conçus pour illustrer le travail de ses membres (54); enfin, Télé-Métropole demande que l'on se préoccupe de recherches sur l'impact de la fragmentation des auditoires et sur l'impact des contenus sur le comportement public, de même que sur la reconnaissance de la télévision francophone privée au Québec (55). Tels sont là les principaux éléments à retenir de la tournée du Ministre au sujet des responsabilités des ministères des Communications et des Affaires culturelles.

Nouvelles technologies

On peut difficilement trouver sujet plus à propos pour conclure ce chapitre. Ce dossier doit se situer dans le contexte des rapports entre la culture et les communications, vu que les nouvelles technologies concernent essentiellement la communication d'informations.

Quelques données quantitatives peuvent aider, dans un premier temps, à mieux situer les intervenants qui en parlent.

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Nouvelles technologies	1	1	1	1	1	3	15	2	1	1	-	27
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	1%	2%	2%	3%	1%	3%	15%	9%	4%	3%	-	5%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Nouvelles technologies	Total	Nouvelles technol / Total
1. Maisons d'enseignement	4 15%	31 5%	13%
2. Municipalités	2 7%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	1 4%	34 6%	3%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	0 0%	44 8%	0%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	5 18%	59 11%	8%
6. Groupes d'intérêt culturel	0 0%	69 13%	0%
7. Organismes de production	2 7%	75 14%	3%
8. Organismes de diffusion	8 30%	101 18%	8%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	1 4%	11 2%	9%
11. Individus	4 15%	48 9%	8%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	27	551	5%

Il n'est pas possible, de dégager des conclusions rigoureuses. Deux observations sont cependant significatives. Premièrement, 15 des 27 intervenants viennent de Montréal-centre. Cela pourrait faire l'objet d'une autre étude. Deuxièmement, le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants laisse entrevoir que ce sont les maisons d'enseignement, les associations professionnelles et organismes de regroupement, de même que les organismes de diffusion qui sont les plus intéressés par les technologies nouvelles.

Nature des technologies nouvelles

Les nouvelles technologies apparaissent comme des véhicules culturels sans précédent dans l'histoire. C'est le Comité régional de Radio-Québec à Trois-Rivières qui s'exprime en ces termes: **"...l'écran de télévision et tous ses gadgets connexes apparaissent d'ores et déjà comme un véhicule culturel de première force capable d'influencer sur le mode de vie de toute une civilisation"** (56); et le département de communication de l'UQAM insiste sur l'enjeu culturel des nouvelles technologies. Il ne s'agit certes pas d'une définition intrinsèque des nouvelles technologies, mais d'une définition par l'usage. Compte tenu de l'importance qu'elles prennent déjà, il n'est pas étonnant que des intervenants culturels recommandent de leurs **porter une attention particulière.**

Des participants font mention de plusieurs possibilités d'application des technologies nouvelles. En musique, par exemple, Denis L'Espérance parle d'un **"système d'art informatique"** pour **"expliciter des opérations qui étaient peut-être obscures auparavant pour un artiste"** (58). On connaît, comme le rappelle l'Institut d'histoire de l'Amérique française, les efforts pour introduire l'ordinateur dans le domaine des archives. Même si celui-ci ne saura jamais remplacer le chercheur (59), son aide est très précieuse. Dans le domaine des bibliothèques, les applications sont encore plus spectaculaires. **"Les développements de l'informatique, de la médiatique et de la télématique,** fait remarquer la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, **sont en voie de permettre ce vieux rêve des bibliothécaires professionnels québécois de centralisation des ressources et de décentralisation des points d'accès"** (60).

La Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal (61), le Centre canadien d'architecture (62) insistent également sur l'importance d'insérer les nouvelles technologies dans le réseau des bibliothèques. Aprlication particulière: l'introduction de l'informatique, signale l'Institut Nazareth Louis Braille, aiderait grandement à améliorer la production annuelle d'ouvrages en braille (63). Autre secteur d'application, la Fondation ADISQ-CIRCA fait état de l'usage d'un ordinateur comme instrument de référence pour les discaires (64). Dans le domaine des arts d'interprétation, les Jeunesses musicales du Canada (communication faite à Val d'Or) souhaitent l'ex-

ploitation des "**ressources exceptionnelles que nous offre la technonogie moderne**" (65). Enfin, on ne peut oublier le projet AGORA, mené conjointement par le Laboratoire de télématique de l'Université du Québec à Montréal, l'Ecole Polytechnique de Montréal et le centre GAMMA (association de l'Université de Montréal et de l'Université de McGill). Ce projet "**veut offrir à la communauté italienne, aux handicapés ainsi qu'aux chercheurs en communication de Montréal, un journal d'information communautaire, réalisé par des voyeurs télématiques**" (66). Telles sont là quelques-unes des applications des nouvelles technologies.

Conséquences des nouvelles technologies

Près de la moitié des interventions à propos des technologies nouvelles portent sur l'impact culturel. La première conséquence, celle en tout cas qui est la plus évidente, c'est l'accessibilité de l'information. A cet égard, l'Association des câblodistributeurs du Québec dit: "**Le mariage de l'informatique et de la technologie de la télédistribution permet d'envisager à court terme l'accès, le plus large possible, à une grande quantité d'information et à la diffusion étendue des connaissances au bénéfice de tous les usagers**" (67). Autre conséquence, l'introduction des technologies nouvelles amènera un changement de toute la vie. "**Les technologies changent la vie**" soutient le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est (68). Les comportements culturels des Québécois risquent donc d'être largement affectés (69) car les nouveaux modes de communication modifieront "**notre façon de travailler, de consommer, de communiquer et de nous éduquer et de nous divertir**" (70). On peut déjà avoir une idée de la profondeur de la révolution culturelle engendrée par les nouvelles technologies. La Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay observe à cet effet: "**Dans un monde où une communication sans cesse plus rapide réduit le monde à l'état d'une région électronique, le concept de région pris au sens géographique est un concept périmé qui ne doit pas être utilisé pour restreindre artificiellement et géographiquement le rayonnement des produits culturels**" (71). Voilà une des nombreuses conséquences probables de la révolution technologique. Le cas de la télévision payante mérite une attention particulière.

La préoccupation majeure de Télé-Métropole (72), de la Coopérative Vidéo de Montréal (73) et de l'Association des câblodistributeurs du Québec (74) est le fractionnement des auditions: "**L'avènement de télé à péage et la multiplication des canaux disponibles**, souligne la Coopérative Vidéo de Montréal, **entraîneront le morcellement des auditoires. Il deviendra alors difficile de continuer à défendre la télévision de masse**". (75). Autre danger éminent est la perméabilité des frontières culturelles dans une société technologique. Télé-Métropole attire l'attention du Ministre à ce sujet en posant la question suivante: "**comment ces forts consommateurs de télévision que sont les Québécois**

seront-ils influés dans leurs orientations culturelles par cette pénétration considérable des produits de source étrangère pour lesquelles les nouvelles technologies pavent une voie royale ?" (76). Face à l'influence considérable de la télévision payante, il n'est pas étonnant que des intervenants se soient souciés du rôle de l'État dans ce secteur. "Je ne m'explique pas, dit Francine McKenzie, **pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas encore sévèrement balisé les conditions d'implantation (de la télévision payante) en territoire québécois"**. Que la télévision payante **"devienne,** continue madame McKenzie, **une voie royale pour la télévision culturelle et éducative, je veux bien mais je le croirai quand je verrai sur les panneaux néon de nos motels: télévision payante, au programme ce soir, Le Soulier de Satin"** (77).

Actions à entreprendre

Cette dernière citation conduit à l'analyse des interventions sur les actions à mener pour s'adapter au monde des technologies nouvelles. Une dizaine d'intervenants suggèrent des pistes à explorer.

Trois intervenants culturels insistent sur la nécessité de s'occuper des contenus véhiculés par les nouvelles technologies. Ces intervenants sont le Service des loisirs de Rivière-du-Loup (78), le Comité de programmation du Québec (79) et la Société de développement des industries de la culture et des communications. Cette dernière tient des propos énergiques à cet égard en disant: **"... il est impératif que des entrepreneurs québécois participent activement et immédiatement à l'effort de production de contenus"** (80). Le danger est grand, si une action n'est pas entreprise, que les usagers ne s'approvisionnent ailleurs, c'est-à-dire, aux Etats-Unis.

Toutefois, deux intervenants culturels voient différemment les priorités à poursuivre dans ce domaine. Monsieur Denis L'Espérance, intervenant à titre personnel, et la Fondation ADISQ-CIRCA estiment que c'est au niveau de la production de logiciels qu'il faut travailler. **"Il n'en tient donc qu'à nous de développer au Québec, des logiciels, des produits, des applications. Ces champs nous apparaissent plus accessibles que ceux du matériel et plus intéressants que la simple création de contenus. Disons que le contenu, c'est la culture mais que le développement culturel n'est possible que par la diffusion de ce contenu"** (82). Dans la même veine, monsieur L'Espérance insiste sur la création d'un **"logiciel (software) original"**. (83).

Le ministère des Affaires culturelles ne dispose pas, dans le cadre de la tournée de consultation, des données nécessaires pour trancher dans ces priorités d'action; une chose est certaine, cependant, il y a place pour la langue française dans le langage informatique. Madame Francine McKenzie y a fait allusion (84).

Quelques autres intervenants culturels insistent sur l'importance d'une reconnaissance, par le Québec, de la place de l'informatique, notamment dans le domaine des bibliothèques (85) et des arts d'interprétation (86), et sur l'importance plus généralement d'une réflexion sur l'impact des nouvelles technologies sur les valeurs culturelles, comme le souligne l'Institut GAMMA (87). Concrètement, le Centre canadien d'Architecture propose un colloque réunissant les intervenants régionaux pour **"établir les bases d'une coopération et d'un partnership en matière de technologie appliquée aux institutions culturelles"** (88). Voilà autant de points intéressants.

Pour résumer, l'Institut GAMMA et la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal abordent la question d'une politique et d'une législation sur le sujet. **"L'industrialisation non de la culture mais des instruments qui l'expriment (le livre, le disque, la télévision, la radio et j'en passe)**, dira l'Institut GAMMA, **devra davantage ressortir des politiques gouvernementales québécoises en matière culturelle"** (89). Indirectement, l'Institut GAMMA, à l'instar des autres intervenants culturels, confirme le rôle du ministère des Affaires culturelles: s'occuper du développement culturel et non définir la culture. Enfin, la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal demande une législation dans laquelle on obligerait **"les promoteurs de cette nouvelle technique (la télématique), à consacrer au moins 30% de leurs activités aux entreprises culturelles"** (90).

REFERENCES

(1) M. 68-02, p. 8

(2) M. 11-54, p. 11; M. 11-64, p. 3-4; M. 13-55 p. 6
M. 31-05, p. 12. M. 31-08, p. 9; M. 31-09, p. 1-2;
M. 41-12, p. 5; M. 41-16, p. 12-13; M. 51-01 p. 4;
M. 68-75, p. 1 à 5 et 12-13;

(3) M 11-54, p. 11;

(4) cf. M. 41-16, p. 12-13

(5) cr. M. 51-01, p. 4

(6) M. 68-75, p. 1-2;

(7) M. 11-64, p. 3-4;

(8) M. 41-12, p. 5;

(9) M. 31-08, p. 9;

(10) M. 13-55, p. 6; M. 92-14, p. 5-6

(11) M. 31-09, p. 1-2;

(12) M. 41-14, p. 2 cf. aussi M. 31-03, p. 11; M. 33-01 p. 2;
M. 68-73, p. 5-6; M. 72-05, p. 3; M. 92-02, p. 4;
M. 92-13, p. 3; M. 92-15, p. 11;

(13) M. 31-03, p. 11;

(14) M. 22-07, p. 1;

(15) Voir M. 22-07, annexe 1, p. 6

(16) M. 82-03, p. 3; M. 91-09, p. 11; M. 91-14 p. 4.
M. 92-14, p. 9;

(17) M. 72-04, p. 4-5;

(18) M. 71-03, p. 8;

(19) M. 15-09, p. 3;

(20) M. 61-18, p. 17; M. 61-07, p. 1

(21) M 67-10, p. 12

(22) M. 68-74, p. 4;

(23) ibid, p. 7;

(24) ibid, p. 2, cf. M. 65-15 cf. Radio-Communautaire de l'Estrie. Conseil des médias communautaires Laval;

(25) M. 61-20, p. 1;

(26) ibid. Sur le sujet, conférer aussi M. 15-06, p. 3, 4 et 5; M. 15-09, p. 2 et 3; M. 41-17, p. 4; M. 62-13, p. 3 et 5; M. 67-09, p. 1;

(27) M. 68-13, p. 1;

(28) M. 41-12, p. 2;

(29) M. 41-13, p. 1;

(30) M. 71-03, p. 8;

(31) M. 91-09, p. 11;

(32) M. 82-03, p. 3;

(33) M. 62-10, p. 15;

(34) M. 71-09, p. 2 et 3;

(35) M. 31-10, p. 28; cf. aussi M. 23-03, p. 10-11, M. 31-12, p. 13

(36) M. 31-10, p. 29;

(37) M. 51-18, p. 4;

(38) M. 51-19, p. 5;

(39) M. 68-74, p. 7;

(40) M. 61-20, p. 2; cf. aussi M. 67-09, p. 2; M. 65-15, p. 3;

(41) M. 68-15, p. 15;

(42) M. 61-20, p. 4;

(43) M 68-36, p. 4;

(44) M. 68-02, p. 8 et 9;

(45) M. 71-09, p. 4;

(46) M. 68-73, p. 21;

(47) M. 41-03, p. 9;

(48) M. 68-25, p. 18 et 19

(49) M. 11-54, p. 11;

(50) M. 68-80, p. 5;

(51) M. 91-09, p. 11;

(52) M. 64-12, p. 1-2;

(53) M. 68-04, p. 7;

(54) M. 68-25, p. 19;

(55) M. 68-75, p. 13 et p. 5;

(56) M. 41-12, p. 1;

(57) M. 11-54, p. 16; M. 68-73, p. 11;

(58) M. 68-83, p. 10;

(59) M. 71-14, p. 2-3;

(60) M. 68-33, p. 5 et 6;

(61) M. 68-32, p. 3;

(62) M. 68-04, p. 6;

(63) M. 64-14, p. 7;

(64) M. 68-79, p. 3...;

(65) M. 81-11, p. 6;

(66) M. 68-78, p. 1;

(67) M. 68-76, p. 4.

(68) M. 51-16, p. 6;

(69) M. 68-02, p. 8;

(70) M. 64-12, p. 2;

(71) M. 22-05, p. 4;

(72) M. 68-75, p. 7;

(73) M. 68-81, p. 12-13

(74) M. 68-76, p. 7;

(75) M. 68-81, p. 12;

(76) M. 68-75, p. 7;

(77) M. 31-09, p. 7;

(78) M. 11-54, p. 11;

(79) M. 61-20, p. 3;

(80) M. 68-02, p. 8;

(81) M. 61-20, p. 3;

(82) M. 68-79, p. 7;

(83) M. 68-83, p. 11;

(84) M. 31-09, p. 7;

(85) M. 68-04, p. 6;

(86) M. 81-11, p. 6;

(87) M. 68-77, p. 1-2;

(88) M. 68-04, p. 6;

(89) M. 68-77, p. 3;

(90) M. 68-32, p. 3;

C. Loisir et culture

Les liens entre le loisir et la culture ont été soulevés à plusieurs reprises par les intervenants culturels. Cette préoccupation est, bien sûr, loin d'égaler en importance celle des rapports entre l'Education et les Affaires culturelles. Au moins 59 intervenants culturels y ont fait allusion alors que pour l'Education et les Affaires culturelles, il a été possible de recueillir 171 interventions. Le rapport est d'un intervenant pour le loisir et la culture contre trois pour l'Education et les Affaires culturelles.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Loisirs et culture	5	4	9	0	6	14	9	2	6	4	--	59
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	8%	9%	19%	0%	9%	12%	9%	10%	26%	13%	--	11%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Loisirs et culture	Total	Loisirs et culture / Total
1. Maisons d'enseignement	0 0%	31 5%	0%
2. Municipalités	7 12%	34 6%	20%
3. Organismes de concertation	14 24%	34 6%	41%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	8 14%	44 8%	18%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	5 10%	59 11%	8%
6. Groupes d'intérêt culturel	5 8%	69 13%	7%
7. Organismes de production	9 15%	75 14%	12%
8. Organismes de diffusion	6 10%	101 18%	6%
9. Organismes de formation artistique	3 5%	32 6%	9%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	1 1%	48 9%	2%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	59	551	11%

Les données quantitatives conduisent aux observations suivantes. En premier lieu, selon la répartition des interventions dans les régions, on constate que la proportion des interventions se rapproche dans presque toutes les régions de la moyenne générale de 11%, alors que dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue le pourcentage des interventions y ayant trait est de 26%. Ce sujet semble donc plus important en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs au Québec.

Deuxièmement, si l'on jette un coup d'oeil sur le tableau des catégories d'intervenants, on ne peut pas ne pas remarquer l'absence des maisons d'enseignement dans le débat loisir-culture. Ce sont les organismes de concertation et les municipalités qui sont les plus intéressés à la question. On note que 41% des organismes de concertation et 20% des municipalités ayant soumis un mémoire en ont parlé.

Analyse du contenu des interventions

L'analyse des interventions portant sur le loisir et la culture permet de dégager quatre préoccupations. Par ordre d'importance, on trouve: la précision des mandats du ministère des Affaires culturelles et du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche; la question de l'amateurisme et du professionnalisme dans le développement de la culture; les rapports sports-culture et, finalement, le rôle des municipalités dans le financement du loisir.

Mandat du MAC et du M.L.C.P.

C'est le problème, et il s'agit bien d'un problème, de la précision des mandats du ministère des Affaires culturelles et du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche qui occupe tout d'abord l'esprit des intervenants culturels. Le point qui revient avec le plus de régularité est le besoin de clarification des rôles et responsabilités de chacun d'eux (1). Quinze intervenants culturels dénoncent la situation imprécise qui prévaut actuellement. Le Conseil culturel de l'Abitibi-Témiscamingue exprime, en peu de mot, cette réalité: **"la rigidité de certains programmes et le manque de coordination et d'intégration interministérielle fait que l'on crée artificiellement deux creusets culturels: l'un condamné à restreindre ses moyens pour demeurer au loisir, l'autre toujours appelé à se classifier à l'intérieur d'une élite"** (2). Les autres interventions vont dans le même sens. Besoin de concertation interministérielle, clarification de mandats et des champs d'intervention, chevauchement de programmes sont les critiques qui viennent spontanément de la bouche des intervenants culturels.

Cette évaluation de la situation a conduit des intervenants culturels à souhaiter qu'il y ait un seul ministère responsable du domaine culturel et non deux, comme c'est le cas actuellement. C'est ce que veut le Conseil de la culture de l'Estrie: **"... il faut en venir à un comptoir**

unique pour les intervenants culturels et, qu'à cette fin, le ministère des Affaires culturelles invite son collègue du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à une rencontre nationale des organismes concernés afin de discuter de cette proposition" (3). Il va de soi que poser la question en ces termes conduit directement à se demander où situer le comptoir unique. Les intervenants culturels ont fait quelques propositions à cet égard. Cinq intervenants se prononcent en faveur du rapatriement de tout le dossier des loisirs culturels au ministère des Affaires culturelles (4). Pour ne prendre qu'un exemple, le Comité de développement culturel Gasp'Art recommande au ministre des Affaires culturelles "de rapatrier sous sa compétence tous les dossiers d'ordre culturel relevant présentement du ministère Loisir, Chasse et Pêche auquel nous n'identifions aucune préoccupation culturelle" (5). Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche trouve également un défenseur. Le Théâtre des Filles du Roy soutient: "le ministère du Loisir, le Haut-Commissariat à la Jeunesse et les municipalités devraient se charger du développement culturel social, c'est-à-dire, des structures regroupant majoritairement des bénévoles et produisant des activités culturelles amateures, communautaires ou populaires" (6). C'est la seule intervention en ce sens que la consultation ait permis de recueillir.

Le problème des juridictions des ministères a ses répercussions sur les conseils régionaux de la culture et sur les conseils régionaux de loisir.

Cet aspect est bien décrit par le Conseil des loisirs de l'Est du Québec: "pour l'utilisateur de service, ce partage de tâches que le Conseil des loisirs et le Conseil de la culture établissent est plus complexe étant donné que souvent nous intervenons avec les mêmes clientèles et que la détermination des champs d'intervention comporte encore certaines zones grises" (7). Le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean fait état d'un problème semblable (8), de même que le Conseil régional des Loisirs Richelieu-Yamaska et le Conseil régional des loisirs de la Côte-nord rapporte la bonne collaboration qu'il entretient avec les organismes culturels. D'ailleurs, comme il le signale, le Conseil régional de la culture a pris la relève du Comité de développement culturel de la Côte-nord, comité mis sur pied par le Conseil régional des loisirs (9).

Les intervenants culturels ont identifié un certain nombre de "zones grises" selon l'expression du Conseil des loisirs de l'Est du Québec. Six secteurs ont été clairement désignés: les arts d'interprétation, la lecture, les fêtes nationales, la détermination des arrondissements culturels, l'histoire et les équipements.

Il y a d'abord, le secteur des arts d'interprétation: le théâtre, la danse et la musique d'ensemble, dont les chorales. En ce qui concerne le théâtre, on demande une reconnaissance par le MAC du théâtre amateur (10). Pour la danse, on déplore que l'enseignement de la danse, offert

par les municipalités dans le cadre du programme les Ateliers socio-culturels (M.L.C.P.), ne **"répond pas aux normes de la Fédération des loisirs danses du Québec"** (11). A St-Félicien, on se demande, par exemple, pourquoi il faut s'adresser au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour offrir des ateliers de danse à claquette. On demande également, que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse la musique d'ensemble (12), et, à Sherbrooke notamment, le choeur Héritage soulève le problème du chant choral **"... pris en otage entre, d'une part le ministère de la Chasse et de la Pêche qui n'a pas de programme spécifique de subvention pour chorales, et d'autre part, le ministère des Affaires culturelles qui, lui, a un programme d'aide aux chorales, sans doute calqué dans son intention sur un quelconque modèle fédéral, mais très certainement pas destiné à faire du Québec un enjeu culturel"** (13). On peut ajouter également, avec les Sortilèges, que le folklore non plus n'y trouve pas son compte (14). Dans le secteur de la lecture, quelques intervenants rappellent au ministre des Affaires culturelles la politique de la Fédération québécoise du loisir littéraire, organisme subventionné par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. On ne peut poser le problème plus clairement que ne le fait la Bibliothèque centrale de prêt de l'Abitibi-Témiscamingue: **"que votre collègue du loisir, de la chasse et de la pêche soit saisi d'un mémoire revendiquant une politique de l'écrit et de la lecture, cela ne vous laisse-t-il pas perplexe sur l'efficacité des programmes de votre ministère ?"** (15).

Quelques problèmes de juridiction, également en ce qui a trait aux activités à incidence historique (16) pour l'organisation des fêtes populaires (17) et pour la classification de sites.

Il y a deux exemples à ce sujet, celui du parc provincial de St-Bruno (18) et celui de la Rivière du Sud (19) où on demande l'intervention du ministre des Affaires culturelles.

On peut ajouter un dernier point, le dossier des équipements. Les programmes d'aide des deux ministères posent aussi des difficultés. Le Conseil régional des loisirs de l'Estrie est au fait de la situation: **"Le M.L.C.P. offre bien un programme d'aide financière au développement des équipements de loisirs, mais depuis deux ans, compte-tenu des nombreuses demandes provenant de partout au Québec et des restrictions budgétaires du Gouvernement, très peu de municipalités ont reçu une réponse positive à leurs demandes. De plus, le ministère privilégiant l'implantation d'équipement léger, la mise en place d'équipements culturels n'est donc pas considérée comme prioritaire"** (20).

Ce sont là les éléments à retenir de la tournée du ministre au sujet des mandats des deux ministères.

Amateurs et professionnels

Un deuxième point a été soulevé dans le contexte général des rapports entre la culture et le loisir: celui des liens entre les amateurs et les professionnels dans le développement culturel.

. ce sujet, quelques intervenants culturels demandent la reconnaissance du loisir dans le développement culturel. Les conseils des loisirs des régions des Laurentides (21) et de l'Est du Québec (22) sont très explicites à ce sujet. Mais c'est la table sectorielle des organismes culturels qui s'exprime avec le plus de force: "**... le loisir représente du temps conquis sur le travail, les contraintes domestiques, les obligations. L'histoire du loisir, c'est l'histoire de la conquête du temps libre. Qu'est-ce à dire ? Qu'il n'y a pas de culture sans loisir, qu'il n'y a pas de droit à la culture sans droit au loisir. Le loisir, c'est la condition d'apparition de la culture**" (23).

C'est à la lumière du rôle du loisir dans le développement culturel qu'il faut comprendre les interventions relatives à la "**dichotomie**" (24) amateur-professionnel dans le développement culturel. On a pu recueillir une quinzaine d'interventions à ce sujet, interventions concentrées surtout dans la région de Montréal (25).

La dichotomie amateur-professionnel rejoint la problématique plus générale de culture populaire par rapport à la culture artistique. On observe à ce sujet, l'affirmation des contraires.

En premier lieu, il se trouve des intervenants culturels pour dénoncer la représentation étroite que le ministère des Affaires culturelles se fait de la culture.

Le CELAT fait remarquer, à cet égard que: "**... le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche est amené à une intervention, toute aussi valable que le MAC, au niveau culturel. Cette intervention est présentement nécessaire puisque le MAC avec une notion trop restreinte de la culture ne couvre que quelques secteurs de celle-ci. L'ambiguité se situe pour nous au sein même de l'appellation du Ministère**" (26). Le Centre socio-culturel Vanier à Châteauguay appuie cette façon de voir (27).

Dans cette foulée, c'est-à-dire, en s'inspirant d'une vision plus large de la culture englobant ce que plusieurs appellent culture populaire et culture artistique (28), il n'est pas étonnant de trouver plusieurs interventions soulignant la continuité naturelle entre la pratique amateure et la pratique professionnelle. Des 7 intervenants qui en parlent, ce sont le Conseil régional des loisirs de la région de Québec et la Conférence des maires de la banlieue de Montréal qui sont les plus explicites: "**Il en est de la culture**, déclare le premier, **un peu ce qu'il en est du sport. Il y a une culture du peuple comme il y a le**

sport pour tous et, conséquemment, il y a une culture qui tend vers le professionnalisme ou l'excellence comme il y a les professionnels du sport et les athlètes de pointe" (29). **"Bien que nous ne contestons pas,** continue la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, **le rôle de soutien à l'excellence que le ministère des Affaires culturelles se donne, nous croyons que la culture dite populaire est une prémisse à la libération de l'expression culturelle d'un peuple"** (30). A cet égard, les professionnels de la culture ont une responsabilité, comme le soulignent les Jeunesses musicales du Canada de la région de l'Abitibi-Témiscamingue: **"Si nos meilleurs artistes peuvent encadrer le travail des amateurs, nous pourrons d'une part hausser le niveau de ces amateurs avec qui les spécialistes auront de plus en plus de joie à travailler ..."** (31). Cette dernière citation va dans le sens d'un rapprochement entre les professionnels et les amateurs.

S'il y a les partisans du rapprochement entre la culture populaire et la culture artistique, il y a aussi ceux qui s'y opposent. Les quatre dissidences se retrouvent dans Montréal-Centre: le Conseil de la Gravure (32), le Centre musical canadien (33), l'Association pour l'avancement de la recherche en musique (34) et la Société de musique contemporaine du Québec (35). Pour ne prendre qu'un exemple, citons la Société de musique contemporaine recommandant au ministre des Affaires culturelles de subventionner **"...en premier lieu la personne dont la raison d'être et de vivre dans leur travail est l'art et la recherche; qu'il distingue par le fait même ceux dont les demandes apparaissent en sus d'un travail rémunéré à plein temps dans des cadres institutionnels"** (36).

Le point de vue des professionnels est donc très différent de celui exprimé par les organismes de loisirs. On ne voit pas aussi simplement la continuité entre les professionnels et les amateurs.

Pour terminer l'analyse des données sur les rapports entre le loisir et la culture, il convient de dire quelques mots au sujet du sport et de la culture de même que sur le rôle des municipalités dans le loisir.

Sport et culture

Quelques intervenants culturels ont fait allusion aux rapports entre le sport et la culture (37). On affirme que le sport prend trop de place dans les municipalités et la culture demeure **"l'enfant pauvre"** (38) **"Le sport a été valorisé et publicisé à l'extrême"** dira le Mouvement Vivaldi. Il ne faut donc pas s'étonner de la situation actuelle. Toutefois, Circul'Art souhaite un changement de mentalité et rappelle, à cet égard, la responsabilité du ministère des Affaires culturelles (39). Il est permis d'envisager, avec le théâtre de l'Esthèque, un avenir plus serein, étant donné que l'on observe en région **"... une baisse notoire de l'assistance aux démonstrations sportives."En même**

temps, chez la jeunesse, nous voyons poindre un goût qui s'affirme de plus en plus pour les activités culturelles ..." (40).

Municipalités et loisirs culturels

Les participants interviennent plus rarement au sujet du rôle des municipalités dans le loisir culturel. On affirme essentiellement deux choses. Premièrement, que les municipalités sont près des citoyens et qu'en conséquence, elles devraient être considérées comme le **"maître d'oeuvre du développement communautaire en loisir culturel"** (41). Le livre blanc sur les loisirs va dans ce sens et on demande que ces volontés gouvernementales soient mises en action. Dans la même ligne, la Ville de Chicoutimi déplore le fait que **"... la décentralisation des responsabilités ne semble pas s'accompagner de ressources humaines et financières, de sorte que les administrations municipales doivent réviser les services offerts à leur population et établir des priorités"** (42). Dans le contexte économique actuel, les municipalités ne peuvent donc pas occuper la place qu'il faudrait dans le secteur du loisir culturel.

CONCLUSION DU CHAPITRE

En conclusion à ce chapître, deux points majeurs seraient à retenir. D'abord, les intervenants demandent une clarification des mandats du ministère des Affaires culturelles et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Une révision des rôles et des responsabilités devrait toucher plusieurs secteurs d'activités dans le domaine culturel. En deuxième lieu, il faut bien garder à l'esprit que l'on utilise dans ce dossier, plusieurs niveaux de langage. Les associations professionnelles ne tiennent pas le même discours que les organismes de loisirs et cela peut venir compliquer la clarification des mandats respectifs.

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-67, p. 7; M. 21-03, p. 11; M. 23-01, p. 7; M. 31-18, p. 1-2; M. 51-17, p. 6; M. 61-03, p. 26; M. 61-04, p. 12; M. 66-10, p. 8-9; M. 67-13, p. 14; M. 68-44, p. 2, 11 et 15; M. 68-73, p. 20; M. 71-03, p. 9; M. 81-01, p. 11; M. 81-12, p. 5; M. 91-12, p. 1-2; le Conseil régional des loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue.

(2) M. 81-01, p. 11;

(3) M. 51-15, p. 12; cf. aussi 31-08, p. 10; M. 68-44, p. 11; M. 91-05, p. 2;

(4) M. 11-52, p. 4; M. 11-63, p. 5; M. 51-09, p. 3; M. 66-13, p. 3; M. 82-08, p. 4;

(5) M. 14-52, p. 4;

(6) M. 71-02, p. 4-5;

(7) M. 11-67, p. 7;

(8) M. 23-03, p. 6;

(9) M. 91-16, p. 2-3;

(10) M. 66-11, p. 2; M. 67-04, p. 1;

(11) M. 67-11, p. 5;

(12) M. 68-45, p. 10-11;

(13) M. 51-48, p. 2; cf. aussi M. 91-10, p. 2;

(14) M. 68-40, p. 4;

(15) M. 82-01, p. 9; cf. aussi M. 12-51, p. 10; M. 82-11, p. 4-5;

(16) M. 31-25, p. 5-6;

(17) M. 51-17, p. 6-7; M. 51-28, p. 1;

(18) M. 64-03, p. 2-3;

(19) M. 67-02, p. 4;

(20) M. 51-17, p. 7;

(21) M. 61-04, p. 12;

(22) M. 11-67, p. 5;

(23) M. 68-44, p. 7;

(24) M. 12-51, p. 10;

(25) M. 12-51, p. 10; M. 31-08, p. 10; M. 31-18, p. 1-2; M. 51-17, p. 5; M. 62-16, p. 5; M. 66-13, p. 3; M. 66-13, p. 5; M. 68-08, p. 3-4; M. 68-25, p. 6-7; M. 68-44, p. 9; M. 68-46, p. 3-4; M. 68-48, p. 4-5; M. 68-49, p. 3; M. 68-73, p. 22; M. 71-03, p. 2; M. 81-11, p. 5;

(26) M. 31-08, p. 10;

(27) M. 66-13, p. 3;

(28) Exemple Théâtre des Filles du Roy à Hull

(29) M. 31-18, p. 1;

(30) M. 68-73, p. 22;

(31) M. 81-11, p. 5;

(32) M. 68-25, p. 6-7;

(33) M. 68-46, p. 3-4;

(34) M. 68-49, p. 3;

(35) M. 68-48, p. 4-5;

(36) M. 68-49, p. 3;

(37) M. 11-63, p. 3; M. 31-07, p. 5; M. 31-11, p. 2; M. 31-12, p. 9; M. 32-07, p. 6-7; M. 61-01, p. 1;

(38) M. 31-11, p. 2;

(39) M. 61-01, p. 1;

(40) M. 32-07, p. 6-7;

(41) M. 67-14, p. 1-2; cf. aussi M. 63-06, p. 2; M. 52-01, p. 7 M. 32-05, p. 7;

(42) M. 21-02, p. 6

D. La culture et l'économie

Après les rapports entre le loisir et les affaires culturelles, ce sont les rapports entre la culture et l'économie qui viennent au troisième rang dans l'ordre de préoccupations des intervenants culturels.

A ce chapitre, les intervenants ont parlé de rentabilité de la culture, de la culture et du développement économique, de la culture et du tourisme, de la mise en marché des produits culturels, de même que des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce.

Données quantitatives

Avant de procéder à l'analyse des communications, il importe de jeter un rapide coup d'oeil sur la répartition quantitative des interventions, selon les régions et selon les catégories d'intervenants.

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Economie-culture	8	2	9	3	6	13	8	4	1	0	--	54
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	4%	19%	9%	9%	11%	8%	19%	4%	0%	--	10%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Economie-culture	Total	Economie-culture / Total
1. Maisons d'enseignement	0 0%	31 5%	0%
2. Municipalités	4 7%	34 6%	12%
3. Organismes de concertation	7 13%	34 6%	21%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	1 2%	44 8%	2%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	7 13%	59 11%	12%
6. Groupes d'intérêt culturel	7 13%	69 13%	10%
7. Organismes de production	9 17%	75 14%	12%
8. Organismes de diffusion	6 11%	101 18%	6%
9. Organismes de formation artistique	2 4%	32 6%	6%
10. Groupes socio-économiques	7 13%	11 2%	64%
11. Individus	3 5%	48 9%	6%
12. Autres	1 2%	13 2%	8%
TOTAL	54	551	10%

Il devient plus difficile de confirmer des tendances lorsque les interventions sur un sujet sont moins nombreuses. Néanmoins, les données obtenues à propos des rapports entre la culture et l'économie sont intéressantes. Globalement, 10% des intervenants culturels y ont fait allusion. C'est un sujet de préoccupation de moins grande importance que la culture et l'éducation, mais il est, à peu de chose près, équivalent à celui du loisir et de la culture.

Si l'on regarde le premier tableau sur la répartition des intervenants selon les régions administratives, on peut observer que la région de Québec (19%) et la région de l'Outaouais (19%) accordent plus d'attention à l'économie que les autres régions, notamment que la région de la Côte-nord (0%). Les difficultés économiques de cette région pourraient laisser croire à un lien plus facile à établir entre l'économie et la culture. Ce n'est pourtant pas le cas.

Le second tableau permet également quelques remarques intéressantes. D'abord, il n'y a aucune maison d'enseignement qui parle des rapports entre l'économie et la culture. A l'exception des organismes de concertation (21%) et des groupements socio-culturels (64%), les autres intervenants culturels ne semblent pas très touchés par cette question. Il est tout à fait naturel, cependant, que les groupements socio-culturels manifestent de l'intérêt pour la dimension économique de la culture. Cette catégorie d'intervenants est constituée des organismes touristiques, de la chambre de commerce ... Ces organismes ont, par nature, une vocation économique.

Analyse du contenu des interventions

Culture et rémunération

"Et vous remarquerez, monsieur, que l'art commence d'être payant le jour où l'artiste commence à se répéter" (1)

Cette phrase adressée au Ministre par les Petits chanteurs de Trois-Rivières, mène directement au coeur du sujet. La culture doit-elle ou non être vue sous l'angle de la rentabilité ? Une douzaine d'intervenants culturels ont traité cette question.

Pour certains, le culturel, comme d'autres secteurs, doit lui aussi être considéré sous l'angle de la rémunération. C'est ainsi que l'Association des auteurs des Cantons de l'Est déclare: **"Pourquoi le travail, issu de la culture, devrait-il se donner, au lieu de faire l'objet d'un juste prix ?** (2). Le théâtre de l'Esthèque (3) et le Service des loisirs de Rivière-du-Loup (4) soutiennent un point de vue semblable.

Les autres intervenants culturels ayant parlé de cette question défendent une position très différente. "Nous demandons, poursuit le Conseil de la Gravure, également de ne pas aborder l'Art dans une perspective de rentabilité, car l'Art tel que nous l'avons défini ne peut faire vivre l'artiste" (5). Le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean (6), la Société nationale des Québécois (7) et Music-Art (8) abondent dans le même sens.

Dans le prolongement de cette manière de voir, d'autres intervenants font remarquer que le terme rentabilité a un autre sens. Il n'y a pas que la rentabilité économique, il y a aussi une rentabilité culturelle. Cette position est affirmée avec force par le théâtre des Filles du Roy: "Nous terminons notre préambule en dénonçant ce que nous considérons être le piège de la rentabilité. La culture ne peut et ne sera jamais rentable économiquement parlant. La culture est rentable culturellement" (9). L'Imagier poursuit en disant: "... le problème n'est pas de prouver que les arts sont rentables mais de savoir si les Québécois ont une volonté nationale de se payer une culture nationale" (10). Trois autres interventions vont dans la même direction (11).

On peut retenir que les intervenants culturels, sur la question de la rentabilité soutiennent, au plan de l'expression, des points de vue contraires.

Culture et développement économique

Un autre aspect des rapports entre la culture et l'économie a été abordé sous le thème de l'intégration du culturel dans le développement économique. Une vingtaine d'intervenants (12) sont venus insister sur ce point.

D'entrée de jeu, il faut prendre note d'une importante observation du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal. "La communauté artistique a parfois réalisé tardivement, et en faisant la moue, que la vie culturelle engendre une activité économique importante et que cet élément est essentiel à la vitalité du milieu" (13). Stéphane Venne formule un point de vue complémentaire en parlant des agents de production: "Pour incorporés qu'ils soient, les agents de production culturelle ne sont pas le moins du monde intégrés à l'ensemble économique de la nation" (14).

Malgré la mauvaise intégration actuelle entre la culture et l'économie, on peut toutefois affirmer qu'il se développe une conscience nouvelle à cet égard. On ne peut pas passer sous silence l'étude menée par le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec. Cette étude ayant pour titre: Profil économique des entreprises culturelles de l'Est du Québec, tend à démontrer que la culture représente un "apport de plus de vingt millions de dollars à l'économie régionale" et qu'elle "occu-

pe une place qui n'est pas à négliger dans une économie qui a besoin de toutes les ressources disponibles" (15).

Un autre organisme, le Centre d'Art d'Orford, s'est particulièrement intéressé aux retombées économiques des activités artistiques. Il rapporte les données du National Endowment for the Arts, aux Etats-Unis, de même que la recherche réalisée à Stratford en Ontario. Ces études montrent avec évidence la rentabilité des activités culturelles et le Centre d'Art d'Orford espère être l'objet d'une stratégie de financement qui puisse rentabiliser les investissements déjà consentis (16).

Une quinzaine d'autres intervenants se sont montrés très éveillés à l'impact de la culture sur l'activité économique. Les propos du Conseil économique et social de Charlevoix fournissent un résumé éloquent de ces différentes interventions. "Nous reconnaissons non seulement l'importance de la culture en tant que phénomène humain mais aussi en tant qu'un moteur de notre économie. Notre vécu culturel n'aurait jamais été aussi important si nous n'avions pas cru à l'incidence économique et sociale du développement culturel" (17). Parmi les autres intervenants ayant fait des affirmations de même nature, on note le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (18), le théâtre Lacannerie Inc. (19), le Conseil régional de la culture de Québec (à Baie St-Paul) (20), le Conseil régional de développement de Québec (21), le Comité socio-culturel des Chics-Chocs (22), Alain Ross, intervenant individuel (23) et la municipalité de Hull (24).

Enfin, quelques exemples illustrent concrètement l'apport économique d'activités culturelles. Dans le domaine du patrimoine, le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac rappelle l'expérience concluante menée à Paspébiac. Ce projet est devenu un élément majeur de développement régional (25). A un degré moindre, mais significatif, le Domaine Forget est aussi à sa manière un "authentique moteur économique" (26). L'Association des auteurs des Cantons de l'Est fait une affirmation similaire en parlant du Salon du livre de Sherbrooke. Et que dire encore des nombreux artisans qui, par leur travail, attirent d'importantes retombées économiques dans leur milieu. Ecoutons la Corporation des artisans Laurentides-Lanaudière à ce propos: "Nos actions en tant qu'artisans professionnels ont certes un impact culturel mais la résultante économique régionale se chiffre approximativement (par nos membres seulement) à 100 petites entreprises produisant au minimum 2 millions et demi de dollars de chiffre d'affaires par année. Il s'agit là d'une industrie régionale respectable et stable ..." (28). Ce sont autant d'exemples illustrant les rapports entre l'économie et la culture.

Pourrions-nous trouver mieux pour conclure que les mots de la Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications: "... les états et les villes ne peuvent plus miser uniquement sur des équipements routiers, portuaires ou aéroportuaires pour attirer des sièges sociaux, des entreprises et des touristes. Ils doi-

vent miser également sur la présence et le dynamisme des institutions culturelles" (29).

Cette dernière citation ouvre la voie pour parler du lien entre la culture et le tourisme. Dans Charlevoix, région touristique s'il en est une, le Conseil régional de la culture du Québec affirme: "... l'activité culturelle peut et doit devenir un facteur d'attrait touristique. Personnellement, je vais jusqu'à croire qu'il en est le générateur essentiel" (30). L'Association touristique de Charlevoix et le Centre d'initiation à l'histoire des goélettes, notamment, sont de bonnes illustrations de l'effort fourni pour attirer le tourisme au moyen d'activités culturelles. Dans l'Est du Québec, le tourisme joue aussi un rôle primordial pour le soutien d'activités culturelles (31) et dans la région du Richelieu Rive-sud, que l'on nomme la "vallée des forts" et qui est la troisième région historique en importance du Québec, on fait valoir le grand potentiel touristique et muséologique de cette région (32). A Sorel, la Corporation du développement économique attire aussi l'attention sur le potentiel touristique du patrimoine de cet endroit. Dans l'Estrie, ce sont les arts de la scène (33) et le patrimoine relié à l'histoire des "townships" qui constituent les attraits principaux ... Chaque région sans doute pourrait ainsi mieux faire valoir ses caractéristiques propres. Bref, l'histoire (34), les institutions muséologiques (35), les organismes culturels... sont autant de raisons pour le tourisme de se déplacer et donc d'entraîner d'importantes retombées économiques.

On ne peut soulever la question du tourisme sans faire allusion à Montréal, comme métropole culturelle. Cet aspect a déjà été traité dans la première partie du rapport et il n'y a pas lieu d'y revenir en détail. Qu'il suffise simplement de citer un extrait du mémoire soumis par l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre, pour voir l'importance attachée à Montréal dans le développement de toute la province. "Nul doute que le développement de Montréal au plan culturel profitera d'abord à ces citoyennes et citoyens et améliorera leur qualité de vie. Nul doute que ses créateurs, artistes et artisans y trouveront un stimulant additionnel à leur travail. Mais, les effets les plus spectaculaires de tels investissements apparaîtront au plan des retombées économiques que recueillera l'industrie touristique de la métropole et, par le fait même, celle du Québec tout entier; Montréal joue un rôle de porte d'entrée du tourisme québécois" (36). On aura perçu dans ce paragraphe qu'il s'agissait surtout du tourisme étranger.

Mise en marché

Le trait d'union entre la culture et l'économie est la mise en marché. Quelques intervenants culturels ont insisté sur l'importance de la commercialisation des produits culturels. "En effet, les artisans sont des producteurs de biens et services et ils doivent trouver preneurs. A quoi sert-il de créer et de produire si les structures de mise en mar-

ché ne sont pas efficaces, ne sont pas soutenues par un programme de marketing et une volonté politique? Monsieur le Ministre, nous rêvons de voir un jour une véritable politique de commercialisation qui se ferait en concertation avec les artisans, leurs organismes de mise en marché (boutiques et salons) et les boutiques privées" (37).

Cette recommandation est reprise, avec une dimension internationale, par le Conseil de la gravure: **"Nous recommandons l'ouverture de la politique culturelle dans le sens des échanges avec l'extérieur afin que l'art québécois participe à l'évolution de l'art international"** (38). Un point de vue semblable est soutenu par l'Association touristique du Bas-St-Laurent (39) et la Biennale de Laval attire l'attention du Ministre pour que toutes les disciplines artistiques, notamment, les émaux sur cuivre, aient accès **"aux grands réseaux de diffusion: musées, centres d'exposition"** (40).

Rapports Affaires culturelles - Tourisme, Industrie et Commerce

C'est dans cet ensemble d'éléments qu'il faut situer les rapports entre différents partenaires, notamment, entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce.

Il n'y a pas eu beaucoup d'intervenants pour souligner le rôle du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce. Environ une dizaine d'interlocuteurs en ont parlé, explicitement. Dans un premier temps, à l'instar d'autres ministères, on demande une meilleure concertation entre les deux ministères. La Corporation des artisans de Québec déclare à ce propos: **"L'effort de rationalisation de la stratégie MIC - MAC et de Bâtir le Québec de même que l'implication des artisans s'avère toujours, selon nous, la pierre angulaire des solutions à venir"** (41). Les Galeries du Haut St-Denis exprime un voeu semblable (42).

Deux champs de concertation entre ces deux ministères se dégagent des interventions entendues. Le premier consiste dans la détermination de mesures permettant le développement des industries culturelles. D'abord, les programmes actuels du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce ne répondent pas aux besoins. Les Artisans de St-Jean-Port-Joli disent: **"ces programmes ne s'appliquent pas à nous, qui sommes plutôt de la micro-entreprise, parce que leurs planchers d'investissements sont plus élevés que nos planchers"** (43). Les Productions du Passe-Carreau soulignent la nécessité de pouvoir jouir de programmes d'aide plus large dans le but de **"profiter de prêts à bas intérêts et des conditions de remboursements adaptées aux fluctuations qui commandent nos destinées"** (44).

En ce qui a trait à la mise en marché, le Conseil de la Gravure et la Corporation des artisans de Québec recommandent respectivement **"de faire assumer le développement des produits culturels commercialisables par le ministère de l'Industrie et du Commerce"** (45) et d'impliquer ce Ministère en lui demandant de **"remettre sur pied un service d'industries culturelles accessibles aux métiers d'art pour les volets production-mise en marché"** (46). Enfin, les Ateliers de l'Ile Inc. souhaitent l'action du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce pour intéresser des compagnies québécoises à produire des matériaux qu'il faut actuellement importer: ex. papier fin à base de chiffon pour la gravure, encre ... (47).

Quelques interventions laissent voir un deuxième niveau de concertation entre les deux ministères. En effet, il pourrait y avoir échange de services dans les kiosques d'informations touristiques (48) de même que dans la publicité de manifestations culturelles (49).

Rôle du MAC

En parlant des rapports entre l'économie et la culture, une dizaine d'intervenants ont tenu à préciser les responsabilités du ministère des Affaires culturelles. Trois points majeurs ressortent à cet égard. D'abord, le Ministère doit faire connaître l'importance économique des activités culturelles (50) et servir de pont entre les agents de production culturelle et les divers services gouvernementaux (51). On réclame également que le Ministère fasse oeuvre de soutien des projets de développement. L'exemple de Paspébiac est éloquent en ce sens (52). A Ste-Anne-des-Monts, monsieur Louis Pelletier a bien résumé la forme d'aide que peut apporter le ministère des Affaires culturelles: "... **il serait souhaitable que les Affaires culturelles viennent participer au développement de l'industrie locale en aidant ceux qui dirigent leurs efforts vers l'accueil touristique, (été comme hiver) en appuyant l'industrie culturelle gaspésienne dans la mise en valeur des choses à visiter, à écouter, à voir, à danser, à lire ...**" (53). L'Association touristique du Saguenay-Lac St-Jean reprend le même message. Enfin, comme troisième point, on pourrait souligner avec le Centre d'Art d'Orford l'utilité de réaliser des études sur les retombées économiques des activités culturelles (54). Pour cet organisme, cette responsabilité incombe au ministère des Affaires culturelles.

Rôle d'autres organismes

Dans le prolongement des responsabilités du ministère des Affaires culturelles, mentionnons en terminant le rôle de l'Office de planification et de développement du Québec dans ce dossier (55) de même que le rôle des corporations d'artisans. La Corporation des Artisans de Québec demande, à ce propos, que le Ministère **"confirme les associations ré-**

gionales dans leur rôle d'agent de développement ..." (56) tout en consolidant le programme de régionalisation en métiers d'art.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les rapports entre la culture et l'économie préoccupent, somme toute, assez peu l'ensemble des intervenants culturels. Quant aux rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, ils ne semblent pas s'imposer au premier plan, se situant dans le vaste ensemble des liens entre la culture et l'économie.

RÉFÉRENCES

(1) M. 41-18, p. 2;

(2) M. 51-41, p. 9;

(3) M. 32-07, p. 9-10;

(4) M. 11-54, p. 13;

(5) M. 68-25, p. 6-7;

(6) M. 22-03, p. 2;

(7) M. 62-01, p. 6;

(8) M. 68-68, p. 3-4;

(9) M. 71-02, p. 5;

(10) M. 71-01, p. 11;

(11) M. 61-06, p. 6; M. 68-92, p. 3; M. 72-01, p. 4;

(12) M. 11-68, p. 1; M. 11-70, p. 1; M. 12-51, p. 3-4;
M. 12-52, p. 7; M. 12-59, p. 1; M. 13-59, p. 2;
M. 31-16, p. 3; M. 34-01, p. 4; M. 34-04, p. 4;
M. 34-05, p. 6; M. 42-05, p. 4; M. 51-11, p. 1 à 3;
M. 51-41, p. 19-20; M. 61-14, p. 1; M. 61-17, p. 4;
M. 64-17, p. 2-3; M. 68-01, p. 4-5; M. 68-02, p. 2;
M. 71-12, p. 1;

(13) M. 68-01, p. 4-5;

(14) M. 64-17, p. 2-3;

(15) M. 12-51, p. 3-4;

(16) M. 51-11, p. 1 à 6;

(17) M. 34-05, p. 6;

(18) M. 11-68, p. 1;

(19) M. 42-05, p. 4;

(20) M. 34-01, p. 4;

(21) M. 31-16, p. 3;

(22) M. 12-52, p. 7;

(23) M. 11-70, p. 1;

(24) M. 71-12, p. 1;

(25) M. 13-59, p. 8;

(26) M. 34-04, p. 4;

(27) M. 51-41, p. 19-20;

(28) M. 61-14, p. 1;

(29) M. 68-02, p. 2;

(30) M. 34-01, p. 5;

(31) M. 12-51, p. 26;

(32) M. 66-02, p. 1...; M. 67-06, p. 6...;

(33) M. 51-54, p. 8-9;

(34) M. 11-71, p. 2; M. 52-04, p. 1; M. 66-09, p. 1;

(35) M. 11-71, p. 7; M. 68-06, p. 7;

(36) M. 68-91, p. 4;

(37) M. 21-08, p. 5;

(38) M. 68-25, p. 5;

(39) M. 11-71, p. 4;

(40) M. 65-10, p. 5;

(41) M. 31-15, p. 12;

(42) M. 68-20, p. 2;

(43) M. 33-05, p. 8;

(44) M. 34-07, p. 16;

(45) M. 68-25, p. 5;

(46) M. 31-15, p. 14;

(47) M. 61-17, p. 5;

(48) M. 67-05, p. 1-2;

(49) M. 64-21, p. 4-5;

(50) M. 41-17, p. 6;

(51) M. 64-17, p. 2-3;

(52) M. 13-59, p. 16;

(53) M. 12-59, p. 1; cf. M. 11-71, p. 5-6; M. 62- 1, p. 6; M. 67-10, p. 1-2;

(54) M. 51-11, p. 3;

(55) M. 31-16, p. 5;

(56) M. 31-15, p. 14

E. Les Affaires culturelles et les autres organismes gouvernementaux

Le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales

Les 7 intervenants qui ont traité des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales viennent tous, à l'exception d'un seul, de Montréal-centre. Ils représentent 1% de l'ensemble des intervenants culturels. Ces intervenants sont: Eve Gossage peintre (1), les Grands Ballets canadiens (2), le Conseil de la sculpture (3), le Conseil de la gravure (4), l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre (5), la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (6) et Musi'Art (7).

Pour l'essentiel, ces intervenants culturels demandent que les deux ministères se concertent afin d'assurer la promotion des arts à l'étranger. Comme le signale le Conseil de la gravure, **"en ce moment, c'est encore l'artiste qui investit dans la promotion du gouvernement à l'étranger"** (8). Et les Grands Ballets canadiens continuent en disant: **"nous demandons au ministère des Affaires culturelles de convaincre le ministère des Affaires intergouvernementales d'utiliser davantage les arts dans ses rapports avec l'étranger et d'investir des sommes plus considérables dans les tournées internationales des compagnies d'arts d'interprétation"** (9). Suggestion pratique, enfin, de la part de l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre, les maisons du Québec à l'étranger pourraient devenir de **"véritables initiateurs en matière de distribution culturelle québécoise"** (10).

La plupart des intervenants culturels ont parlé d'une concertation entre les deux ministères. Musi'Art pose la question autrement: **"il nous semble nécessaire de rapatrier au ministère des Affaires culturelles les programmes actuellement administrés par les Affaires intergouvernementales ou de l'Industrie et Commerce, de façon à mieux planifier et coordonner cet aspect essentiel de notre rentabilité: l'exportation"** (11).

Ce qui ressort le plus dans le contexte des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales, c'est l'importance d'assurer la promotion de l'art québécois à l'étranger. On rejoint ici un aspect particulier des rapports entre la culture et l'économie.

Le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Transports

Cinq intervenants culturels ont souligné les rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Transports. Il s'agit de l'Association touristique du Bas St-Laurent (12), de l'Institut des arts du Saguenay (13), de la Fondation Zénon Alarie Inc. (14) la Corporation de la Seigneurie des Aulnaies et du Théâtre les Ancêtres (15). Le petit nombre d'intervenants culturels ne justifie pas la présentation des tableaux habituels. Sur ce sujet, le pourcentage des intervenants culturels est moins de 1%.

Le message à retenir est qu'il faut faire des représentations auprès du ministère des Transports afin d'améliorer **"la signalisation routière touchant les infrastructures culturelles"**. Ce sont les mots mêmes de l'Association touristique du Bas St-Laurent.

Culture et Travaux publics

Deux intervenants culturels ont fait état des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Travaux publics.

A Sorel, le Théâtre du Bourg Inc. a déploré l'attitude intransigeante du ministère dans l'application de normes de sécurité. Cette attitude a causé un très grand préjudice au théâtre du Bourg qui, à l'exemple de plusieurs autres théâtres, demandait un sursis dans l'application de ces normes jusqu'à la fin de la saison estivale 1981 (16).

La seconde intervention se situe à un tout autre niveau. Elle est présentée par l'Ordre des architectes du Québec. "L'architecture, rappelle cet organisme, **est une manifestation culturelle depuis le début du processus de création et non pas uniquement du simple fait de son vieillissement ou du fait qu'elle témoigne d'un événement historique important"** (17). Dans cette perspective, l'Ordre des architectes du Québec est amené à demander plus de cohérence dans le dossier des bâtiments publics. Il faut avoir une préoccupation artistique pour 100% du cadre bâti au lieu du 1% comme c'est le cas actuellement. En conséquence, il est recommandé de créer un organisme interministérkel ayant pour objet d'applanir toute difficulté ou incohérence entre les politiques des ministères relativement à leurs programmes et leurs prescriptions touchant le cadre bâti. Cet organisme devrait regrouper, avec le ministère des Affaires culturelles, les ministères des Affaires municipales, de l'Aménagement, de l'Environnement, du Travail et des Travaux publics (18).

Les Affaires culturelles et le monde du travail

La Société d'histoire et d'archéologie des Monts demande une meilleure concertation entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère du Travail, de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu afin de favoriser la mise en place de projets culturels. Il y a déjà eu deux exemples en ce sens au cours des dernières années. Ces projets ont permis la création d'emplois, dont certains permanents, dans des activités culturelles et commerciales (19).

Les Artisans de St-Jean Port-Joli Inc. demandent un allègement des primes à verser à la Commission de la santé et de la sécurité au travail de même qu'un abaissement des déductions à la source pour l'employeur (20). Ces mesures favoriseraient la commercialisation de l'artisanat.

La Fonderie d'art et d'artisanat du Québec fait aussi remarquer que les primes à cause des dangers d'incendie sont trop élevées. Quant à l'Association des directeurs de théâtre et à l'Opéra de Montréal, on estime que les sommes exigées par la Commission de santé et de sécurité au Travail sont beaucoup trop élevées. Les artistes ne doivent tout de même pas être considérés comme **"des mineurs ou des briqueteurs".** (21)

Affaires culturelles et justice

La Société historique du Centre du Québec a soulevé certains problèmes que rencontrent les historiens. Voici en quels termes monsieur René Desrosiers exprime ces difficultés:

"1. Pourquoi l'historien qui se rend dans un bureau d'enregistrement depuis le premier janvier 1982 doit-il payer 2,00$ l'heure et 0,50 cents pour chaque photostat ? Est-ce que notre carte officielle des Archives nationales du M.A.C. ne pourrait-elle pas être reconnue par le ministère de la Justice ?

2. Pourquoi les archives judiciaires d'avant 1800 ne sont-elles pas encore versées aux archives nationales du M.A.C. ? Depuis bientôt 5 ans, je fais des démarches pour consulter un dossier nécessaire pour réaliser un travail historique. Continuellement, on m'invite à m'adresser au ministère de la Justice, puis au M.A.C. ou aux Archives nationales de Montréal. Hier encore, je recevais un téléphone de monsieur Yves-Jean Tremblay des Archives nationales pour me dire de m'adresser à Me Jacques Lachapelle du ministère de la Justice. Est-ce ainsi qu'on encourage la recherche ? Nombreux sont les historiens qui éprouvent de telles difficultés. Quand le ministère de la Justice versera-t-il des dossiers plus

que centenaires aux Archives nationales ? Et pourtant, il ne manque qu'une signature et j'invite Monsieur le ministre à l'obtenir sans retard.

3. Il y aurait encore le problème des registres d'Etat civil qui sont divisés en deux parties. Une partie aux Archives nationales à Trois-Rivières et l'autre partie à Drummondville. Ce n'est pas très intéressant faire 65 kilomètres pour aller consulter des Registres de Drummondville. Il faudrait songer à déposer au moins un microfilm des vieux registres d'Etat civil à Drummondville" (22).

Deux autres participants soulèvent également des questions de déménagement d'archives. La Société généalogique de l'Est du Québec demande que les Archives civiles du district judiciaire de Kamouraska soient versées rapidement au Centre régional Bas St-Laurent-Gaspésie des Archives nationales (23); et la Société d'histoire du Haut-Richelieu espère que le Ministre usera de son influence pour que soient ramenées à Saint-Jean sur Richelieu, les archives autrefois conservées au Palais de Justice de Saint-Jean. Ces archives sont actuellement à St-Hyacinthe (24). Enfin la Fédération des sociétés d'histoire du Québec demande que soit appliquée dans les plus brefs délais, l'entente entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de la Justice concernant les documents antérieurs à 1875 (25).

Affaires culturelles et immigration

L'intervention majeure qui a été faite concernant les rapports entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a été formulée par la Fédération des groupes ethniques du Québec qui suggère de "trouver les moyens propres (publications, rencontres, etc), de faire connaître la culture québécoise sous toutes ses formes aux Québécois de fraîche date. Les artistes, les peintres, les sculpteurs et tous les autres artisans de la culture québécoise devraient rencontrer leurs confrères québécois de fraîche date pour essayer de se connaître réciproquement et de trouver des terrains de coopération et de production jumelée" (26).

RÉFÉRENCES

(1) M. 52-14, p. 1;

(2) M. 68-15, p. 7-8;

(3) M. 68-21, p. 10;

(4) M. 68-25, p. 10;

(5) M. 68-91, p. 14;

(6) M. 68-73, p. 9;

(7) M. 68-68, p. 17-18;

(8) M. 68-25, p. 10;

(9) M. 68-15, p. 7-8;

(10) M. 68-91, p. 14;

(11) M. 68-68, p. 17-18;

(12) M. 11-71, p. 5;

(13) M. 22-08, p. 5;

(14) M. 61-15, p. 1;

(15) M. 64-21, p. 4-5;

(16) M. 63-02, p. 18;

(17) M. 68-05, p. 2;

(18) ibid, p. 3;

(19) M. 12-56, p. 3;

(20) M. 33-05, p. 14;

(21) M. 68-09, p. 4 et M. 68-59, p. 24-25;

(22) M. 42-04, p. 2-3;

(23) M. 11-74, p. 1;

(24) M. 67-05, p. 2;

(25) M. 68-42, p. 5-6;

(26) M. 68-03, p. 18-19.

4) La contribution des bénévoles dans le développement culturel

"Le bénévolat, c'est le mécénat de notre temps" - Conseil de la sculpture du Québec (1). Pour conclure la section du rapport portant sur les acteurs du développement culturel, on ne peut trouver mieux que de rappeler ce qui a été dit aux quatre coins du Québec concernant l'action des bénévoles dans le développement culturel.

Mais avant de prendre connaissance plus en détail du contenu de leur message, quelques données quantitatives permettront de juger un peu plus de l'importance du bénévolat dans le domaine culturel.

. Répartition des intervenants selon les régions

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Bénévolat	12	3	6	3	7	8	2	0	8	4	--	53
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	18%	7%	13%	9%	10%	7%	2%	0%	35%	13%	--	10%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Bénévolat	Total	Bénévolat / Total
1. Maisons d'enseignement	1 2%	31 5%	3%
2. Municipalités	2 4%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	5 9%	34 6%	15%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	8 15%	44 8%	18%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	6 11%	59 11%	10%
6. Groupes d'intérêt culturel	6 11%	69 13%	9%
7. Organismes de production	2 4%	75 14%	3%
8. Organismes de diffusion	15 29%	101 18%	15%
9. Organismes de formation artistique	5 9%	32 6%	16%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	3 6%	48 9%	6%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	53	551	10%

Les points de vue recueillis dans le cadre de la tournée de consultation ne permettent pas de tirer des conclusions rigoureuses sur le plan statistique. Ils sont, cependant, révélateurs de certaines tendances. C'est ainsi que le bénévolat semble décroître dans la mesure de la croissance de l'urbanisation. Le premier tableau sur la répartition des intervenants selon les régions permet d'observer que c'est dans l'Est du Québec et en Abitibi-Témiscamingue que le bénévolat prend le plus d'importance et, qu'au contraire, dans Montréal-centre, le bénévolat passe presqu'inaperçu. Dans l'Outaouais, il est étonnant de n'entendre aucun intervenant sur le sujet.

Le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants permet deux observations. Premièrement, sur les 53 intervenants ayant parlé du bénévolat, 15 intervenants (c'est-à-dire 29%), font partie de la catégorie des organismes de diffusion. En second lieu, si on regarde le pourcentage d'intervenants ayant parlé du bénévolat dans chacune des catégories, ce sont les organismes de concertation, les organismes de loisirs socio-culturels, les organismes de diffusion et les organismes de formation artistique qui semblent les plus intéressés par cette question.

Analyse du contenu des interventions

Importance du bénévolat

L'importance du bénévolat pour le développement culturel a été souligné par une trentaine d'intervenants. Certains ont mis en évidence l'oeuvre des bénévoles dans des secteurs culturels en particulier, d'autres ont noté l'importance du travail des bénévoles dans le développement culturel sans préciser davantage.

Le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec a réalisé une enquête sur son territoire pour évaluer le nombre de personnes engagées dans le développement culturel et voir le niveau de rémunération de celles-ci. Les données obtenues révèlent que, "**... auprès de 33,1% de la population visée, 3508 personnes travaillent au sein des organismes culturels. A un titre ou à un autre, 2819 d'entre elles oeuvrent de façon bénévole, soit 80,3% du total obtenu**" (2). Cette recherche offre la possibilité d'évaluer, chiffres à l'appui, l'importance de l'implication des bénévoles dans les organismes culturels. En Abitibi-Témiscamingue, également, on peut avoir une idée de l'importance quantitative du bénévolat. Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue rapporte qu'un "**... simple coup d'oeil au Répertoire des intervenants culturels permet de dénombrer soixante-quinze (75) organismes non soutenus dans leur fonctionnement tant au niveau municipal qu'au niveau national, donc relevant exclusivement des volontés et des énergies de bénévoles qui ont décidé de faire fi du problème de temps à consacrer**

aux pénibles voyagements et aux exigences de la planification administrative et organisationnelle de leurs activités" (3).

Plusieurs autres intervenants, sans cependant donner de référence quantitative, font des affirmations dans le même sens. Mentionnons le Conseil régional de la culture (secteur Beauce) (4), la Bibliothèque municipale d'Acton Vale (5), la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (6) et le Comité culturel de La Sarre (7).

Avant de voir dans quels secteurs du développement culturel les bénévoles sont le plus actifs, il faut prendre note de l'observation de quatre intervenants culturels, le Comité socio-culturel Chics-Chocs (8), le Service des loisirs de Trois-Pistoles (9), la municipalité de Yamachiche (10) et la Société d'histoire du Témiscamingue (11) à l'effet que les bénévoles sont plus présents en milieu rural et dans les petites municipalités. La Société d'histoire du Témiscamingue dira à cet égard: **"... il nous est impossible de chiffrer le nombre d'heures fournies par nos bénévoles. D'après nous, une pareille collaboration ne peut se faire qu'en milieu rural"**. Il semble que plus un milieu est éloigné d'un grand centre, plus le bénévolat y est important. Cela resterait cependant à vérifier par une recherche plus poussée.

Les intervenants culturels n'ont pas parlé que de l'importance du bénévolat en général. Plusieurs organismes sont venus dire à quel point leur action dépendait largement et parfois uniquement de la présence des bénévoles. C'est le cas en musique à l'Orchestre symphonique de Québec (12) pour l'Association des musiciens éducateurs du Nord-ouest (14), l'Ecole de musique de Matane (15), le Camp musical d'Asbestos (16), le Camp musical de Lanaudière (17) et pour le groupe Les Amis de la musique dans la région de Sherbrooke (18). Dans le secteur du théâtre, on observe un phénomène semblable, mais de moindre importance. Les interventions des groupes de théâtre ne font pas mention du bénévolat quoique l'on sache, par ailleurs, qu'il y est présent. La seule allusion que l'on ait vient Des gens du Large, organisme de coordination d'activités socio-culturelles qui signale avoir apporté bénévolement un **"soutien technique appréciable"** à une troupe de théâtre (19). Dans le domaine du livre, l'action des bénévoles est saluée par le Salon du livre de Drummondville (20) par la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay-Lac St-Jean (21) et la Bibliothèque centrale de prêt de Québec (22). Il en va de même pour les sociétés d'histoire dont la vitalité repose entièrement sur les bénévoles comme le signale la Société d'histoire et d'archéologie des Monts (23) et la Société historique du Saguenay (24). Dans le secteur du patrimoine, la ville de Yamachiche reconnaît la présence indispensable des bénévoles: **"... nous avons une force mystérieuse héritée de nos ancêtres qui n'existe plus qu'au sein des petites communautés"** (25). Enfin, des organismes dans le secteur des arts plastiques (26) des organismes responsables de fêtes populaires (27), des comités culturels (28) et autres (29), vivent grâce à l'action de bénévoles.

Le bénévolat apparaît donc comme une force indispensable au développement culturel, notamment, dans les plus petites communautés. Des personnes font ce travail parce qu'elles croient aux valeurs culturelles comme le dit si bien l'Ecole de musique de Charlevoix: **"... si les gens travaillent si fort, c'est parce qu'ils tiennent à la culture, ils tiennent à élever leur vie et celle de leurs enfants, un peu plus haut que la consommation de télévision"** (30).

Instabilité du bénévolat

Même si le bénévolat représente une force agissante, sans doute indispensable, pour le développement culturel, il n'en reste pas moins un problème de continuité de l'action des bénévoles. Cette difficulté est relevée par quelques intervenants. La Bibliothèque municipale de Lorrainville a établi que la moyenne de la durée de service des bénévoles se situe à **"3,2 années"** au cours des 5 dernières années (31). C'est dire le taux de roulement important des bénévoles et l'instabilité de beaucoup d'organismes culturels (32). Il n'est donc pas étonnant de constater avec le Réseau Art-scène que ce qui caractérise un groupe de bénévoles c'est **"... leur immense bonne volonté mais leur ignorance des techniques de gestion"** (33). La compétence des bénévoles pose sans doute une difficulté, mais il ne faut pas retenir de la tournée que les bénévoles ne sont pas compétents dans leur champ d'intérêt. Le plus souvent, c'est le contraire.

La mobilité des bénévoles a sans doute plusieurs causes. La principale cause identifiée par les intervenants culturels est la question des frais occasionnés par les activités culturelles. L'Atelier Galerie- Caribou exprime bien la difficulté: **"M. le ministre, vous vous posez des questions vis-à-vis le désintéressement des organismes ou des individus face au fait culturel ? C'est fort simple, ces personnes sont tannées du bénévolat et surtout dans une région comme la nôtre. Il est inimaginable de penser de faire 40 ou 50 milles par jour pour aller animer un atelier en tant que bénévole et ne rien recevoir en retour..."** (34). Le comité socio-culturel des Chics-Chocs (35), le Camp musical d'Asbestos (36) et la Société d'histoire de l'Ile Jésus (37) font des affirmations semblables. Signalons, enfin, une autre cause possible de l'instabilité des bénévoles. Le comité socio-culturel des Chics-Chocs remarque qu'une **"... forte proportion des bénévoles culturels sont des travailleurs originaires de l'extérieur du milieu: le bénévolat est une façon pour eux de s'intégrer à des activités, de connaître des gens et de vivre des loisirs enrichissants"** (38). Ces gens s'impliquent beaucoup, se fatiguent puis abandonnent. Tout est ensuite à recommencer.

Reconnaissance du bénévolat

A la lumière de ces quelques observations, il n'est pas surprenant qu'une quinzaine d'intervenants culturels aient demandé une forme de reconnaissance du bénévolat dans le développement culturel. Les bénévoles veulent être **"pris au sérieux"** déclare madame Marguerite Potvin-Gagnon (39) et la Bibliothèque municipale de Lorrainville ajoute que les bénévoles sont parmi les **"meilleurs partenaires"** du ministère des Affaires culturelles (40). Quelle est donc la forme de reconnaissance, ou de soutien, à apporter aux bénévoles ?

Le premier point à retenir est le suivant: il faut reconnaître publiquement le mérite des bénévoles. Le Réseau Art-scène est très explicite à cet égard: **"Mais qui osera enfin leur reconnaître publiquement ce mérite, qui voudra enfin entamer le dialogue avec eux, leur fournir les renseignements nécessaires pour améliorer leurs interventions ? Il serait futile de répondre qu'ils ne dépendent pas du ministère des Affaires culturelles pour se justifier"** (41). La Galerie du centre de St-Lambert va dans le même sens (42).

Le deuxième point identifié par les intervenants culturels est bien exprimé dans les propos du Conseil régional des loisirs de la Côte- nord: **"Remettons entre les mains du citoyen des moyens efficaces pour favoriser, par la suite, le développement culturel régional"** (43). La Bibliothèque municipale de Lorrainville (44); la Bibliothèque centrale de prêt de l'Abibiti-Témiscamingue (45), et les Jeunesses musicales du Canada (intervention à Val d'Or) (46) se rejoignent à ce sujet.

Autre point, on demande que les bénévoles soient soutenus dans leur action. Toutefois, ce soutien peut prendre plusieurs formes. Au plan financier, d'abord, le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec estime que le Ministère prouvera sa confiance dans les organismes du milieu lorsqu'il apportera **"... une bonne aide financière soutenue"** (47) et l'Ecomusée des Deux-Rives suggère des **"déductions de l'impôt"** pour stimuler et reconnaître les efforts des citoyens (48). Le soutien pourra prendre également plusieurs autres formes. L'Association septilienne des arts et de la culture en propose quelques-unes: remise de certificats, mentions, organisation de stages d'animation ... (49).

Enfin, dernier point, des participants souhaitent occuper une place et voir intégrer leurs efforts dans une **"... volonté commune d'épanouissement du peuple québécois"** (50). Ils ne veulent pas être étouffés par l'ampleur des moyens d'action du Ministère (51), ils demandent à être écoutés par le Ministère: **"... si seulement vous écoutiez un tant soi peu,** déclare Circul'Art, **tous les bénévoles qui n'ont d'autre mérite que de vivre les problèmes quotidiens en région"** (52). Dans la même ligne, le CODEC de Bonnaventure recommande enfin que: **"... le ministère des Affaires culturelles favorise une meilleure**

concertation et une plus grande coordination au niveau des différents organismes bénévoles, oeuvrant au plan local" (53).

Ce chapitre termine la section du rapport portant sur les acteurs du développement culturel. Les prochains chapitres seront consacrés aux outils du développement culturel.

RÉFÉRENCES

(1) M. 68-21, p. 17;

(2) M. 12-51, p. 11;

(3) M. 81-01, p. 6;

(4) M. 32-01, p. 1;

(5) M. 42-01, p. 6;

(6) M. 68-42, p. 2;

(7) M. 82-02, p. 2;

(8) M. 12-50, p. 10;

(9) M. 11-63, p. 3;

(10) M. 41-04, p. 7;

(11) M. 82-09, p. 6;

(12) M. 31-23, p. 7;

(13) M. 81-10, p. 2;

(14) M. 81-09, p. 1;

(15) M. 12-57, p. 2;

(16) M. 51-50, p. 1;

(17) M. 62-03, p. 3;

(18) M. 51-46, p. 1;

(19) M. 15-06, p. 3;

(20) M. 42-02, p. 5;

(21) M. 23-05, p. 3;

(22) M. 31-03, p. 4;

(23) M. 12-56, p. 1;

(24) M. 23-11, p. 2-3;

(25) M. 41-04, p. 7;

(26) M. 13-51, p. 2 et M. 22-08, p. 3;

(27) M. 52-11, p. 2; M. 51-28, p. 2;

(28) M. 11-65, p. 3-4;

(29) M. 34-05, p. 2; M. 67-06, p. 2;

(29) M. 34-05, p. 2; M. 67-06, p. 2;

(30) M. 34-06, p. 4;

(31) M. 82-05, p. 1-2;

(32) M. 11-55, p. 15; M. 12-51, p. 24; M. 13-53, p. 7;
M. 51-05, p. 1; M. 81-01, p. 6;

(33) M. 64-05, p. 15;

(34) M. 13-54, p. 2;

(35) M. 12-52, p. 6;

(36) M. 51-50, p. 1;

(37) M. 65-12, p. 7;

(38) M. 12-52, p. 9-10;

(39) M. 91-17, p. 6;

(40) M. 82-05, p. 5;

(41) M. 64-05, p. 14-15;

(42) M. 64-07, p. 1;

(43) M. 91-16, p. 5-6;

(44) M. 82-05, p. 3;

(45) M. 82-01, p. 10;

(46) M. 81-11, p. 7;

(47) M. 11-65, p. 4;

(48) M. 66-05, p. 7;

(49) M. 92-01, p. 4;

(50) M. 66-05, p. 4;

(51) M. 31-26, p. 7;

(52) M. 61-01, p. 4;

(53) M. 13-53, p. 9;

II- LES OUTILS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'organisation du développement culturel, pour ne pas demeurer théorique, nécessite des leviers d'action. Les chapitres qui suivent ont pour objectif de recueillir les points de vue des intervenants culturels relativement aux outils de développement que sont les équipements, les institutions nationales du Ministère, la Commission des arts et des lettres, les mesures fiscales, les industries culturelles et la gestion du Ministère.

1) Les équipements culturels *

Il est impossible de produire des spectacles sans lieux de représentation, d'organiser des systèmes de prêts de volumes sans bibliothèques ou d'organiser des expositions sans salles d'expositions. La culture se vit en des lieux physiques que nous appelons équipements culturels.

Le but du présent chapitre est d'essayer de se représenter les demandes d'équipements que les intervenants culturels ont exprimées au cours de la tournée de consultation. Il faut prendre note cependant, que ces demandes ne tiennent pas compte des demandes spécifiques des secteurs du patrimoine bâti. Ce point sera repris dans la quatrième et dernière partie du rapport.

Pour dresser le portrait des besoins en équipement, nous avons procédé, exceptionnellement, d'une autre manière. Nous avons utilisé une carte du Québec représentant les régions administratives. A l'intérieur des frontières de chacune des régions des symboles indiquent les diverses demandes. Cette carte est suivi d'un tableau explicatif. En y référant, on peut découvrir l'origine de la demande et le lieu de l'équipement demandé.

---

* Les données de ce chapitre ont été compilées en grande partie par Mme Marie Cliche de la Direction du livre au ministère des Affaires culturelles.

Carte des demandes d'équipements

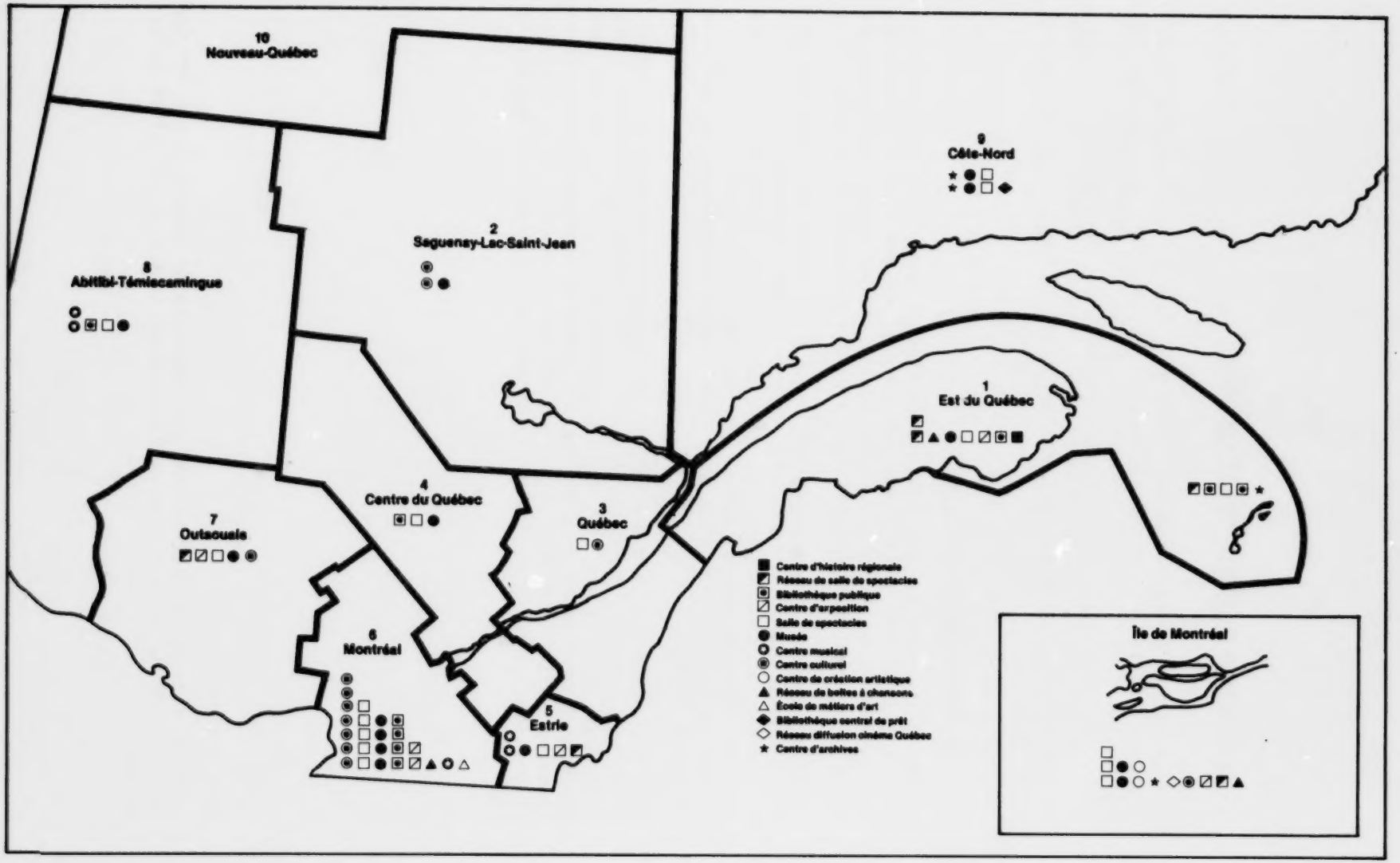

Tableaux explicatifs

Villes où les mémoires furent présentés	Centres d'histoire régionale	Réseaux de salles de spectacles	Bibliothèques publiques	Centres d'expositions	Salles de spectacles (lieux théâtraux)	Musées	Centres musicaux	Centres culturels	Centres de création artistique	Réseaux de boîtes à chanson	Écoles de métiers d'art	Bibliothèques centrales de prêt	Réseaux de diffusion du cinéma québécois	Centres d'archives
Rimouski	X (1),	X (2)				X (3)								
Sainte-Anne-des-Monts		X (4)	X (5)											
Carleton				X (6)										
Gaspé					X (7)									XX (8)
Sherbrooke		XX (9)		X (10)	X (11)	XXXXX (12) XXX	XX XXX (13)							
Drummondville			X (14)											
Trois-Rivières					X (15)	X (16)								
Saint-Georges de Beauce					X (17)									
Québec								X (18)						
Chicoutimi						X (107)		X (108) X (19)						
Îles-de-la-Madeleine		X (20)	X (21)		XX (22)			XXX (23)						X (24)
Montréal		XXX (25)		X (26)	X (110) X X XXX (27)	X X (28)		X (29)	X X (30)	X (109)			X (31)	X (32)
Saint-Jean sur Richelieu								X X (33)						
Valleyfield				X (34)	X (35)									
Laval			X (36)		X (37)	X (38)		X XX (39)						
Longueuil			X (40)		X (41)									
Sorel						X X (42)				X (43)	X (44)			
Joliette			XXXX (45)	X (46)			XX (47)	X (48)						
Saint-Jérôme						X (49)		XXX (50)						
Granby			X (51)		X (52)			XX (53)						
Sept-Îles					X (54)	X (55)		X X (56)				X (57)		
Hauterive-Baie Comeau					XXXX (58)	X (59)								
Ville-Marie			XX (60)		X (61)		X (62)							
Papineauville				X (63)				X (64)						
Hull		X (65)			XX (66)	X (67)								
Val d'Or						X (68)	X (69)							
Nombre d'équipements demandés	**1**	***6**	**6**	**6**	**16**	**13**	**5**	**14**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**3**

*Note: Il s'agit de 6 demandes différentes pour un réseau

XX La disposition horizontale représente le nombre de mémoires demandant un même équipement.

X La disposition verticale représente des équipements différents.

( ): Le chiffre entre parenthèses réfère aux mémoires et permet d'identifier pour quel endroit précisément l'équipement est demandé.

LIEUX OU L'ÉQUIPEMENT EST DEMANDÉ

1. Rivière-du-Loup
2. réseau*
3. Rimouski
4. réseau
5. Chics-Chocs
6. Baie des chaleurs
7. Gaspé - Rimouski
9. réseau
10. Sherbrooke
11. Sherbrooke
12. Sherbrooke
13. Richmond, Sherbrooke
14. Acton vale
15. La Tuque
16. Trois-Rivières
17. Sainte-Marie
18. Ste-Foy
19. Chicoutimi
20. Iles-de-la-Madeleine
21. Iles-de-la-Madeleine
22. Iles-de-la-Madeleine
23. Iles-de-la-Madeleine

* Il n'est donc pas mentionné de lieu spécifique

24. Iles-de-la-Madeleine
25. Montréal
26. UQAM - Montréal
27. Montréal - Montréal banlieue - Montréal
28. Montréal
29. Montréal
30. Montréal
31. Montréal
32. Montréal
33. Saint-Jean - Saint-Luc
34. Valleyfield
35. Comté Huntington
36. Laval
37. Laval
38. Laval
39. Laval
40. Beloeil
41. Longueuil
42. Sorel
43. réseau
44. Sorel
45. Joliette
46. Joliette
47. Joliette
48. Joliette
49. Saint-Jérôme

50. Saint-Jérôme
51. Granby
52. Bromont
53. Granby
54. Sept-Iles
55. Sept-Iles
56. Port-Cartier - Bateau culturel longeant la Côte-nord
57. Sept-Iles
58. Hauterive - Baie Comeau
59. Baie Comeau
60. Abitibi-Témiscamingue - Lorrainville
61. Ville-Marie
62. Ville-Marie
63. Mont-Laurier
64. Mont-Laurier
65. réseau
66. Outaouais
67. Outaouais
68. Val d'Or
69. Val d'Or

(107) Péribonka

(108) Jonquière

(109) réseau

(110) Montréal: Salle de concert pour l'OSM.

La présentation cartographique des demandes d'équipements, de même que le tableau qui suit immédiatement, permettent de visualiser les besoins en équipement identifiés par les intervenants culturels. Il est tout-à-fait intéressant de constater qu'on réclame 17 nouvelles salles de spectacles, 14 nouveaux centres culturels, 14 nouveaux musées, 6 nouveaux centres d'exposition et 5 nouveaux centres musicaux... Par ailleurs, une lecture de ces besoins sur le plan régional laisse comprendre que c'est la périphérie de Montréal qui accuse le plus grand besoin en équipement, ensuite c'est la région du Bas St-Laurent et au troisième rang vient Montréal-centre. D'autres régions semblent avoir des besoins importants, mais plus limités. Ce sont les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de l'Estrie et de la Côte-nord. Quant aux régions du Saguenay-Lac St-Jean, du Centre du Québec et de Québec, les besoins semblent de beaucoup moindre importance. Voilà donc les grandes observations qu'il est possible de faire grâce à une compilation systématique des demandes.

Pour terminer ce chapitre, il est utile de prendre connaissance d'autres besoins exprimés par les intervenants relativement aux équipements. On parle de concertation et d'autres besoins divers ...

Concertation

Dans le cadre du chapitre portant sur les rapports entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires culturelles, il fut question de l'utilisation des équipements scolaires par les organismes culturels. En parlant plus spécifiquement d'équipement, les intervenants soulignent à nouveau la nécessité d'une concertation. Plusieurs intervenants culturels parlent expressément d'une politique d'utilisation des équipements scolaires à des fins de diffusion culturelle. Pour citer quelques exemples, Alain Viateur, intervenant à titre personnel (70), le cégep de Sherbrooke (71), le Théâtre de l'arrière-scène (72), les Trouvarirs (73), le Collège de Valleyfield (74), le Théâtre de Grand-Pré (75), la Commission consultative des loisirs à St-Jean (76), l'Université du Québec à Montréal (77), l'Imagier (78), le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (79), la Ville de Mont-Laurier (80), le Conseil régional de la culture, zone Thetford Mines... et le cégep de Hauterive (81) font des demandes dans ce sens.

D'autres intervenants, en complémentarité à une politique de concertation interministérielle relativement à l'utilisation des équipements, insistent sur la nécessité d'une concertation aux niveaux régional et local. Les principaux acteurs de cette concertation sont, il va de soi, le ministère des Affaires culturelles, les municipalités régionales de comté et les municipalités. Il y a là une importante rationalisation à effectuer. Le cégep de Chicoutimi (82), la Société du patrimoine des Beaucerons (83), les Productions de spectacles à Trois-Rivières (84) et le Réseau-Accès (85) appuient ce point de vue. La concertation entre

les différents agents culturels est donc, encore une fois, au centre des préoccupations.

Quelques intervenants culturels suggèrent des moyens pour réaliser la concertation souhaitée. Par exemple, le cégep de la Pocatière parle de la création d'une corporation pour la gestion de sa salle de spectacles à des fins de diffusion culturelle (86), tandis que la Commission consultative des loisirs, à St-Jean, suggère la création d'une corporation pour coordonner les activités culturelles et régir les salles de spectacles sur le territoire régional (87). Par ailleurs, Musi'Art propose que le ministère des Affaires culturelles mette au point un plan d'ensemble de diffusion régionale donnant aux municipalités les moyens de gérer les salles de spectacles disponibles (88). Ce sont quelques moyens à explorer pour profiter au maximum des équipements qui existent déjà.

Besoins d'instruments techniques

Le terme équipement a plusieurs significations pour les intervenants culturels. Il réfère d'abord à des bâtiments, mais cette signification n'épuise pas totalement l'acception du mot. Le matériel sonore et le matériel d'éclairage sont aussi des équipements. Dans ce sens, le théâtre LaCannerie parle de donner la priorité, dans les budgets d'immobilisation à venir, à l'achat d'un équipement adéquat pour les salles culturelles populaires (89). A Granby, le Haut 3è Impérial souhaite une aide financière dont l'un des objectifs serait l'amélioration technique (90) et Stéphane Gauvin parle de l'amélioration des équipements de communication en s'inspirant des programmes PAEC (91). Un besoin semblable a été exprimé aux Iles-de-la-Madeleine. Marc-Edouard Nadeau soumet l'idée d'une agence culturelle et technique disposant de matériel d'éclairage, de matériel de sonorisation ... (92). Et l'Association des musiciens des Iles confirme ce manque d'instruments techniques, notamment, en ce qui concerne les équipements pour l'enregistrement de projets musicaux (93).

Les intervenants culturels ont exprimé aussi des besoins de natures diverses: par exemple, l'Association pour la création et la recherche électroacoustique recommande que le Ministère rassemble une équipe de conseillers juridiques et de conseillers financiers pour répondre aux demandes d'expertises venant du milieu (94) et le groupe de danse Entrechat expose le besoin d'une aide gouvernementale pour employer le personnel qualifié dans les petites salles de spectacles (95). Par ailleurs, à Hull, l'Imagier fait état d'une demande particulière qui peut devenir importante pour les organismes en arts d'interprétation situés en région. L'Imagier souhaite qu'il y ait une ou deux salles de spectacles de Montréal à la disposition des compagnies situées en régions (96). Cette mesure permettrait aux troupes situées en régions de

venir s'exécuter à Montréal. Cette mesure serait sans doute complémentaire aux tournées régionales des compagnies montréalaises.

Enfin, les intervenants culturels évoquent quelques autres mesures de soutien. Le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean réclame du ministère des Affaires culturelles une politique de soutien aux salles parallèles de cinéma (97). A un autre point de vue, la Corporation du centre culturel André-Mathieu (98), la Ville de Laval (99), les Productions de spectacles à Trois-Rivières (100) et la Corporation du centre culturel à Rivière-du-Loup (101) demandent une implication plus importante de la part du ministère des Affaires culturelles dans la diffusion culturelle et soutiennent l'idée de privilégier et d'appuyer certains centres de diffusion.

Par ailleurs, quelques intervenants culturels ont fait état de besoins particuliers. C'est le cas de la Ville de Laval qui demande une augmentation de subvention pour la salle André-Mathieu (102), la ville de Chicoutimi qui réclame une aide financière pour le fonctionnement du centre socio-culturel (103) et c'est le cas aussi de la polyvalente Benoît-Vachon, à Ste-Marie de Beauce, qui revendique la possibilité de devenir une structure d'accueil plus efficace pour coordonner les activités culturelles de son milieu (104).

Enfin, on ne peut terminer ce chapitre en passant sous silence deux interventions concernant le dossier de Place des Arts et du Grand Théâtre. L'ADISQ (105) et Musi'Art (106) notent, en effet, qu'il faut revoir le dossier de ces deux institutions dont les coûts de location très élevés sont devenus innaccessibles aux manifestations locales. Les représentants de Place des Arts et du Grand Théâtre confirment d'ailleurs les coûts d'opération de plus en plus élevés et l'obligation de hausser la location de leurs salles.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Ce chapitre conduit à la conclusion suivante: il y a un certain nombre de besoins ponctuels, comme il est possible de le vérifier sur la carte des demandes en équipements, mais il y a encore un plus grand besoin de rationalisation de ce qui existe déjà. Il est cependant difficile de tirer des conclusions plus rigoureuses étant entendu que la consultation du Ministre ne portait pas spécifiquement sur ce point. Des études ultérieures s'imposeraient si on voulait dresser le tableau complet des besoins en équipement.

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-56, p. 6;

(2) M. 11-63, p. 4;

(3) M. 11-71, p. 7;

(4) M. 12-51, p. 16;

(5) M. 12-52, p. 8;

(6) M. 13-54, p, 3;

(7) M. 14-57, p. 4;

(8) M. 14-54, p. 6; M. 11-51, p. 3;

(9) M. 51-01, p. 4; M. 51-17, p. 3;

(10) M. 51-40, p. 2;

(11) M. 51-08, p. 2;

(12) M. 51-33, p. 12; M. 51-55, p. 10-11; M. 51-43, p. 4; M. 51-40, p. 4-5; M. 51-32, p. 5-6; M. 51-26, p. 6; M. 51-24, p. 3; M. 51-13, p. 14;

(13) M. 51-46, p. 5; M. 51-50, p. 3; M. 51-21, p. 5; M. 51-45, p. 2 M. 51-49, p. 1;

(14) M. 42-01, p. 7;

(15) M. 41-08, p. 15-16;

(16) M. 41-20, p. 13;

(17) M. 32-03, p. 2-3;

(18) M. 31-25, p. 10;

(19) M. 21-06;

(20) M. 15-10, p. 3-4;

(21) M. 15-08, p. 1;

(22) M. 15-02, p. 8; M. 15-07£ p. 5;

(23) M. 15-06, p. 6; M. 15-10, p. 3-4; La Rose des vents;

(24) M. 15-01, p. 7;

(25) M. 68-68, p. 14; M. 68-91, p. 11; M. 68-52, p. 4;

(26) M. 68-28, p. 18;

(27) M. 68-68, p. 12; M. 68-72, p. 12-13; M. 68-66, p. 15; M. 68-63, p. 5-6; M. 31-01, p. 6-7;

(28) M. 68-89, p. 2; M. 68-16, p. 2-3;

(29) M. 68-18, p. 5;

(30) M. 68-51, p. 2; M. 68-11, p. 7;

(31) M. 68-92, p. 5;

(32) M. 68-03, p. 18;

(33) M. 67-13, p. 13; M. 67-15, p. 4;

(34) M. 66-05, p. 6;

(35) M. 66-04, p. 1;

(36) M. 65-04, p. 2-3;

(37) M. 65-06, p. 8-9;

(38) M. 65-12, p. 6;

(39) M. 65-03, p. 8-13; M. 65-08, p. 1; M. 65-11, p. 11;

(40) M. 64-16, p. 29;

(41) M. 64-11, p. 7;

(42) M. 63-07, p. 1; M. 63-08, p. 5;

(43) M. 63-08, p. 3;

(44) M. 63-08, p. 3;

(45) M. 62-08, p. 9; M. 62-10, p. 11; M. 62-02, p. 3; M. 62-16, p. 7;

(46) M. 62-07, p. 1;

(47) M. 62-16, p. 12; M. 62-04, p. 12;

(48) M. 62-09, p. 14;

(49) M. 61-17, p. 3;

(50) M. 61-06, p. 5; M. 61-10, p. 4; M. 61-18, p. 17;

(51) M. 52-09, p. 1-2-5-6;

(52) M. 52-11, p. 4;

(53) M. 52-01, p. 7; M. 52-08, p. 1;

(54) M. 91-09, p. 11;

(55) M. 92-03, p. 7;

(56) M. 92-04, p. 4; M. 92-14, p. 13;

(57) M. 92-09, p. 4;

(58) M. 91-03, p. 4; M. 91-07, p. 2-3; M. 91-09, p. 11;
M. 91-12, p. 3;

(59) M. 91-09, p. 11;

(60) M. 82-01, p. 9; M. 82-05, p. 6;

(61) M. 82;

(62) M. 82-04, p. 4-5;

(63) M. 72-03, p. 7;

(64) 72-03, p. 10;

(65) M. 71-01, p., 10;

(66) M. 71-01, p. 15; M. 71-10, p. 2;

(67) M. 71-09, p. 20;

(68) M. 81-08, p. 1;

(69) M. 81-09, p. 5;

(70) M. 31-02, p. 4;

(71) M. 51-26, p. 5;

(72) M. 64-11, p. 7;

(73) M. 65-03, p. 4;

(74) M. 66-06, p. 3;

(75) M. 67-04, p. 4;

(76) M. 67-14, p. 3;

(77) M. 68-28, p. 18;

(78) M. 71-01, p. 16;

(79) M. 71-09, p. 6;

(80) M. 72-05, p. 2;

(81) M. 91-07, p. 2-3;

(82) M. 21-19, p. 2;

(83) M. 32-04, p. 2;

(84) M. 41-17, p. 1;

(85) M. 68-69, p. 9;

(86) M. 33-02, p. 8;

(87) M. 67-14, p. 3;

(88) M. 68-68, p. 14;

(89) M. 42-05, p. 9;

(90) M. 52-05, p. 3-4;

(91) M. 52-13, p. 13;

(92) M. 15-02, p. 6-7;

(93) M. 15-10, p. 3-4;

(94) M. 68-51, p. 3;

(95) M. 31-20, p. 5;

(96) M. 71-01, p. 10;

(97) M. 23-03, p. 11;

(98) M. 65-06, p. 7-8;

(99) M. 65-11, p. 10;

(100) M. 41-17, p. 1;

(101) M. 11-53, p. 8;

(102) M. 65-11, p. 9;

(103) M. 21-02, p. 7;

(104) M. 32-02, p. 5;

(105) M. 68-12, p. 4;

(106) M. 68-68, p. 11-12;

(107) Musée Maria Chapdeleine

(108) Art plastique, zone 2 à Jonquière

(109) La Relève

(110) L'Orchestre symphonique de Montréal

2) Les institutions de conservation et de diffusion

Le développement culturel a plusieurs facettes. S'il est indispensable de disposer de salles de spectacles ou de centres socio-culturels, il est tout aussi important de pouvoir compter sur de bons instruments pour la conservation et la diffusion des produits culturels que sont les livres, les archives et les oeuvres d'art. Le présent chapitre a pour but de recueillir les divers points de vue des intervenants culturels relativement aux bibliothèques publiques, aux musées et aux archives.

A- Le réseau des bibliothèques publiques

Ce sont les bibliothèques publiques qui ont le plus attiré l'attention des intervenants culturels. Les quelques données quantitatives qui suivent permettent de juger de l'importance des bibliothèques dans l'esprit des intervenants culturels.

Données quantitatives

- **Répartition des intervenants culturels selon les régions administratives**

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Bibliothèques	8	10	6	3	5	24	15	2	5	4	--	82
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	23%	17%	9%	7%	20%	15%	10%	22%	13%	--	15%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Bibliothèques	Total	Bibliothèques / Total
1. Maisons d'enseignement	8 10%	31 5%	26%
2. Municipalités	10 12%	34 6%	29%
3. Organismes de concertation	9 11%	34 6%	26%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 5%	44 8%	9%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	8 10%	59 11%	14%
6. Groupes d'intérêt culturel	3 4%	69 13%	4%
7. Organismes de production	0 0%	75 14%	0%
8. Organismes de diffusion	34 42%	101 18%	34%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	5 6%	48 9%	10%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	82	551	15%

La lecture de ces quelques chiffres conduit aux quelques observations que voici. Il faut d'abord noter que 15% de l'ensemble des intervenants culturels ont parlé des bibliothèques. Ce n'est certes pas une préoccupation majeure de la part des intervenants, mais c'est important.

Le premier tableau permet de constater que 24 des 82 interventions viennent de la périphérie de Montréal, ce qui signifie près de 30% des intervenants sur ce sujet. D'un autre point de vue, il semble que ce soit surtout la région de la Côte-Nord, la région de l'Abitibi- Témiscamingue et la périphérie de Montréal qui se préoccupent le plus de bibliothèques, alors que les régions de Sherbrooke et de la Mauricie semblent les moins concernées.

Le second tableau révèle aussi des caractéristiques intéressantes. Ce sont les organismes de diffusion qui sont le plus intéressés aux bibliothèques. En effet, 42% de cette catégorie d'intervenants font mention des bibliothèques. A l'inverse, on constate que des catégories d'intervenants n'y ont fait aucune allusion. Cela est un peu étonnant, notamment de la part des organismes de formation artistique. Par ailleurs, si on regarde le pourcentage des interventions de chacune des catégories, on observe que ce sont les organismes de diffusion (34%), les municipalités (29%), les maisons d'enseignement et les organismes de concertation (26%) qui sont les plus intéressés à cette question.

Analyse du contenu des interventions

Dans le secteur des bibliothèques publiques et des bibliothèques centrales de prêt, les points de vue sont difficiles à classifier en raison de leur diversité. Néanmoins, il est possible de regrouper la majorité des interventions autour des titres suivants: les rôles respectifs de la bibliothèque publique et de la bibliothèque centrale de prêt, l'évaluation des programmes existants, quelques problèmes particuliers et les actions à entreprendre. Si le rapport ne décrit pas dans un même développement les interventions sur les bibliothèques publiques et celles sur les bibliothèques centrales de prêt, c'est que les intervenants eux-mêmes parlent habituellement soit de l'une soit de l'autre.

Rôle des bibliothèques publiques et des BCP

Il convient d'amorcer l'analyse des interventions dans le secteur des bibliothèques en insistant sur le rôle de celles-ci dans le développement culturel.

Quelques interventions seulement font spécifiquement allusion au rôle des bibliothèques publiques (1). Deux de ces interventions méritent une

attention plus grande. Le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud définit fort bien le rôle des bibliothèques publiques en disant: **"en termes de diversification, les bibliothèques publiques vont au-delà de ces institutions musées, théâtres, ... en donnant accès à tous ces domaines par le truchement des documents (reproduction d'art, catalogues d'exposition, livrets d'opéra, partitions musicales, disques, films, ...). Les bibliothèques consituent donc un outil privilégié, indispensable pour une diffusion culturelle globale. C'est ce rôle de diffuseur de l'information, tant culturelle que scientifique, éducative ou de détente, qui nous différencie des autres intervenants du milieu. Nous sommes les aiguilleurs de la culture, c'est-à-dire, que nous dirigeons les usagers vers les créateurs de produits culturels"** (2). Et dans la même ligne de pensée, la Bibliothèque municipale d'Acton Vale demande au ministère des Affaires culturelles de reconnaître les bibliothèques publiques comme **"un élément essentiel et dynamique de l'équipement culturel du Québec, celui qui est le plus accessible à tous"** (3). Les intervenants culturels reconnaissent donc à la bibliothèque publique un rôle essentiel dans la diffusion culturelle.

Rôle des BCP

Une dizaine d'intervenants culturels parlent également de façon spécifique du rôle de la bibliothèque centrale de prêt (4). On retrouve bien sûr l'aspect de la diffusion de la culture, mais il y a un élément de plus, celui de la régionalisation de la culture. Dans ce sens, la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais déclare: **"nous invitons le Ministère à reconnaître que la formule des B.C.P. est une formule privilégiée sur laquelle miser pour édifier un réseau de régionales culturelles, bien intégrées au milieu"** (5). Plusieurs autres interventions vont dans ce sens et la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie d'ajouter: **"Nous espérons que vous vous attarderez à la valeur unique de cette structure féconde et que plutôt que de l'abandonner, vous en ferez votre outil privilégié de diffusion culturelle en la dotant des moyens nécessaires ..."** (6). Et parlant de moyens, la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay-Lac St-Jean se propose au ministre des Affaires culturelles, pour tenter une expérience dans le but de savoir **"jusqu'où peut aller en région une BCP en matière de diffusion culturelle, de support à la création et de mise en valeur du patrimoine culturel régional"** (7). Les bibliothèques centrales de prêt apparaissent donc, au yeux des intervenants culturels, comme d'excellentes institutions de diffusion culturelle en régions, institutions qu'il faut consolider et non pas museler.

Action du Ministère

Les intervenants culturels ont l'impression que les bibliothèques publiques et les bibliothèques centrales de prêt sont de plus en plus

limitées dans leurs moyens d'action. On a exprimé de nombreux reproches à l'endroit du ministère des Affaires culturelles dans ce dossier, même si, presque unanimement, on a reconnu l'effort ministériel de développement des bibliothèques au cours des dernières années. La Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides est fort élogieuse à cet égard: **"Nous vous félicitons à nouveau pour le programme d'aide qui est offert aux bibliothèques publiques du Québec desservant plus de 5 000 habitants. C'est là un excellent programme qui arrive à point nommé pour relancer les bibliothèques publiques et l'industrie de la construction et tout le mérite en revient à votre gouvernement"** (8). Trois autres organismes culturels s'expriment aussi clairement dans ce sens: le Comité des bibliothèques publiques de la région du Nord (COBREN) (9), le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud (10) et la Ville d'Asbestos (11). La satisfaction des intervenants à l'endroit de l'action gouvernementale dans le domaine des bibliothèques publiques s'accompagne cependant d'une inquiétude quant au maintien du rythme de croisière des dernières années. Ce point est particulièrement bien exprimé par le Comité de la Bibliothèque municipale de Jonquière: **"Le Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière recommande fermement que les bibliothèques municipales soient immunisées contre les coupures budgétaires et que des nouveaux budgets substantiels soient votés annuellement"** (12). L'Association des bibliothécaires du Québec (13) a également des paroles très claires en ce sens et il en est de même pour le Service des loisirs de Rivière-du-Loup (14). Lorsque les intervenants parlent du maintien de l'effort ministériel dans le domaine des bibliothèques, ils veulent dire principalement le maintien des budgets dévolus à l'achat de volumes (15). Relativement à l'achat de volumes, quelques intervenants, dont la Ville de Laval (16), la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie (17), le Conseil de la culture de la région de Québec (18), le cégep de Chicoutimi (19) et la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord (20) font référence aux conséquences de la Loi 51, notamment en ce qui regarde la remise de 15% dont les institutions pouvaient bénéficier chez le libraire agréé. Cela réduit d'autant les budgets d'achat de volumes. Quelques intervenants expriment aussi des inquiétudes relativement au programme de subvention à l'animation de la lecture. La Ville de Chicoutimi souhaite le maintien et l'intensification de ce programme (21) et la Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda fait état de la difficulté de se prévaloir de ce programme (22). Nous reviendrons indirectement sur ce sujet un peu plus bas en parlant d'une politique de la lecture. Enfin, quelques autres intervenants culturels expriment leurs craintes à la suite du plafonnement à 4$ per capita, de la subvention pour l'aide au fonctionnement des bibliothèques.

Cette dernière mesure, selon le Comité des bibliothèques publiques de la région du Nord (COBREN) (23), compromet la qualité des services donnés en bibliothèque et place, selon le Conseil de la culture de la région de Québec, les municipalités devant le choix d'augmenter leur participation ou de restreindre les activités et acquisitions de leurs bibliothèques (24). Dans la même ligne, le Comité des bibliothèques

publiques de la région du Nord s'interroge sur les critères relatifs à l'attribution des budgets révisés à la baisse et sur la crédibilité des responsables des bibliothèques qui annoncent continuellement aux conseils municipaux des modifications aux règles de financement (25). Cette remarque est appuyée dramatiquement par l'expérience de la Ville de St-Jean sur Richelieu, lors de la construction de la bibliothèque municipale. Les réductions budgétaires ont fait dire à la municipalité que le Ministère n'avait pas respecté ses ententes et qu'elle avait dû en assumer les coûts supplémentaires (26). Les coupures budgétaires constituent donc la cause principale des inquiétudes des intervenants culturels dans le dossier des bibliothèques. Toutefois, les restrictions budgétaires n'ont pas que des détracteurs, la Ville de Laval appuie la politique du ministère des Affaires culturelles relativement au programme de subvention à l'opération des bibliothèques. "**Nous croyons, monsieur le ministre, qu'en période de difficulté économique, il est juste que vous conserviez à seulement 25% votre subvention à l'opération des bibliothèques existantes**" (27). C'est toutefois la seule intervention de cette nature que la tournée de consultation ait permis de recueillir.

Trouve-t-on les mêmes remarques lorsqu'il s'agit des bibliothèques centrales de prêt ? Les bibliothèques centrales de prêt aussi sont affectées par les compressions budgétaires. La Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie déclare à cet effet: "**... il est aisé de se rendre compte que le développement des bibliothèques centrales de prêt est dramatiquement compromis à moins que des mesures radicales ne soient prises pour contrer cette perte du pouvoir d'achat qui s'élève à 40% sans compter l'inflation ...**" (28). Cette intervention donne le ton des participants sur cette question. Après avoir fait état de la rentabilité culturelle et économique de la formule des bibliothèques centrales de prêt (29), les bibliothèques centrales de prêt de Québec et de l'Outaouais s'étonnent du ralentissement dans le rythme de développement des bibliothèques centrales de prêt et souhaitent le respect des objectifs de développement qui ont été définis au départ, à tout le moins, le respect des normes qui assurent les services existants (30). Le Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-nord note l'augmentation du budget réservé aux bibliothèques, mais se demande si le Ministère se rappellera des BCP et des petites municipalités lorsque viendra le temps du partage. "**Il semble que non. L'histoire se poursuit et rien ne s'améliore**" (31) affirme cette BCP. Autre objet de récrimination, les bibliothèques centrales de prêt de l'Estrie, de l'Outaouais et de Québec dénoncent le retrait que le ministère des Affaires culturelles effectue proportionnellement à l'effort financier consenti par les municipalités (32).

Sur ce point, c'est la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides qui exprime cette situation avec le plus de mordant: "**... nous avons l'impression d'avoir été roulés par votre Ministère. En effet, notre brève existence (à peine un an) nous a déjà démontré que, quoiqu'on en dise au Service des Bibliothèques publiques, Québec (...) prévoit se**

retirer systématiquement du financement de notre B.C.P. d'un montant équivalent à l'effort local ajouté" (33). Enfin, dernière remarque, la Bibliothèque centrale de l'Estrie voudrait être consultée dans l'établissement des normes de financement et demande au Ministère de ne pas normaliser les sources de revenus que les bibliothèques centrales de prêt pourraient obtenir ailleurs dans la région (34). Quant à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais, elle demande que les bibliothèques centrales de prêt conservent **"leur lien direct avec le Service des bibliothèques publiques"** (35)*.

Quelques problèmes particuliers

Les intervenants culturels soulèvent régulièrement trois problèmes particuliers reliés au dossier des bibliothèques: la norme pour distinguer les municipalités ayant droit aux services de la Bibliothèque centrale de prêt et les municipalités admissibles au programme des bibliothèques publiques, l'accessibilité des services de bibliothèque et la vocation spécifique des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires.

La norme de 5 000 habitants

Il y a cinq intervenants culturels qui abordent spécifiquement la norme de 5 000 habitants pour départager les municipalités admissibles aux services d'une bibliothèque centrale de prêt ou d'une bibliothèque municipale. Il s'agit en l'occurence de la Bibliothèque municipale d'Acton Vale et des bibliothèques centrales de prêt de l'Estrie, des Laurentides et de l'Outaouais (40). Il ressort de ces interventions un désir clairement identifié de voir rétablir à 5 000 habitants et moins le seuil pour accorder les services d'une bibliothèque centrale de prêt. Il n'est pas réaliste, selon la Bibliothèque municipale d'Acton Vale de

---

* Avant d'aborder la troisième étape de ce chapitre, il y a lieu de faire état de quelques demandes particulières qui n'entrent pas dans la catégorie des équipements décrite au chapitre précédent. Première demande, la municipalité de Ste-Anne-des-Monts demande de bénéficier des services de la Bibliothèque centrale de prêt dont le centre est situé à Cap-Chat (36). Deuxième demande, la Ville de Chicoutimi demande une assistance spéciale pour loger la bibliothèque municipale dans des locaux plus adéquats (37). Troisième demande, la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais a rappelé au Ministre la demande de correction budgétaire déposée par le Conseil d'administration (38). Enfin, le Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière, sans formuler de demande spécifique, a tout de même fait valoir le fait que la bibliothèque municipale est bien en deça des normes provinciales et canadiennes (39).

prétendre offrir des services convenables si le champ d'action d'une bibliothèque centrale de prêt est limité aux municipalités de 4 000 habitants. Il y a donc lieu, pour des intervenants culturels, de revenir à la norme antérieure. La Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides va plus loin et demande au ministère des Affaires culturelles une ouverture dans l'interprétation de la norme. Elle suggère, notamment, que l'on ne fasse pas, pour une municipalité de moins de 5 000 habitants, une obligation de se détacher du réseau des bibliothèques municipales (41). Cette proposition est soumise par une bibliothèque centrale de prêt dont les possibilités de développement sont directement affectées par l'abaissement du seuil d'admissibilité au programme d'aménagement d'une bibliothèque municipale.

Accessibilité à la bibliothèque

Le deuxième problème soulevé par les intervenants culturels a trait à l'accessibilité des services de bibliothèques. Accessibilité veut dire d'abord, dans l'esprit des intervenants, gratuité des services. A cause des coûts d'administration des bibliothèques publiques, des municipalités imposent une tarification pour avoir accès au service de prêt de volumes. Considérant le droit du public à l'information gratuite, considérant qu'une tarification va éloigner les citoyens les plus pauvres, surtout en ces moments économiquement difficiles, et considérant qu'une tarification, forme de taxe supplémentaire, risque d'accentuer le désintérêt des citoyens pour la culture, l'Association des bibliothécaires du Québec (42), le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud (43), le Comité des bibliothèques publiques de la région du Nord (45) s'opposent à toute forme de frais supplémentaires dans les bibliothèques publiques.

L'accessibilité comporte un deuxième aspect, celui de la levée de certaines barrières qui empêchent les personnes handicapées de l'imprimé de pouvoir utiliser les services de bibliothèques. Deux intervenants culturels ont attiré l'attention du Ministre sur ce problème: il s'agit de la Magnétothèque et de l'Institut Nazareth-Louis Braille.

La Magnétothèque rappelle qu'elle a adopté un point de vue très large de manière à rejoindre le plus de personnes handicapées de l'imprimé possible, ce qui peut vouloir dire, selon l'évaluation qui a été faite, environ 225 000 personnes au Québec. La Magnétothèque signale qu'elle veut faire partie de l'avenir culturel du Québec et qu'à cet égard, même si elle n'est pas considérée comme une bibliothèque, ce que pourtant elle est, elle **"... pourrait aisément s'intégrer au réseau des bibliothèques publiques, complétant celles-ci, les rendant pour ainsi dire exhaustives quant à leurs usagers"** (46). L'Institut Nazareth-Louis Braille exprime des préoccupations qui s'apparentent à celles de la Magnétothèque. Après avoir décrit la situation du livre en braille et du livre parlé, l'Institut Nazareth-Louis Braille révèle qu'il en a

coûté plus de 300 000 $ pour maintenir ses services du livre en 1981-1982. De cette somme, la part du ministère des Affaires culturelles est de 3% et on voudrait une majoration de la contribution du ministère des Affaires culturelles dans l'avenir. Parmi les autres demandes faites par l'Institut Nazareth-Louis Braille, on peut citer:

- "la prise en charge du développement et du financement des services du livre pour handicapés de la vue et de l'imprimé par le Ministère des Affaires culturelles;

- l'unification des divers producteurs pour le secteur braille et sonore;

- la distribution des ouvrages en braille par une bibliothèque centrale de prêt en privilégiant les échanges postaux mais à condition que le matériel braille et sonore bénéficie d'une franchise postale, tout en étant considéré comme courrier de première classe;

- l'établissement d'un projet de dépôt central pour le matériel sur cassettes mais avec possibilité de prêts via le réseau des biblicthèques publiques, après avoir sérieusement étudié la pertinence et l'efficacité d'une telle formule" (47).

Le dossier des handicapés de l'imprimé constitue donc une dimension importante de l'accessibilité à l'information et, à ce titre, une place doit lui être faite dans les discussions portant sur la bibliothèque publique.

Bibliothèques scolaires - Bibliothèques municipales

Les participants ont soulevé une troisième question relativement aux services de bibliothèques offerts à la population: celle des vocations spécifiques de la bibliothèque publique et de la bibliothèque scolaire.

Dans le cadre de ce chapitre, il importe seulement de rappeler ce problème en référant au résumé qui en a été fait dans le chapitre traitant des rapports entre les Affaires culturelles et l'Education.

Actions à entreprendre dans le domaine des bibliothèques

La dernière étape de ce chapitre a pour but de présenter la description des diverses actions que les intervenants culturels voudraient voir entreprendre par le ministère des Affaires culturelles. Cette dernière partie comportera trois points: demande d'élaboration d'une politique de la lecture, demande de ce qu'on pourrait appeler services collectifs et demandes d'autres natures.

Politique de la lecture

Une vingtaine d'intervenants culturels ont parlé directement ou indirectement d'une politique de la lecture. Les interventions de la Bibliothèque centrale de prêt de la Rive-sud (48), du Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière (49) et des Services documentaires régionaux 04 (50) permettent de dégager d'abord les grands éléments de la problématique dans le domaine du livre. Pour les Services documentaires régionaux 04, un fossé, qui tend d'ailleurs à s'élargir avec la montée générale des prix, se creuse entre les agents oeuvrant dans le domaine du livre et les lecteurs. Ce qui manque aux auteurs et aux éditeurs, pour reprendre les paroles de la Bibliothèque centrale de prêt de la Rive-Sud, "**... ce sont les lecteurs**" (51). Le gouvernement n'a d'ailleurs pas favorisé la résolution complète de cette difficulté, en ce sens qu'il a dirigé ses investissements vers la constitution d'un réseau de bibliothèques et qu'il n'a pas suffisamment développé le goût de la lecture, en dépit de son programme d'animation à la lecture. Si l'on ajoute à cela les intérêts divergents des nombreux intervenants dans le domaine, on obtient le tableau des principales difficultés de ce secteur d'activités culturelles.

Cette situation a conduit plusieurs intervenants culturels à exiger de l'Etat une politique de la lecture dont l'un des objectifs majeurs serait, selon la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec "**.. de faire connaître et de mettre à la disposition des citoyens l'ensemble des oeuvres de nos créateurs québécois, ainsi que celles d'autres pays**" (52). Monsieur Robert Vaillancourt, à Sept-Iles, a prononcé des paroles dans le même sens.

Outre la Corporation des bibliothécaires professionnels (53) qui vient d'être citée, les Bibliothèques municipales du Saguenay-Lac St-Jean (54), le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud (55), l'Association des éditeurs canadiens (56), Communication-Jeunesse (57), le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (58), la Bibliothèque centrale de prêt de la Rive-Sud - Editions Mille-roches (60), demandent avec conviction au ministère des Affaires culturelles l'annonce

d'une politique de la lecture. Pour le dernier intervenant, cette politique devrait d'ailleurs commencer dans les écoles.

Quel pourrait donc être le contenu d'une telle politique ? Les intervenants culturels donnent un certain nombre d'indications à cet effet.

Un des éléments qui revient avec le plus de régularité concerne une campagne de publicité dont le ministère des Affaires culturelles devrait se faire le maître d'oeuvre pour sensibiliser la population à la lecture en l'invitant à utiliser les services des bibliothèques (61). De passage à Ville-Marie, le Ministre a pu visionner quatre **"capsules d'information"** préparées par la Bibliothèque centrale de prêt de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce fut là, de l'avis de tous les participants, un excellent exemple de publicité culturelle.

Un deuxième point à noter concerne l'informatisation des bibliothèques. Plusieurs intervenants culturels insistent sur ce point (62). Le Centre canadien d'Architecture et la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal se sont particulièrmenet bien exprimés à cet égard. **"Que le Québec reconnaisse l'importance que prend l'informatique comme outil de travail en bibliothéconomie, en muséologie et dans plusieurs disciplines culturelles"** et, de poursuivre madame Phyllis Lambert, responsable de cet organisme qu'un **"... colloque soit organisé afin de réunir les intervenants régionaux pour discuter et établir les bases d'une coopération et d'un partnership en matière de technologie appliqués aux institutions culturelles"** (64). La Conférence des directeurs de bibliothèques publiques parle aussi de l'importance de l'informatisation et insiste de plus sur le rôle que pourrait jouer la Centrale des bibliothèques pour la préparation du catalogue collectif automatisé. Le Comité des bibliothèques publiques de la région du nord (65) et le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud (66) soulignent également le rôle que pourrait jouer la Centrale des bibliothèques. Quant aux publications officielles des ministères, un service de catalogage analogue, sous la responsabilité des ministères, pourrait être très utile aux bibliothèques municipales (67)*.

L'informatisation des services conduit plusieurs intervenants culturels à parler d'un plan d'ensemble pour les bibliothèques publiques pour lequel le ministère des Affaires culturelles devrait être le coordonnateur. Cette idée est affirmée notamment par la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal (69), le Centre canadien d'architecture (70), la Bibliothèque centrale de prêts des Laurentides (71), la Concertation des bibliothèques publiques de la

---

* L'Institut Nazareth-Louis Braille signale que l'introduction de l'informatique dans le livre en braille permettrait de doubler la production annuelle, passant de 200 à 400 titres (68).

région de Lanaudière (72), les Bibliothèques municipales du Saguenay-Lac St-Jean (73). Il est intéressant de noter, en outre, que l'idée d'un réseau de bibliothèques se situe la plupart du temps dans le contexte de la régionalisation. A cet égard, la Bibliothèque centrale de prêt de Lanaudière a une formule bien libellée: **"Que le Service des Bibliothèques publiques du Québec (...) prépare un plan intégré de fonctionnement de toutes les bibliothèques publiques du Québec, basé sur la décentralisation et la régionalisation et ce, en concertation avec toutes les bibliothèques désireuses de collaborer"** (74). La collaboration dont il est question pourrait toucher, aux dires de la Corporation des bibliothèques professionnelles du Québec, non seulement les bibliothèques publiques, les bibliothèques centrales de prêt, mais aussi les bibliothèques des institutions d'enseignement (75). Un exemple de l'utilité de cette coopération est fourni par le Conseil des Arts textiles lorsque celui-ci demande **"... la formation d'un centre de documentation avec les ressources déjà existantes. Ce projet pourrait se réaliser avec l'aide de certaines institutions, musées, bibliothèques, etc. Cette banque d'information pourrait être diffusée par le réseau des constituantes de l'Université du Québec et servir en même temps dans le domaine de l'enseignement des arts et cela non seulement à Montréal, mais en régions"** (76). Une collaboration entre les intervenants du monde de la documentation est donc vivement souhaitée. Il y a quelques années, la revue Biblio-Contact jouait un rôle d'agent de liaison, mais les compressions budgétaires ont entraîné sa disparition, ce que plusieurs intervenants culturels ont d'ailleurs déplorê (77). L'informatique se présente donc comme un moyen excellent de réaliser **"... le vieux rêve des bibliothécaires professionnelles québécoises de centralisation des ressources et de décentralisation des points d'accès"** (78).

La formation des bibliothécaires est le troisième élément à considérer dans une politique de la lecture. Ce point prend toute son importance du fait que ce sont les bibliothécaires qui sont les principaux animateurs des bibliothèques et qui jouent de ce fait un rôle significatif dans le développement culturel. **"Bien entendu"**, comme le rappelle l'Association des bibliothécaires du Québec, **le bibliothécaire ne réclame pas être le seul agent culturel, mais un programme d'action culturelle qui négligerait l'aspect diffusion documentaire de cette culture mettrait en jeu son enjeu culturel"** (79). On rejoint ici une idée affirmée au début du chapitre, à savoir l'importance de la lecture dans une politique culturelle.

L'animation des bibliothèques débute avec l'engagement de personnel compétent et, à ce propos, la Corporation des bibliothécaires professionnels de Québec reproche au ministère des Affaires culturelles **"... l'abandon de la subvention pour l'embauche de bibliothécaires professionnels dans les bibliothèques publiques"** (80). Le Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière (81) et le Comité des bibliothèques publiques de la région du Nord (82) insistent également sur l'engagement d'un personnel compétent. Enfin, quelques autres interve-

nants attirent l'attention du ministre sur l'importance de favoriser le perfectionnement des bibliothécaires, car la formation n'est pas acquise une fois pour toute (83).

Campagne de sensibilisation de la population, informatisation des catalogues, compétence du personnel sont les éléments qui reviennent le plus souvent. Les participants ont formulé d'autres recommandations qui se rattachent à une politique de la lecture, mais qui peuvent, à l'occasion, en dépasser le contexte.*

En premier lieu, la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal (84), la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, et le Regroupement des bibliothèques publiques de la Rive-Sud (85) sont d'avis qu'il faut revoir la Loi des bibliothèques publiques. Pour ce dernier organisme, il faut préciser le rôle, les buts et les objectifs de cette loi et définir les responsabilités des divers paliers de gouvernement dans la création et le financement d'une bibliothèque publique.

En second lieu, le Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière (86) et la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie (87) recommandent de revoir l'attribution de subventions pour, d'une part faire en sorte que les normes minimales de fonctionnement d'une bibliothèque soient respectées et, d'autre part pour que le plan de développement des BCP soit suivi tel que prévu. Dans le même sens, la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides (88) et la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal (89) proposent que l'on trouve des mesures pour appuyer les municipalités dans leur effort de financement et d'aménagement de leur bibliothèque.

De plus, le cégep de Sherbrooke parle d'instaurer un dépôt régional dans le but "... **d'absorber le trop plein de documentation...**" (90) des institutions et de conserver le patrimoine régional. Dans le même ordre d'idée, le cégep demande que le ministère des Affaires culturelles fasse pression sur le ministère des Communications pour favoriser la réouverture du centre de documentation à Sherbrooke. Le cégep souhaiterait, en outre, un rapprochement entre la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie et la Cinémathèque communautaire de l'Estrie. Quant au Comité de la bibliothèque municipale de Jonquière, on voudrait voir se développer des "... **collections multi médias...** (91) et, par conséquent, voir les locaux de la bibliothèque être aménagés à cet effet.

Enfin, un dernier intervenant nous rapproche davantage d'une politique de la lecture et résume presque toutes les mesures qui ont déjà été proposées. A partir d'un programme d'éducation populaire jusqu'à une

---

* L'expression "**politique de la lecture**" a ici un sens englobant.

campagne orchestrée de promotion avec le Salon du livre de Montréal, en passant par la révision des normes d'aménagement et les rencontres d'écrivains (ce à quoi monsieur Gérard Pourcel, à Alma, faisait également allusion) (92), Communication-Jeunesse dresse une liste de moyens pour appuyer une politique de la lecture. Cette liste est trop longue pour être citée en entier, mais elle constitue une bonne source de références pour l'avenir (93).

RÉFÉRENCES

(1) M. 42-01, p. 7-8-9 et 10; M. 61-09, p. 7; M. 61-11, p. 1;
M. 64-15, p. 3-4. M. 68-32, p. 4-5 et 6; M. 82-01, p. 4;

(2) M. 64-15, p. 3-4;

(3) M. 42-01, p. 10;

(4) M. 12-51, p. 24-25; M. 14-55, p. 2;
M. 23-05, p. 1-3-4-5-6 et 7; M. 31-03, p. 4;
M. 51-29, p. 5 et 11; M. 61-09, p. 5; M. 68-42, p. 6;
M. 71-06, p. 7; M. 67-01, p. 3; M. 71-06, p. 10;
M. 82-01, p. 3;

(5) M. 71-06, p. 10;

(6) M. 51-29, p. 11;

(7) M. 23-05, p. 6-7;

(8) M. 61-09, p. 12;

(9) M. 61-08, p. 2;

(10) M. 64-15, p. 5;

(11) M. 51-25, p. 2-3;

(12) M. 22-02, p. 5;

(13) M. 68-31, p. 4;

(14) M. 11-54, p. 16;

(15) M. 11-54, p. 9 et 16; M. 21-02, p. 7-8; M. 61-08, p. 3;
M. 64-15, p. 5; M. 65-11, p. 8;

(16) M. 65-11, p. 8;

(17) M. 51-29, p. 10;

(18) M. 31-12, p. 20;

(19) M. 21-19, p. 4;

(20) M. 92-09, p. 4;

(21) M. 21-02, p. 7-8;

(22) M. 82-11, p. 3;

(23) M. 61-08, p. 3;

(24) M. 31-12, p. 20;

(25) M. 61-08, p. 3;

(26) M. 67-15, p. 7, 8 et 9;

(27) M. 65-11, p. 7;

(28) M. 51-29, p. 2;

(29) M. 31-03, p. 8; M. 82-01, p. 7-8; M. 82-05, p. 5;

(30) M. 31-03, p. 15; M. 71-06, p. 9-13; M. 92-09, p. 6;

(31) M. 92-09, p. 6;

(32) M. 51-29, p. 3; M. 71-06, p. 8; M. 31-03, p. 2;

(33) M. 61-09, p. 9;

(34) M. 51-29, p. 3-8;

(35) M. 71-06, p. 6;

(36) M. 12-54, p. 2;

(37) M. 21-02, p. 7-8;

(38) M. 71-06, p. 12;

(39) M. 22-02, p. 3-4;

(40) M. 42-01, p. 8; M. 51-29, p. 4; M. 61-09, p. 1,11 et 12; M. 71-06, p. 11;

(41) M. 61-09, p. 12;

(42) M. 68-31, p. 4;

(43) M. 64-15, p. 5;

(44) M. 61-08, p. 2-3;

(45) M. 23-14, p. 5;

(46) M. 68-43, p. 6;

(47) M. 64-14, p. 10-11;

(48) M. 67-01, p. 6-7;

(49) M. 22-02, p. 1;

(50) M. 41-02, p. 4-5;

(51) M. 41-02, p. 6;

(52) M. 68-33, p. 3;

(53) M. 68-33, p. 2;

(54) M. 23-14, p. 2;

(55) M. 64-15, p. 7;

(56) M. 68-38, p. 4;

(57) M. 68-39, p. 1;

(58) M. 81-01, p. 21;

(59) M. 82-01, p. 9;

(60) M. 67-01, p. 6-7;

(61) M. 22-02, p. 5; M. 31-03, p. 12; M. 41-02, p. 5;
M. 61-08, p. 2; M. 61-25, p. 5; M. 62-02, p. 6-7;
M. 64-15, p. 6; M. 68-32, p. 3; M. 81-01, p. 21;
M. 82-01, p. 10-11; M. 68-39, p. 3;

(62) M. 23-14, p. 3; M. 61-08, p. 1-2; M. 64-14, p. 7-8;
M. 64-15, p. 6-7; M. 68-04, p. 6; M. 68-32, p. 3-4;
M. 68-33, p. 5-6;

(63) M. 68-04, p. 6;

(64) ibid

(65) M. 61-08, p. 1-2;

(66) M. 64-15, p. 6;

(67) M. 68-32, p. 4;

(68) M. 64-14, p. 7-8;

(69) M. 68-32, p. 3;

(70) M. 68-04, p. 9;

(71) M. 61-09, p. 21

(72) M. 62-02, p. 5;

(73) M. 23-14, p. 3;

(74) M. 61-09, p. 21; cf. aussi M. 62-02, p. 5; M. 41-02, p. 8;

(75) M. 68-33, p. 5;

(76) M. 68-22, p. 5-6; cf. aussi M. 68-32, p. 1-2;
M. 68-73, p. 15-16;

(77) M. 23-14, p. 2; M. 64-15, p. 7-8; M. 68-32, p. 2;

(78) M. 68-33, p. 5-6;

(79) M. 68-31, p. 3;

(80) M. 68-33, p. 5;

(81) M. 22-02, p. 2-6;

(82) M. 61-08, p. 2-3;

(83) M. 22-02, p. 5-6; M. 61-25, p. 6; M. 82-11, p. 3-4;

(84) M. 68-32, p. 1-2;

(85) M. 64-15, p. 4-5;

(86) M. 22-02, p. 4;

(87) M. 51-29, p. 13;

(88) M. 61-09, p. 21;

(89) M. 68-32, p. 1-2;

(90) M. 51-26, p. 4;

(91) M. 22-02, p. 6;

(92) cf. M. 23-09;

(93) M. 68-39, p. 3-4;

B- Les musées dans le développement culturel

C'est sous la rubrique des outils de développement culturel qu'il faut situer les interventions portant sur les musées. Après les bibliothèques, ce sont les musées qui ont le plus attiré l'attention des intervenants culturels.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants culturels selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Musées	5	3	2	3	10	12	10	1	2	5	--	53
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	8%	7%	4%	9%	15%	10%	10%	4%	9%	16%	--	10%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Musées	Total	Musées / Total
1. Maisons d'enseignement	3 6%	31 5%	10%
2. Municipalités	3 6%	34 6%	9%
3. Organismes de concertation	1 1%	34 6%	3%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 8%	44 8%	9%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	7 13%	59 11%	12%
6. Groupes d'intérêt culturel	11 21%	69 13%	16%
7. Organismes de production	2 4%	75 14%	3%
8. Organismes de diffusion	15 28%	101 18%	15%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	2 4%	11 2%	18%
11. Individus	4 8%	48 9%	8%
12. Autres	1 1%	13 2%	8%
TOTAL	53	551	10%

On doit d'abord noter que 10% des intervenants culturels ont fait allusion à la dimension muséologique du développement culturel. C'est quantitativement un peu moins important que pour les bibliothèques publiques. Le premier tableau permet de constater que le pourcentage des participants n'est pas très fort pour chacune des régions. Il n'y a d'ailleurs pas d'écart important par rapport à la moyenne générale de 10%. Le second tableau amène un genre de remarques un peu semblable. Le pourcentage d'intervenants de chacune des catégories est relativement bas, à l'exception des organismes de diffusion qui représentent 28% de tous les intervenants sur ce sujet. Toutefois, ce chiffre doit être nuancé puisque les 15 intervenants de cette catégorie signifient seulement 15% de l'ensemble de la catégorie. Bref, on peut dire que l'aspect muséologique est présent partout, mais qu'il n'est pas prédominant.

Analyse du contenu*

On ne retrouve pas d'idée qui s'impose avec force dans l'ensemble des opinions émises. L'image que l'on retient est celle d'une assez grande diversité de points de vue, tous complémentaires les uns des autres. Il sera d'abord question du rôle des musées, ensuite des besoins et des principaux problèmes des musées, et enfin, des demandes des participants. Il s'agit, bien sûr, des demandes autres que celles de nouveaux musées ou de réaménagment de lieux.

Rôle des musées

Quelques intervenants culturels ont abordé sécifiquement la question du rôle des musées. En insistant sur le rayonnement du Musée régional de Rimouski, Diane Paquin décrit le rôle d'un musée en ces termes:"**Le musée de Rimouski aura dix ans d'existence le 24 juin 1982, il a joué et jouera un rôle toujours plus important de diffusion de l'action culturelle. Ces rôles de diffusion, d'éducation et d'animation par la présentation d'expositions et d'activités parallèles ou reliées à celles-ci ont créé chez le public-visiteur, des besoins reliés aux services déjà offerts**" (1).

Les éléments de cette définition présentent le musée sous l'aspect de ses rapports avec la communauté environnante. Les Amis des beaux arts de Sherbrooke reprennent, en d'autres mots, la même réalité en disant qu'un "**... musée ne peut plus être un édifice abritant une collection**

---

* Avant d'entrer dans le détail des interventions, il importe de rappeler que toutes les demandes de nouveaux musées de même que les demandes de rénovation ou de réaménagement sont contenues dans le chapitre sur les équipements.

arrêtée mais une oeuvre en interaction constante avec le milieu et une réponse aux attentes de celui-ci" (2). L'Ecomusée de la maison du Fier monde va dans le même sens (3) de même que le Musée de la mer aux Îles-de-la-Madeleine. Le Musée de Sept-Iles attire l'attention sur un autre élément de l'action des musées: **"la recherche fondamentale"** (4). Et enfin, la Société historique de la Gaspésie définit très bien le rôle des musées, même si les ressources requises sont insuffisantes pour en réaliser tous les éléments: **"Le rôle scientifique et culturel d'un musée se résume à l'acquisition de collections, à la conservation des collections, à l'étude ou recherche sur les collections et à la mise en valeur des collections par des expositions, des activités d'animation et des publications"** (5).

Le Musée régional de Rimouski a souligné au passage le rôle éducatif du musée. Plusieurs autres interventions sont revenues sur ce sujet pour en préciser quelque peu les contours. Dans le contexte de la recherche de nouveaux partenaires régionaux, la Société des musées québécois écrit: **"En plus de leurs rôles de conservation, de recherche et de mise en valeur, les musées mettent l'emphase sur leur rôle éducatif, participant ainsi à une nouvelle pédagogie dans les milieux scolaires et apportant une nouvelle dimension au développement affectif et cognitif de l'enfant"** (6). La Société historique de la Gaspésie (7) et l'Institut des arts du Saguenay (8) tiennent des propos analogues, l'Institut des arts du Saguenay soulignant au passage que l'action éducative des musées a surtout été favorisée par des **"projets sporadiques fédéraux"**. D'autres intervenants culturels vont plus loin et proposent l'utilisation d'enseignants en disponibilité pour faire de l'animation dans les musées (9). Le Musée régional de Rimouski suggère même que le ministère de l'Education soit tenu de verser une subvention aux musées, subvention qui soit proportionnelle au nombre de groupes d'étudiants qui y viennent (10). Il n'y a pas lieu de développer davantage le sujet puisqu'il en a été question lors de l'étude des rapports entre les Affaires culturelles et l'Education.

Toutefois, entre le rêve et la réalité, il semble y avoir une distance que plusieurs intervenants culturels ont tenté de décrire, faute de pouvoir la combler. Pour exprimer son rêve, le Musée régional de Rimouski emprunte les paroles prononcées, l'année dernière à Chicoutimi, par Jacques Bachant lors du congrès de la Société des musées québécois. Cet exposé avait pour titre Le musée et ses partenaires dans le développement culturel régional. Il serait évidememnt trop long de citer l'extrait en son entier, mais on y constate qu'il reste encore beaucoup à faire (11).

Le Musée régional de Rimouski parle même de crise dans le réseau des musées: crise financière dans un premier temps, et manque de personnel qualifié dans le second, notamment dans les régions éloignées des grands centres urbains (12). Quelle est donc la nature des problèmes rencontrés dans les musées ?

Fondamentalement, le Musée régional de Rimouski déplore l'absence de politique dans le domaine des musées: "**... nous n'avons toujours pas de politiques de musées bien arrêtées ...**" (13). Le Musée Maria-Chapdeleine déplore aussi l'absence d'une telle politique. Et parlant de la collection de l'Etat, le Conseil de la gravure fait le même constat lorsqu'il déclare: "**En ce moment, nous croyons que nous pourrions plutôt parler d'inexistence de politique**" (14). La nécessité de planification de l'avenir (15) (c'est l'objet d'une politique) résume les besoins du réseau des musées. Il faut passer en revue, maintenant, les principales difficultés auxquelles la politique devrait apporter des solutions.

Nous nous arrêterons d'abord au problème de financement des musées. C'est là même un des problèmes majeurs. A ce propos, le Musée d'Art de Joliette rappelle au ministre des Affaires culturelles que si "**... des actions ne sont pas entreprises et si des moyens d'aide financière ne sont pas trouvés rapidement, le monde muséologique du Québec tout entier risque de se retrouver plusieurs années en arrière et le Québec risque de perdre tout le patrimoine qui lui reste; il en va de même pour la création artistique**" (16). Ce point de vue est corroboré par quelques autres intervenants, dont l'Association des centres d'expositions et de musées d'Abitibi-Témiscamingue (17), la Société du musée Laurier (18) et le Musée régional et la Corporation des musées historiques à St-Jean sur Richelieu qui souligne qu'en "**demandant aux musées de s'autofinancer, c'est qu'on ne considère pas que la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine concernent le gouvernement**" (19). La Conférence des maires de banlieue de Montréal va d'ailleurs dans le même sens en disant: "**Un contrôle doit être assuré d'une partie du bien culturel pour que ces investissements ne donnent pas lieu à des spéculations abusives, que le Québec ne se retrouve pas dépossédé de son patrimoine**" (20). C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la demande des organismes des mesures fiscales. Ces mesures visent essentiellement à favoriser l'autofinancement et à encourager le don d'oeuvres d'art pour enrichir les collections des musées* et éviter la dispersion de notre patrimoine à l'étranger.

Toujours dans l'ordre du financement des musées, quelques intervenants proposent que le ministère des Affaires culturelles entreprenne des négociations avec le gouvernement Fédéral dans le but de récupérer des montants d'argent et ensuite les redistribuer aux musées. Le Musée régional de Rimouski (22) et le Centre d'exposition Mont-Laurier (23) appuient cette manière de voir. Autre point de négociation avec le gouvernement Fédéral, la Société des musées québécois recommande "**... un protocole d'entente fédéral-provincial touchant le programme d'indemni-**

---

* Le Musée de Baie Comeau rend compte d'une enquête qui révèle qu'une grande partie de notre patrimoine a été conservé dans les familles ou par des collectionneurs privés (21).

sation des expositions itinérantes. Ce programme aurait une conséquence directe sur la réduction des coûts de production des expositions itinérantes" (24).

Si l'argent est le nerf de la guerre, c'est le personnel qui mène les opérations. Là encore, un problème tout aussi sérieux se pose puisqu'on manque de personnel ou que celui qui est en place n'a pas toujours la formation suffisante. Le Musée d'Art de Joliette offre une excellente illustration du manque de personnel. **"Un personnel de quatre personnes (...) arrive à faire survivre le Musée mais non à remplir toutes les tâches de protection, de recherche, de mise en valeur, de diffusion et d'éducation de ses nombreux artéfacts le tout à cause, comme dans tous les musées du Québec, d'un manque de fonds découlant la plupart du temps d'un manque d'avantages pour les individus ou compagnies qui pourraient investir financièrement dans les industries culturelles et qui préfèrent investir dans les sports parce que politiquement et socialement les retombées sont plus rapides et plus palpables"** (25). Une expérience du même ordre est vécue au Musée régional de Gaspé, où, nous révèle la Société historique de la Gaspésie, **"le travailleur culturel en milieu muséologique vit d'espoir et d'essoufflement"** (26). Le Musée régional de Rimouski rend le même témoignage en insistant notamment sur le **"problème de continuité"** (27) du service vu la limitation du personnel permanent.

Les lacunes dans la formation du personnel viennent amplifier encore davantage le manque de personnel. A cet égard, la Société des musées québécois représente bien le point de vue de tous les intervenants sur cette question. Après un rappel du Rapport Jentel, la Société des musées québécois souligne qu'elle demeure le seul organisme à offrir un programme de formation et de perfectionnement au personnel des institutions muséologiques. La Société s'étonne de **"... l'indifférence actuelle du ministère des Affaires culturelles dans le dossier de la formation en muséologie"** et demande d'être appuyée dans sa démarche auprès des universités dans le but d'en arriver à l'élaboration d'un programme universitaire de formation en muséologie qui réponde aux besoins du personnel oeuvrant dans les musées (28). Le Musée régional de Rimouski (29), l'Association des centres d'exposition et des musées de l'Abitibi-Témiscamingue (30) et l'Institut des arts du Saguenay (31) appuient la Société des musées québécois dans sa démarche.

Autre point qui suscite l'intérêt des intervenants culturels: l'ensemble des rapports de la clientèle des musées avec le ministère des Affaires culturelles. Ces rapports sont de natures multiples et, généralement, ceux qui en parlent explicitement en parlent de façon négative. On reproche au Ministère, c'est le Musée d'Art de Joliette qui parle, de maintenir une politique voulant que les musées emploient un animateur sans pour autant réserver un poste budgétaire à cet effet (32); on remarque l'accès difficile à certains fonctionnaires (33); on estime que les normes budgétaires sont trop strictes pour des milieux particuliers, comme c'est le cas à la réserve indienne d'Odanak (34)... Il

n'y a pas lieu d'insister. Un chapitre particulier fera le point sur cette question.

Dans le contexte des rapports du ministère avec ses clientèles, quelques intervenants mentionnent le désir de voir leur organisme accrédité par le ministère des Affaires culturelles. Cela n'est pas, cependant, toujours fait dans le but d'obtenir des subventions, par exemple, la situation de la Fondation Zénon Alarie (35) bien que cette motivation ne soit pas à exclure. Outre la demande de reconnaissance de la Fondation Zénon Alarie, il est possible de recueillir trois autres requêtes de même nature. L'Université du Québec à Montréal voudrait que sa galerie d'art reçoive le titre de **"musée d'art ou l'équivalent"** (36) vu les difficultés importantes qui sont reliées à l'utilisation d'une salle à but non lucratif. Le Musée régional du Haut-Richelieu souhaiterait être l'objet d'une accréditation afin de s'attirer **"... la confiance des citoyens et organismes locaux..."** (37). L'Ecomusée de la maison du Fier monde aimerait que le gouvernement du Québec reconnaisse les écomusées, un **"phénomène unique en Amérique du Nord"** (38). Toujours en ce qui concerne l'accréditation, l'Association des centres d'expositions et des musées de l'Abitibi-Témiscamingue déplore la difficulté de planifier l'avenir **"... puisqu'aucune garantie d'accréditation ou de financement n'est accordée sur une période de plus d'une année ..."** (39). Enfin, pour clore le débat, le Musée de Sept-Iles fait clairement apparaître la contradiction dans laquelle se retrouvent les organismes qui veulent être considérés comme des musées. Cela a trait aux collections: **"la boucle est ainsi bouclée: pour obtenir le statut de musée, il faut le justifier par ses collections et pour posséder des collections suffisantes (quantitatives et qualitatives), il faut entre autre, avoir les infrastructures nécessaires pour les accueillir"** (40).

Les quelques lignes qui suivent ne développent pas un autre volet des rapports entre le Ministère et ses clientèles, elles concernent les rapports des personnes oeuvrant dans les musées avec les conseils régionaux de la culture. Il y a trois intervenants seulement qui font allusion à ces rapports. Pour l'un, les conseils régionaux de la culture sont des créatures planifiées par des fonctionnaires hors-régions (41), pour un autre, ces conseils **"ne pourraient-ils pas demeurer partenaires sans devenir intermédiaires"** (42) et pour un troisième de la région de l'Estrie, le conseil régional de la culture devrait jouer un rôle actif pour hâter la création du musée régional à Sherbrooke (43). Ces témoignages, le moins qu'on puisse dire, ne convergent pas.

Dernier aspect des difficultés à résoudre dans le cadre d'une politique d'ensemble: la concertation entre les musées. Il y a d'abord une volonté manifeste à cet égard: **"Nous ressentons de plus en plus**, écrit l'Institut des Arts du Saguenay, **à travers le réseau des musées du Québec, une volonté d'échanges interégionaux"** (44). Le Musée régional Laure Conan va dans le même sens et réitère sa **"... foi la plus vive dans le développement du réseau des Musées, véritable toile de fond de**

notre culture et de notre histoire" (45). Quant au Comité du patrimoine de l'Estrie, il insiste pour que l'on rende prioritaire la concertation régionale entre les musées (46). Il va de soi que l'un des moyens à privilégier pour réaliser cette concertation est la mise sur pied d'expositions itinérantes. C'est ce que souhaite l'Institut des Arts du Saguenay: **"nous croyons qu'il devrait exister un programme favorisant l'implantation d'un réseau d'expositions itinérantes provenant des différentes régions du Québec, mettant ainsi en valeur notre patrimoine régional"** (47). Pour un tel projet ou pour des expositions d'autres natures, Yves Gonthier, intervenant à titre personnel, souhaite l'implication du Musée du Québec pour coordonner les activités.

Il convient de terminer l'analyse des interventions portant sur les musées en faisant état des demandes particulières qui ont été formulées. Encore une fois, il s'agit des demandes autres que les demandes de nouveaux équipements puisque ces dernières sont contenues dans le chapitre précédent.

Parmi toutes les demandes qui ont été formulées, une place à part doit être faite à l'accessibilité de la population au Musée des Beaux-Arts. La Conférence des maires de la banlieue de Montréal estime qu'une **"... réflexion importante doit être apportée à l'accessibilité des résidants du territoire de la CUM et de la région montréalaise et des Québécois et Québécoises à toutes les activités du Musée des Beaux-Arts, lequel doit être considéré comme un lieu de culture ouvert à tous"** (49).

Quant au Musée d'art contemporain, l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre pose le problème de sa localisation et déplore le manque de locaux adéquats pour montrer la collection permanente que le musée possède (50).

Enfin, il est difficile de présenter les autres demandes autrement qu'en procédant par énumération. La Société des musées québécois demande un agent culturel spécialement affecté au dossier des musées dans les bureaux régionaux, sans, cependant, exiger que ce soit sa seule responsabilité (51); le Musée régional et la Corporation des musées historiques de St-Jean sur Richelieu souhaite une personne permanente pour assumer la continuité des activités de cet organisme (52); le Musée maritime Bernier demande l'aide du ministère dans sa recherche de nouveaux partenaires en vue de créer une fondation pour appuyer le musée; la Ville de Chicoutimi exprime l'avis que si le Musée du Saguenay était situé à Chicoutimi, les autres villes de la région devraient contribuer à son financement (53). Enfin, la Société des musées québécois fait deux recommandations majeures: la première concerne **"... l'organisation d'un programme structuré permettant ENFIN la réalisation de l'inventaire et du catalogue de nos collections muésologiques"** (54) et la seconde consiste en la **"... création d'une Commission des musées au sein du ministère des Affaires culturelles"** (55).

Avant de terminer, il faut faire état de la demande de la Corporation du musée des sciences de la nature: rappelant l'importance de la culture scientifique, cet organisme demande l'appui du ministre pour la création d'un musée des sciences de la nature. Cette intervention a été faite à Trois-Rivières.

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-60, p. 4;

(2) M. 51-43, p. 3;

(3) cf. M. 68-69;

(4) M. 92-03, p. 6;

(5) M. 14-51, p. 8-9;

(6) M. 68-06, p. 5;

(7) M. 14-51, p. 5;

(8) M. 22-08, p. 6-7;

(9) M. 11-60, p. 9; M. 51-40, p. 5; M. 68-06, p. 6-7;

(10) M. 11-60, p. 9;

(11) M. 11-60, p. 6;

(12) ibid, p. 3-4;

(13) ibid, p. 3;

(14) M. 68-25, p. 28;

(15) M. 82-02, p. 2-3;

(16) M. 62-11, p. 3;

(17) M. 81-02, p. 2-3;

(18) M. 41-09, p. 8;

(19) M. 67-06, p. 5;

(20) M. 68-73, p. 12-13;

(21) M. 91-02, p. 2-3;

(22) M. 11-60, p. 10;

(23) M. 72-03, p. 11;

(24) M. 68-06, p. 14;

(25) M. 62-11, p. 3

(26) M. 14-51, p. 8-9;

(27) M. 11-60, p. 4-5-6;

(28) M. 68-06, p. 12-13;

(29) M. 11-60, p. 7;

(30) M. 81-02, p. 2-3;

(31) M. 22-08, p. 6;

(32) M. 62-11, p. 3;

(33) cf. M. 11-70, p. 7; M. 66-13, p. 10; M. 67-06, p. 5;

(34) M. 42-08, p. 2;

(35) M. 61-15, p. 1;

(36) M. 68-28, p. 17-18;

(37) M. 67-08, p. 3-4;

(38) M. 68-89, p. 2;

(39) M. 81-02, p. 3;

(40) M. 92-03, p. 6;

(41) M. 67-06, p. 5;

(42) M. 41-09, p. 7-8;

(43) M. 51-55, p. 10-11;

(44) M. 22-08, p. 5;

(45) M. 34-09, p. 6-7;

(46) M. 51-33, p. 12;

(47) M. 22-08, p. 5;

(48) M. 14-55, p. 2;

(49) M. 68-73, p. 12.

(50) M. 68-91, p. 5;

(51) M. 68-06, p. 5;

(52) M. 67-06, p. 2;

(53) M. 21-02, p. 9;

(54) M. 68-06, p. 11;

(55) M. 68-06, p. 17;

C- Le réseau des archives publiques

Parmi les institutions de développement culturel, il faut compter les centres d'archives soutenus par le ministère des Affaires culturelles. Ces institutions jouent un rôle important dans le développement culturel parce que l'avenir se construit toujours sur le passé et que les archives conservent notre mémoire collective.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Archives	8	1	3	0	4	1	3	1	0	1	--	22
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	2%	6%	0%	6%	1%	3%	5%	0%	3%	--	4%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Archives	Total	Archives / Total
1. Maisons d'enseignement	2 9%	31 5%	6%
2. Municipalités	2 9%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	0 0%	34 6%	0%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	0 0%	44 8%	0%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	1 5%	59 11%	2%
6. Groupes d'intérêt culturel	12 55%	69 13%	17%
7. Organismes de production	0 0%	75 14%	0%
8. Organismes de diffusion	3 12%	101 18%	3%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	1 5%	48 9%	2%
12. Autres	1 5%	13 2%	8%
TOTAL	22	551	4%

Ces données méritent quelques commentaires.

Il faut prendre note, dans un premier temps, que le pourcentage des intervenants culturels ayant parlé des archives est de 4%. Cela signifie, globalement, moins du tiers de ce que nous avons recueilli pour les bibliothèques et moins de la moitié par rapport aux musées. On ne peut donc pas dire qu'il s'agit là d'une préoccupation majeure de la part des intervenants culturels.

Le premier tableau laisse voir que les intervenants sont peu nombreux dans toutes les régions, à l'exception de la région du Bas-St-Laurent où on observe une préoccupation plus marquée pour ce sujet. C'est l'étendue du territoire qui est à l'origine de cet intérêt, en ce sens que plusieurs intervenants sont venus s'opposer au transfert des archives de la Gaspésie vers Rimouski. Tous les intervenants de la région de l'Est du Québec ayant parlé des archives ont soulevé cette question.

Le point d'intérêt du second tableau se situe à la catégorie des groupes d'intérêt culturel. Plus de la moitié de tous les intervenants culturels sur les archives s'y retrouvent. Même si ces intervenants ne représentent que 17% de l'ensemble de cette catégorie, on peut dire sans craindre de se tromper que ce pourcentage représente pas loin de la totalité des sociétés historiques. Il faut se rappeler que les sociétés historiques ont été classifiées dans la catégorie des groupes d'intérêt culturel.

Analyse du contenu

L'analyse des points de vue exprimés par les participants se fera dans l'ordre suivant: le rôle des archives, la régionalisation des archives, l'accessibilité des archives, les difficultés dans le secteur des archives et la demande d'une loi sur les archives.

Rôle des archives

Même si c'est la régionalisation qui retient massivement l'attention des intervenants culturels, il convient toutefois de commencer cette analyse en parlant du rôle des archives.

Deux intervenants, tous deux de Montréal-centre, parlent explicitement du rôle des archives nationales. Le Fédération des sociétés d'histoire du Québec se limite à rappeler le mandat de ces institutions en disant: **"les Archives nationales du Québec ont le mandat de conserver et de rendre accessible notre patrimoine archivistique"** (1). Le deuxième organisme à avoir parlé directement du rôle des archives est le Centre canadien d'architecture. Cet organisme estime que les Archives nationales devraient trouver le moyen de mettre en valeur les travaux des

chercheurs afin de les rendre utiles au maximum. **"N'aurait-il pas lieu que les membres des Archives nationales à Montréal soient aux aguets pour identifier ces recherches qui pourraient être d'intérêt pour eux et pour la collectivité et que se mettent en place à cette occasion des programmes conjoints, initiés par les Archives nationales qui inviteraient ces chercheurs à continuer un peu plus à fond leurs recherches, fussent-elles au niveau des catalogues ou du dépouillement d'archives, de façon à les compléter en vue de les publier et de rendre disponible le fruit de leurs labeurs"** (2). La suggestion du Centre canadien d'architecture permettrait donc aux Archives nationales d'assumer plus complètement leur rôle.

Régionalisation des archives

Si tous les intervenants n'ont pas explicitement parlé de la régionalisation des Archives nationales, presque tous sont intervenus dans le contexte de la régionalisation. A propos de régionalisation des Archives nationales, les intervenants culturels évoquent cinq points particuliers. Ils parlent de leur approbation de la politique de régionalisation, de l'évaluation du niveau d'implantation de cette politique, du problème particulier de la région du Bas-St-Laurent, de la création de conseils régionaux des archives et du rôle de l'archiviste.

Quelques intervenants apportent un appui non-équivoque à la régionalisation des Archives nationales. L'Institut d'histoire de l'Amérique française dit à cet égard: **"cette décentralisation a été accueillie favorablement par les chercheurs de tous les milieux, car elle favorise la recherche ..."** (3). Le Comité du patrimoine de l'Estrie (4), la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (5), et monsieur Antonio Lechasseur de Rimouski (6) accordent également leur soutien à la régionalisation des archives. Les deux autres intervenants vont aussi dans le même sens. La Société historique du Golfe se réjouit de l'implantation du Centre des Archives nationales à Sept-Iles. On se réjouit certes du site choisi, mais cela constitue aussi un témoignage en faveur de la régionalisation des archives. Autre appui, celui de nombreuses sociétés de généalogie qui ont prêté leurs fonds d'archives aux centres régionaux d'archives. C'est ce que rapporte la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (7). On peut clairement dire que si la régionalisation des Archives était mal perçue par ces sociétés, cette forme de collaboration n'aurait jamais existée.

Il reste cependant encore beaucoup à faire pour compléter l'implantation de la politique de régionalisation des Archives. Sur ce point précis, la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec, après avoir félicité le ministère des Affaires culturelles de cette initiative, continue cependant en ces termes **"il reste encore beaucoup à faire"** (8). Le Centre canadien d'architecture, pour sa part, constate que la mise en valeur des Archives nationales ne progresse pas ... **"au rythme**

qu'il leur serait possible d'atteindre si ces archives utilisaient à fond les leviers disponibles que leur offrent les groupements régionaux" (9). Deux intervenants ne constituent certes pas un échantillonnage suffisant, mais il s'agit en l'occurence d'organismes importants. Donc beaucoup reste encore à faire et le moyen d'y parvenir est d'utiliser au maximum les ressources des régions.

Dans la région du Bas St-Laurent, plusieurs participants ont soulevé la question de la concentration des archives à Rimouski. Dans ce coin du Québec, la régionalisation ne veut pas uniquement dire la création d'un centre régional des archives dans chacune des régions, cela veut dire aussi "régionaliser dans la région". Trois intervenants culturels, la Société historique de la Gaspésie (10), l'Université du Québec à Rimouski (11) et l'historien Mario Mimeault (12) sont venus demander au ministre, monsieur Clément Richard, de doter la Gaspésie d'un centre régional des archives comme il en existe un à Rimouski. "Pourquoi, demande la Société historique de la Gaspésie, arracher du milieu des témoins culturels aussi précieux que des archives ? Pourquoi, avant de construire une boîte à Rimouski, ne pas consolider des dépôts d'archives déjà existants à Rimouski, à Matane, à Ste-Anne-des-Monts et à Gaspé ?" (13) Et l'historien Mario Mimeault de continuer: "Nous préférerions, si une véritable politique régionale ne se réalisait pas, voir ces archives de la Gaspésie demeurer dans les palais de justice de Percé et New-Carlisle malgré des conditions de préservation de moindre qualité". Des rénovations pourraient alors être envisagées à ces deux endroits. Le message est donc clair, les intervenants culturels de la Gaspésie veulent conserver les archives dans leur milieu. Monsieur Mimeault invoque d'ailleurs un précédent, rappelant que "Radio-Québec a récemment créé une division administrative strictement gaspésienne, détachée du Bas St-Laurent..." (14).

Autre aspect se rapportant à la régionalisation, la Ville d'Asbestos et monsieur Antonio Lechasseur soumettent au ministre, des suggestions en vue de créer de nouveaux organismes régionaux. La Ville d'Asbestos croit qu'il serait utile de créer "... des sociétés régionales de conservation du patrimoine des municipalités du Québec. Une telle société, assistée par le ministère des Affaires culturelles, pourrait regrouper les historiens ou archivistes locaux et leur donner à la fois la formation, l'information et l'aide matérielle nécessaire à la poursuite de leurs travaux" (15).

Monsieur Antonio Lechasseur propose des organismes ayant le nom de conseils régionaux des archives et dont le mandat serait de "... conseiller le personnel en région et de gérer à cette échelle le programme de subvention des ANQ. Un représentant de chaque région pourrait siéger sur le Conseil national des archives qui naîtra bientôt avec l'adoption de la loi des Archives" (16).

Un mot sur le rôle des archivistes avant de clore le sujet de la régionalisation des archives. Dans le contexte de la régionalisation, l'Uni-

versité du Québec à Rimouski propose de modifier le rôle traditionnel de l'archiviste conservateur pour lui faire jouer un rôle d'archiviste itinérant sur le territoire de la région. **"Le rôle de l'archiviste régional serait en quelque sorte celui d'un expert-conseil pour tout ce qui regarde le domaine de l'archivistique; ce rôle technique compléterait efficacement celui, toujours nécessaire, de spécialiste de notre histoire régionale"** (17).

Accessibilité des archives

L'accessibilité des archives commence par leur connaissance. Les centres régionaux d'archives sont certainement connus des spécialistes du domaine, mais il ne semble pas que la population en général les connaisse beaucoup. Une expérience intéressante est en cours au cégep de Sept-Iles. On a introduit dans le programme institutionnel en sciences humaines un cours d'histoire régionale en collaboration avec le Centre des archives nationales à Sept-Iles. Cette expérience est très positive et de nature à mieux faire connaître les archives (23). Le groupe Message d'une rivière signale aussi que les centres régionaux d'archives sont des institutions culturelles méconnues (18). Quant à l'accès aux locaux des archives, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (19), le Comité du patrimoine de l'Estrie (20), la Société généalogique des Cantons de l'Est (21) et l'Institut d'histoire de l'Amérique française (22) sont unanimes à réclamer l'ouverture des centres d'archives en soirée et le samedi. Cela est parfaitement compréhensible vu que beaucoup de chercheurs mènent leurs travaux pendant les heures de loisirs.

Il va de soi que l'accessibilité des archives est en rapport direct avec les heures d'ouverture, mais il est un autre sens à l'accessibilité sur lequel nous devons maintenant nous arrêter. **"Suffit-il,** nous dit M. Camil Girard, **d'avoir un local, des milliers de pieds linéaires de papier, deux employés dévoués et des portes grandes ouvertes pour croire que les archives sont accessibles ? Bien sûr que non. Car après avoir recueilli les fonds, il faut les organiser, créer des instruments de recherche pour faciliter l'accès aux documents"** (24).

Difficultés des archives

Cette dernière intervention conduit à l'identification des quelques difficultés évoquées par les intervenants culturels. Il s'agit d'abord d'un manque de personnel. Le même constat avait été fait pour les bibliothèques et les musées. **"Il faut augmenter,** poursuit M. Camil Girard, **le personnel permanent des archives et trouver du personnel de soutien".** A cet égard, le même intervenant propose d'utiliser des finissants en histoire dans les universités, ou encore de se tourner vers les surplus de personnel des institutions scolaires ou de la fonc-

tion publique (25). Le manque de personnel est peut-être une des raisons expliquant le manque de disponibilité du personnel déjà en place. La Société historique de Québec a prononcé des paroles sévères à ce propos en disant: **"... les A.N.Q. sont devenues complètement coupées de la base (...). Ces messieurs ont tout simplement oublié un aspect de leur mandat et que les chercheurs constituent leur principale clientèle et en bonne partie leur raison d'être"** (26).

Comme dans tous les secteurs, on rencontre des difficultés financières. La Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles souhaiterait disposer de sommes d'argent pour faire l'inventaire de fonds archivistiques (27), et M. Antonio Lechasseur, que nous avons cité à quelques reprises, souhaiterait **"... que le ministère des Affaires culturelles considère les Archives nationales du Québec comme une institution d'avenir appelée à se développer et non plus comme un boulet accroché à ses pieds"** (28). Quelques pages auparavant, M. Lechasseur avait déclaré, ce qui fut dit aussi pour d'autres secteurs, notamment en danse, que **"... les Archives nationales du Québec ont toujours été les enfants pauvres du Ministère"** (29).

Loi sur les Archives

Le mot de la fin appartient au même intervenant culturel qui, dans les dernières pages de son mémoire, rappelle au ministre **"l'urgence qu'il y a pour le gouvernement de faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi sur les Archives"** (30).

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le petit nombre d'intervenants sur ce sujet nous a amené à citer plus régulièrement les mêmes. Malgré cela, il nous semble que la préoccupation majeure des intervenants culturels concerne la régionalisation des archives. Tout gravite autour de cette préoccupation.

RÉFÉRENCES

(1) M. 68-42, p. 5-6;

(2) M. 68-04, p. 10;

(3) M. 71-14, p. 3;

(4) M. 51-33, p. 7;

(5) M. 68-42, p. 5-6;

(6) M. 11-55, p. 17;

(7) M. 68-42, p. 5-6;

(8) ibid

(9) M. 68-04, p. 10;

(10) M. 14-51, p. 16;

(11) m. 11-51, p. 3;

(12) M. 14-54, p. 2-3-6-7;

(13) M. 14-51, p. 16;

(14) M. 14-54, p. 6-7;

(15) M. 51-25, p. 5;

(16) M. 11-55, p. 17;

(17) M. 11-51, p. 4;

(18) M. 31-19, p. 7;

(19) M. 68-42, p. 5-6;

(20) M. 51-33, p. 7-8;

(21) M. 51-34, p. 1-2;

(22) M. 71-14, p. 3;

(23) Cf. M. 92-06, p. 9;

(24) M. 21-12, p. 4;

(25) ibid, p. 3-4-5;

(26) M. 31-26, p. 8;

(27) M. 11-64, p. 5;

(28) M. 11-55, p. 16;

(29) ibid, p. 8;

(30) ibid, p. 13;

3) Une commission des arts et des lettres (1)

Dans le cadre de la tournée de consultation, le ministre des Affaires culturelles avait comme objectif de vérifier l'opinion des milieux culturels relativement à la création d'une Commission des arts et des lettres (2). Ce chapitre a pour but de faire le point à ce sujet.

Données quantitatives

. Répartition des mémoires selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Commission des arts & lettres	8	7	8	9	10	11	12	4	3	5	-	77
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	16%	17%	28%	15%	9%	12%	19%	13%	16%	-	14%

• **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Commission des arts & lettres	Total	Comm. des arts & lettres / Total
1. Maisons d'enseignement	1 1%	31 5%	3%
2. Municipalités	2 2%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	12 16%	34 6%	35%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	4 5%	44 8%	9%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	14 19%	59 11%	24%
6. Groupes d'intérêt culturel	10 13%	69 13%	14%
7. Organismes de production	9 12%	75 14%	12%
8. Organismes de diffusion	15 20%	101 18%	15%
9. Organismes de formation artistique	4 5%	32 6%	13%
10. Groupes socio-économiques	2 2%	11 2%	18%
11. Individus	4 5%	48 9%	8%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	77	551	14%

Analyse du contenu

L'analyse des interventions relatives à la Commission des arts et des lettres laisse voir qu'il y a:

- 9 intervenants qui ne prennent pas position;
- 29 intervenants qui se déclarent défavorables;
- 39 intervenants se disent favorables.

Les indécis

La répartition régionale de cette catégorie de réponses n'a pas de signification particulière. Il est intéressant de noter que la majorité de ces 9 interventions sont des organismes de concertation. Il y a notamment des conseils régionaux de la culture (le CRC de l'Est du Québec, le CRC de l'Estrie, le CRC de la Côte-nord, le CRC de Lanaudière et le CRC de Québec) et un conseil régional des loisirs.

Les raisons invoquées par les intervenants pour ne pas se décider à propos d'une éventuelle commission des arts et des lettres sont:

- il n'y a pas d'hypothèse sérieuse à évaluer (3),
- le caractère indéfini du projet ne permet que des spéculations (4);
- l'information est insuffisante (5)
- on a autant de difficultés à voir les avantages que les inconvénients (6);
- il y a déjà un ministère en place, pourquoi recommencer autre chose ? (7).

Il est cependant intéressant de souligner que, malgré son appréhension, le Conseil de la culture du Québec serait disposé à participer à la mise sur pied d'une commission des arts et des lettres, mais "avec plusieurs si:

- si elle ne s'additionne pas tout simplement aux autres structures institutionnelles;
- si, à l'inverse, elle ne remplace pas d'emblée tout ce qui existe déjà et dont il faut préserver parfois l'existence à tout prix;
- si elle respecte, en fait, les principes élémentaires de la participation réelle des créateurs à leur propre développement;

- si elle permet de sortir enfin de la culture des labyrinthes fonctionnarisés;

- si elle permet de mieux coordonner et intégrer les efforts de différents ministères, administration et autres juridictions dans le champ culturel" (8).

Les intervenants défavorables

On dénombre 29 intervenants défavorables à la création d'une Commission des arts et des lettres.

La première raison en importance pour s'opposer à une Commission des arts et des lettres a trait à l'aspect structure. En effet, 11 des 29 intervenants soulignent leur réticence à s'engager dans de nouvelles structures. Le Regroupement des troupes du Théâtre du Saguenay-Lac St-Jean affirme: "il serait bien inutile que vous consacriez trop de temps et d'énergie à vouloir transformer ce qui existe déjà par la Commission des arts et des lettres, ce qui viendrait jouer un rôle de doublure..." (9). Cette citation représente le point de vue de plusieurs autres. Bureaucratisation, technocratisation, complexité administrative, centralisation, sont les mots qui résument le mieux la pensée des intervenants (10). Toujours par rapport à l'aspect institutionnel, deux intervenants attirent l'attention sur l'importance de "rentabiliser" les structures qui existent déjà (11) comme les conseils régionaux de la culture (12).

La deuxième raison, en importance, c'est la question des coûts d'une nouvelle structure. Six intervenants craignent que des fonds additionnels importants ne soient nécessaires pour l'administration d'une commission des arts et des lettres. Le représentant de la Biennale de la nouvelle tapisserie québécoise Inc. traduit parfaitement ce point de vue, en disant: "une nouvelle commission nous apparaît superflue et trop coûteuse dans la conjoncture économique actuelle" (13).

A ces deux raisons s'ajoutent des arguments de différente nature:

- il n'y a pas d'avantages réels à créer une telle commission et, pour le Conseil régional de la culture de la Mauricie par exemple, "elle ne servirait peut-être qu'à jeter de la poudre aux yeux aux mécontents sans aucune forme de pouvoir réel pour le monde de la création" (14);

- pour d'autres intervenants, la Commission des arts et des lettres peut compromettre des acquis: par exemple, pour le représentant de la ville de Gatineau, la nouvelle commission "porterait atteinte au concept de régionalisation" (15); pour le groupe folklorique Tam-ti-delam, la commission entraînerait des pertes pour la région de la Côte-Nord (16); pour la Corporation des métiers d'art du Saguenay Lac

St-Jean, "on risquerait si les régions ne sont pas omniprésentes, de développer des politiques élitistes comme celles du Conseil des Arts du Canada qui favorisent toujours le créateur adulé et laisse choir les autres" (17). Enfin dans cette catégorie de raisons, la Bibliothèque de Chicoutimi craint que la nouvelle commission ne vienne compromettre le rôle de la Commission des bibliothèques publiques (18).

Pour terminer ce point, il est intéressant de noter que des intervenants, tout en se disant en désaccord avec la création d'une Commission des arts et des lettres, proposent tout de même des solutions de rechange:

- faire davantage appel aux partenaires (17);

- renforcer le mandat des conseils régionaux de la culture (20) et le compléter en mettant en place un Conseil de la culture du Québec qui semble, selon le Conseil régional de la culture du Saguenay, être très différent d'une commission des arts et des lettres (21);

- créer un "grand conseil annuel d'orientation culturelle" pour permettre un échange d'expériences (22).

Les intervenants favorables

On trouve 39 intervenants favorables à une Commission des arts et des lettres ou à une structure équivalente. Il apparaît également que ce sont les associations professionnelles et les organismes de regroupement qui forment le bloc le plus important en faveur d'une Commission des arts et des lettres. Ces intervenants viennent surtout de la région de Montréal.

Les réponses favorables peuvent être divisées en trois catégories: les réponses qui donnent une approbation à cette hypothèse, les réponses qui proposent une structure équivalente et les réponses qui traduisent un accord qu'on pourrait qualifier de conditionnel.

La première catégorie de réponses est composée de 27 interventions. Il y a 16 intervenants qui donnent clairement leur appui à la Commission des arts et des lettres (23). Par exemple, l'Union des artistes déclare: "nous ne pouvons qu'encourager votre suggestion de former une commission des arts et des lettres qui soit composée de représentants des organismes culturels et des créateurs ..." (24). Les 11 autres réponses affirmatives sont d'une nature un peu différente en ce sens que les participants prennent pour acquis la Commission des arts et des lettres et lui assignent un mandat spécifique. Par exemple, le Secrétariat du milieu artistique et culturel du Québec, à Trois-Rivières, appuie la création d'une Commission des arts et des lettres en disant: "la communauté se doit de promouvoir les mesures nécessaires qui

exacerbent les facultés créatrices du progrès. Celui du social en dépend. Tel est le mandat qui devrait avoir une commission des arts et des lettres, laquelle devrait être composée de représentants régionaux ..." (25). Ces intervenants, à notre point de vue, n'en appuient pas moins la création d'une commission des arts et des lettres. Nous reviendrons sur le mandat d'une telle commission un peu plus loin.

La deuxième catégorie d'intervenants regroupe ceux qui proposent un organisme national. On trouve 8 intervenants dans cette catégorie qui font essentiellement allusion à deux hypothèses:

- la première, soumise par l'Association des directeurs de théâtre (26), consisterait à mettre en place un Institut québécois des arts et des lettres répondant directement au ministre des Affaires culturelles. La raison qui amène l'Association des directeurs de théâtre à faire cette proposition vient du fait que le ministère des Affaires culturelles parle plus le langage des affaires culturelles que le langage des arts. La conséquence de cela est que l'Association des directeurs de théâtre se sent de moins en moins comprise par le ministère et a l'impression que ses demandes ne reçoivent pas la considération qu'il faudrait. L'Institut québécois des arts et des lettres aurait le mandat que voici: ce serait une structure publique (avec un conseil de direction ou d'administration), une structure apolitique, une structure autonome (possibilité d'élaborer ses politiques et ses programmes pour le développement du théâtre professionnel), une structure décisionnelle, une structure dynamique, une structure compacte (modalités administratives simplifiées), une structure bicéphale (directeur administratif et directeur artistique), une structure enfin à l'écoute du théâtre;

- la deuxième hypothèse envisagée consiste à créer, comme le suggère le Conseil régional des loisirs de la région de Sherbrooke, un Conseil régional de la culture du Québec (27) ou, comme le suggèrent les Petits archets de Sorel, une commission québécoise de la culture (28). Essentiellement, ces intervenants situent l'organisme en question dans le prolongement du mandat des conseils régionaux de la culture. L'Association des artisans de la région du Lac Mégantic explique bien la dimension nationale de cet organisme consultatif: "**sur le plan régional, l'on pourrait retrouver au Conseil régional de la culture des représentants de chaque organisme culturel. Ensuite, il pourrait y avoir un conseil national qui regrouperait un ou des représentants de chaque région qui orienteraient le Ministère dans ses décisions**" (29). Les 7 interventions vont dans le même sens (30).

La troisième catégorie d'interventions est formée de ceux qui donnent un accord conditionnel à la Commission des arts et des lettres (31). Pour ne citer qu'un exemple, l'Association touristique de Charlevoix déclare au Ministre: "**nous sommes plus que favorables à vos bonnes intentions démocratiques en ce qui a trait à la Commission des arts et**

des lettres, mais il nous semble qu'afin d'éviter le dispersement, il y a d'importantes ressources et énergies qui pourraient et devraient être canalisées par le MAC" (32).

Le mandat d'une Commission des arts et des lettres

Avant de conclure ce chapitre, il n'est pas sans intérêt de préciser le mandat et la composition de la commission des arts et des lettres. Il est intéressant de noter que les intervenants qui ont répondu négativement ont indiqué les raisons de leur décision, alors que les intervenants ayant répondu positivement ont, dans l'ensemble, fourni des précisions sur le mandat de la commission.

Mandat

Lorsque les intervenants culturels parlent du mandat de la Commission des arts et des lettres, ils attendent de cet organisme qu'il:

- mette en oeuvre une politique de développement du théâtre professionnel (33);
- représente des organismes culturels et des créateurs (34);
- se préoccupe du rôle de l'école et de la qualité des équipements (35);
- analyse la situation et améliore la condition des créateurs (36);
- fasse le point sur la culture au Québec et, spécialement, dans des beaux-arts, la commercialisation et le marché de l'art, de même que dans les industries culturelles (37);
- fasse des recommandations pour les politiques du Ministère (38);
- réponde aux besoins du milieu et favoriser la concertation (39);
- règlemente et gère l'attribution des subventions aux créateurs et interprètes (40);
- affirme et développe la culture "non pas canadienne mais québécoise" (41);
- enquête pour garantir le droit à la culture (42);
- assure, à long terme, l'indépendance des arts (43);

- informe le public sur la culture et établisse des liens avec les organismes de regroupement culturel (44);

Ces énoncés réfèrent à des conceptions très diverses et il est difficile de dégager un consensus. Il apparaît cependant que la Commission des arts et des lettres est souvent perçue à travers l'expérience des conseils régionaux de la culture.

Composition

En ce qui concerne maintenant la composition de la commission les intervenants culturels envisagent qu'elle soit formée de:

- personnalités du monde des arts (45);

- personnes venant de divers milieux: artistes, écrivains et gens d'affaires (46);

- de représentants des organismes culturels et de créateurs (47).

Sur ce point, il est plus facile de dégager les tendances. Ceux qui voient la commission des arts et des lettres avec l'oeil de l'artiste suggèrent d'y nommer des représentants des milieux artistiques et ceux qui voient la commission à travers le prisme des conseils régionaux de la culture suggèrent une forte représentation des organismes culturels du milieu.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Tableaux représentant les écarts résultant de la différence entre les interventions défavorables et les interventions favorables

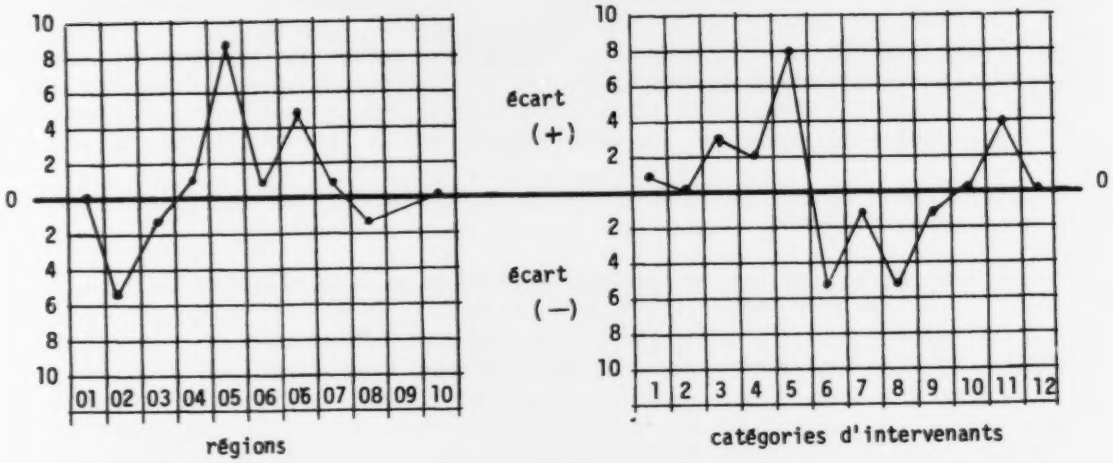

Les deux graphiques ont été obtenu en faisant la différence entre les interventions favorables et les interventions défavorables pour chacune des régions administratives et pour chacune des catégories d'intervenants.

A la lumière des données ainsi recueillies il est possible de tirer les conclusions suivantes:

- on ne peut pas dire qu'il y a une forte demande pour une Commission des arts et des lettres.
- on peut observer que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est défavorable à une commission des arts et des lettres tandis que les régions de l'Estrie et de Montréal-centre sont favorables. Il faut cependant noter que n'eut été des quelques associations profession-

nelles et organismes de regroupement, on ne pourrait pas dire que Montréal diffère sensiblement des autres régions. Néanmoins, le poids de ces organismes pèse lourd dans la balance et on ne peut pas accorder une valeur absolue aux données quantitatives;

- enfin la demande d'une Commission des arts et des lettres intéresse surtout certaines catégories d'intervenants. La problématique de la Commission des arts et des lettres ne semble pas se poser sur une base régionale.

RÉFÉRENCES

(1) Nous considérons une Commission des arts et des lettres comme un outil de développement culturel.

(2) cf. Conférence de presse du Ministre, le 26 janvier 1982

(3) M. 12-51, p. 28;

(4) M. 51-15, p. 8-9;

(5) M. 91-01, p. 16; M. 62-10, p. 12; M. 71-03, p. 6; M. 61-17, p. 2, M. 11-73, p. 2;

(6) M. 22-03, p. 3;

(7) M. 34-01, p. 6;

(8) M. 31-12, p. 19;

(9) M. 21-13, p. 9;

(10) M. 13-55, p. 5; M. 23-05, p. 5; M. 31-11, p. 4; M. 41-14, p. 3-4 M. 66-10, p. 14; M. 68-87, p. 1-2; M. 92-15, p. 1;

(11) M. 62-11, p. 3;

(12) M. 81-09, p. 5;

(13) M. 68-23, p. 4; cf. aussi M. 14-59, p. 9; M. 21-05, p. 8; M. 31-03, p. 12; M. 41-17, p. 2; M. 81-11, p. 9;

(14) M. 41-03, p. 6; cf. aussi M. 14-51, p. 7; M. 42-01, p. 9; M. 66-08, p. 9; M. 67-06, p. 5;

(15) M. 71-13, p. 6;

(16) M. 92-12, p. 1;

(17) M. 21-08, p. 7;

(18) M. 23-14, p. 3-4;

(19) M. 68-49, p. 7;

(20) M. 34-06, p. 5;

(21) M. 23-03, p. 5;

(22) M. 31-19, p. 6;

(23) M. 11-53, p. 8; M. 13-51, p. 5; M. 31-09, p. 6;
M. 68-38, p. 3; M. 41-11, p. 2; M. 42-09, p. 4;
M. 51-23, p. 4; M. 62-16, p. 4-5; M. 68-15, p. 4;
M. 68-19, p. 5; M. 68-69, p. 6, M. 68-70, p. 5;
M. 68-80, p. 5; M. 91-17, p. 2; M. 92-13, p. 3;

(24) M. 68-60, p. 4;

(25) M. 41-16, p. 8;

(26) M. 68-59, p. 28, 29, 30 et 34;

(27) M. 51-17, p. 3;

(28) M. 63-04, p. 9-10;

(29) M. 51-51, p. 3;

(30) M. 51-51, p. 3; M. 63-04, p. 9; M. 51-53, p. 5,
M. 61-04, p. 8; M. 51-17, p. 3; M. 81-01, p. 23;
M. 64-01, p. 9;

(31) M. 31-15, p. 14; M. 34-09, p. 5; M. 51-29, p. 11;
M. 71-01, p. 8;

(32) M. 34-09, p. 5;

(33) M. 68-59, p. 34;

(34) M. 11-62, p. 8;

(35) M. 41-21, p. 8-9;

(36) M. 22-05, p. 3;

(37) M. 41-10, p. 5;

(38) M. 41-10, p. 5;

(39) M. 51-47, p. 7;

(40) M. 68-80, p. 5; M. 51-16, p. 4-5; M. 42-09, p. 4;

(41) M. 31-09, p. 6;

(42) M. 62-16, p. 4-5;

(43) M. 68-15, p. 4;

(44) M. 92-13, p. 3;

(45) M. 68-59, p. 28;

(46) M. 51-21, p. 4;

(47) M. 11-62, p. 8; M. 51-22, p. 5-6; M. 68-60, p. 4;

4) Les mesures fiscales

Parmi les moyens identifiés par les intervenants pour stimuler le développement culturel, il y a l'adoption de mesures fiscales. Le présent chapitre résume les interventions à ce sujet.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Mesures fiscales	4	3	10	4	3	9	26	3	0	0	-	62
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	8%	7%	21%	13%	4%	8%	26%	14%	0%	0%	-	11%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Mesures fiscales	Total	Mesures fiscales / Total
1. Maisons d'enseignement	0 0%	31 5%	0%
2. Municipalités	2 3%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	2 3%	34 6%	6%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	3 5%	44 8%	7%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	17 27%	59 11%	29%
6. Groupes d'intérêt culturel	7 11%	69 13%	10%
7. Organismes de production	11 18%	75 14%	15%
8. Organismes de diffusion	14 24%	101 18%	14%
9. Organismes de formation artistique	1 2%	32 6%	3%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	4 6%	48 9%	8%
12. Autres	1 2%	13 2%	8%
TOTAL	62	551	11%

Les tableaux qui précèdent permettent quelques observations intéressantes. Le tableau sur la répartition des intervenants selon les régions administratives laisse voir que 26 intervenants sur 62, c'est-à-dire 42% des intervenants, sont de Montréal-centre. Le même tableau permet de constater également que ce sont les régions de Québec et de Montréal qui sont davantage concernées par les mesures fiscales: 21% des participants de la région de Québec et 26% des participants de la région de Montréal parlent de ce sujet.

Par ailleurs, le tableau sur la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants révèle trois points particulièrement significatifs. Premièrement, 27% des intervenants de la catégorie associations professionnelles et organismes de regroupement ont fait allusion aux mesures fiscales. Plus intéressant encore, si on additionne les interventions soumises par les associations professionnelles et organismes de diffusion, on a 68% de toutes les interventions sur les mesures fiscales. Enfin, il importe de signaler que 11% de l'ensemble des interventions ont rapport à la fiscalité.

Analyse du contenu des interventions

Le domaine des mesures fiscales est un domaine très complexe dans lequel la précision des termes prend beaucoup d'importance. Les intervenants culturels ne se situent pas toutefois à un niveau technique. Ils se limitent, la plupart du temps, à réclamer la création ou l'abolition d'une mesure particulière. La difficulté que présente la synthèse de ces points de vue réside dans le fait que les mêmes mots peuvent vouloir dire des réalités différentes et que des expressions différentes peuvent vouloir dire une même chose. Ce chapitre peut donc contenir une certaine marge d'erreurs dans l'interprétation des points de vue exprimés.

Les diverses mesures fiscales suggérées par les participants peuvent se regrouper sous les quatre catégories que voici: les mesures relatives à l'impôt, les mesures relatives à la taxation, les mesures relatives à une loterie et les autres mesures.

Mesures relatives à l'impôt

Lorsque les intervenants parlent de mesures relatives à l'impôt, ils parlent de plusieurs mesures différentes.

En premier lieu, une dizaine d'intervenants culturels demandent un abattement d'impôt pour des organismes ou des individus qui feraient don de sommes d'argent pour le développement culturel. Par exemple, le Service des loisirs de Rivière-du-Loup (1), les Productions Passe-Carreau (2) souhaitent des déductions d'impôt pour des investissements

dans l'industrie du cinéma, tandis que les Grands ballets canadiens demandent une réduction d'impôt pour des sommes versées à des institutions culturelles (3), déduction pouvant aller jusqu'à 50% du montant donné. D'autres intervenants font aussi des suggestions allant dans le même sens (4).

Deuxièmement, quelques intervenants suggèrent au Ministre que des réductions d'impôt soient accordées aux acheteurs d'oeuvres d'art et, en particulier, d'oeuvres d'art québécois. La Biennale de la Nouvelle Tapisserie (5), le Conseil de la gravure (6), la Société nationale des Québécois à Joliette (7), et le peintre Arthur Côté demandent l'établissement de cette mesure.

Autre point à noter, l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois réclame que l'on puisse "**... déduire de son impôt certains frais reliés à la production intellectuelle**" (8) et la peintre Suzanne Joubert attache une grande importance à ce que l'artiste reconnu comme professionnel "**... puisse déduire entièrement pour fin d'impôt, ses dépenses de production de son revenu global de toutes sources**" (9).

Toujours dans le champ des réductions d'impôt, d'autres intervenants font référence à des dispositions particulières. Le Réseau-Accès marque son intérêt pour déduire de l'impôt des sommes consacrées à "**... l'achat de série de cartes d'abonnement**" (10) et l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois parle de la même idée pour "**l'achat de livres, pièces de théâtre, ...**" (11). Le groupe La Contrebasse aimerait voir des "**dégrèvements d'impôt à des artistes selon la fréquence des spectacles qu'ils présentent dans les régions éloignées**" (12). Enfin, l'écrivaine Louky Bersianik recommande que les "**revenus de l'écrivain autonome puissent être étalés sur une période de 2 à 5 ans pour le calcul de l'impôt, afin de lui permettre de se ramasser de temps en temps une année sabbatique pour écrire...**" (13).

Il y a lieu de faire une mention particulière au domaine du patrimoine. Les organismes préoccupés par la protection du patrimoine bâti demandent et, c'est la Fédération des sociétés d'histoire du Québec qui parle, "**... que les gouvernements provincial et municipaux adoptent des mesures fiscales incitant la conservation, puis la restauration du bâti ancien. Un abattement fiscal et foncier à tout citoyen ou organisme qui restaure ou recycle un bâtiment ancien à des fins résidentielles ou commerciales serait un facteur incitatif à la sauvegarde d'immeubles à caractère historique**" (14).

La Société historique de Québec (15), le Comité des citoyens du Vieux-Québec (16) et Héritage-Montréal font des interventions allant dans le même sens. Ce dernier organisme recommande même une "**... réforme de la loi sur l'impôt sur le revenu ... et une révision de la formule d'évaluation des propriétés**" (17).

Abris fiscaux

Plusieurs intervenants ont aussi parlé d'abris fiscaux. On parle d'abord d'une politique d'abris fiscaux pour favoriser des investissements destinés à la promotion des arts. Ces propos sont tenus par le Regroupement des centres alternatifs de Montréal (18). La Société des artistes en arts visuels du Québec quant à elle, voudrait que le ministère des Affaires culturelles incite "... le ministère du Revenu du Québec à créer un système d'abris fiscaux qui favoriserait la vente d'oeuvre d'art des artistes vivants comme le fait le gouvernement canadien" (19). Deux secteurs disciplinaires sont bien identifiés par les intervenants en regard des abris fiscaux: la muséologie et le cinéma.

Deux intervenants parlent du secteur muséologique. La Société d'histoire de Ste-Foy estime qu'il serait souhaitable de "... mettre sur pied une politique globale de donation à l'égard des musées..." (20), politique comportant des déductions d'impôt pour les donations de notoriété publique. La Société des musées québécois va dans la même direction et recommande une série d'abris fiscaux pour venir en aide aux institutions muséologiques du Québec. Voici la liste de recommandations de la société:

> "favoriser l'appui des corporations du secteur privé en leur accordant une exemption correspondant à leurs dons en nature (équipement, bureau, fourniture, temps d'ordinateur) ou en services (consultations d'experts);
>
> élaborer un programme d'incitation où chaque dollar alloué par le secteur privé (corporations et individus) entraînerait une aide gouvernementale équivalente. Les subventions gouvernementales favorisent ainsi les dons du secteur privé et améliorent les possibilités de recrutement de fonds;
>
> encourager l'appui du secteur privé en reconnaissant publiquement les dons effectués et en les comptabilisant;
>
> favoriser les dons d'oeuvres d'art aux musées privés par les artistes ou par leur succession en leur accordant la pleine valeur marchande;
>
> étudier la loi française concernant "les dations" pour connaître ses implications et la pertinence éventuelle de l'établir au Québec;
>
> émettre des certificats de dégrèvement d'impôt et permettre l'étalement des contributions sur une période de plusieurs années pour favoriser le plan de dons à long terme" (21).

Dans le domaine du cinéma aussi, on souhaite des dispositions spéciales. Le Regroupement des producteurs de films, ANIMAGE, insiste sur la nécessité de stimuler les investissements privés pour le financement de films québécois. Pour ce faire, il est nécessaire de **"créer les dispositions légales qui permettront de générer des argents nouveaux ... donc accentuer les avantages fiscaux: l'abri fiscal ..."** (22). Cette recommandation est suivie par la suggestion de recommandations visant à assurer la viabilité des productions cinématographiques québécoises:

> **"- augmenter le taux de l'allocation du coût en capital à 166%;**
>
> **- appliquer cet amortissement de 166% uniquement aux investisseurs ayant investi dans des films certifiés québécois par la Commission du cinéma ..."** (23)

L'Association des réalisateurs et des réalisatrices de films du Québec va dans le même sens. Cet organisme n'est pas en désaccord avec l'octroi d'abris fiscaux, mais à la condition expresse qu'ils servent la production québécoise: **"... l'abri fiscal en ce qui concerne l'investissement dans les industries culturelles (dont est le cinéma) n'est pas un mal en soi: il n'a servi jusqu'à maintenant, qu'à des intérêts, disons douteux ... L'acceptabilité du dégrèvement fiscal s'appliquerait uniquement à des productions dont le producteur, le réalisateur, le scénariste, la totalité des chefs d'équipe et la majorité des techniciens, le distributeur et l'exploitant soient québécois"** (24).

Mesures pour attirer l'entreprise

C'est à la suite des interventions sur les abris fiscaux qu'il convient de rendre compte de celles portant sur les mesures particulières à accorder à l'entreprise. Une douzaine d'intervenants évoquent ce sujet: la Corporation des métiers d'art du Saguenay (25), le Prisme culturel (26), les Productions pour enfants de Québec (27), la Galerie Art 8 (28), la Biblairie G.G.C. Ltée (29), l'Ecole de musique de l'Outaouais (30), le Musée d'art de Joliette (31), le théâtre les Ancêtres (32), le Conseil de la gravure (33), le Conseil de la culture de la région de Québec (34), le Réseau-Accès (35) et le Théâtre de la grande réplique (36). Ces intervenants culturels expriment un même message dans des termes à peine différents. Pour ne prendre qu'un exemple, citons l'Ecole de musique de l'Outaouais qui recommande de **"permettre à l'entreprise culturelle de bénéficer de l'assistance de l'entreprise privée en offrant à cette dernière des avantages fiscaux qui la stimuleront à participer au financement d'entreprises culturelles"** (37).

Les intervenants culturels ne suggèrent pas uniquement des mesures relatives à l'impôt sur le revenu, ils proposent des dispositions nou-

velles à l'égard de certaines taxes. Ce point est important puisque 28 intervenants sur 62, c'est-à-dire, 45% parlent de mesures relatives à la taxation.

Taxe d'amusement

Ce qui étonne au premier abord, c'est la diversité des taxes qui sont l'objet de récrimination de la part d'intervenants. Les deux taxes qui sont le plus sujet à des critiques, ce sont la taxe d'amusement et la taxe de vente. Une dizaine d'intervenants, en majorité des organismes de production et des organismes de diffusion, s'opposent à la taxe d'amusement telle qu'elle est perçue actuellement. Par exemple, le Théâtre Parminou, informe le ministre qu'il a reçu "... **une subvention de fonctionnement de 20 500$ pour l'exercice financier 1980-81** ..." et qu'il a retourné "... **en impôt et taxe pour la même période, un montant de 28 541,32$**" (38). Les organismes culturels souhaitent l'abolition de cette taxe ou sa redistribution. Le point de vue de l'Opéra de Montréal, à cet égard, résume l'ensemble des interventions: **"A propos de taxes, pourrions-nous envisager, afin d'aider le milieu du spectacle, de supprimer la taxe d'amusement qui représente pour chaque organisme un manque à gagner ou sinon, redistribuer en subventions tout le fruit de cette taxe"** (39).

Taxe de vente

Sept intervenants ont quelque chose à dire sur la taxe de vente. Ce sont des associations professionnelles, notamment l'Association des directeurs de théâtre, des organismes de production et des organismes de diffusion. En premier lieu, l'Association des directeurs de théâtre déplore le fait que la réforme du financement des municipalités ait supprimé une des sources de financement du Conseil des arts de la région métropolitaine, c'est-à-dire, les revenus provenant de la taxe de vente (40). Ensuite, d'autres intervenants culturels dont l'Opéra de Montréal (41), les Grands ballets canadiens (42) et le Conseil de la sculpture du Québec (43) demandent l'abolition de taxe sur l'achat de matériaux servant à des productions artistiques.

Dans la même veine, les Galeries Haut St-Denis (44) aimeraient voir l'achat d'oeuvres d'art exempté de la taxe de vente; et le Conseil de la sculpture de Québec (45) de même que les Métiers d'Art des Cantons de l'Est (46) souhaiteraient l'abolition de la taxe de vente sur tout produit d'artisanat québécois. Enfin, Musi'Art demande, à l'instar de l'Ontario, l'abolition de la taxe de vente sur les spectacles à contenu québécois (47).

Taxes multiples

Les interventions suivantes portent sur d'autres taxes. On demande d'enlever la taxe d'affaires sur les ateliers d'artistes (48) et, pour la ville de Québec à tout le moins, d'enlever la taxe d'occupation pour les organismes culturels (49). On parle également d'un rabais de la taxe foncière pour les immeubles à caractère historique (50), d'un rabais de la taxe provinciale sur les produits de base importés, produits servant au travail des artisans (51), d'une distribution différente des fonds perçus grâce à la taxe de 2% sur la publicité électronique (52) et de l'abolition de la taxe fédérale sur les publications des sociétés à but non lucratif (53).

Nouvelles taxes

Les intervenants culturels n'ont pas parlé uniquement d'abolition de taxes, ils ont suggéré aussi la création de taxes nouvelles. Il y a 7 interventions dans ce sens. Premièrement, l'Union des Artistes (54), le Syndicat national du cinéma (55) et la Coopérative Vidéo de Montréal réclament l'imposition d'une surtaxe sur les productions étrangères dans le domaine du cinéma. L'Union des artistes suggère une redistribution des sommes perçues au fonds d'aide de l'Institut du cinéma. Dans le même ordre d'idées, les Métiers d'art des Cantons de l'Est demandent une surtaxe sur les produits d'artisanat importés (56). La Société historique de Québec, quant à elle, propose une surtaxe pour décourager la spéculation foncière sur les bâtiments historiques (57) et Langage Plus soulève l'idée de **"l'institution d'une taxe culturelle volontaire" (58).** Enfin, la Société nationale des Québécois de Lanaudière parle d'une augmentation de taxe jusqu'à 10% sur les objets de luxe et d'une augmentation de taxe jusqu'à 25% sur toutes les catégories de **"fumerolles"** (59).

Loterie

Dans le but d'explorer d'autres sources de financement du développement culturel, quelques intervenants ont évoqué l'idée d'utiliser les revenus généraux provenant des loteries. En ce qui concerne ces mesures, il y a deux catégories d'interventions: celles qui suggèrent l'utilisation des profits de loteries existantes et celles qui proposent la création de nouvelles loteries.

Dans le premier cas, l'Opéra de Montréal (60), la Société nationale des Québécois (Joliette) (61) et l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre croient valable (62), notamment pour l'aménagement des lieux, d'utiliser les revenus des loteries existantes. D'autres intervenants culturels sont d'avis qu'il faudrait créer une nouvelle loterie dont les profits iraient au développement culturel: programmes spéciaux,

arts d'interprétation ... L'ADISQ (63), les Grands ballets canadiens (64) et le Regroupement des centres alternatifs de Montréal (65) partagent cette manière de voir.

Mesures diverses

Enfin, dernière étape avant de conclure ce chapitre, voici les diverses autres mesures évoquées par les intervenants culturels pour aider au financement des activités culturelles: l'organisme Diffusion communautaire des Iles propose une franchise sur l'importation de matériel sonore à des fins de diffusion culturelle (66); l'Opéra de Montréal s'interroge sur la création éventuelle d'un casino (67); le Syndicat national du cinéma voit d'un bon oeil l'instauration d'un système de billetterie nationale pour réinvestir dans la production au Québec (68); l'Association des éditeurs de périodiques québécois parle de stimulants fiscaux pour la vente de livres et de périodiques québécois et de distribution de bons d'achat aux étudiants du secondaire et du collégial pour les attirer en librairie (69); le Conseil de la culture de l'Estrie fait état de la possibilité de créer des fondations à des fins culturelles ou d'organiser des campagnes pour recueillir des fonds (70); l'Association québécoise du jeune théâtre demande une mesure budgétaire pour permettre aux enfants d'assister au théâtre (71); enfin, quelques intervenants croient à l'utilité de faire pression sur les municipalités pour qu'elles fassent leur part dans le développement culturel (72). Telles sont les mesures fiscales **"autres"** proposées par les intervenants culturels. On aura sans doute constaté qu'il ne s'agit pas toujours, à proprement parler, de mesures fiscales. Mais c'est dans ce contexte qu'elles se présenteraient le mieux.

CONCLUSION DU CHAPITRE

On peut retenir que les intervenants culturels ont proposé beaucoup de mesures fiscales différentes. Toutefois, ils se sont contentés de livrer des propositions sans en expliquer le contenu et sans en avoir évalué les conséquences pour l'Etat.

RÉFÉRENCES

(1) M. 11-54, p. 13;

(2) M. 34-07, p. 16;

(3) M. 68-15, p. 11-12;

(4) cf. M. 23-13, p. 3; M. 41-09, p. 9-10; M. 42-10, p. 4; M. 62-01, p. 11; M. 62-04, p. 4; M. 62-16, p. 14; M. 64-01, p. 13; M. 66-05, p. 7;

(5) M. 68-23, p. 9;

(6) M. 68-25, p. 10;

(7) M. 62-01, p. 11;

(8) M. 68-34, p. 5;

(9) M. 72-02, p. 3;

(10) M. 68-69, p. 9;

(11) M. 68-34, p. 5;

(12) M. 12-58, p. 3;

(13) M. 68-53, p. 4;

(14) M. 68-42, p. 6;

(15) M. 31-26, p. 12;

(16) M. 31-17, p. 8;

(17) M. 68-84, p. 6;

(18) M. 68-19, p. 7;

(19) M. 68-26, p. 4;

(20) M. 31-25, p. 11-12;

(21) M. 68-06, annexe IV;

(22) M. 31-10, p. 20;

(23) ibid;

(24) M. 68-96, p. 18-19;

(25) M. 21-08, p. 4;

(26) M. 23-01, p. 7;

(27) M. 31-06, p. 12;

(28) M. 41-10, p. 6;

(29) M. 51-42, p. 4;

(30) M. 71-05, p. 12;

(31) M. 62-11, p. 3;

(32) M. 64-21, p. 4-5;

(33) M. 68-25, p. 9;

(34) M. 31-12, p. 3;

(35) M. 68-69, p. 9;

(36) M. 68-61, p. 3-4;

(37) M. 71-05, p. 12;

(38) M. 42-06, p. 7;

(39) M. 68-09, p. 4; cf. aussi M. 31-11, p. 2; M. 32-05, p. 4; M. 64-21, p. 4-5; M. 68-12, p. 4; M. 68-15, p. 9-10; M. 68-69, p. 9; M. 68-91, p. 11-12; M. 68-98, p. 3;

(40) M. 68-59, p. 25;

(41) M. 68-09, p. 4;

(42) M. 68-15, p. 10-11;

(43) M. 68-21, p. 11;

(44) M. 68-20, p. 2;

(45) M. 68-21, p. 11;

(46) M. 51-53, p. 8;

(47) M. 68-68, p. 17-18;

(48) M. 68-21, p. 11 et M. 68-26, p. 4;

(49) M. 31-12, p. 22;

(50) M. 31-26, p. 12;

(51) M. 61-17, p. 5;

(52) M. 68-74, p. 7;

(53) M. 11-64, p. 4;

(54) M. 68-60, p. 8-9;

(55) M. 68-95, p. 5;

(56) M. 51-53, p. 8;

(57) M. 31-26, p. 14-15;

(58) M. 23-13, p. 3;

(59) M. 62-01, p. 10;

(60) M. 68-09, p. 4;

(61) M. 62-01, p. 11;

(62) M. 68-91, p. 11-12;

(63) M. 68-12, p. 4;

(64) M. 68-15, p. 12;

(65) M. 68-19, p. 7;

(66) M. 15-09, p. 3;

(67) M. 68-09, p. 4;

(68) M. 68-95, p. 5;

(69) M. 68-34, p. 6-7;

(70) M. 51-15, p. 11;

(71) M. 68-63, p. 5;

(72) cf. M. 34-09, p. 7-8; M. 41-09, p. 9-10;
M. 51-42, p. 4; M. 71-01, p. 3;

5) Les industries culturelles

Parmi les moyens de promouvoir la culture d'une société, il faut inclure les industries culturelles. **"Je ne pense pas**, dit M. Yvon Hubert des Publications Chant de mon pays, **que la culture d'un peuple puisse s'affirmer si ses industries culturelles ne sont pas elles-mêmes en bonne santé"** (1). Les quelques lignes qui suivent ont pour but de recueillir les principaux points de vue des participants au sujet des industries culturelles.

Avant de prendre connaissance des données quantitatives, il importe de préciser qu'une distinction a été faite entre industries culturelles et nouvelles technologies. Lorsque les intervenants culturels parlent de nouvelles technologies, ils réfèrent principalement aux nouveaux moyens de diffusion de l'information culturelle. Les propos des intervenants à ce sujet se retrouvent dans le chapitre sur les affaires culturelles et les communications. Lorsque les intervenants parlent des industries culturelles, ils parlent essentiellement de la production et de la commercialisation de produits culturels. C'est pourquoi ce présent chapitre contient également les interventions touchant la Société de développement des industries de la culture et des communications.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Industries culturelles	8	9	4	1	3	14	19	2	1	2	-	63
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	12%	21%	8%	3%	4%	12%	19%	10%	4%	6%	-	11%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Industries culturelles	Total	Industries cult. / Total
1. Maisons d'enseignement	1 2%	31 5%	3%
2. Municipalités	2 3%	34 6%	6%
3. Organismes de concertation	5 8%	34 6%	15%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	1 2%	44 8%	2%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	16 25%	59 11%	27%
6. Groupes d'intérêt culturel	5 8%	69 13%	7%
7. Organismes de production	6 9%	75 14%	8%
8. Organismes de diffusion	19 30%	101 18%	19%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	1 2%	11 2%	9%
11. Individus	6 9%	48 9%	13%
12. Autres	1 2%	13 2%	8%
TOTAL	63	551	11%

Deux régions semblent davantage concernées par les industries culturelles, Montréal-centre et la région du Saguenay-Lac St-Jean.

La répartition des interventions selon les catégories d'intervenants permet l'observation de quelques faits particuliers. On note en premier lieu que 27% des associations professionnelles et organismes de regroupement interviennent dans ce débat et que 19% des organismes de diffusion y sont également intéressés. Les organismes de concertation manifestent aussi de l'intérêt pour le sujet. Notons enfin, que 11% de l'ensemble des intervenants culturels ont parlé des industries culturelles.

Analyse du contenu des interventions

On ne peut décrire la problématique complète des industries culturelles au Québec. Le cadre de cette consultation ne permet pas une étude exhaustive de cette question. Néanmoins, les interventions proposent quelques idées essentielles pour comprendre la situation.

Ce chapitre est composé des interventions ayant porté sur les industries culturelles et la création artistique, la situation des industries culturelles au Québec, la Société de développement des industries de la culture et des communications, l'industrie du livre, et enfin, l'industrie du cinéma.

Industries culturelles et création artistique

Quatre intervenants culturels établissent un lien entre les industries culturelles et la création: les Publications Chant de mon pays (2), la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean (3), Musi'Art (4), et la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (5). On peut retenir deux affirmations en apparence contradictoires, mais en réalité complémentaires. D'une part, comme le signale la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean, **"... les industries culturelles dépendent de la création artistique et (...) pour assurer la vitalité de notre culture, il nous faudra assurer l'abondance du renouvellement des oeuvres"** (6); et d'autre part, les industries culturelles favorisent la création en ce sens que ce **"... sont les industries culturelles qui mettent à la portée de tous les résultats de la création dans plusieurs domaines des arts et des lettres".** C'était les paroles des Publications Chant de mon pays (7). Et la Conférence des maires de la banlieue de Montréal d'ajouter: **"L'industrialisation du produit culturel de quelque forme que ce soit, pour autant qu'elle favorise une évolution artistique est souhaitable au même titre que la reproduction musicale sur disque ou sur papier à musique"** (8).

Il n'y a donc pas d'antinomie entre les industries culturelles et la création. Il y a toutefois un danger, bien identifié par l'organisme Musi'Art, dès lors que la préoccupation mercantile prend le dessus: **"... Nous voulons vous mettre en garde contre ce concept qui veut que la culture ne vise plus à enrichir l'esprit mais le protefeuille"** (9). Il faudra toujours tenir compte, comme il est déjà souligné au chapitre sur les Affaires culturelles et l'économie, que la rentabilité peut être un piège dans le domaine culturel.

Situation des industries culturelles au Québec

Quelques intervenants culturels insistent sur un deuxième thème: la situation des industries culturelles au Québec. Ce sont les intervenants suivants: la Société de développement des industries de la culture et des communications (10), Musi'Art (11), la Fonderie d'Art et d'artisanat du Québec (12), Stéphane Venne (13) le Courrier pro-culture (14) et la Fondation Appartenance (15).

Le texte soumis par la Société de développement des industries de la culture et des communications contient quelques affirmations majeures sur la situation des industries culturelles au Québec. Le président de cet organisme note en premier lieu que les divers gouvernements qui investissent dans le domaine culturel auraient intérêt à se concerter en vue de **"maximiser"** leurs efforts. **"Combien de dédoublements, combien de gestes isolés sans lendemain, combien d'interventions coûteuses parce que mal orchestrées par rapport à d'autres activités ..."** (16). La concertation entre les agents culturels est donc un premier élément de réponse à la situation actuelle. La SDICC attire l'attention du ministre sur un deuxième point important. Cet organisme évalue à environ 800 millions de dollars les revenus apportés par les industries culturelles au Québec. Cette somme ne comprend pas les revenus provenant des médias. Ces revenus sont très importants, mais malheureusement **"... la part des produits québécois sur son propre marché reste très faible pour ne pas dire négligeable..."** et **"... le contenu québécois représente au plus 25% à 30% de l'activité commerciale québécoise en matière des industries culturelles ..."** Et de poursuivre le président de la SDICC **"... qu'il nous soit permis de mentionner que si la pénétration du produit culturel québécois sur son marché passait de 30 à 35% entre 1982 et 1987, en plus de la croissance normale du revenu, il en résulterait une augmentation de plus de 100 millions de dollars pour la première année seulement; et d'autres scénarios encore plus optimistes pourraient être envisagés. Cet apport à l'économie québécoise dont le centre d'activité est Montréal ne serait pas sans fournir une contribution majeure sur le plan culturel"** (17). L'augmentation de la part de contenu québécois dans le marché des produits culturels serait une autre mesure bénéfique à retenir avec la concertation des agents culturels.

Spécificité des industries culturelles

Sur un autre plan, mais toujours en rapport avec les industries culturelles, Musi'Art précise des éléments permettant de voir la situation des industries culturelles par rapport à celle des autres secteurs de l'économie. Il y a trois éléments à retenir. Premièrement, signale Musi'Art, "**nous n'avons pas d'inventaire, peu d'immobilisations. Notre financement est donc très difficile. Nous ne disposons pas non plus d'analyse de marché scientifique. Nos choix d'investissement reposent presqu'entièrement sur l'intention**" (18). Deuxièmement, il faut tenir compte dans les industries culturelles d'un "**immense facteur de risque**" (19). Des investissements considérables peuvent être faits sans l'assurance de marge de profit, situation pratiquement inacceptable dans les autres secteurs de l'économie. Et enfin, troisièmement, les entrepreneurs des industries culturelles n'ont pratiquement "**... aucun contrôle sur le produit...**" (20), car on imagine mal l'imposition des contraintes qui auraient des effets sur l'oeuvre de l'artiste.

Des contraintes de cet ordre existent pourtant dans le domaine de la composition, et c'est ce qui a décidé, entre autres, Stéphane Venne à devenir son propre entrepreneur culturel: "**... j'étais un compositeur dont l'achalandage était constamment à la merci de décisions prises par d'autres, généralement par des décideurs à l'emploi des maisons majeures de production, donc généralement des multinationales. Dans le métier que j'exerce, cette sorte de dépendance a aussi des conséquences esthétiques, il va de soi. Votre client a toujours raison, même quand vous trouvez qu'il n'a pas de goût, ou qu'il a tort: il paie, donc il ordonne**" (21). Stéphane Venne cite, quelques lignes plus loin, d'autres exemples de compositeurs qui ont emprunté la même voie: Gilles Vigneault, François Cousineau, François Dompierre... Cet élément de la spécificité des industries culturelles est tellement important qu'il amène Stéphane Venne à conclure par ces questions: "**est-ce que des organismes comme votre Ministère, est-ce que la collectivité dans son ensemble, se sont adaptés à cette mutation contemporaine de la population créatrice ?**" Et il termine en disant "**j'ai bien peur que non**" (22).

Quelques autres interventions attirent l'attention sur l'un ou l'autre aspect du secteur des industries culturelles. C'est ainsi que la Fondation Appartenance soutient que dans le secteur culturel le type d'industrie qui répond aux besoins ne doit pas être du "**genre grosse boîte**". "**La grosse boîte, dit-elle, n'est pas nécessairement celle qui rend le plus de services, non plus celle qui répond à tous les besoins**" (23). Dans le secteur de la fonderie d'art, la Fonderie d'Art et d'Artisanat du Québec fait état des difficultés de cette entreprise et souligne que, n'eut été son caractère familial, elle n'aurait pu survivre vu qu'il lui est presqu'impossible d'obtenir de l'aide financière.

Cette entreprise est trop petite pour obtenir de l'aide des institutions financières d'une part, et de l'autre, les ministères des Affaires culturelles et de l'Industrie, du Commerce se renvoient la responsabilité de ce dossier. Enfin, sur le plan du marché des produits culturels, le Courrier pro-culture signale la **"concurrence déloyale livrée par les intervenants étrangers"**, notamment pour l'industrie de la musique (24); et Musi'Art attire l'attention sur un aspect très particulier: l'influence du vieillissement de la population sur la jeune relève. En effet, **"... le vieillissement de notre population diminue de plus en plus le bassin de notre public et affecte particulièrement la venue d'une relève. Le jeune public étant moins nombreux, il est bien évident qu'il devient plus risqué pour une compagnie de disque de mettre sous contrat un jeune artiste..."** (25). C'est là une conséquence imprévue pour le développement culturel.

SDICC

Les intervenants culturels ont parlé également, et c'est là le troisième grand point de ce chapitre, de la Société de développement des industries de la culture et des communications. Environ une dizaine d'organismes en ont parlé, mise à part, bien sûr, la Société de développement des industries de la culture et des communications. C'est peu si l'on songe à l'importance que devrait prendre un tel organisme dans le développement culturel. A travers ces quelques témoignages, il est cependant possible d'entrevoir la perception que les intervenants culturels se font de la SDICC.

Un premier groupe d'intervenants adoptent une attitude manifestement positive. L'Association des artistes peintres de Carleton se prononce ouvertement pour le maintien de la SDICC, **"... à l'instar, dit-elle, de la Société de développement industriel"** (26). Un autre intervenant, il s'agit en l'occurence du Conseil central des syndicats de Sorel, se réjouit des récentes transformations de la SDICC et de la hausse du budget que ce changement a entraînée (27). Enfin, quelques autres interventions peuvent être considérées comme favorables en ce sens qu'elles sollicitent une implication plus grande de la SDICC dans certains secteurs, notamment dans le secteur des métiers d'art, où des prêts à taux privilégié seraient bienvenus: les Artisans de St-Jean-Port-Joli disent à cet égard: **"Les entreprises artisanales sont des micro-entreprises. Aucune aide ou programme ne les favorisent présentement. Les programmes déjà existants sont tous trop volumineux pour s'attarder à des micro-entreprises. La SDICC déjà existante pourrait s'intéresser particulièrement à cette cause"** (28).

Le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec (29), les Métiers d'Art des Cantons de l'est (30) expriment le même message. Il en va de même pour la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean qui demande une modification de la loi de la SDICC pour lui permettre de

prêter à "taux bonifié" et l'obliger à s'intéresser à tous les secteurs de la vie culturelle (31).

Tout en étant favorables à une plus grande implication de la SDICC, quelques regroupements d'artisans lui reprochent la mésadaptation de ses programmes à l'endroit des artisans. La Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean (32), la Corporation des artisans de Québec (33) et les Artisans de St-Jean-Port-Joli (34) relèvent ce point.

D'une façon plus précise, que reproche-t-on à la Société de développement des industries de la culture et des communications ? C'est l'organisme Musi'Art qui fournit l'explication la plus claire à cet égard. Partant de l'expérience dans le secteur du spectacle et du disque, Musi'Art continue en disant: "C'est ainsi que nous nous retrouvons piégés, particulièrement à la Société de développement des industries culturelles, dans la même logique qu'une entreprise productrice de biens. On nous tient exactement le même langage qu'un banquier. On ne parle pas de l'artiste ou de l'oeuvre. On parle de bilan, de garanties et l'objet de nos besoins disparaît derrière les impératifs financiers et bureaucratiques" (35). Le fait d'agir comme un banquier n'est pas mauvais en soi, comme le signale d'ailleurs Musi'Art quelques pages plus loin, mais l'inconvénient majeur est pour la relève. "Le grand perdant de cette situation est le jeune artiste ou l'artiste intermédiaire qui n'a plus de porte où frapper parce qu'il n'est pas assez rentable pour intéresser les "gros". C'est lui qui risquera de se décourager et d'abandonner parce qu'il n'aura pas de petites entreprises pour le soutenir et l'aider à se développer et demain, ce sera toute notre société qui sera perdante" (36). Pour pallier ces difficultés, Musi'Art formule deux suggestions:

. "Permettre à la SDICC de devenir partenaire sur certains projets intéressants d'entreprises qui ne peuvent fournir les garanties suffisantes à un prêt ...";

. "Faire en sorte qu'une partie du capital de la SDICC aille nécessairement vers le développement de nouvelles infrastructures ou au financement d'entreprises ou de projets qui favoriseront le développement de jeunes artistes de façon à cesser de développer la culture par le haut comme c'est actuellement le cas" (37).

Enfin il faut rappeler l'intervention du théâtre du Chenal du Moine. Eprouvant de grandes difficultés pour le financement de sa salle de spectacle, cet organisme demande à la SDICC de reconsidérer le dossier des salles de spectacles. La Chambre de commerce de Tracy-Sorel intervient pour appuyer cette demande.

A la lumière de ces quelques interventions, on peut donc retenir que les intervenants culturels croient que la Société de développement des industries de la culture et des communications doit jouer un rôle

important dans le développement culturel, mais que cet organisme n'a pas encore su s'adapter, de façon satisfaisante, aux besoins des entreprises du domaine culturel.

Industrie du livre

Une trentaine d'intervenants environ ont parlé de l'industrie du livre lors de la tournée de consultation. Les exposés de ces intervenants traitent de commercialisation du livre, c'est-à-dire, de la distribution du livre, de la promotion et de l'édition, et du rôle que le ministère des Affaires culturelles doit remplir dans ce secteur du développement culturel. Dans la commercialisation du livre se trouvent regroupées les interventions ayant fait allusion à l'une ou à l'autre des étapes de la mise en marché du livre. La fréquence des interventions laisse voir que c'est la distribution et la promotion du livre qui préoccupent davantage les intervenants. Nous n'avons recueilli que quelques interventions à propos de l'édition.

Distribution du livre

Trois thèmes dominent les interventions sur la distribution du livre: la situation des librairies, les difficultés occasionnées par la Loi 51 et la question de la diffusion du livre en région.

Le libraire

Quelques intervenants donnent des indications précises sur la situation des librairies. Ces intervenants sont: Monsieur Jean-Claude Lapierre, la Librairie du Nord, la Librairie Les Bouquinistes et la Librairie au Gribouillage. Il y a vraiment unanimité chez les intervenants pour dénoncer la situation actuelle dans le monde du livre, situation qui "met en péril le métier et la survie du libraire comme agent culturel" (38). Le problème majeur soulevé par ces intervenants est la multiplication de vendeurs de toutes catégories qui se mêlent de la vente du livre. La Librairie les Bouquinistes écrit à cet égard: Monsieur le ministre, nous ne sommes pas contre une grande diffusion du livre, au contraire. Mais, nous nous élevons contre le fait que la meilleure part du gâteau, c'est-à-dire les ventes faciles (best-sellers) nous échappe. Et vous savez à quel point cette part est vitale aux librairies qui doivent supporter la vraie culture par des ouvrages de fonds" (39).

La Librairie au Gribouillage se prononce en des termes qui se rapprochent beaucoup de ceux qui viennent d'être cités et Monsieur Jean-Claude Lapierre, tout en confirmant ce diagnostic, soumet quelques éléments supplémentaires à cette problématique. Soulignant au passage

la difficulté particulière de maintenir une librairie francophone dans les régions du sud-ouest ou de West Island de Montréal, Monsieur Lapierre dénonce la concurrence que l'Etat entretient vis-à-vis les librairies en soutenant un réseau de coopératives étudiantes, en maintenant ses orientations actuelles dans les bibliothèques publiques, en offrant des subventions aux salons du livre et en s'introduisant lui-même dans le réseau des librairies. Bref, le gouvernement est "le plus important propriétaire de librairies au Québec" (40). Il faut signaler cependant que les propos de Monsieur Lapierre ont soulevé, à Montréal, une discussion controversée parmi les intervenants.

La situation difficile avec laquelle les libraires se trouvent confrontés, les amène à formuler des recommandations. Nous parlerons plus tard des recommandations relatives à la Loi 51.

On peut distinguer deux ordres de recommandations: celles qui ont rapport à la distribution de volumes et celles relatives à la fiscalité.

Lorsque les participants parlent d'améliorer la situation des libraires, ils demandent:

- la suppression des librairies coopératives étudiantes dans les cégeps et dans les universités telles qu'elles existent actuellement (41);

- la vente de tous les livres, incluant le manuel scolaire, dans les librairies (42);

- la libéralisation des heures légales d'ouverture (43);

- l'interdiction de vente de livres dans le cadre des salons du livre subventionnés (44);

- l'annonce de nouvelles orientations dans les bibliothèques publiques concernant, entre autres, le prêt des "best sellers" (45);

- l'indexation de la ligne Outwatt et du transport de livres aux librairies en régions (46);

- l'augmentation des budgets des bibliothèques scolaires pour l'achat de livres en librairies (47);

- la majoration des prix des livres dans les endroits autres que les librairies (48).

Ce sont là des mesures générales concernant la distribution de livres. Quelques intervenants font aussi état de mesures fiscales. Il ne convient pas d'y insister beaucoup puisque ce sujet a déjà été abordé au chapitre de la fiscalité. Les mesures fiscales pourraient être de deux ordres. En premier lieu, la Biblairie G.G.C. à Sherbrooke demande des

mesures fiscales pour favoriser la distribution et la promotion du livre (49). Ces mesures fiscales seraient donc à l'endroit de ceux qui s'occupent de commercialisation. En second lieu, des mesures particulières pourraient aussi être destinées aux lecteurs. C'est ainsi que l'Association des éditeurs de périodiques québécois propose des "... stimulants fiscaux qui inciteraient enseignants, étudiants et autres travailleurs culturels à acheter des périodiques et des livres québécois ..." et des "bons d'achat en imprimé culturel aux élèves du secondaire et du collégial afin de les motiver à fréquenter les librairies ..." (50).

Loi 51

On peut également situer les remarques des intervenants à propos de la Loi 51 dans le prolongement des demandes et des recommandations pour améliorer la situation des librairies. Notons cependant que d'autres intervenants que des libraires ont pris part à l'échange.

La librairie Les Bouquinistes décrit bien l'appréciation des libraires de la Loi 51. "Nous attendions beaucoup de la Loi 51 mais nous devons avouer notre grande déception sur certains points. Tout d'abord, les librairies ont perdu la vente du manuel scolaire aux institutions, ce qui représentait une part importante du marché de certaines librairies agrées. Ce qui peut amener les institutions à faire le métier de libraire, c'est-à-dire, engager du personnel qualifié, se pourvoir d'outils bibliographiques spécialisés, supporter des stocks, etc... Nous étions satisfaits de la suppression d'escomptes aux institutions, mais d'une part, il y a coupure de budgets et d'autre part, l'application de la loi laisse à désirer du fait de la non surveillance de la répartition des achats des institutions. En plus, la fréquence des changements de tabelles est dérisoire. Elle entraîne pour le libraire une perte de temps, une perte de crédibilité auprès des clients qui voient les prix fluctuer d'une librairie à l'autre et une perte d'argent" (51).

La majorité des demandes de modification à la loi tournent autour de ces points. D'abord, reprenant les recommandations de l'Association des librairies du Québec, le Conseil régional de la culture de Lanaudière propose: "qu'un amendement soit apporté aux règlements de la Loi 51 pour que la fréquence des changements de la tabelle, se fasse au maximum deux fois par année;

qu'un amendement soit apporté aux règlements de la Loi 51 pour que les librairies agréées n'aient pas le droit de majorer le prix de vente fixé par l'éditeur, de plus de 5%, en plus ou en moins, pour les livres n'ayant pas deux ans d'existence (ceci exclurait deux soldes annuels durant l'année pour une période limitée);" (52).

L'exposé de la Librairie du Nord reprend le même discours (53). Le mémoire de monsieur Jean-Luc Lapierre ajoute cependant certains éléments. Il demande en outre un amendement à la Loi 51 obligeant tous les éditeurs **"... à accorder 40% de remise sur tous les genres d'ouvrage"**; il demande aussi une modification à la loi, à l'exemple de la loi française du prix unique, pour interdire aux libraires agréés de vendre leurs livres en solde à l'année longue. Une mesure du même ordre, suggère-t-il, devrait fixer des balises pour que le prix des livres soit juste sur tout le territoire (54). Enfin, la Librairie du Nord insiste sur une des dispositions de la Loi à l'effet d'obliger les institutions subventionnées à s'approvisionner auprès des libraires agréés (55).

En dehors du cercle des librairies, on ne peut pas dire que toutes ces propositions fassent l'unanimité. C'est ainsi que les Bibliothèques municipales du Saguenay-Lac St-Jean déplorent, à la suite de la Loi 51, la perte de la remise de 15% chez le libraire (56) et la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord aimerait que les bibliothèques puissent faire affaire directement avec l'éditeur sans passer par le libraire (57).

Avant de voir le point de vue des intervenants sur la promotion du livre, un dernier élément doit être apporté: la diffusion du livre en régions. Les intervenants qui abordent cette question sont unanimes à reconnaître la difficulté de la diffusion du livre dans les régions éloignées des grands centres. Pour ne citer qu'un exemple, l'Atelier-Galerie Caribou à Carleton dit: **"Nous déplorons le manque total de librairies dans la région Baie des Chaleurs et déplorons l'inexistence d'un dépôt de l'éditeur officiel du Québec"** (58). Pour pallier cette difficulté, la Biblairie G.G.C. suggère pour la région de Sherbrooke l'application d'une politique d'achat régional pour favoriser l'installation de nouvelles librairies dans l'Estrie (59).

Promotion du livre

La promotion du livre est le domaine d'activités des salons du livre. Cinq intervenants culturels ont fait allusion aux salons du livre: l'Association des auteurs des Cantons de l'Est (60), le Parti québécois de l'Outaouais (61), le Salon du livre de Drummondville (62), le Salon international du livre de Québec (63), le Salon du livre de Jonquière (64). L'unanimité se fait autour de certains points: les salons du livre sont très utiles pour la promotion du livre; on s'entend pour maintenir cette activité centralisée; les participants sont satisfaits de l'intervention du Ministère dans ce secteur. L'Association des auteurs des Cantons de l'Est et le Salon du livre de Jonquière insistent particulièrement sur le rôle des salons du livre. Ce rôle est **"... de proposer à la population en général et non pas seulement à l'élite cultivée de notre société, les différentes avenues possibles sur notre avenir social et culturel"** (65). L'Association des auteurs

des Cantons de l'Est rappelle que les salons du livre contribuent à réhabiliter l'auteur dans l'ensemble du processus de commercialisation du livre (66).

Au cours de sa présentation, l'Association des auteurs des Cantons de l'Est a profité de la présence du ministre des Affaires culturelles pour demander que l'Association québécoise des salons du livre soit davantage supportée par le ministère afin de pouvoir organiser tout au cours de l'année des activités de promotion de la lecture (67).

Outre les salons du livre, deux intervenants sont venus soumettre à l'attention du ministère des projets d'animation littéraire. Il s'agit en l'occurence de Claudine Thibodeau qui anime Voyages au coeur de la poésie dans le but de sensibiliser les jeunes et la population adulte à la richesse et à la beauté de la poésie: et pour cela, Madame Thibodeau demande l'appui du Ministère. Une campagne de publicité, un congrès de la poésie québécoise ... seraient d'excellentes initiatives (68). Monsieur Gérard Pourcel, à Alma, est venu soumettre un projet d'animation littéraire dans le but de promouvoir les auteurs de la région et les auteurs québécois. Ce projet consiste en des émissions littéraires hebdomadaires, des articles et des chroniques dans les journaux, et en des visites d'auteurs dans les cégeps et les écoles secondaires de la région. Monsieur Pourcel fait part de ses besoins au ministre des Affaires culturelles pour l'avenir d'un tel projet, qui existe actuellement grâce à ses efforts bénévoles (69).

On ne peut traiter de commercialisation du livre sans dire un mot de l'édition. Peu d'intervenants cependant en ont parlé. Deux organismes culturels: la Revue Ecrits (70) et Résistance (71) soulignent la difficulté, voire même l'impossibilité, de publier un livre en région. L'aspect régional refait donc surface. A Sept-Iles, Robert Vaillancourt propose, dans le but de faire connaître les auteurs québécois, l'édition, au prix du papier, des nombreux manuscrits d'auteurs qui dorment dans les tiroirs (72). Enfin, l'exposé de l'Association des éditeurs canadiens décrit les problèmes et les correctifs à apporter dans le monde de l'édition. Cette association demande au gouvernement de se préoccuper des points suivants:

"-dans la querelle qui oppose les deux gouvernements, il serait essentiel que le Québec évite, même au nom d'une orientation qui, pour valable en soi, vise d'autres fins, de compromettre l'acquis au chapitre de la promotion des arts et des lettres; ou les programmes se complémentent, ou ils se supplémentent.

- dans ses programmes de développement de l'industrie du livre, le gouvernement devrait tenir compte du rôle capital que joue l'éditeur à titre d'investisseur, et en valoriser la réussite.

- dans sa recherche de méthodes coordonnées de développement, le gouvernement devrait s'attacher: à instaurer une vigoureuse poli-

tique de lecture et d'achat de livres dans les bibliothèques publiques (où l'écart défavorable du Québec par rapport à ce qui existe en Ontario est dans un rapport de 1 contre 5) et dans les institutions d'enseignement;" (73).

Enfin, au nom du Cercle du Livre de France, Monsieur Pierre Tisseyre fait état du problème de l'édition culturelle. Il rappelle qu'il manque d'un marché culturel et que l'édition culturelle n'est pas rentable. Pourtant quand un roman est bon il faut le publier.

Diverses observations au MAC

Au cours des divers exposés sur l'une ou l'autre des étapes de la commercialisation du livre, les intervenants culturels ont formulé des remarques à propos de programmes ministériels dans le domaine du livre quand ce ne sont pas des demandes de nouveaux programmes.

Une première catégorie d'observations regroupe les intervenants qui demandent une amélioration de programmes existants. Par exemple, on souhaite: une aide accrue aux éditeurs de poésie (74); un assouplissement de l'interprétation de la réglementation de la Loi 51 concernant l'obligation de soumettre les états financiers pour les libraires agréés (75); une meilleure adaptation du programme d'aide à la publication, notamment pour les plus petits éditeurs (76).

La Bibliothèque centrale de prêt de la Rive-Sud souhaiterait quant à elle que le Ministère aille encore plus de l'avant avec son programme d'aide à l'édition (77).

D'autres remarques concernent la création de nouveaux programmes. Par exemple, on demande: la création d'un nouveau programme d'aide aux jeunes créateurs* (78); la mise en place de programmes d'aide aux périodiques comme il en existe pour le livre (79); l'organisation d'un programme d'aide technique pour encourager le regroupement de libraires indépendants (80); la définition d'une mesure qui ferait en sorte que tout volume de 5,00$ et plus ne se vende qu'en librairie (81).

Une dernière catégorie de remarques regroupe quelques intervenants qui parlent de l'organisation de services de consultation que le Ministère pourrait offrir à ses clientèles dans le domaine du livre (82). Enfin, la Société historique de la Gaspésie demande au Ministère de lui accorder les services d'une personne à plein temps pour la Revue Gaspésie.

---

* Ce programme rejoint la demande de M. Vaillancourt de Sept-Iles, et celle des Editions Pleins Bords à Joliette.

Cette revue, déclare la société historique, est un instrument indispensable pour le développement des Gaspésiens (83).

Industrie du cinéma

"Ne croyez pas que ce soit de gaieté de coeur que nous utilisons ce type de propos qui ne se veulent surtout pas d'un ton inutilement revanchard, hargneux et agressif. Non, ce que nous vous exprimons c'est un cri du coeur, celui d'un milieu qui subit, plus que tous les autres, la récession et l'inflation, un milieu qui crève de faim, qui contribue simplement à augmenter le nombre de chômeurs" Regroupement des producteurs de films, Animage (84).

Le rapport de la tournée de consultation ne donnera qu'un aperçu de la situation de l'industrie du film au Québec et cela pour deux raisons: d'abord seulement 16 intervenants dans ce secteur d'activités se sont exprimés à l'occasion de la tournée; ensuite il faut se rappeler les travaux de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel. Tous les groupes intéressés par le cinéma n'ont pas jugé bon de venir présenter un exposé devant le ministre des Affaires culturelles.

Il aurait sans doute été possible de regrouper les interventions en fonction des intérêts et des préoccupations des divers groupes d'intervenants du domaine du cinéma. Pour esquisser ce portrait des besoins, une plus grande participation du milieu aurait été nécessaire. Nous avons plutôt choisi de faire l'exposé de quelques éléments de la problématique culturelle du cinéma québécois et le regroupement des recommandations proposées par les intervenants culturels de ce secteur d'activités.

Problématique actuelle du cinéma québécois
Situation de l'industrie du cinéma

En dépit du faible pourcentage des intervenants dans le cinéma, il se dégage quand même plusieurs éléments qui permettent d'évaluer l'état de santé de l'industrie québécoise du cinéma.

Il est important en premier lieu de reprendre une affirmation de l'Association des réalisateurs et des réalisatrices de films au Québec, portant sur la nécessité d'une industrie cinématographique québécoise. **"Nous y affirmions la nécessité absolue d'une industrie cinématographique québécoise qui respecte la culture profonde des Québécois, l'écologie de son mental et de ses repères collectifs, tout en évitant les pièges des modèles étrangers de la culture-marchandise et de la culture-propagande.**

Nous y précisions notre volonté d'une cinématographie nationale définie essentiellement par LES REALITES ECONOMIQUES ET CULTURELLES DE LA SOCIETE QUEBECOISE et donnant naissance à un cinéma populaire profondément québécois" (85).

Il est un autre point de vue important à signaler. Il ne s'agit pas de raviver le débat autour du cinéma québécois et du cinéma étranger, mais de faire état d'un élément lourd de conséquences pour l'industrie cinématographique québécoise.

"Nous croyons, dit l'Association des professionnels du cinéma du Québec, **qu'il est important de bâtir pour le Québec et l'expression de sa culture, un cinéma international. Il est de notre avis en effet, qu'une société exprime réellement son identité culturelle lorsque sa manifestation dépasse les limites de la collectivité qui la génère".** Et s'opposant à une certaine manière de concevoir la culture, l'Association poursuit: **"cette dernière attitude, malheureusement encore trop présente chez nous, a donné naissance à un cinéma québécois qui, sans refléter la culture de notre collectivité, a eu pour effet de donner à tort au Québec, l'image déplaisante d'une société atteinte de "nombrilisme" (86).**

Cinéma québécois, cinéma international sont sans doute les pôles d'une dialectique qui se manifeste à travers les discussions entourant la Semaine du cinéma québécois et le Festival des films du monde. L'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre (87) de même que les organisateurs de la Semaine du cinéma québécois (88) ont peine à comprendre l'attitude du ministère des Affaires culturelles dans ce dossier.

Cette manifestation culturelle a joué un rôle important pour le développement du cinéma québécois, et voilà que l'on diminue, dans un contexte économique particulièrement difficile pour le cinéma, un appui qu'il serait si important de maintenir. Par contre les Films du Crépuscule (89) et l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec (90) dénoncent l'aide du ministère des Affaires culturelles au Festival des films du monde: **"... l'Etat québécois subventionne à coup de centaines de milliers de dollars le Festival des films du Monde que la grande partie du milieu ici condamne, reflet de sa santé morale, voyant là un instrument du "glamour hollywoodien", un instrument de promotion du Jet-Set international qui vient conclure ses deals chez Régine après les avoir amorcé au Festival de Cannes. Un festival qui affiche le plus grand mépris à l'égard de la cinématographie nationale. Fait très significatif de cette orientation du gouvernement: on coupait cette année la subvention à la Semaine du cinéma québécois et on leur demandait d'aller "dealer" la présence du cinéma québécois au FFM."**

Il faut donc reconnaître, dans ces quelques témoignages, l'affirmation d'une tension profonde à l'intérieur du monde cinématographique.

Il est un autre aspect à ajouter à ce qui vient d'être dit. Une des carences majeures de l'industrie du cinéma, comme le souligne Loupifilm, c'est la qualité de la création: "**... ce qui manque à notre industrie cinématographique, ce n'est pas tant la dimension technique de production que la qualité de la création, c'est-à-dire, la scénarisation dans sa forme la plus large**" (91). Pour pallier ce problème, Loupifilm et le Regroupement des producteurs de films Animage, soutiennent "**l'autonomie de création**" et des modalités de financement qui encouragent notamment l'apport des cinéastes en région. Sur la situation du cinéma en région, Loupifilm déclare: "**tant et aussi longtemps qu'on refusera aux régions un centre de production cinématographique, elles seront toujours un otage à des politiques bâties à la pièce, des programmes normalisés pour des milieux géo-culturels et socio-culturels qui ne sont pas à sa mesure. Çà fait trop longtemps que Montréal fait son cinéma avec les budgets des régions. Tout ce que nous vous demandons, c'est de nous redistribuer l'argent qui nous revient pour que nous puissions réellement nous donner un plan de développement à long terme de notre industrie régionale du cinéma**" (92).

La participation du cinéma régional est sans doute un des éléments à retenir pour stimuler la qualité de la création cinématographique.

Il est un autre problème fondamental à souligner. La Semaine du cinéma québécois attire l'attention du Ministre sur l'importance de la continuité pour le cinéma québécois: "**Nous ne croyons pas que le vrai cinéma ne se fasse qu'ailleurs. Nous croyons que le nôtre a déjà donné des oeuvres hautement significatives et qu'un des problèmes fondamentaux qu'il a à rencontrer au-delà du contrôle de notre marché que nous n'avons toujours pas, c'est celui de la continuité**" (93).

Dans un autre ordre d'idées, il faut faire allusion en compagnie de quelques intervenants, au problème de la diffusion du cinéma québécois. Ce problème prend plusieurs aspects. Le Regroupement des producteurs de films, Animage, insiste d'abord sur le fait que l'industrie cinématographique n'a pas sa place dans l'éventail des programmes d'aide à l'entreprise (94). Sur ce point, Animage souhaite la participation de la Société de développement des industries de la culture et des communications (95). En ce qui concerne les lieux de diffusion maintenant, il faut souligner, avec plusieurs intervenants, le peu de place que le cinéma québécois occupe sur nos écrans. Montréal à cet égard offre peu de possibilités. L'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre (96), les Films du Crépuscule relèvent cette anomalie. "**Pour Montréal**, dira ce dernier organisme, **qu'elle est la diffusion du cinéma québécois. Elle n'est pas systématique. Aucun endroit ne favorise en permanence l'attention du public**" (97). Un constat de même nature vaut pour la télévision. Le Regroupement des producteurs de films, Animage, note que la télévision privée, notamment le réseau T.V.A. ignore le cinéma québécois (98), tandis que les Films du Crépuscule dénoncent plus ou moins les réseaux de télévision d'Etat. "**Radio Québec paie un prix ridicule pour l'achat de films québécois, en achète**

du reste de moins en moins et sa politique de programmation de films québécois est de plus en plus timide. Radio-Canada, quant à lui, n'a aucune politique de programmation donc il n'a pas de politique d'achat du cinéma national qu'on traite souvent avec mépris" (99).

On peut donc conclure avec le Regroupement des producteurs de films, Animage, que les marchés sont peu nombreux pour le cinéma québécois (100).

Au plan de la diffusion, on serait en droit de penser que les cinémas parallèles sont plus ouverts aux films québécois, mais ce n'est pas le cas. C'est ce que révèle les Films du Crépuscule. **"Une étude récente commandée par l'Institut québécois du cinéma révélait que 98% de la programmation des ciné-clubs des cégeps, dont plusieurs sont regroupés aujourd'hui dans l'Association des cinémas parallèles du Québec, est constituée de films américains, étrangers et hautement commerciaux que souvent la salle commerciale de la municipalité, de la ville pourrait programmer"** (101)

Pour sa part, le Service socio-culturel de l'Université du Québec à Chicoutimi souhaiterait un meilleur appui du Ministère pour ce type de cinéma (102) qui aiderait certainement la cause du cinéma québécois. Par ailleurs, en ce qui concerne le dossier des cinémathèques, Monsieur Michel Constant souligne l'importance de disposer d'une cinémathèque à Sorel afin de pouvoir distribuer des films aussi bien à Montréal qu'ailleurs. Il qualifie au passage la cinémathèque québécoise comme étant **"... un vaste coffre-fort où l'on conserve les films sur des tablettes"** (103).

Avant de présenter la vision des intervenants culturels à propos de l'Institut québécois du cinéma, il faut prendre connaissance d'un troisième niveau de difficultés pour le cinéma québécois: l'administration.

Il est anormal, aux yeux du Regroupement des producteurs de films, Animage, que **"... les coûts administratifs dépassent scandaleusement les montants alloués à la production ..."** (104). Quand à l'Association pour le jeune cinéma québécois, elle s'étonne **"de l'immense écart entre, d'une part, ces nobles objectifs de démocratisation culturelle énoncés par l'Etat et, d'autre part, l'étroitesse et l'élitisme des programmes et des politiques mis en place pour développer le cinéma au Québec"** (105). Bref, on ne peut donc pas encore parler d'une véritable politique de promotion de l'industrie du cinéma au Québec (106). Tous ces éléments conduisent l'Association des réalisateurs et des réalisatrices de films du Québec à dire que le manque de moyens met tout "bêtement" en cause la survie individuelle et collective des créateurs (107). Cette situation amène le Syndicat national du cinéma à revendiquer le droit au travail de tous ceux qui travaillent dans cette industrie.

Rôle de divers intervenants

Les participants font principalement état du rôle de deux organismes majeurs pour le développement de l'industrie cinématographique québécoise. Il s'agit de l'Institut québécois du cinéma et du ministère des Affaires culturelles.

Institut québécois du cinéma

Il y a près d'une dizaine d'intervenants qui ont parlé de l'Institut québécois du cinéma, et ce sont toujours les mêmes remarques qui reviennent.

Il semble que globalement l'appréciation que l'on fait de l'Institut québécois du cinéma soit positive selon le point de vue exprimé par le Regroupement des producteurs de films, Animage: **"Nous pouvons affirmer que le milieu cinématographique du Québec est globalement satisfait du fonctionnement et de l'implication de l'Institut québécois du cinéma dans notre région comme dans l'ensemble du Québec"** (108).

C'est sur des points précis que les participants formulent des remarques. D'abord, on estime que le budget de l'Institut québécois du cinéma est insuffisant et on dénonce le fait que son budget n'ait pas été augmenté depuis sa création. Les intervenants demandent donc une majoration immédiate de l'enveloppe budgétaire (109). Deuxièmement, on a des choses à redire à propos du plan quinquennal de l'institution. Non pas que le plan quinquennal soit mauvais du point de vue administratif, mais il a l'inconvénient grave d'éliminer progressivement la création et la relève. Le plan a aussi pour effet, de l'avis des participants, de défavoriser la production régionale (110). Enfin, dernier reproche, la structure des programmes n'est pas adaptée au milieu depuis l'introduction du plan quinquennal (111).

En plus de l'augmentation du budget, les intervenants culturels recommandent:

- que les régions soient présentes au conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma;
- que l'Institut québécois du cinéma reconnaisse les autres formats de production et qu'en conséquence il prenne le nom d'Institut québécois du cinéma et de l'audio-visuel;
- qu'un plan triennal de développement de l'industrie du cinéma soit mis en place pour l'Est du Québec;

. qu'il y ait une structure de surveillance de l'IQC (112).

Ministère des Affaires culturelles

Parlons maintenant du rôle du ministère des Affaires culturelles. Quelques intervenants seulement abordent cette question. L'Association des réalisateurs et des réalisatrices de films du Québec résume bien ce que doit être le rôle de l'Etat: **"La raison d'être de l'action de l'Etat en matière culturelle, c'est de favoriser les conditions minimales de l'exercice de la créativité, ou de la liberté d'expression, si l'on veut** (113).

Reprenant substantiellement la même idée, le Regroupement des producteurs de films, Animage, insiste sur l'effort particulier que l'Etat doit consentir pour contrer l'influence américaine: **"Notre cinématographie nationale est la seule qui s'exprime en langue française sur ce continent: ceci a pour corollaire qu'elle voisine la plus imposante machine cinématographique industrielle de la planète"** (114).

Recommandations

La plupart des intervenants culturels du secteur du cinéma ont fait des recommandations et plusieurs d'entre elles se regroupent. En voici donc l'énumération:

. que tous les articles de la Loi sur le cinéma soient respectés, notamment ceux qui concernent un cinéma en régions (115);

. qu'il y ait une nouvelle loi sur le cinéma pour assurer le développement du cinéma québécois et que cette nouvelle loi favorise le droit au travail de tous les artisans de ce secteur (116);

. que la nouvelle loi contingente Radio-Québec pour la diffusion du cinéma québécois (117);

. que le Ministère fasse pression pour que Radio-Canada joue son rôle pour la diffusion du cinéma québécois (118);

. que Radio-Québec reconnaisse le Syndicat national du cinéma comme le seul représentant des techniciens en cinéma (119);

. que l'on instaure un système de billetterie national pour contrôler les recettes au guichet, et pour percevoir des sommes qui pourraient ensuite être versées à la production (120);

- que l'on définisse une politique de diffusion du cinéma national de manière à ce que les télévisions soient tenues de présenter, avant la projection de longs métrages étrangers, de courts métrages québécois et qu'elles soient obligées à investir dans la production de films québécois (121);

- que l'Etat adopte une politique faisant en sorte que les commandites gouvernementales en audio-visuel soient confiées aux milieux indépendants (122);

- que le ministère des Affaires culturelles inclut le cinéma dans le programme accessibilité-scène (Ciné-club de Sainte-Anne-des-Monts);

- que tous les écrans de cinéma se voient imposer un contingentement pour la diffusion du cinéma québécois (123);

- que la promotion du cinéma québécois soit faite à l'étranger (124);

- qu'on encourage les co-productions à majorité québécoise (125);

- que cesse la compétition déloyale au niveau de la distribution, notamment celle occasionnée par l'Office national du film (126);

- que l'Office national du film devienne une école de formation pour la relève en industrie (127);

- qu'il y ait une politique de soutien aux cinémas parallèles qui s'occupent de l'éducation du public et qu'il y ait une règlementation dans ces cinémas pour la diffusion de films québécois (128);

- que le ministre des Affaires culturelles, en collaboration avec le ministre du Travail, de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, ainsi qu'avec les techniciens du cinéma, entame dans les meilleurs délais des consultations pour définir le statut socio-économique de ces techniciens (130);

- que des mesures immédiates soient prises en ce qui a trait au système des déductions à la source pour le salaire des techniciens-pigistes (131);

- que des mécanismes soient mis en place pour améliorer, dans les productions cinématographiques québécoises, l'image du Québec (132);

- que le gouvernement du Québec soit incité à participer au développement de l'industrie du cinéma et de la télévision (133);

- que les seuls films doublés en français diffusés par Radio-Québec aient été doublés au Québec par des interprètes québécois (134);

- qu'au cinéma, dans le cas de co-productions réalisées avec l'aide de l'Institut québécois du cinéma, les interprètes québécois soient assurés d'une participation équivalente au pourcentage de la valeur du budget global assumé par le producteur québécois (135);

- que le visa accordé par le bureau de surveillance du cinéma aux films doublés en français, ne soit accordé que si le doublage a été réalisé au Québec par des interprètes québécois (136);

- que l'on aide à la diffusion du cinéma québécois par l'établissement, s'il le faut, d'un circuit parallèle de distribution en des salles identifiées à cet effet (137);

- que l'on taxe le distributeur de films étrangers en relation avec sa recette et que l'on verse les sommes ainsi obtenues au fonds d'aide de l'Institut (138);

- qu'une surtaxe soit imposée sur les productions étrangères diffusées tant par les stations de télévision que dans les salles de cinéma (139);

- que les sommes ainsi récupérées soient directement ré-injectées dans l'industrie cinématographique et vidéographique québécoise (140);

- que soit instauré un double système d'aide à la production, aide sélective et non sélective (141);

- que les organismes de télévision à péage soient obligés à une programmation composée de 50% de productions québécoises (142);

- que la diffusion de la production québécoise indépendante soit encouragée (143);

- qu'une taxe soit imposée sur l'exploitation de films étrangers dans les salles de cinéma au Québec (144);

- que le programme d'aide aux industries culturelles soit applicable aux entreprises du cinéma (145);

- que les corporations (à l'exception de la télévision à péage) puissent bénéficier d'exemptions fiscales (146);

- que le marché de la télévision privée soit ouvert au cinéma québécois (147).

C'est dans ce secteur d'activités que les recommandations sont les plus nombreuses. Vu la complexité de l'industrie cinématographique, nous avons préféré donner la liste des recommandations plutôt que de tenter des regroupements, qui de toute manière, pourraient n'être faits que par des spécialistes du secteur.

RÉFÉRENCES

(1) M. 64-19, p. 2;

(2) M. 64-19, p. 1-2;

(3) M. 21-08, p. 2;

(4) M. 68-68, p. 3-4;

(5) M. 68-73, p. 9;

(6) M. 21-08, p. 2;

(7) M. 64-19, p. 1-2;

(8) M. 68-73, p. 9;

(9) M. 68-68, p. 3;

(10) M. 68-02, (ensemble du texte)

(11) M. 68-68, p. 3-4-5-9-10-17;

(12) M. 65-05, p. 1-2;

(13) M. 64-17, p. 1;

(14) M. 64-18, p. 2;

(15) M. 68-35, p. 3;

(16) M. 68-02, p. 5;

(17) ibid, p. 6-7;

(18) M. 68-68, p. 4;

(19) ibid, p. 5;

(20) ibid,

(21) M. 64-17, p. 2;

(22) M. 64-17, p. 2;

(23) M. 65-35, p. 3;

(24) M. 64-18, p. 2;

(25) M. 68-68, p. 10;

(26) M. 13-51, p. 5;

(27) M. 63-08, p. 4;

(28) M. 33-05, p. 13;

(29) M. 12-51, p. 26-27;

(30) M. 51-53, p. 7;

(31) M. 21-08, p. 4;

(32) M. 21-08, p. 3;

(33) M. 31-15, p. 6;

(34) M. 33-05, p. 6-7;

(35) M. 68-68, p. 3-4;

(36) ibid, p. 7;

(37) ibid, p. 8-9;

(38) M. 21-15, p. 2;

(39) ibid

(40) M. 68-37, p. 3-5;

(41) cf. M. 21-15, p. 3; M. 68-37, p. 14; M. 61-27, p. 4;

(42) M. 61-27, p. 3;

(43) M. 68-37, p. 13; M. 61-22, p. 3;

(44) M. 68-37, p. 14; M. 61-27, p. 4;

(45) M. 61-27, p. 4; M. 68-37, p. 15;

(46) M. 21-15, p. 4; M. 82-06, p. 2-3;

(47) M. 61-27, p. 4; M. 82-06, p. 2;

(48) M. 82-06, p. 2;

(49) M. 51-42, p. 4;

(50) M. 68-34, p. 6-7;

(51) M. 21-15, p. 3;

(52) M. 61-27, p. 3;

(53) M. 82-06, p. 1-2;

(54) M. 68-37, p. 16-17;

(55) M. 82-06, p. 2; cf. aussi M. 68-37, p. 16;

(56) M. 23-14, p. 3;

(57) M. 92-09, p. 5;

(58) M. 13-54, p. 4;

(59) M. 51-42, p. 3;

(60) M. 51-41, p. 17;

(61) M. 71-08, p. 5-6;

(62) M. 42-02, p. 4;

(63) M. 31-22, p. 4;

(64) M. 21-17, p. 5;

(65) M. 21-17, p. 3;

(66) M. 51-41, p. 18-19;

(67) M. 51-41, p. 24;

(68) M. 68-99, p. 1-2;

(69) M. 23-09

(70) M. 13-62, p. 2;

(71) M. 22-03, p. 4;

(72) M. 92-07, p. 1-2;

(73) M. 68-38, p. 4-5;

(74) M. 68-99, p. 2;

(75) M. 68-37, p. 19;

(76) M. 62-10, p. 8;

(77) M. 67-01, p. 5;

(79) M. 68-34, p. 4;

(80) M. 68-37, p. 16;

(81) M. 68-37, p. 19;

(82) M. 68-37, p. 17; M. 91-04, p. 2;

(83) M. 14-51, p. 20;

(84) M. 31-10, p. 38;

(85) M. 68-96, p. 12;

(86) M. 69-01, p. 2;

(87) M. 68-91, p. 9;

(88) M. 68-94, p. 4;

(89) M. 68-96, p. 4;

(90) M. 68-92, p. 4;

(91) M. 11-59, p. 18;

(92) ibid, p. 14;

(93) M. 68-94, p. 4;

(94) M. 31-10, p. 7-8;

(95) M. 31-10, p. 19;

(96) M. 68-91, p. 8-9;

(97) M. 68-92, p. 2;

(98) M. 31-10, p. 29;

(99) M. 68-92, p. 2;

(100) M. 31-10, p. 23;

(101) M. 68-92, p. 1;

(102) M. 21-14, p. 1;

(103) M. 63-03, p. 6;

(104) M. 31-10, p. 26;

(105) M. 68-93, p. 3;

(106) M. 31-10, p. 24;

(107) M. 68-96, p. 1;

(108) M. 31-10, p. 10;

(109) cf. M. 31-10, p. 13; M. 68-95, p. 4; M. 68-96, p. 2-3;

(110) M. 11-59, p. 16-17-21; M. 68-92, p. 4; M. 68-96, p. 2-3;
M. 63-03, p. 8;

(111) M. 31-10, p. 11;

(112) cf. M. 11-59, p. 20-21; M. 68-81, p. 14;

(113) M. 68-96, p. 2;

(114) M. 31-10, p. 9;

(115) M. 11-59, p. 15;

(116) M. 68-96, p. 15;

(117) M. 68-92, p. 5;

(118) ibid;

(119) M. 68-95, p. 3;

(120) M. 68-96, p. 17; M. 68-95, p. 4-5;

(121) M. 11-59, p. 21-22;

(122) M. 31-10, p. 33;

(123) M. 31-10, p. 31;

(124) M. 69-01, p. 3-4;

(125) ibid;

(126) M. 69-01, p. 4-5;

(127) ibid;

(128) M. 23-03, p. 11;

(130) M. 69-01, p. 5;

(131) ibid;

(132) M. 68-73, p. 15;

(133) ibid;

(134) M. 68-60, p. 8-9;

(135) ibid;

(136) ibid;

(137) ibid;

(138) ibid;

(139) M. 68-81, p. 14;

(140) ibid;

(141) ibid, p. 15;

(142) ibid;

(143) ibid;

(144) M. 11-59, p. 21;

(145) ibid;

(146) M. 31-10, p. 30;

(147) ibid.

6) Une gestion administrative plus efficace

"... la culture se fait de nuit et elle s'administre de 9 à 5. Minuit sonne et vous entendez, c'est midi. Il n'y aura d'entente possible que dans un autre monde, pour une autre vie. Çà parait banal mais c'est ainsi". Les Petits chanteurs de Trois-Rivières (1).

Les lieux culturels, les institutions nationales, les industries culturelles, les mesures fiscales sont autant de moyens favorisant le développement culturel. Ce fut l'objet des chapitres précédents. Toutefois, il est un autre moyen dont l'importance n'est pas à négliger: une bonne gestion du développement culturel. Les intervenants culturels sont maintes fois revenus sur l'efficacité administrative du Ministère, et le présent chapitre a pour but de résumer leurs propos.

Données quantitatives

.Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Gestion administrative	21	15	19	8	19	29	28	9	7	11	-	166
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	32%	35%	40%	25%	28%	25%	28%	43%	30%	35%	-	30%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Gestion administrative	Total	Gestion adminis. / Total
1. Maisons d'enseignement	1 1%	31 5%	3%
2. Municipalités	9 5%	34 6%	26%
3. Organismes de concertation	14 8%	34 6%	41%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	13 8%	44 8%	30%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	20 12%	59 11%	34%
6. Groupes d'intérêt culturel	23 14%	69 13%	34%
7. Organismes de production	31 19%	75 14%	41%
8. Organismes de diffusion	28 17%	101 18%	28%
9. Organismes de formation artistique	12 7%	32 6%	38%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	12 7%	48 9%	25%
12. Autres	3 2%	13 2%	23%
TOTAL	166	551	30%

Même si bien souvent les intervenants n'ont fait que de brèves allusions à l'efficacité de la gestion du ministère des Affaires culturelles, il faut reconnaître que c'est pour eux une préoccupation majeure. En fait, 30% des intervenants culturels ont exprimé leur avis à ce sujet, ce qui en fait, avec le partage des responsabilités, les nouveaux partenaires, les rapports entre les Affaires culturelles et l'Education, un des sujets les plus importants de la tournée de consultation.

Il est intéressant de prendre note que l'intérêt des participants pour la gestion du Ministère est constant dans toutes les régions administratives. Les écarts à la moyenne générale sont faibles dans toutes les régions du Québec, ce qui permet de dire que c'est un sujet de préoccupation partout.

Le second tableau est également intéressant car il laisse voir que la plupart des catégories d'organismes sont aussi très préoccupés par la gestion du Ministère. Les municipalités, les organismes de concertation, les associations professionnelles et organismes de regroupement, les groupes d'intérêt culturel et les organismes de production sont les catégories les plus touchées par cette question. En fait, on peut affirmer que tous les organismes ayant des rapports administratifs avec le Ministère, ont quelque chose à redire.

Analyse du contenu

Les remarques des participants peuvent être regroupées en deux grandes catégories: les remarques concernant les grandes orientations administratives du Ministère et les remarques portant sur le fonctionnement du Ministère.

La première catégorie de remarques traite de la gestion du Ministère, de **"l'approche administrative"** et de la répartition des subventions, et enfin, de la décentralisation de la gestion. La seconde catégorie comprend les interventions sur les programmes du Ministère, la critique sur l'efficacité administrative et sur les structures, et l'appréciation que l'on fait des fonctionnaires.

Avant de commencer l'analyse des interventions, une observation s'impose. La presque totalité des interventions sur le travail du Ministère traduit une insatisfaction de la clientèle. Parfois, on rencontre des témoignages positifs, mais ces quelques témoignages ne peuvent faire oublier que la majorité des participants accusent la gestion du ministère. Le centre d'art d'Orford est un des rares organismes qui a apprécié l'action du ministère des Affaires culturelles: **"... nous tenons à souligner publiquement à quel point nous avons apprécié la collaboration du gouvernement du Québec et principalement du ministère des Affaires culturelles lorsque le Centre d'Art était financièrement très malade"** (2).

Grandes orientations administratives du MAC: critiques globales

"Le désintéressement de certaines personnes ou de certains groupes pour la culture est très simple à comprendre, signale M. Marc Bégin, **mais avant de répondre, je dois préciser que leur désintéressement n'en est pas un pour la culture mais pour les politiques du Ministère concernant la culture"** (3). Ces quelques mots introduisent bien les propos de quelques intervenants culturels qui portent un jugement global sur la gestion du Ministère. Dans un premier temps, la Société historique de Québec procède à une sorte de bilan et conclut: **"non pas que l'action du Ministère depuis sa création ne comporte pas des réalisations positives, mais nous sommes d'avis qu'au niveau d'un bilan général, ces réalisations n'ont aucune commune mesure avec l'ampleur des ressources financières et humaines mises à sa disposition pour mener à bien son mandat"** (4). A Rimouski, Loupifilm fait une observation qui se rapproche des paroles de la Société historique de Québec. Le ministère des Affaires culturelles contribue bien sûr au développement culturel, mais le principal problème réside dans le fait qu'il se développe un parallélisme entre l'Etat et la culture: **"Le seul problème dans ce fonctionnement, c'est que l'Etat avec tout ce qui le compose, devient quelque chose d'indépendant. On en parle comme si c'était une entité "en soi" qui intervient pour régler nos problèmes. Ainsi, on en fait quelque chose qui est indépendant de nous et qui ne répond qu'à lui-même"** (5). Cette opinion est appuyée par un intervenant culturel de Longueuil. Monsieur François-Marie Bertrand soutient que le pouvoir, la culture, appartiennent à la population. Aux administrateurs de s'occuper d'administration et aux artistes de s'occuper de l'art: **"... nous voulons entrer en possession de ce qui nous appartient et le gérer nous-mêmes ... Nous ne croyons pas vivre avec une conception de l'Etat qui permette la culture"** (6). Autre point de vue à retenir, complémentaire à ceux déjà exprimés, le CELAT dit: **"Il nous semble que l'erreur fondamentale du MAC est de ne pas faire confiance à la capacité créatrice de l'ensemble des citoyens et, en conséquence, de subventionner un art qui n'est pas populaire, considérant que seul cet art est de la culture. Si le MAC voulait bien considérer comme de l'art ce que l'homme ordinaire considère comme tel, cela n'allégerait-il pas son fardeau fiscal ?"** (7).

Enfin Conventum ajoute: **"Il est temps maintenant de reconnaître les faiblesses d'un Ministère qui face aux urgences économiques, n'a pas encore eu le temps de corriger l'absence de politique culturelle dont il a hérité et peut-être plus particulièrement, l'incapacité des administrateurs publics (fonctionnaires) et de corriger rapidement une situation qui perdure tout en ayant trop duré. Il est plus que temps que le ministère se penche sur ce dossier et trouve des solutions qui assurent la survie de cet organisme tout en s'assurant que les moda-**

lités de fonctionnement établies assurent la continuité d'une action généreuse dans un plein respect des principes démocratiques" (8).

Approches administratives

C'est dans le contexte des critiques sur les grandes orientations de l'administration du Ministère qu'il faut faire état des interventions au sujet de **"l'approche administrative"**. La consultation a permis de recueillir une trentaine de réponses à la question posée dans le cahier ENJEU CULTUREL.

La répartition de ces réponses se présente ainsi:

. 7 intervenants sont favorables à **"l'approche sectorielle"**;

. 4 intervenants y sont favorables conditionnellement;

. 1 intervenant interprète le mot **"approche"** dans un autre sens;

. 17 intervenants demandent l'adoption d'une autre façon de faire.

C'est le Conseil de la gravure et la ville de La Baie qui expriment le mieux l'avantage de l'approche sectorielle: **"Nous sommes d'ailleurs persuadés, déclare le Conseil de la gravure, que le regroupement par discipline est celui qui convient le mieux aux artistes en arts visuels et que ceux-ci ont plus d'affinité avec le Conseil de leur discipline qu'avec le regroupement régional"** (9). Quant à la ville de La Baie, elle dit: **"le MAC dans sa politique d'intervention, favorise une approche par secteur d'activités. Nous sommes convaincus de l'opportunité d'un tel mode de fonctionnement, et de la nécessité de le maintenir"** (10). On trouvera en annexe les références des autres intervenants sur ce point (11).

Cependant trois autres intervenants prennent soin d'apporter des précisions. La Société historique de la Gaspésie estime qu'il est nécessaire de maintenir **l'approche par secteur**, mais insiste sur le danger de cloisonnement conduisant rapidement à la paralysie du développement culturel au plan local (12). Pour l'Ecole de musique de Sept-Iles, **l'approche sectorielle** ne présente pas d'inconvénient encore que des réaménagements pourraient être nécessaires (13). Enfin, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal ne s'oppose pas à **l'approche sectorielle.** En un sens, elle l'assume en proposant deux niveaux d'intervention: **"... soit une approche de services, c'est-à-dire, une intervention provinciale par centre d'intérêt et une approche régionale supportant les interventions globales des villes ..."** (14). Voilà pour les interventions favorables.

Les interventions défavorables sont beaucoup plus nombreuses. Il y en a 17 avons-nous dit. Deux d'entre elles permettront d'identifier les raisons majeures pour s'opposer à **l'approche sectorielle.** Premièrement, **l'approche sectorielle** ne permet pas une régionalisation des programmes. Le Mouvement impératif français affirme: **"le décloisonnement du transfert nous apparaît essentiel pour assurer une gestion véritablement régionalisée des programmes"** (15). Le second point concerne les échanges multidisciplinaires que les intervenants culturels croient limités par **l'approche sectorielle.** Ce point est bien mis en évidence par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue: **"Quant au maintien d'une approche sectorielle dans l'élaboration des politiques du MAC, sans le nier, on doit reconnaître qu'elle ne favorise pas l'éclosion d'équipements et de ressources multidisciplinaires"** (16). Quelques autres interventions font la même affirmation. On trouvera en annexe (17) les références des interventions défavorables qui ne sont pas citées.

Pour conclure l'analyse des interventions sur **l'approche sectorielle,** soulignons que le Conseil de la culture de l'Est du Québec a parlé de cette question dans les termes d'une approche centrée sur l'excellence et que celle-ci ne convenait pas pour les régions périphériques (18). Bref le bilan est nettement défavorable au maintien de l'approche sectorielle.

Répartition des subventions

Il est une autre question que nous devons situer dans le contexte des grandes orientations de l'administration du Ministère: les principes qui guident la répartition des subventions.

Une quinzaine d'intervenants ont abordé cette question. Un premier groupe d'intervenants culturels demande au ministère des Affaires culturelles de réviser ses critères d'attribution des subventions de manière à ce que l'on cesse d'émietter les ressources disponibles. Le Théâtre des Filles du Roy à Hull a très bien illustré ce point en disant: **"Comme le MAC tend de plus en plus à ressembler au ministère des Affaires sociales en subventionnant n'importe qui, n'importe quand, à tort et à travers, à coût de miettes de pain, il n'est pas surprenant que personne ne prenne la culture artistique au sérieux"** (19). L'Atelier insertion (20) et le Conseil régional des loisirs de l'Outaouais (21) ont exprimé la même idée.

Dans la même ligne de pensée, l'Association des organismes professionnels des arts d'interprétation de l'Estrie recommande que le Ministère tienne compte, dans sa politique de subvention, de deux catégories d'organismes: les organismes qui doivent faire face à des obligations quotidiennes et **"les organismes qui ont des intentions"**, c'est-à-dire, ceux qui n'ont aucune programmation régulière. L'Association précise de plus que le Ministère devrait d'abord s'occuper de la survie

des organismes déjà en place avant de créer de nouvelles structures (22).

Autre point de vue à retenir, monsieur François-Marie Bertrand pense que la répartition actuelle des ressources financières se fait plus en fonction de l'administration qu'en fonction de la création (23).

Un des aspects les plus importants, sinon le plus important relativement à la répartition des subventions, a trait à la planification des subventions. A cet égard, le Centre culturel de Rivière-du-Loup déclare: "... **il serait important que le MAC planifie ses subventions et cesse d'accorder des petits montants à droite et à gauche pour s'attaquer aux véritables problèmes**" (24). Ce que demandent surtout des organismes comme le Centre d'Art d'Orford (25), Circul'Art (26), les Grands Ballets Canadiens (27) et l'Association des directeurs de théâtre (28), c'est une planification des subventions sur plusieurs années. On parle alors de cinq ou de trois ans. Toutefois, une précision importante doit être apportée.

Si les organismes culturels sont favorables à une planification à long terme, cela ne veut pas dire nécessairement que l'on appuie la formule de l'engagement triennal avancée par le Ministère. L'Association des directeurs de théâtre est très claire à ce propos: "**Le concept de l'engagement triennal, inventé par les fonctionnaires du Ministère et ratifié par le Conseil du Trésor, est en ce sens un exemple révélateur qui illustre bien notre propos: depuis longtemps, les organismes réclament une planification de l'intervention du Ministère sur plusieurs années; or en soi, la planification est un outil de développement et non de décroissance, ce qu'est cependant l'engagement triennal actuel puisqu'il fixe son aide à 75% de l'aide accordée l'année antérieure: l'irréalisme de ce mécanisme saute aux yeux ...**" (29). La critique de l'Association des directeurs de théâtre n'infirme cependant pas l'importance d'une planification des subventions.

Enfin, deux autres intervenants parlent de la répartition des subventions. Le Conseil de la sculpture propose de revenir à l'ancienne procédure consistant, pour le gouvernement, à verser la première moitié de la subvention au début de l'année financière, puis de verser la seconde à la suite de l'étude du dossier (30). Pour leur part, les Jeunesses musicales du Québec (région Abitibi-Témiscamingue) proposent des "... **subventions automatiques aux organismes reconnus, basées sur les résultats de l'année précédente et comportant une formule d'indexation**" (31). Telles sont les principales interventions au sujet de la répartition des subventions.

Décentralisation

Quelques participants ont également demandé la décentralisation des budgets. C'est là encore une des grandes options administratives pos-

sibles du Ministère. Il n'y a pas lieu de développer ce sujet vu que le chapitre sur la régionalisation et celui sur le partage des responsabilités en ont déjà traité. Pour résumer, on demande une déconcentration des ressources à la faveur des municipalités des régions éloignées et on insiste pour que le Ministère élargisse son action au-delà du triangle Québec-Montréal-Sherbrooke (32). Un détail mérite cependant notre attention. Le Conseil régional de la culture de Lanaudière demande la possibilité d'un **"... transfert inter-régional des sommes allouées aux organismes des arts de la scène déjà reconnus de fait ..."** par le ministère des Affaires culturelles. Le conseil illustre ensuite sa demande en citant le cas de la Coopération de théâtre La Grosse Valise (33) qui a déménagé de Montréal à Joliette.

Le fonctionnement du Ministère

La deuxième partie de ce chapitre a pour but de recueillir les principales observations des intervenants culturels relativement au fonctionnement administratif du Ministère. Précédemment, il fut question de grandes orientations, maintenant, il s'agit de voir comment fonctionnent les mécanismes administratifs.

Programmes d'activités

Ce sont les programmes qui attirent surtout l'attention des intervenants culturels. Il y a environ 80 intervenants qui font allusion à ce sujet.

Une vingtaine d'intervenants portent un jugement global sur les programmes du Ministère. Les mots qui reviennent sur presque toutes les lèvres sont: rigidité des programmes, compartimentation des programmes. Pour prendre un exemple, le Conseil de la culture des Laurentides dit: **"... nous insistons sur la nécessité de décompartimenter les programmes et d'assouplir les normes et critères qui en régissent l'application"** (34). L'identification des autres intervernants sur cette question se retrouve en annexe (35).

Le constat de la rigidité des programmes a conduit plusieurs intervenants culturels à parler de la nécessité de disposer d'un programme **"hors normes"** afin de tenir compte de projets innovateurs. **"Nous croyons,** affirme la Biennale de Laval, **que dans la reformulation de ses approches locales, régionales ou provinciales, le ministère des Affaires culturelles se garde une marge de manoeuvre suffisante pour accueillir l'initiative au moment où elle se manifeste et le dynamisme lorsqu'il se cristalise"** (36). Notons au passage, que les besoins nouveaux sont souvent liés aux particularités régionales.

Pour la même raison, plusieurs intervenants culturels sont venus expliquer au ministre qu'ils ne comprenaient pas pourquoi leur champ d'intérêt était exclu des programmes d'aide du ministère des Affaires culturelles. Que ce soit dans les domaines du chant choral (37), de la danse folklorique (38), de la musique populaire (39); dans les domaines de l'aide aux non-professionnels (40), du soutien à l'activité professionnelle en région (41) ou de l'aide à des organismes dans les arts d'interprétation (42); ou encore dans le domaine de la diffusion: festivals (43), colloques, expositions (44) ..., on reproche au Ministère de n'être pas présent à ces aspects du développement culturel.

Il n'y a pas lieu de passer en revue les remarques des intervenants culturels à propos des secteurs d'activités du ministère. Ces disciplines sont l'objet d'autres chapitres complets du rapport.

Toutefois, relativement aux programmes du ministère des Affaires culturelles, il faut rendre compte de trois suggestions importantes aux yeux des intervenants culturels.

Le Ministre a entendu une dizaine d'intervenants demander un organisme dont le mandat, à l'instar de ce qui existe au Conseil des arts du Canada, consisterait à "**fournir non seulement les fonds**, souligne les Concours de musique du Québec (Montréal-centre), **mais aussi les informations et le personnel nécessaires à l'organisation matérielle de tournées en territoire québécois, au Canada et à l'étranger ...**" (45). Plusieurs autres intervenants culturels reprennent la même idée. Citons l'Association pour l'avancement de la recherche en musique (46), madame Louky Bersianik (47), l'Association québécoise du jeune théâtre (48), Musi'Art (49), Réseau-Accès (50) et l'Ecole de ballet de Sept-Iles (51).

Le deuxième point, soutenu aussi par une dizaine d'intervenants, concerne une demande pour rendre disponible à la clientèle du Ministère, des services conseils sur les plans administratif, technique, au niveau de la recherche et de la commercialisation ... Le Haut 3è Impérial exprime bien cette demande: "**Afin d'orienter nos décisions, il serait très pertinent de travailler avec des conseillers administratifs et techniques qui nous aideraient au niveau de la structure, de la reconnaissance légale, de la mise en marché, de la diffusion et des programmes de perfectionnement**" (52).

Les autres intervenants qui ont fait la même demande sont: la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières (53), la Société d'histoire de l'Ile Jésus (54), l'Association pour l'avancement de la recherche en musique (55), l'Association pour la création et la recherche électroacoustique (56), le Centre musical en sol mineur (57) et la Société d'histoire du Témiscamingue (58).

Troisième et dernier point, quelques intervenants ont demandé une révision des formulaires de demande d'aide. Pour ne prendre qu'un exemple,

le Théâtre de la Cannerie recommande: **"... que les formulaires de demande de subvention soient adaptés à notre réalité"** (59). Le peintre Arthur Côté (60) et le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (61) sont intervenus pour appuyer cette démarche.

Ce sont les principaux éléments à retenir touchant les programmes d'aide du ministère des Affaires culturelles.

Efficacité de l'administration

Comme introduction à ce point, on ne peut trouver mieux que cette déclaration du Conseil de la culture de la région de Québec: **"Le Ministère qui apportera enfin une solution à ce problème et forcera son administration à respecter les échéanciers annoncés, aura fait plus pour le développement culturel que tous les livres multicolores publiés jusqu'à maintenant par l'Etat québécois"** (62). Cette citation donne le ton aux quelques lignes qui suivent. Les principales critiques formulées contre le fonctionnement du Ministère ont trait au processus décisionnel, à l'incohérence des actions ministérielles, à la lourdeur des structures et à la lenteur dans l'émission des chèques de subvention.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel actuel pose des difficultés à quelques intervenants culturels. On estime que le secteur de l'administration tient une place démesurée (63), que l'on a trop tendance à **"hiérarchiser la prise de décision"** (64), et que, malgré cela, le Ministère manque de vigueur et de leadership (65). On aimerait voir également instaurer une procédure qui implique: **"... une phase d'information et de consultation du public avant toute décision majeure"** (66).

En ce qui concerne maintenant la prise de décision pour l'octroi de subvention, l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac St-Jean souhaite une manière de faire qui soit rationnelle, **"... dont les règles du jeu soient claires et connues de tous ... les mécanismes décisionnels devraient être simplifiés et le processus de décision rapide"** (67). Dans la même ligne de pensée, quelques intervenants culturels abordent la question des jurys. Cette procédure ne donne pas entière satisfaction. Le Théâtre de la Grande réplique dénonce leur composition (68) et l'Association des directeurs de théâtre dénonce les irrégularités qui se produisent à chaque année (69).

Cohérence du Ministère

D'autres intervenants culturels dénoncent l'incohérence de l'action du ministère des Affaires culturelles. La peintre Suzanne Joubert, exprime clairement ce point: **"... il faut regretter une sorte d'incohérence ou incoordination dans l'action du MAC, laquelle semble causée par l'absence d'une politique d'ensemble, une politique mal définie ou en perpétuel changement"** (71).

Avec des mots différents, l'Atelier-galerie Caribou (72), la ville de Chicoutimi (73), la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie (74), l'Atelier de l'Ile (75) et l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois (76), rejoignent le témoignage de Suzanne Joubert.

Lourdeur administrative

La machine administrative n'est pas seulement incohérente, elle est aussi d'une lourdeur difficile à supporter pour les intervenants culturels. De manière humoristique, le Domaine Forget caractérise le problème de structure en disant: **"... en m'attardant sur le problème de structures du Ministère, j'aurais l'impression de discuter du sexe des anges alors que Bysance est en péril"** (77). Cette lourdeur administrative complique les rapports entre le Ministère et les clients. A cet égard, le Conseil de la culture de la région des Laurentides écrit: **"Le système de boîte dans lequel doivent s'insérer les demandeurs est pénible. Ils sont corsetés, ballotés, ligotés et équarris pour être éligibles ..."** (78). Le Comité de développement culturel Gasp'Art (79), et le Conseil de la culture de la région de Québec (80) font la même observation.

Il n'est donc pas étonnant que des intervenants aient proposé des modifications aux structures. Par exemple, le Service des loisirs de Rivière-du-Loup croit **"... que la structure actuelle du MAC doit être à la fois consolidée et rafraîchie à la lumière des innovations technologiques actuelles qui sont en voie de transformer notre société".** (81). La Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides évalue, quant à elle, qu'il serait préférable d'avoir une structure composée de directions responsables d'objectifs plutôt que de sujets et propose, pour illustrer son point de vue, la création d'une direction des services aux créateurs et une direction des services aux diffuseurs (82).

Inefficacité du Ministère

Il y a une dizaine d'intervenants qui parlent d'inefficacité en général et une quinzaine qui pointent du doigt le retard de l'émission des

chèques. Ce problème a donné lieu à des témoignages pathétiques dont celui de Jean-Pierre Ronfard: **"ce qui nous choque chez nos partenaires ministériels c'est souvent, plus que le flou des objectifs globaux ou l'arbitraire de certaines décisions, la longueur du temps qui s'écoule entre les décisions et leur exécution effective. Tout ce qui peut réduire la procédure et raccourcir les délais sera toujours bienvenu"** (83). Il n'y a pas lieu d'insister davantage sinon pour dire que lorsque les intervenants ont comparé l'inefficacité du Ministère avec celle du Conseil des Arts du Canada, la comparaison n'a jamais été à l'avantage du Ministère. On trouvera en annexe, maintes références à ce propos (84).

Retard des chèques de subvention

Quant au retard des subventions, il est inutile de faire un long développement à ce sujet. Le message est simple et précis: le Ministère cause un préjudice à ses clientèles par le retard de l'émission des chèques. Cela a même amené le Conseil de la culture de la région de Québec à dire: **"... une part importante des crédits qui sont effectivement attribués aux organismes culturels sont financièrement récupérés par la banque. Parce que les subventions sont en retard et que des emprunts s'imposent continuellement, et pour tous "** (85). Il n'est pas nécessaire d'ajouter autre chose. La liste des autres intervenants à ce propos se trouve en annexe (86).

Fonctionnaires

Un mot en terminant sur l'évaluation que les intervenants culturels font des fonctionnaires. A part quelques témoignages positifs (87) dissiminés dans l'ensemble, la presque totalité des intervenants ayant parlé de ce sujet prennent à parti le travail des fonctionnaires quand ce n'est pas les fonctionnaires eux-mêmes. Ils sont **"déconnectés"**, inefficaces, ignorants des problèmes ... Une trentaine d'intervenants ont fait ce genre d'affirmation (88). Pour stimuler l'imagination des fonctionnaires, le Théâtre du Bois de Coulonge conclut en proposant un train de mesures de nature à stimuler l'imagination des fonctionnaires.

CONCLUSION DU CHAPITRE

La conclusion est facile à tirer, le ministère des Affaires culturelles n'a pas gagné, par sa gestion, ses titres de noblesse à l'endroit de

ses clientèles. Sans doute, faudrait-il une étude plus sytématique pour obtenir un portrait plus juste de la situation. Il ressort en tout cas que le mécontentement dépasse largement l'unique question du retard des subventions. C'est la structure du Ministère, la rigidité des programmes, la lourdeur administrative et l'attitude des fonctionnaires qui posent des difficultés. Le problème n'est sûrement pas à minimiser vu que 30% des intervenants culturels y ont fait allusion.

RÉFÉRENCES

(1) M. 41-18, p. 4;

(2) M. 51-11, p. 5-6;

(3) M. 22-05, p. 2;

(4) M. 31-26, p. 7;

(5) M. 11-59, p. 7;

(6) M. 64-04, p. 5-6;

(7) M. 31-08, p. 11-12;

(8) M. 68-56, p. 1-2;

(9) M. 68-25, p. 15;

(10) M. 21-01, p. 8;

(11) M. 11-54, p. 12; M. 11-62, p. 13; M. 14-59, p. 12; M. 41-17, p. 5; M. 51-38, p. 2;

(12) M. 14-51, p. 15;

(13) M. 92-05, p. 11; cf. aussi M. 91-05, p. 2;

(14) M. 68-73, p. 21;

(15) M. 71-10, p. 5;

(16) M. 81-01, p. 11;

(17) M. 11-73, p. 3; M. 21-02, p. 4; M. 31-19, p. 11; M. 31-26, p. 9; M. 32-01, p. 1; M. 32-05, p. 5; M. 61-04, p. 12; M. 64-05, p. 21; M. 64-07, p. 2; M. 65-11, p. 4; M. 66-06, p. 6; M. 68-23, p. 8; M. 68-49, p. 6-7; M. 71-11, p. 6; M. 91-14, p. 5;

(18) M. 12-51, p. 10-11;

(19) M. 71-02, p. 8;

(20) M. 22-04, p. 1;

(21) M. 71-03, p. 10;

(22) M. 51-03, p. 1-2;

(23) M. 64-04, p. 5;

(24) M. 13-52, p. 3;

(25) M. 51-11, p. 5;

(26) M. 61-01, p. 2;

(27) M. 68-15, p. 2-3;

(28) M. 68-59, p. 20;

(29) ibid

(30) M. 68-21, p. 17;

(31) M. 81-11, p. 10;

(32) Cf. M. 34-07, p. 15; M. 42-05, p. 9; M. 66-10, p. 11; M. 68-90, p. 7; M. 71-08, p. 6; M. 91-15, p. 2;

(33) M. 62-10, p. 10;

(34) M. 61-18, p. 12;

(35) M. 11-70, p. 5; M. 23-01, p. 3; M. 31-06, p. 14; M. 51-02, p. 3; M. 52-12, p. 14; M. 51-18, p. 3; M. 51-29, p. 6; M. 61-18, p. 12; M. 62-10, p. 7; M. 65-07, p. 4; M. 68-18, p. 5; M. 68-25, p. 8; M. 68-49, p. 7; M. 68-69, p. 8; M. 71-16, p. 4; M. 81-01, p. 11; M. 91-01, p. 8; Ville de Boucherville

(36) M. 65-10, p. 8; cf. aussi M. 92-10, p. 9;

(37) M. 51-48, p. 5; M. 68-68, p. 2;

(38) M. 21-10, p. 4-5;

(39) M. 31-04, p. 4;

(40) M. 12-52, p. 10-11;

(41) M. 23-07, p. 7;

(42) M. 22-06, p. 1; M. 64-05, p. 31;

(43) M. 42-03, p. 3;

(44) M. 68-25, p. 8;

(45) M. 68-47, p. 3-4;

(46) M. 68-51, p. 4;

(47) M. 68-53, p. 5;

(48) M. 68-69;

(49) M. 68-68, p. 15;

(50) M. 68-69, p. 4;

(51) M. 92-15, p. 10;

(52) M. 52-05, p. 4-5;

(53) M. 41-21, p. 10;

(54) M. 65-12, p. 6-7;

(55) M. 68-49, p. 7;

(56) M. 68-51, p. 1;

(57) M. 82-04, p. 9;

(58) M. 82-09, p. 9;

(59) M. 42-05, p. 8;

(60) M. 65-13, p. 1;

(61) M. 81-01, p. 5;

(62) M. 31-12, p. 15;

(63) M. 42-09, p. 5;

(64) M. 21-03, p. 3; cf. aussi M. 42-05, p. 6;

(65) M. 11-59, p. 6;

(66) M. 68-84, p. 7;

(67) M. 23-07, p. 6-7;

(68) M. 68-61, p. 4;

(69) M. 68-59, p. 22;

(70) M. 72-02, p. 10;

(71) M. 72-02, p. 10;

(72) M. 13-54, p. 1-2;

(73) M. 21-02, p. 9;

(74) M. 51-29, p. 5;

(75) M. 61-17, p. 4;

(76) M. 68-34, p. 2-3;

(77) M. 34-04, p. 5;

(78) M. 61-27, p. 1;

(79) M. 14-52, p. 3;

(80) M. 31-12, p. 16;

(81) M. 11-54, p. 12;

(82) M. 61-09, p. 8-20;

(83) M. 68-52, p. 2;

(84) M. 11-66, p. 4-5; M. 31-26, p. 7; M. 34-07, p. 15;
M. 51-15, p. 3; M. 52-13, p. 1; M. 72-02, p. 10;
M. 91-13, p. 2; M. 92-09, p. 9;

(85) M. 31-12, p. 8;

(86) M. 12-57, p. 5; M. 24-01, p. 8; M. 32-06, p. 5;
M. 42-05, p. 7; M. 61-06, p. 5; M. 61-10, p. 3;
M. 61-18, p. 2; M. 61-25, p. 3; M. 62-05, p. 4;
M. 68-34, p. 7; M. 68-42, p. 6; M. 68-47, p. 3;

(87) Cf. M. 52-03, p. 4; M. 61-17, p. 4;

(88) M. 11-54, p. 5; M. 11-59, p. 2-7; M. 11-70, p. 7;
M. 12-56, p. 2-3; M. 13-54, p. 5; "M. 21-08, p. 2;
M. 22-04, p. 1; M. 22-05, p. 1; M. 31-11, p. 3;
M. 31-12, p. 13; M. 31-13, p. 2-5; M. 31-20, p. 6;
M. 34-04, p. 2; M. 34-09, p. 4; M. 41-18, p. 2;

M. 42-01, p. 9; M. 51-15, p. 5; M. 51-33, p. 4;
M. 51-48, p. 4; M. 61-14; M. 62-11, p. 1; M. 64-10, p. 3;
M. 64-11, p. 7; M. 67-06, p. 5; M. 68-34, p. 3;
M. 71-01, p. 15; M. 71-02, p. 5; M. 71-05, p. 10;
M. 81-01, p. 26; M. 81-10, p. 3; M. 91-15, p. 3;

(89) M. 31-13, p. 13-14-15-16-17;

TROISIÈME PARTIE

PROMOTION DES ARTS

I. LA MUSIQUE

"La musique c'est l'âme d'un peuple. En laisser le contrôle aux étrangers c'est un peu vendre son âme au diable". Syndicat de la musique du Québec (1).

Parmi les arts d'interprétation, c'est la musique qui a le plus retenu l'attention des intervenants culturels. Avant de procéder à l'analyse du contenu de ces interventions, il faut jeter un coup d'oeil sur les données quantitatives.

Données quantitatives

- **Répartition des intervenants culturels selon les régions administratives**

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Musique	5	8	10	4	9	12	11	1	6	5	--	71
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	8%	19%	21%	13%	13%	10%	11%	5%	26%	16%	--	13%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Musique	Total	Musique / Total
1. Maisons d'enseignement	2 3%	31 5%	6%
2. Municipalités	3 4%	34 6%	9%
3. Organismes de concertation	6 9%	34 6%	18%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	3 4%	44 8%	7%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	8 11%	59 11%	14%
6. Groupes d'intérêt culturel	4 6%	69 13%	6%
7. Organismes de production	15 21%	75 14%	20%
8. Organismes de diffusion	4 6%	101 18%	4%
9. Organismes de formation artistique	20 28%	32 6%	63%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	5 7%	48 9%	10%
12. Autres	1 1%	13 2%	9%
TOTAL	71	551	13%

Il est important de noter que 13% des participants ont parlé de musique. Il s'agit d'un secteur déterminé qui est surtout l'objet de l'attention d'une clientèle spécifique.

La répartition régionale des intervenants est intéressante en ce qu'elle laisse voir trois zones d'intérêt. Ce sont les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (26%), de Québec (21%) et du Saguenay-Lac St-Jean (19%)* où les pourcentages d'interventions sur la musique sont les plus élevés. En second lieu, viennent les régions de la Côte-Nord (16%), du Centre du Québec (13%), de l'Estrie (13%), et de Montréal (Montréal-centre 11% et Montréal-périphérique 10%). Enfin, les deux régions où, proportionnellement, on retrouve le moins d'interventions sur la musique sont les régions de l'Est du Québec (8%) et de l'Outaouais (5%).

Le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants permet aussi des observations dignes de mention. Ce qui saute d'abord aux yeux, c'est l'importance de la présence des organismes de formation artistique lors de la consultation du ministre des Affaires culturelles. En effet, les 20 organismes de formation artistique en musique représentent 63% de l'ensemble des intervenants de cette catégorie. D'autre part, on note la présence de 15 organismes de production ce qui équivaut à 20% du total des intervenants de cette catégorie. Les organismes de concertation se sont également intéressés à la musique de façon significative.

Si maintenant on prend les catégories d'intervenants où on enregistre le moins d'interventions, il est permis de s'étonner que seulement 4 organismes de production, ce qui équivaut à 4% des intervenants de cette catégorie, ont parlé de musique. Une observation de même nature peut être faite pour les maisons d'enseignement. Il est surprenant de constater que, bien que disposant d'importants équipements, et étant responsables de l'application de programmes d'enseignement dans le domaine des arts, les maisons d'enseignement ne soient pas intervenues davantage.

Ce sont là les principales remarques à tirer des données quantitatives.

---

* Les données de la région du Saguenay-Lac St-Jean ne laissent pas voir toute l'importance de l'enseignement de la musique dans cette région. L'Ecole de musique de Jonquière signale à cet égard: "... que le Haut-Saguenay rassemble, avec 3 écoles sur 14, 47,4% de la clientèle provinciale des écoles de musique partiellement subventionnées par le MAC" (2).

Analyse du contenu des interventions

Les interventions dans le secteur de la musique peuvent être regroupées en fonction des points suivants: la formation en musique, la situation des organismes de production en musique, le soutien des musiciens.

Formation en musique

Les donnés statistiques révèlent que 63% des organismes de formation artistique ayant parlé au Ministre sont des organismes de formation en musique. Ces interventions représentent environ la moitié de toutes les interventions en musique. C'est dire l'importance de cet aspect dans le secteur musical.

Pour la clarté de l'exposé, les interventions touchant la formation sont regroupées sous trois rubriques: la formation générale, la formation spécialisée et la formation professionnelle.

Formation générale

Par formation générale, il faut entendre la formation accessible aux enfants dans le cadre des programmes d'enseignement offerts dans les institutions d'enseignement. Il n'y a pas lieu de reprendre ici tout ce qui a été dit sur l'importance de la concertation entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires culturelles, ni de reprendre la perception que les intervenants ont du rôle de l'école dans le développement du sens artistique de l'enfant. Le chapitre sur l'Education et les Affaires culturelles a déjà traité de ces questions.

Un mot seulement suffit pour rappeler la nécessité de l'enseignement de la musique à l'école (3). Les Petits archets de Sorel résument bien le point de vue des autres intervenants en disant: **"la musique devrait être enseignée à l'école ou du moins à un âge où l'enfant est à l'affût de nouvelles découvertes"** (4).

Il faut prendre note cependant de quelques aspects particuliers apportés par les intervenants, notamment en ce qui concerne certaines modalités de l'enseignement de la musique à l'école. A cet égard, les Petits chanteurs de Trois-Rivières proposent que l'éducation musicale de la masse se fasse à l'école commune, mais que l'enseignement musical plus poussé soit dispensé grâce à des écoles spécialisées (5).

L'expérience scolaire des Petits chanteurs de Trois-Rivières a donné de bons résultats. Cette manière de voir est partagée par le Mouvement Vivaldi: **"après Susuki et à son exemple, l'expérience des quinze**

premières années du Mouvement Vivaldi nous a appris que la culture musicale n'est pas une affaire de talent, de classe sociale ou de préparation à une carrière professionnelle, mais au contraire, une réalité accessible à tous dès le tout jeune âge" (6). Cette philosophie de l'éducation musicale s'incarne "... à l'Ecole Sacré-Coeur de Sherbrooke où 431 enfants de niveau primaire fréquentent des classes d'art, jouissant d'une formation musicale en violon et en violoncelle" (7). Cette pédagogie permet donc une plus grande accessibilité car dans "... le vécu de notre système actuel, le parent désireux d'offrir à ses enfants une formation musicale valable a un choix: payer de fortes sommes dans des institutions ou organismes privés ou, avoir des enfants très doués donc, admissibles dans les conservatoires" (8). Les Amis de l'Ecole Sacré-Coeur de Sherbrooke, association créée pour appuyer cette nouvelle formule pédagogique, sont venus rencontrer le ministre des Affaires culturelles pour témoigner des succès de cette oeuvre et faire état de la collaboration qui a été nécessaire entre les autorités scolaires, les professeurs et les parents. Au passage, les Amis de l'Ecole Sacré-Coeur soulignent la nécessité d'une plus grande implication des ministères de l'Education et des Affaires culturelles (9).

Autre point apporté par l'Harmonie Calixa Lavallée: la continuité de l'activité musicale après les études secondaires: "... au sortir du secondaire, si l'élève veut continuer à se cultiver musicalement, sans pour autant en faire une carrière, il se retrouve devant le néant; il n'y a plus à ce moment-là, de continuité culturelle" (10). Ce problème concerne moins la formation elle-même que les activités auxquelles elle peut conduire une fois complétée.

Formation spécialisée - Ecoles de musique

L'expérience de l'Ecole Sacré-Coeur marquait déjà la transition entre la formation générale et la formation spécialisée. Par formation spécialisée, nous entendons une formation dont les activités pédagogiques se concentrent sur l'une ou l'autre des disciplines artistiques. Nous avons considéré que les écoles de musique, les camps musicaux et les concours de musique dispensent une formation spécialisée.

Les représentants de plusieurs écoles de musique sont venus parler au ministre des Affaires culturelles. Citons le Centre d'expression Manicouagan (11), l'Ecole de musique de Sept-Iles (12, le Centre musical en Sol mineur (13), l'Ecole de musique de l'Outaouais (14), les Petits

Archets de Sorel (15), le Centre culturel de Joliette* (16), l'École de musique de Charlevoix (17), le Domaine Forget (18), l'Ecole de musique de Chicoutimi (19) et l'Ecole de musique de Matane (20). Cela fait 10 interventions d'écoles de musique.

Les problèmes se comparent partout. Dans Charlevoix, le Domaine Forget déclare: **"le Domaine Forget, bien que modestement encore, est un authentique moteur économique. Il fait retomber dans la région beaucoup plus qu'il ne reçoit. Cette constatation devrait vous encourager, Monsieur le ministre, non seulement à nous maintenir votre aide, mais à l'augmenter"** (21). A travers les témoignages de plusieurs autres intervenants, on sent très bien les difficultés considérables à surmonter d'année en année.

Problème d'abord de financement. Les écoles de musique ont beaucoup de mal à boucler leur budget. A ce sujet, l'Ecole de musique de Matane dit: **"nous nous interrogeons sincèrement sur les possibilités de survie d'un organisme aussi exigeant et dont la responsabilité repose exclusivement sur les épaules de bénévoles appelés à se renouveler annuellement ..."** (22). Une expérience similaire est vécue par l'Ecole de musique de l'Outaouais. La première conséquence du manque de fonds est la grande difficulté pour le recrutement du personnel enseignant. L'Ecole de musique de l'Outaouais attire l'attention sur le fait qu'elle **"... a toujours eu des difficultés à recruter et à conserver le personnel enseignant nécessaire à mener à bien sa mission culturelle. Les raisons de cet état de fait sont pourtant très simples: les gens de la région qui sont qualifiés pour enseigner la musique s'expatrient parce que les possibilités d'emplois rémunérés à juste titre sont pratiquement inexistantes. L'EMOI à cause d'un manque à gagner au niveau de sa budgétisation, doit les sous-payer pour survivre ..."** (23). Quelques pages plus loin, cet organisme dénonce l'inadaptation du programme de subvention du ministère: **"A propos de programmes de subventions du Ministère ceux-ci, actuellement, ne répondent pas aux besoins particuliers de notre région et cela relativement à la formation musicale ..."** (24). La seconde conséquence du manque de fonds est la nécessité d'imposer une mensualité pour les élèves. Cette situation réduit l'accessibilité de l'enseignement musical qu'aux enfants dont les parents ont le moyen de payer. Les Petits Archets de Sorel affirment à ce propos que: **"... seuls les parents en mesure d'assumer l'achat d'un violon et les mensualités des cours ont accès à l'école (...). Il serait souhaitable que l'accessibilité à la culture musicale ne soit pas limitée par une question d'argent. Le talent n'appartient pas qu'aux mieux nantis ..."** (25).

---

* Cet organisme sans être une école de musique, fait état de la bonne collaboration du ministère des Affaires culturelles au sujet de l'apprentissage de la musique.

Les intervenants signalent aussi le problème de locaux. Le Service des loisirs de la ville de Jonquière observe la situation que voici: **"quant à ces écoles de formation, subventionnées pour la plupart par le ministère des Affaires culturelles et par les municipalités, elles sont cantonnées dans des locaux trop souvent inadéquats, et possèdent peu d'équipement spécialisé; selon que les locaux et les équipements scolaires sont accessibles à des frais trop élevés pour les associations et les budgets des villes"** (26). Toutes les écoles de musique n'ont sans doute pas les mêmes problèmes, mais cette remarque semble convenir à plusieurs d'entre elles. Ce point est en tout cas clairement identifié par l'Ecole de musique de Charlevoix (27), l'Ecole de musique de Matane (28) et par l'Ecole de musique de l'Outaouais qui souligne en plus le problème particulier des rapports avec le Conservatoire de Hull. Autant le Centre d'Expression Manicouagan est enchanté par **"... la grande collaboration qui existe avec le Conservatoire de Rimouski ..."** (29), autant l'Ecole de musique de l'Outaouais est déçue par l'attitude du Conservatoire de Hull: **"notre organisme n'a pu augmenter ni même renouveler ses équipements depuis plusieurs années ce qui se résume à ne pas pouvoir augmenter notre volume d'élèves dû à une déjà surutilisation des équipements existants. Même le Conservatoire de musique nous refuse l'accès à ses équipements et locaux"** (30). On aura sans doute remarqué que cette intervention déborde la question des locaux. En fait, l'Ecole de musique de l'Outaouais souhaite, avec le Conservatoire, une étroite collaboration, non seulement aux plans des locaux et de l'équipement mais aussi au plan des ressources humaines (31).

D'autres difficultés particulières ont été rapportées par des écoles de musique. D'abord l'Ecole de musique de Matane signale une difficulté dont il est déjà fait mention: les modalités d'octroi des subventions. Il n'y a pas lieu d'insister, mais il faut constater avec cet organisme les effets négatifs du retard des subventions: **"le montant alloué à notre organisme par votre Ministère nous parvient très tardivement en cours d'année. Ce qui cause des problèmes additionnels de fonctionnement. De plus, d'une année à l'autre, nous sommes incertains du moment de la subvention et des exigences demandées"** (32). Autre point, apporté cette fois par le Centre musical en sol mineur, l'insuffisance du montant versé pour démarrer une école de musique. **"A la lecture des programmes d'aide du ministère des Affaires culturelles,** remarque le centre musical, **nous voyons que la subvention maximum de départ pour une école de musique se chiffre à 5 000$"** (33). Ne pouvant opérer avec une somme aussi petite, le Centre musical en sol mineur demande qu'on lui réserve une somme à même l'enveloppe régionale des arts de la scène et que le Ministère lui donne une aide spéciale pour l'engagement de personnel et rendre disponible des services de soutien technique. Enfin, autre demande ponctuelle, l'Ecole des Petits Archets de Sorel et l'Orchestre Symphonique de Carignan souhaiteraient également un appui financier, **"une forme de subvention discrète"** (34).

Quelques suggestions peuvent contribuer à l'amélioration de l'enseignement de la musique. L'Ecole de musique de l'Outaouais propose "... **la formation d'une Corporation des écoles de musique du réseau du Ministère ...**" (35). Aux yeux de cet organisme, cette corporation favoriserait "... **l'accélération du processus de mise en place d'un réseau d'écoles préparatoires de musique**" (36). Quant à l'Ecole de musique de Charlevoix, elle croit avoir trouvé une solution intéressante dont elle informe le ministre des Affaires culturelles: "**nous recrutons nos professeurs à Québec mais aussi dans le comté même où habitent certains gradués du Conservatoire. Aussi nos professeurs font la tournée du comté et enseignent dans au moins six points du territoire ce qui facilite l'accès à ceux qui veulent profiter de nos services. L'élément original de cette formule est peut-être le mode de financement. On a devancé le ministre dans la recherche de nouveaux partenaires. Nous avons réussi à convaincre la plupart des municipalités de s'impliquer au prorata du nombre d'étudiants provenant de leur milieu**" (37).

Camps musicaux

Trois camps musicaux sont venus rencontrer le ministre des Affaires culturelles. Le Centre d'Arts d'Orford exprime ses préoccupations en ce qui concerne le financement de l'organisme: "**nous espérons que le ministère des Affaires culturelles puisse revenir à sa formule de collaboration et de subvention au Centre d'Arts d'Orford qui, comme l'Université de Banff, pourrait jouir d'une réputation dans le domaine de la culture et ferait connaître la région de l'Estrie et plus précisément celle d'Orford partout sur le continent**" (38). La renommée du Centre d'Arts d'Orford serait donc affectée par les modalités de financement actuel. On se souviendra que dans le chapitre sur la gestion du développement culturel, il est déjà fait mention d'une aide financière ponctuelle apportée par le Ministère pour soutenir le Centre d'Arts.

Un autre camp musical fait état de difficultés financières, le Camp musical du Lac St-Jean. La ténacité et la motivation manifestée par le personnel de cette école au cours des 18 dernières années se trouvent menaçées par la fragilité de la situation financière. "**Nous constatons qu'un déficit s'installe petit à petit et menace grandement l'existence même du camp...**" (39). Le message est le même de la part du Camp musical l'Hameçon des Iles-de-la-Madeleine. Les camps musicaux éprouvent donc des difficultés semblables à celles des écoles de musique.

Concours de musique

C'est dans le contexte de la formation spécialisée qu'il faut parler des concours de musique. Ces activités sont une suite logique d'une formation spécialisée.

Au cours de la tournée ministérielle, les Concours de musique du Québec ont fait 4 interventions: l'organisme central s'est présenté à Montréal (40), tandis que la section Rimouski est venue à Rimouski (41), que la section Rivière-du-Loup est venue à Ste-Anne-de-la-Pocatière (42) et que la section Mauricie est intervenue à Trois-Rivières (43).

Après avoir rappelé les objectifs poursuivis par les concours de musique, les intervenants ont essentiellement livré le message suivant: **"... nous demandons que votre Ministère révise sa décision et permette aux 7-10 ans de réintégrer le rang des concurrents des prochaines années. Cela redonnera aux concours son sens véritable et dans les régions dites excentriques, permettra une plus grande participation"** (44). Pour cet organisme, il est très important que les jeunes soient initiés tôt à ce genre d'exercice. **"L'expérience, chez nous, est concluante. Nos meilleurs concurrents ont tous commencé en bas âge et ont conservé l'assurance acquise, sans traumatisme"** (45). Le Ministre s'est engagé à revoir cette question particulière.

Formation professionnelle

Par formation professionnelle, nous entendons la formation orientée vers la préparation d'une carrière musicale. C'est le niveau de formation que l'on retrouve dans les conservatoires de musique.

Une dizaine d'intervenants culturels parlent spécifiquement des conservatoires de musique. Une moitié de ceux-ci évalue l'action des conservatoires en régions et l'autre moitié soulève la question de la rationalisation des études avancées entre les conservatoires et les universités.

Cinq conservatoires de musique sont l'objet d'une attention particulière: celui de Rimouski, celui de Hull, celui de Chicoutimi, celui de Trois-Rivières, et celui de Québec.

A Rimouski, la directrice du conservatoire de l'endroit, Mme Stella Plante, est venue dire au ministre des Affaires culturelles que malgré les compressions budgétaires, l'institution essaie toujours de donner un enseignement de qualité et que la vocation du conservatoire s'est élargie en même temps que les services à la population (46). Le Comité de musique de Murdochville réaffirme la nécessité du conservatoire tout en souhaitant cependant qu'il soit davantage accessible (47). Nous avons déjà parlé de l'appréciation que l'Ecole de musique de Manicouagan fait de ce conservatoire. Il est à souligner que l'Association des étudiants du conservatoire de Rimouski est venue parler de la vocation du conservatoire.

Il n'y a pas lieu de revenir sur le point de vue de l'Ecole de musique de l'Outaouais à propos du Conservatoire de Hull, qui exprime le même souhait que le Conseil de la culture de la Mauricie à l'endroit du Conservatoire de Trois-Rivières (48), à savoir que le personnel enseignant du Conservatoire puisse participer à la vie musicale de la région (49). On déplore le fait que les professeurs viennent de l'extérieur. A St-Georges, l'Ecole polyvalente Bélanger souhaiterait trouver un point de rencontre avec le Conservatoire de Québec. Signalons enfin que les étudiants du Conservatoire de Trois-Rivières craignent pour l'avenir de leur institution.

C'est le Conservatoire de Chicoutimi qui est l'objet de la critique la plus nourrie. Les remarques sont formulées par l'Ecole de musique de Jonquière. Partant du constat de l'exode de beaucoup d'étudiants du conservatoire, l'Ecole de musique de Jonquière pose une première question **"Ne serait-il pas opportun que l'on fasse le point sur le Conservatoire, après quinze ans, pour y analyser les causes de l'exode des étudiants avancés et les possibilités d'y maintenir un haut niveau d'excellence, dans une région où l'enseignement musical semble assez bien structuré ?"** (50). L'Ecole de musique poursuit sa démarche critique et se demande: **"le Conservatoire ne serait-il pas plus utile à la région en concentrant toutes ses énergies sur la qualité des études avancées, plutôt qu'en doublant la mission des écoles de musique par la multiplication d'activités de niveau élémentaire ?"** (51). Cette intervention est faite dans un esprit de partage des rôles des diverses institutions d'enseignement de la musique dans la région du Saguenay. L'Ecole recommande notamment au ministère d'étudier **"... la possibilité d'intégrer l'enseignement pré-cycle et éventuellement celui de premier cycle au sein des écoles de musique du Haut-Saguenay ..."** (52).

Ce sont là les remarques exprimées à l'endroit des conservatoires de musique.

L'autre point important est celui de la rationalisation des études avancées entre les universités et le conservatoire. Les organismes suivants sont intervenus à ce propos: le Département des arts et lettres de l'Université du Québec à Chicoutimi (53), le département de musique du Cégep de Alma (54), les Jeunesses musicales du Canada (55), l'Association des musiciens éducateurs du Nord-ouest québécois (56) et Monsieur Louis Martin à Sept-Iles (57). Tous ces intervenants s'entendent sur une utilisation plus logique des ressources humaines et matérielles dans l'enseignement de la musique. Le département des arts et des lettres de l'Université du Québec à Chicoutimi recommande que le ministère des Affaires culturelles **"... associe à des universités et à des cégeps ses diverses écoles et conservatoires"** (58). Toutefois, l'Association des musiciens éducateurs du Nord-Ouest québécois et le Département de musique du cégep d'Alma se rejoignent pour mettre en cause le rôle des conservatoires dans la formation des musiciens professionnels.

S'inspirant de l'UNESCO, et croyant que **"... l'élite naturelle émerge d'un système démocratique cohérent, accessible à tous, plutôt que d'être un regroupement de jeunes hâtivement sélectionnés"**, (59) l'Association des musiciens éducateurs pose directement la question: **"au nom de quoi, jugerait-on que les universités du réseau du ministère de l'Education du Québec sont qualitativement inaptes à accueillir tous les musiciens en formation, spécifiquement les concertistes qui font l'apprentissage de leur métier dans une structure parallèle?"** (60). Le département de musique du cégep d'Alma va dans le même sens et ajoute: **"plus l'enseignement des arts sera intégré dans une structure unique et cohérente, plus le rayonnement artistique sera puissant. Plus la diffusion au niveau de la masse sera élargie, plus le niveau culturel moyen de la population montera"** (61). Il apparaît que l'argumentation de ces deux intervenants repose davantage sur le refus du parallélisme que sur l'analyse des programmes des institutions.

Pour ce qui est des programmes de formation, nous n'avons recueilli qu'une recommandation, celle des Jeunesses musicales du Canada (à Val d'Or), visant à **"favoriser une ouverture sur le monde de l'administration des arts pendant la formation musicale et artistique des jeunes"** (62)*. Les observations sur les conservatoires de musique mettent fin à la première partie de ce chapitre touchant la formation. Notre attention se porte maintenant sur la situation des organismes de production en musique.

Organismes de production

On retrouve dans cette catégorie les organismes dans les domaines du chant, des orchestres et des harmonies.

En ce qui concerne l'art vocal, les participants parlent de l'opéra, du chant choral, et de la chanson.

Opéra

Un seul organisme est intervenu dans le domaine de l'art lyrique et c'est l'Opéra de Montréal, représenté par monsieur Jean-Paul Jeanotte (64).

---

* Sur le plan pédagogique, il faut noter les interventions de Monsieur Daniel Mesure à Longueuil et de Madame Thérèse Gaboury à Joliette qui sont venus parler du système intégral pour l'apprentissage de la musique (63).

L'Opéra de Montréal, rappelle Monsieur Jeanotte, revit grâce à une décision du ministère des Affaires culturelles. Après quelques années seulement, les succès de l'Opéra sont réels. **"Nous avons repris, dit Monsieur Jeanotte, la première place parmi les compagnies intermédiaires en Amérique du Nord. Montréal est maintenant sur la carte lyrique du monde"** (65). Lors de sa création, l'Opéra de Montréal a fait l'objet d'un protocole de trois années lui assurant des revenus indexés. Cette mesure a permis une planification à long terme rendant possible l'engagement d'artistes de renommée. Les engagements plusieurs années à l'avance sont essentiels dans ce métier. L'Opéra de Montréal demande donc au ministre des Affaires culturelles **"que cette formule demeure ..."** (66). C'est là une des demandes essentielles de cet organisme.

S'interrogeant aussi sur les moyens de recueillir des fonds pour soutenir l'art lyrique, l'Opéra de Montréal rappelle à la mémoire du Ministre, l'expérience, après la guerre, de la relance de la Scala de Milan et de l'Opéra de Vienne, et l'expérience mexicaine pour appuyer l'industrie du cinéma. Ces exemples conduisent l'Opéra de Montréal à demander une part des revenus de **"... Loto-Québec ou d'un éventuel casino"** (67). Cet organisme identifie ensuite quelques mesures susceptibles d'alléger les difficultés de production en regard du champ de compétence du ministère des Travaux publics, de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail, et du ministère du Travail, de la Main- d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Le contenu de ces mesures a déjà été présenté dans le cadre des chapitres traitant des rapports entre le ministère des Affaires culturelles et ses partenaires. Notons aussi que l'Opéra de Montréal demande au Ministre de revoir le dossier de la location de la salle Wilfrid-Pelletier.

- Chant choral

Six mouvements chorals sont intervenus lors de la tournée de consultation: le Choeur Héritage (68), la Chorale Mi-Sol-Fa (69), la Chorale La Cantilène (70), l'Alliance chorale régionale du Nord-ouest (71), le Choeur de l'Ile de Hull, le Choeur Entreamis de Mont-Laurier.

Il y a unanimité entre les intervenants pour réclamer du ministère des Affaires culturelles un appui financier. Le témoignage le plus vibrant est celui du Choeur Héritage: **"le chant choral est très certainement et de toute évidence le parent pauvre, la quantité négligeable, je dirais même le Biafrais, du Service de la musique de votre Ministère ..."** (72). Sur cette lancée, le Choeur Héritage demande au Ministre: **"Monsieur le ministre; à quoi sert-il d'avoir un programme d'aide aux chorales professionnelles alors qu'il n'y a pas de chorale professionnelle au Québec ?"** (73).

Cet intervenant culturel dénonce ensuite le fait que l'aide financière du Ministère soit réservée à seulement quatre chorales au Québec et

pose ensuite un jugement sévère à l'endroit des critères d'admissibilité à ce programme: **"en effet, pour déterminer qui est admissible et qui ne l'est pas, le fonctionnaire dispose d'un critère qui lui laisse libre cours aux jugements les plus arbitraires et aux évaluations les plus discriminatoires. Quand le Choeur Héritage a présenté en mai 81 une demande d'aide, il s'est fait répondre, cinq mois plus tard, qu'il n'était pas admissible aux subventions parce qu'il n'interprétait pas d'"oeuvres majeures". Or, qu'est-ce qu'une oeuvre majeure ?"** (74).

Ces technicalités empêchent donc le Choeur Héritage de pouvoir jouir de l'aide financière de l'État, aide qui devient absolument nécessaire au développement de cette institution (75). La Chorale La Cantilène éprouve des difficultés semblables (76), tandis que la Chorale Mi-Sol- Fa, demande un octroi de 10 000$ pour défrayer le salaire d'un directeur musical (77).

Une place particulière doit être réservée à l'Alliance chorale régionale du Nord-ouest. Cet organisme veut redonner au chant choral l'importance qu'il a perdu à la suite des transformations du système scolaire des dernières années. Le bilan des réalisations montre la ferveur de la population pour le chant choral, et il est possible de dénombrer aujourd'hui plus de 400 chorales et plus de 15 000 choristes à la grandeur du Québec. À la lumière de cette expérience extraordinaire, l'Alliance chorale recommande, entre autres choses, les points suivants: **"que le chant choral soit encouragé et soutenu par l'Etat et développé dans notre région"** (78). Suit l'énumération de quelques moyens pour atteindre ces deux objectifs. Le Choeur de l'Ile fait valoir enfin l'importance de considérer les chorales pour faciliter l'éclosion de professionnels dans le chant.

Chanson

Quelques intervenants ont tenu à attirer l'attention du Ministre sur la situation de la chanson au Québec. Ce sont Musi'Art (79), le Syndicat de la musique du Québec (80), la Relève, représentée par Lucien Gagnon, et Monsieur Stéphane Venne (81) et Sylvain Lelièvre. Ces intervenants déplorent le manque de considération du Ministère pour la chanson. Le Syndicat de la musique du Québec parle: **"... des limites imposées par les normes et critères du programme d'aide à la musique qui ont pour effet d'écarter brutalement tout un plan de la réalité musicale d'ici: la musique faite par nos chansonniers et nos petits groupgs musicaux"** (82). Musi'Art appuie ce point de vue et insiste sur un aspect qu'on ne retrouve pas dans les autres interventions: **"l'un des défis qui nous guettent actuellement dans l'industrie est de mettre les jeunes québécois en contact avec la musique d'ici. Inutile de rappeler jusqu'à quel point la musique américaine pénètre facilement par le disque et la radio dans les oreilles des jeunes. Or, avec toutes les coupures survenues dans les budgets scolaires, la diffusion des spectacles des jeunes artistes québécois dans les écoles ou cégeps est devenue**

pratiquement nulle. C'était pourtant, jusqu'à cette année, le principal point de contact entre jeunes et artistes locaux" (83). Pour les jeunes artistes, cela équivaut à la perte d'un tremplin pour se faire connaître à travers le Québec. En réalité, c'est la disparition d'un autre point de rencontre entre les jeunes artistes et le public, comme celle du réseau des boîtes à chansons dans les années 70, ainsi que le fait remarquer Stéphane Venne: **"un des plus douloureux souvenirs de ma vie professionnelle, c'est l'extinction des boîtes à chansons au début des années '70. Cette mort tragique d'un des plus importants outils de notre devenir culturel est sans aucun doute attribuable à la démesure qui s'est installée entre les coûts de production et les revenus possibles"** (84). Et que dire, rappelle la Relève, de la disparition de la Chant'août. Cela ne favorise sûrement pas la chanson.

Ce sont là les principales observations formulées par les intervenants culturels dans le domaine de l'art vocal. En résumé, l'opéra a besoin de voir consolider une formule de subvention qui lui garantisse des fonds suffisants pour l'engagement d'artistes plusieurs années à l'avance, le chant choral et la chanson souhaitent une reconnaissance de la part du Ministère, reconnaissance qui devrait bien sûr avoir des suites sur le plan financier.

Les orchestres

Il faut maintenant rendre compte des interventions d'une autre catégorie d'organismes de production: les orchestres. Six orchestres symphoniques se sont présentés à la consultation du ministre des Affaires culturelles: quatre orchestres constitués de musiciens professionnels: l'Orchestre symphonique de Québec (85), l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre de chambre de McGill, l'Orchestre des Jeunes du Québec (86), et deux orchestres formés d'amateurs: l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac St-Jean, et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

Au nom de l'Orchestre symphonique de Québec, Monsieur François Magnan expose les principaux objectifs de cette institution. A la suite de quelques notes historiques, Monsieur Magnan rappelle au ministre des Affaires culturelles le rôle de l'orchestre dans la formation des étudiants du conservatoire et signale la présence de ses musiciens dans de nombreux ensembles instrumentaux, notamment l'Orchestre de chambre de Radio-Canada. Monsieur Magnan parle ensuite de la vocation régionale de l'orchestre, de l'importance accordée aux jeunes compositeurs et du rôle de l'orchestre dans la vie économique de la région. Il s'interroge enfin sur la possibilité d'instituer une saison été pour l'orchestre. La communication de l'Orchestre symphonique de Québec ne se conclut cependant pas sur des demandes spécifiques, comme c'est le cas pour la majorité des intervenants culturels.

L'Orchestre symphonique de Montréal, représenté par Zarin Mehta, souligne que son élan vers l'excellence est freiné à cause de la situation

actuelle, et qu'il serait nécessaire de disposer de mesures pour renforcer son financement: remise de taxe d'amusement, critères précis dans les subventions... Quant à l'Orchestre de chambre de McGill, une demande d'aide est présentée pour lui permettre de faire une tournée dans les églises du Québec.

L'Orchestre des jeunes du Québec apporte une contribution importante au plan de l'éducation musicale. Après avoir rappelé brièvement le but de l'Orchestre des jeunes du Québec, le mémoire présente les principales difficultés rencontrées par l'orchestre. Tout d'abord, on insiste sur la nécessité d'agir en concertation à au moins trois niveaux: **"formation d'instrumentistes dès le jeune âge, regroupement de ces instrumentistes dans les orchestres ou des ensembles différents, éducation de personnes qui devenues adultes, apprécieront d'autant plus la musique symphonique qu'elles auront étant jeunes joués d'un instrument ..." (87).** Cette concertation devrait favoriser davantage la participation de la population aux activités musicales. La représentante de l'Orchestre des Jeunes du Québec, Madame Louise Laplante, évoque ensuite des expériences étrangères dans le but d'initier au Québec une façon de faire qui soit profitable. Elle retient essentiellement de ces expériences deux caractéristiques fondamentales: **"premièrement, elles visent à éveiller les jeunes à une qualité de vie qui leur servira de modèle à l'âge adulte; deuxièmement, elles ont en commun une méthodologie qui repose sur la pratique de l'instrument et de la musique d'ensemble offerte au plus grand nombre possible..."** (88). A la lumière de ces recherches, l'Orchestre des Jeunes du Québec recommande: **"que le ministère des Affaires culturelles du Québec reconnaisse la musique d'ensemble comme un élément important de diffusion culturelle, qu'il rende la pratique musicale accessible au plus grand nombre possible de Québécois par une meilleure répartition des fonds publics et des ressources humaines selon une politique d'ensemble où toutes les parties constituantes de la vie musicale seraient considérées en fonction de leur rendement culturel et économique; qu'il aide à créer et à développer une vie musicale riche et intense dans les petites et moyennes localités en encourageant la pratique musicale en tant qu'amateur, qu'il établisse un comité consultatif chargé de promouvoir le développement des orchestres juniors et régionaux et de donner suite aux recommandations précitées. L'Orchestre des Jeunes serait heureux de participer au travail d'un tel comité, poursuivre sa réflexion et soumettre des recommandations concrètes et pratiques"** (89).

Les deux autres orchestres constitués d'amateurs demandent une aide financière. L'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac St-Jean a besoin d'une subvention pour lui permettre de développer petit à petit un noyau de musiciens professionnels dans la région du Saguenay-Lac St-Jean et de développer progressivement une vie musicale professionnelle dans la région (90). L'orchestre symphonique de Trois-Rivières, quant à lui, demande un support pour continuer ses activités.

Harmonies

Il y a peu de commentaires au sujet des harmonies. Essentiellement, le message que l'Harmonie Calixa-Lavallée (91), le Centre d'Expression Manicouagan (92) et l'Harmonie d'Asbestos ont transmis consiste en ce que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse ces groupes de musiciens et leur vienne en aide financièrement.

Situation du musicien

Au total, environ une dizaine d'intervenants ont soulevé la question de la situation des musiciens. On distingue principalement deux volets à cette question: situation sociale de l'artiste et le problème de la liberté syndicale des musiciens. Le Syndicat de la musique de Québec (93) expose clairement le premier aspect des choses en attirant l'attention sur les conditions de vie imposées aux musiciens. Ceux-ci réclament les mêmes avantages que ceux accordés dans d'autres secteurs d'activités: **"les travailleurs(euses) culturels(les) ont des revenus très inférieurs à ceux et celles des autres secteurs, à formation et compétence égale. Alors que la loi nous considère comme des entrepreneurs indépendants, nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes: des travailleurs(euses) avec tous les droits qui se rattachent à ce statut (assurance-chômage, congés de maladie, paie de vacance, indemnités de garderie, retraite décente...). De tels droits sociaux existent dans d'autres pays. L'exemple français est très intéressant à cet égard. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de mettre de l'avant les réformes qui s'imposent afin de permettre aux travailleurs(euses) culturels(les) d'avoir droit aux avantages sociaux normaux dont bénéficient la grande majorité des travailleurs(euses) de la société québécoise"** (95).

Le deuxième aspect de la situation des musiciens a rapport à la liberté d'allégeance syndicale des musiciens. Le Conseil de la culture de l'Estrie (96) et, à deux reprises une fois à Sherbrooke et une fois à Montréal, le Syndicat de la musique du Québec ont abordé ce problème. Le Syndicat de la musique du Québec dénonce avec force le monopole de l'American Federation of Musicians et veut devenir le représentant des musiciens et musiciennes du Québec comme le stipule le Rapport Vadeboncoeur dont on souhaite la mise en application. En d'autres termes on demande **"la reconnaissance du pluralisme syndical"** (97) et pour ce faire, on revendique une action immédiate du ministre. Le Syndicat estime qu'un **"droit fondamental et reconnu dans notre société est littéralement bafoué"** (98).

Quelques autres interventions touchent des points particuliers. En premier lieu, le Syndicat de la musique du Québec (99) et le Centre d'expression musicale (100) sont d'avis que le ministère des Affaires culturelles devrait supporter financièrement les organismes de regroupements de musiciens comme c'est la pratique dans d'autres secteurs

disciplinaires. Par ailleurs, le même Syndicat, accompagné cette fois par les Jeunesses musicales du Canada, demande au Ministère d'accorder une priorité à des activités favorisant l'exercice professionnel du métier de musiciens (101). Le thème de l'équilibre dans le partage des ressources financières entre les activités de formation en musique et les activités professionnelles du musicien est revenu à quelques reprises au cours de la tournée.

Dans la ligne des activités professionnelles, les Jeunesses musicales du Canada (mémoire soumis à Val d'Or) suggèrent la définition **"de programmes conjoints MEQ-MAC favorisant la présentation des jeunes interprètes"** (102). A l'occasion des audiences de Montréal-centre, les Jeunesses musicales du Canada remettent en cause l'entente entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education au sujet du programme Musique à venir, un programme d'animation musicale dans les écoles primaires mené en collaboration avec les étudiants des conservatoires. Pour ce dernier intervenant, une telle pratique vient saper le marché des jeunes musiciens professionnels. L'organisme recommande alors que le Ministère fasse en sorte que les institutions d'enseignement agissent dans les limites de leur mandat (103). Enfin, les Productions CAFE (104) et Mme Monique Robert-Couture, se sont intéressées à la situation de l'artiste en région et Concerts Québec est venu attirer l'attention du ministre sur l'absence d'organisme pour aider l'artiste dans sa carrière professionnelle.

Divers

Avant de terminer ce chapitre, il faut relever les points de vue de trois autres intervenants culturels. L'Ecole de Ballet de Sept-Iles revient sur l'idée de disposer d'un office de tournée pour tous les arts d'interprétation (105). Le Conseil de la culture de la Mauricie parle de la nécessité d'une politique qui tienne compte de tous les arts d'interprétation (106). Enfin, l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre parle d'assouplir les règlements pour permettre aux amuseurs publics de s'exécuter aux yeux de tous (107).

CONCLUSION DU CHAPITRE

La préoccupation de la formation en musique demeure déterminante dans l'esprit de la majorité des intervenants culturels. Il ressort également que l'on accepte mal l'absence d'aide financière de la part du ministère pour la chanson et le chant choral. Outre le besoin d'aide financière, se dégage en filigrane le besoin d'une plus grande concertation entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

RÉFÉRENCES

(1) M. 51-30, p. 1;

(2) M. 21-05, p. 15;

(3) cf. M. 21-03, p. 14; M. 21-11, p. 4; M. 23-07, p. 7; M. 63-04, p. 7; M. 81-10, p. 6-7; M. 81-11, p. 3; M. 91-05, p. 1; M. 92-05, p. 6;

(4) M. 63-04, p. 7;

(5) M. 41-18, p. 3;

(6) M. 31-07, p. 10-11;

(7) ibid, p. 8;

(8) ibid, p. 9;

(9) cf. M. 51-47;

(10) M. 63-06, p. 2-3;

(11) M. 91-08;

(12) M. 92-05;

(13) M. 82-04;

(14) M. 71-05;

(15) M. 63-04;

(16) M. 62-03;

(17) M. 34-06; cf. aussi la Société d'histoire du théâtre du Québec.

(18) M. 34-04;

(19) M. 21-05;

(20) M. 12-57;

(21) M. 34-04, p. 4;

(22) M. 12-57, p. 4;

(23) M. 71-05, p. 3; cf. aussi M. 12-57, p. 6;

(24) ibid, p. 8;

(25) M. 63-04, p. 7;

(26) M. 21-03, p. 13-14;

(27) M. 34-06, p. 3;

(28) M. 12-57, p. 6-7;

(29) M. 91-08, p. 1;

(30) M. 71-05, p. 4;

(31) ibid, p. 9-10;

(32) M. 12-57, p. 5;

(33) M. 82-04, p. 7-8;

(34) M. 63-04, p. 10;

(35) M. 71-05, p. 12-13;

(36) ibid;

(37) M. 34-06, p. 3;

(38) M. 51-21, p. 5;

(39) M. 22-01, p. 7;

(40) M. 68-47;

(41) M. 11-52;

(42) M. 33-03;

(43) M. 41-06;

(44) M. 11-52, p. 4;

(45) ibid;

(46) M. 11-75, p. 7;

(47) M. 14-59, p. 10;

(48) M. 41-03, p. 2;

(49) M. 71-05, p. 9;

(50) M. 21-05, p. 13;

(51) ibid, p. 14;

(52) ibid, p. 19;

(53) M. 21-11, p. 4;

(54) M. 23-02, p. 2-3-4-5;

(55) M. 68-10, p. 5;

(56) M. 81-10, p. 4-5-6-7;

(57) M. 92-05, p. 7;

(58) M. 21-11, p. 4;

(59) M. 81-10, p. 6;

(60) ibid, p. 5;

(61) M. 23-02, p. 4-5;

(62) M. 81-11, p. 7;

(63) cf. M. 64-01, et M. 62-04;

(64) cf. M. 68-09;

(65) ibid, p. 2;

(66) ibid, p. 6;

(67) ibid, p. 4;

(68) M. 51-48;

(69) M. 65-01;

(70) M. 91-10;

(71) M. 81-12;

(72) M. 51-48, p. 2;

(73) ibid;

(74) ibid, p. 3;

(75) ibid, p. 1-2;

(76) M. 91-10, p. 2;

(77) M. 65-01, p. 3-4;

(78) M. 81-12, p. 6;

(79) M. 68-68;

(80) M. 51-30, p. 5;

(81) M. 64-17; M. 68-57;

(82) M. 51-30, p. 5;

(83) M. 68-68, p. 16;

(84) M. 64-17, p. 4-5;

(85) M. 31-24;

(86) M. 68-45;

(87) ibid, p. 3;

(88) ibid, p. 8;

(89) ibid, p. 10-11;

(90) M. 23-07, p. 4-5;

(91) M. 63-06, p. 2;

(92) M. 91-08, p. 2;

(93) M. 51-30, p. 2-3;

(94) M. 51-15, p. 17;

(95) M. 68-50, p. 3;

(96) M. 51-15, p. 17;

(97) M. 68-50, p. 2;

(98) M. 51-30, p. 2;

(99) M. 51-30, p. 5; M. 68-50, p. 4;

(100) M. 22-06, p. 1;

(101) M. 68-50, p. 4;

(102) M. 81-11, p. 4-5;

(103) M. 68-10;

(104) M. 31-04;

(105) M. 92-15, p. 10;

(106) M. 41-03, p. 1-2;

(107) M. 68-91, p. 7;

II. L'ART DRAMATIQUE

Données quantitatives

L'art dramatique est, avec la musique, le secteur artistique qui a été l'objet du plus grand nombre d'interventions.

- **Répartition des intervenants culturels selon les régions administratives**

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Art dramatique	3	2	10	3	8	12	13	2	3	3	--	59
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	5%	5%	21%	9%	12%	10%	13%	10%	13%	10%	--	11%

• **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Art dramatique	Total	Art dramatique / Total
1. Maisons d'enseignement	2 3%	31 5%	6%
2. Municipalités	3 5%	34 6%	9%
3. Organismes de concertation	5 9%	34 6%	15%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	2 3%	44 8%	5%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	6 10%	59 11%	10%
6. Groupes d'intérêt culturel	1 2%	69 13%	1%
7. Organismes de production	30 51%	75 14%	40%
8. Organismes de diffusion	5 9%	101 18%	5%
9. Organismes de formation artistique	2 3%	32 6%	6%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	3 5%	48 9%	6%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	59	551	11%

Ces quelques données permettent des observations intéressantes. Le premier tableau fait voir que 11% de l'ensemble des intervenants culturels ont parlé théâtre au cours de la tournée de consultation du Ministre des Affaires culturelles. Cette participation est significative si on la compare à d'autres secteurs d'activités culturelles et si l'on prend en considération l'intervention de l'Association des directeurs du théâtre faite au nom de 68 organismes.

Le tableau de la répartition des intervenants selon les régions administratives laisse croire qu'une région comme celle du Bas St-Laurent est moins active que la région de Québec qui, proportionnellement au nombre d'intervenants, apparaît comme étant la plus impliquée dans ce champ d'activité. Les autres régions se rapprochent de la moyenne nationale. Une remarque doit cependant être faite pour la région du Saguenay-Lac St-Jean. On ne peut pas vraiment dire que cette région soit moins active que d'autres dans le domaine du théâtre en se basant uniquement sur les données statistiques. Il faut tenir compte de l'intervention du Regroupement des troupes de théâtre du Saguenay-Lac St-Jean qui est venu parler au nom de plusieurs organismes.

On ne peut pas oublier, qu'en chiffre absolu, près de la moitié des interventions sur le théâtre proviennent de la région de Montréal. En effet, 25 des 59 intervenants sont de cette région. C'est là que se trouve le principal centre d'activités en art dramatique.

Le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants laisse apparaître quelques points importants. D'abord, on note qu'environ 50% des intervenants ayant parlé de l'art dramatique sont des organismes de production. Ce sont, la plupart du temps, des théâtres qui ne sont pas reconnus par le Ministère comme des théâtres institutionnels. Si ces théâtres constituent la majorité des intervenants, on ne peut conclure à l'absence des théâtres institutionnels. Ces théâtres sont représentés par l'Association des directeurs de théâtre. Encore ici, la statistique peut induire en erreur puisque l'Association des directeurs de théâtre compte numériquement, pour un intervenant au même titre qu'un théâtre particulier. L'Association des directeurs de théâtre a d'ailleurs été classifiée dans la catégorie des associations professionnelles et organismes de regroupements. Précisons pour conclure ce premier point, qu'environ 40% des organismes de production sont des organismes dans le domaine de l'art dramatique.

Deuxième point important à souligner, les organismes de concertation ont un intérêt marqué pour le théâtre. Rappelons que plusieurs troupes de théâtre, comme nous l'avons déjà noté lors du chapitre sur le partage des responsabilités, se sont montrés réticents relativement aux conseils régionaux de la culture.

Analyse du contenu

"... le théâtre est encore et toujours un art vivant et qu'à ce titre il a su conserver des émotions, des frustrations et des aspirations, non pas par vertu ou par nostalgie, mais tout bonnement parce que lui, c'est le seul et unique moyen dont il dispose pour créer une relation vivante avec une réalité qui n'a rien d'une abstraction théorique quand elle est assise dans une salle de spectacle: le public" (Associations des directeurs de théâtre) (1).

Avant d'entrer dans le détail des propos des intervenants culturels, il importe de faire quelques réserves au sujet des distinctions que l'on peut établir dans le domaine du théâtre. Dans le cadre du rapport, il ne faut pas attendre une catégorisation définitive de l'action théâtrale. Quand les intervenants culturels ont parlé de théâtre professionnel, de théâtre institutionnel, de théâtre populaire de jeune théâtre, de théâtre pour enfants ..., il n'était pas toujours facile de voir les caractères propres de chacune de ces cavégories. Si on voulait faire la cartographie du théâtre, le découpage des aires devrait être repris plusieurs fois, en fonction des divers points d'observation.

Les points de vue des intervenants culturels sont d'abord regroupés en distinguant le théâtre professionnel et le théâtre d'amateurs. En deuxième lieu, il sera question des problèmes particuliers liés au médium d'expression théâtral. Le rapport traitera enfin des points suivants: la gestion du théâtre, la situation des comédiens, la politique du théâtre.

Théâtre professionnel

Nous avons rassemblé dans la partie du théâtre professionnel, les intervenants qui ont parlé du théâtre pour adultes et ceux qui ont parlé du théâtre pour enfants.

Théâtre pour adultes

La tournée de consultation laisse voir trois réalités différentes à propos du théâtre professionnel. Il y a d'abord le théâtre institutionnel, le jeune théâtre et le théâtre populaire; et enfin, les théâtres d'été. Il est bon de répéter encore une fois que les distinctions introduites dans la présentation de ce rapport ne doivent pas être comprises comme étant hermétiques.

C'est particulièrement lors du passage du Ministre à Montréal que la situation du théâtre professionnel a été décrite. En effet, l'Association des directeurs de théâtre est venue présenter, au nom de 50 pro-

ducteurs dramatiques, 8 producteurs lyriques, 4 producteurs particuliers et 6 producteurs temporaires, un long mémoire faisant état de la situation du théâtre professionnel au Québec.

Le mémoire comprend une longue introduction, et trois parties intitulées: la pratique professionnelle du théâtre au Québec, le conflit des langages, le nouvel interlocuteur. Le mémoire se termine sur la recommandation d'un Institut des arts et des lettres.

C'est l'ensemble de ce rapport qu'il faudrait ici reproduire pour donner justice à tous les intervenants culturels qui se sont exprimés par la voix de l'Association des directeurs du théâtre. S'il est impossible de procéder ainsi, il importe cependant de rappeler les idées les plus importantes que l'Association des directeurs de théâtre a voulu transmettre au Ministre des Affaires culturelles (2).

L'introduction du mémoire rappelle quelques éléments importants de la situation des arts au Québec. En premier lieu, l'Association des directeurs de théâtre souligne que le gouvernement du Québec oublie lui-même que **"... la priorité politique est d'abord et avant tout culturelle"** (3). Même si, en 1976, on a créé un super-ministère, cela n'a pas signifié, pour autant, une préoccupation plus importante pour les arts: **"... l'actuel gouvernement québécois se préoccupe des arts autant que de sa première chemise empesée ..."** (4). Certes, de poursuivre l'Association, on parle des arts, mais parle-t-on vraiment de la même réalité. L'Association dénonce alors ce qu'elle appelle une **"nouvelle théologie des sciences humaines"**(5) qui vient brouiller tout le langage des arts et qui fait qu'on ne se comprend plus.

Autre problème, le caractère éphémère des politiques culturelles cause des problèmes importants aux troupes de théâtre. En effet, **"... si les directeurs de théâtre (...) devaient traiter les créateurs qui oeuvrent à la réalisation de leurs spectacles de la même façon que le ministère des Affaires culturelles établit ses rapports avec les compagnies de théâtre, il est bien évident que nos scènes seraient vides de pièces depuis déjà un bon moment et cette fois, non pas à cause d'un manque de subventions, mais à cause d'un manque d'intervenants"** (6).

L'Association des directeurs de théâtre remet alors en cause la crédibilité du ministère des Affaires culturelles auprès du théâtre professionnel. Les troupes de théâtre refusent de devenir les **"abstractions culturelles"** (7) d'un langage autre que celui des arts. Les dernières lignes de l'introduction sont claires à ce propos: **"il nous apparaît impératif que le théâtre puisse à nouveau parler dans une langue qui est celle de sa réalité et de sa pratique - le langage des arts"** (8).

La première partie du mémoire s'intitule: <u>la pratique professionnelle du théâtre au Québec.</u> L'Association des directeurs de théâtre rappelle d'abord la dimension économique de l'art dramatique et souligne notam-

ment les retombées et le rendement économique des subventions dans le domaine des arts. Citant entre autres études, une étude commandée par le Conseil des arts du Canada, l'Association signale que "... **l'ensemble des gouvernements reçoit en moyenne un retour de 127% des subventions qu'ils octroient aux organismes de théâtre, ladite moyenne devenant 107% au palier fédéral, 120% au niveau municipal et 194% au palier provincial ...**" (9). Le gouvernement profite donc de ses propres subventions.

Autre question soulignée par l'Association des directeurs de théâtre, on ne peut considérer les producteurs de Montréal comme des producteurs régionaux, et la régionalisation est un autre signe de la profonde incompréhension du ministère des Affaires culturelles. Les modes de production sont comparables dans tous les grands centres et les critères d'excellence sont les mêmes. C'est pourquoi "**... le théâtre professionnel québécois ne peut qu'avoir une dimension nationale**" (10). La réalité du théâtre professionnel entre donc en contradiction avec les activités des bureaux régionaux du Ministère de même qu'avec les conseils régionaux de la culture.

L'Association s'interroge aussi sur le professionnalisme dans les arts de la scène et estime que les comédiens ne reçoivent pas la rénumération qu'ils devraient avoir. Les artistes sont les premiers subventionneurs et s'il existe un théâtre professionnel au Québec, "**... c'est uniquement parce que les artistes professionnels sont sous-rémunérés**" (11). En conséquence, l'Association des directeurs de théâtre ne peut que conclure en souhaitant que le ministère des Affaires culturelles adopte une attitude autre que celle consistant à demander aux troupes de théâtre de gérer la décroissance. Dans une telle circonstance, "**la seule croissance qu'on puisse prévoir sera celle de la pauvreté**" (12).

La deuxième partie du mémoire s'appelle: le conflit des langages. Ce chapitre touche plusieurs sujets. Il dénonce en premier lieu la politique de survie pratiquée par le ministère des Affaires culturelles à l'endroit du théâtre. Cette politique consiste en un émiettement des ressources financières dans le but d'aider un plus grand nombre d'organismes. Il résulte de cette manière de faire "**... une décroissance progressive de l'importance du théâtre professionnel dans la société**" (13). Ensuite l'Association des directeurs de théâtre dénonce "**l'attitude économique**", plus encore l'attitude "**quand j'entends le mot culture, je sors ma calculatrice**" (14) dont les résultats signifient à coup sûr une réduction des montants d'aide. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le concept de l'engagement triennal puisqu'il en fut question au chapitre du rapport portant sur la gestion du Ministère.

Quelques pages plus loin, l'Association des directeurs de théâtre revient sur l'idée que le Ministère dilapide les ressources financières et enchaîne en disant que le "**dynamisme de l'activité théâtrale ne pourra jamais reposer sur la générosité philantropique souvent fugace**

des petites, moyennes et grandes entreprises québécoises ..." (15). L'Association rappelle que le Ministère a été créé pour assumer le rôle que les entreprises privées n'auraient jamais joué.

Autre responsabilité à exercer, celle de la concertation avec d'autres gouvernements, ministères, municipalités .... Sur ce point, déclare l'Association des directeurs de théâtre, le bilan est négatif. Le Ministère n'a donc pas joué son rôle. Prenant en considération les limites inhérentes à un ministère, l'Association conclut en demandant un changement fondamental de structure: "**... seule une modification complète des structures saura apporter des changements profonds à une politique dans le domaine des arts**" (16).

La dernière partie du mémoire a été coiffée du titre: le nouvel interlocuteur. Ce chapitre définit la structure que l'Association des directeurs de théâtre voudrait voir mise en place. Il s'agit de la création d'un organisme qui se nommerait: l'Institut québécois des arts et des lettres. Il n'y a pas lieu de développer ce point puisque cette recommandation est décrite dans le chapitre du rapport relatif à la commission des arts et des lettres.

Théâtre professionnel en région

Il faut cependant faire état de plusieurs interventions qui parlent des difficultés du théâtre professionnel en région. Ces interventions viennent appuyer un des points du mémoire de l'Association des directeurs de théâtre.

Il y a divers ordres de problèmes pour le théâtre professionnel en région. Premièrement la régionalisation elle-même apparaît comme une limite au théâtre professionnel. A cet égard, l'Imagier ne partage pas le point de vue du Ministère relativement aux effets positifs de la régionalisation : "**le MAC considère comme un acquis positif la régionalisation des arts de la scène. Permettez-moi de contester ouvertement cette affirmation puisque cette régionalisation pénalise les organismes professionnels d'envergure nationale et que, à plus ou moins long terme, cela enfermera les régions dans leurs frontières régionales empêchant la croissance naturelle et nécessaire de plusieurs organismes**" (17).

La régionalisation pose le problème de la répartition, par les conseils régionaux de la culture, des ressources financières pour le théâtre professionnel. Le théâtre Centennial déclare à ce propos: "**... le Conseil a apparemment décidé de réduire son aide à Centennial pour subventionner de plus en plus les petits organismes. En conséquence, le théâtre Centennial se voit dans l'obligation de réduire ses activités et ses services**" (18). Le théâtre Piggery éprouve des difficultés

analogues en affirmant: **"the difficulties of operating a professional theatre in an area with a low population density are enormous"** (19).

Même expérience rapportée par le théâtre des Filles du Roy à Hull: **"la question se pose sans détour: devant le peu d'appui que nous recevons de votre ministère, faut-il croire que nous devrons baisser pavillon devant le monopole municipal que vous soutenez d'autre part?"** (20).

Le théâtre Parminou apporte un autre exemple (21). Les troupes de théâtre professionnel en région sont donc dans une situation très inconfortable. C'est sans doute ce qui a poussé quelques intervenants à demander la reconnaissance du théâtre professionnel en région. C'est le cas notamment du théâtre Pince-farine qui revendique **"... les moyens d'être le théâtre professionnel de la Gaspésie"** (22). A Joliette, Mme Thérèse Gaboury (23), à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le théâtre du Nouveau Temps et à St-Jérôme le Comité Bonsecours St-Eusèbe (24) sont venus livrer un message analogue.

Face aux difficultés éprouvées par le théâtre en région, il est intéressant de noter quelques expériences de regroupements de troupes de théâtre, notamment dans la région de la Côte-Nord et dans la région du Saguenay-Lac St-Jean. Au Saguenay-Lac St-Jean, le regroupement des troupes de théâtre poursuit, entre autres objectifs, celui d'**"établir un rapport de force entre les troupes de théâtre du Saguenay-Lac St-Jean et les intervenants dans le développement du théâtre régional"** (25).

Le théâtre professionnel en région vit d'autres problèmes liés principalement à l'éloignement. Les Productions Passe-Carreau les ont fort bien illustrés (26). Difficultés d'abord pour l'engagement de ressources humaines venant de grands centres, par exemple, des vedettes... Soumis qu'ils sont aux règlement syndicaux, ils sont dans l'obligation de verser une prime en supplément pour compenser les pertes qu'un comédien pourrait subir à cause de l'éloignement. Cela représente donc des coûts de production additionnels. Même genre de problèmes pour les frais de publicité, pour les frais de communications (téléphone, ...) avec les grand centres et pour les frais de représentation. Si on ajoute à ces difficultés le fait de n'être pas implanté dans une région où se retrouvent d'importantes concentrations de population, il n'est pas étonnant que le théâtre professionnel en région soit en face d'un défi presqu'insurmontable. Il n'est pas surprenant non plus d'entendre un organisme comme le théâtre Pince-farine dire devant le Ministre des Affaires culturelles: **"nous tenons à remercier aussi le M.A.S. pour le bien-être qu'il nous a procuré et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada pour les prestations d'assurance-chômage qu'il nous assure. Sans eux à Pince-farine ... ça n'aurait pas d'allure"** (27).

Le théâtre La Cannerie (28) et le théâtre Petit à Petit (29) rendent un témoignage identique. Ce dernier est même situé dans la région de Montréal. Quant au théâtre la Crique, il estime que le ministère devrait soutenir le théâtre professionnel en région.

Jeune théâtre

De l'ensemble des interventions portant sur le théâtre professionnel se dégage une dialectique particulière entre le théâtre institutionnel et le jeune théâtre ou le théâtre populaire. Il ne nous revient pas ici de faire l'historique du jeune théâtre. Il est cependant utile de suivre quelques intervenants culturels dans leur façon de caractériser le jeune théâtre.

Le théâtre Le Sang Neuf, le théâtre du Quartier, le théâtre Sans Détour et le théâtre La Cannerie abordent ce sujet. C'est le théâtre Le Sang Neuf qui a exprimé le plus clairement et le plus systématiquement la différence entre le théâtre institutionnel et le jeune théâtre: **"d'un côté, l'accent est mis sur la performance théâtrale, la défense de l'art dramatique, le théâtre de répertoire. De l'autre, on se préoccupe davantage de communication, de modes différents de création et de fonctionnement, de recherche de nouveaux lieux théâtraux, de nouvelles clientèles. L'institutionnel se concentre à Montréal (9 compagnies) et à Québec (2 compagnies), le jeune théâtre se répartit dans l'ensemble des régions"** (30).

L'objectif poursuivi par le jeune théâtre est de développer une culture populaire. Le théâtre du Quartier est précis à ce sujet: **"depuis nos débuts, nous travaillons au développement d'un théâtre et d'une culture populaire québécoise ..."** (31). Le théâtre La Cannerie va exactement dans la même direction: **"nous, artisans d'un théâtre populaire, reflétons dans nos créations le peuple québécois et puisons dans ce qu'il a de plus beau: sa grande force de changement, ses craintes dans un futur pas tellement sécurisant, ses émotions, ses joies, ses fêtes, ses questionnements. Tout ça, c'est la culture populaire. C'est ce que nous faisons et nous le faisons avec toute l'ardeur et la conscience qu'il nous est possible d'avoir"** (32).

Bien entendu, cette manière de voir les choses ne fut pas sans provoquer des réactions de la part des troupes de théâtre institutionnel. **"Trop souvent, hélas, reprend le théâtre La Cannerie, ce théâtre populaire a été boudé, considéré comme un sous-produit (voire amateur) par nos grandes institutions de théâtre, avec un grand "T". Mais aujourd'hui, on ne peut plus nier son existence et son importance"** (33). Au cours des dernières années, le jeune théâtre a apporté une contribution importante au théâtre. Il a développé en région **"une activité théâtrale de plus en plus permanente"** (34), et il a permis en outre, **"... une nouvelle forme de théâtre, dans laquelle se reconnaissent, année après année, des centaines de milliers de jeunes Québé-**

cois et Québécoises; et ce, dans les écoles primaires et secondaires, dans les cégeps et universités, dans les cafés-théâtres et combien d'autres lieux où le théâtre que vous appelez institutionnel n'était pas présent" (35).

Aujourd'hui, lorsqu'on fait le bilan de l'évolution des dernières années, on en arrive à une constatation étonnante que le théâtre du Quartier exprime de cette manière: "nous devons donc avoir la possibilité d'une théâtralité moins petite, envisager des spectacles avec des distributions plus importantes puisque présentement nous sommes contraints à n'être que deux ou trois par spectacle. Cela peut laisser perplexe l'observateur non-initié à la production du Jeune Théâtre, puisque le théâtre institutionnel accomplit exactement le mouvement inverse" (36).

L'acquis du jeune théâtre ne le met cependant pas à l'abri d'inquiétudes face à l'avenir. "Nous nous inquiétons pour notre survie en constatant que le ministère semble décidé à partager une responsabilité qu'il n'a jamais entièrement assumée en ce qui nous concerne" (37). C'était le théâtre de Carton qui s'exprimait de cette manière. On retrouve une même affirmation dans l'intervention du Regroupement des troupes de théâtre du Saguenay-Lac St-Jean (38). On craint que le Ministère ne diminue l'aide apportée au jeune théâtre au profit du théâtre institutionnel.

Devant cet état de fait, les participants demandent essentiellement deux choses: que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse "... la valeur du théâtre populaire professionnel et sa capacité d'animation du milieu amateur" (39); que le ministère des Affaires culturelles: "... réévalue la proportion des argents qu'il verse au théâtre institutionnel relativement à ce que reçoit le jeune théâtre en tenant compte du nombre de spectateurs québécois touchés dans chacun des cas" (40).

Voilà donc résumé les principaux éléments de la problématique du jeune théâtre.

Théâtre d'été

Dans le théâtre professionnel pour les adultes, il faut inclure les théâtres d'été. Il y a peu d'intervenants culturels qui sont venus parler au ministre des Affaires culturelles des théâtres d'été. Les théâtres d'été sont mal vus par les théâtres permanents en région. Le théâtre les Ancêtres dénonce leur action inconsidérée: "... il existe des promoteurs de tout acabit pour qui l'aspect culturel est la dernière de leur préoccupation. Ils installent leur tente un peu partout au Québec et viennent drainer un public de plus en plus nombreux qui ne sait plus qui ou quoi est valable; ces gens profitent des efforts que nous avons déployés pour mettre sur pied de telles entrepri-

ses et par la suite vont tout simplement "bousiller" le marché" (41). En contrepartie, M. Georges Carrère du Théâtre des Marguerites est venu, à Trois-Rivières, rencontrer le ministre pour dire qu'il ne croyait pas à la possibilité pour le théâtre professionnel permanent de vivre en région. M. Carrère a profité de l'occasion pour rappeler le mauvais état de la salle Tompson et pour dire que l'aide financière est trop concentrée à Montréal. M. Carrère estime également qu'il faudrait obliger les troupes à faire des tournées.

L'autre intervenant, le Festival de Lennoxville, se plaint du Conseil régional de la culture dont l'encouragement va aux troupes de théâtre opérant de façon permanente en région. N'étant pas un théâtre régional, le Festival de Lennoxville ne reçoit donc pas toute l'aide dont il aurait besoin.

Théâtre pour enfants

Une dizaine d'intervenants se sont exprimés en rapport avec le théâtre pour enfants. Le théâtre pour enfants poursuit directement un objectif éducatif. **"Nous voulons,** écrivent les Productions pour enfants de Québec, **permettre à l'enfant, à l'adolescent de dépasser la stricte consommation de spectacles. Nous poursuivons toujours des objectifs de qualité, d'authenticité et de complémentarité à l'éducation reçue à l'école et à la maison"** (42). Le théâtre pour enfants véhicule des valeurs progressistes et un contenu pédagogique de qualité ..." (43), et il devient un moyen privilégié de développement de la personne.

Toutefois, dans le contexte des coupures budgétaires au ministère de l'Education et avec l'introduction d'un nouveau mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires, la situation des théâtres pour enfants devient très critique. **"Cette année,** souligne le Théâtre de Carton, **les coupures budgétaires dans l'éducation se sont férocement répercutées sur nos tournées; des baisses spectaculaires de revenus ont été enregistrées chez certains d'entre nous"** (44). La réduction des dépenses des commissions scolaires se fait sentir d'abord au niveau des activités artistiques. Les Productions pour enfants de Québec (45), le Théâtre de Bonne'humeur (46) et Coup de Théâtre (47) dénoncent les coupures budgétaires entraînant la réduction des activités théâtrales en milieu scolaire.

Il n'y a pas lieu de revenir sur la nécessaire concertation entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education, ni sur la responsabilité de l'Education dans le développement culturel. Ces points ont déjà fait l'objet d'un long développement. Reste donc à faire état de quelques demandes exprimées par les intervenants de ce secteur d'activité. Deux points majeurs sont à retenir. Un demande un soutien financier plus fort aux troupes de théâtre pour enfants. Ce soutien ne devrait pas être accordé en vertu des mécanismes actuels de

subventions. L'aide doit plutôt être déterminée en fonction des besoins réels des troupes de théâtre de manière à ce qu'elles n'aient pas à **"... s'ajuster à une enveloppe régionale pré-déterminée"** (48). Deuxième point à retenir, plusieurs troupes de théâtre ont demandé l'aménagement d'un théâtre pour enfants à Montréal. Cette demande est déjà identifiée au chapitre sur les équipements culturels. Un tel lieu permettrait de créer un atmosphère propre à l'univers des enfants. Les théâtres conventionnnels n'ont pas cette possibilité.

Théâtre d'amateurs

L'intérêt pour l'art dramatique dépasse le cercle de professionnels du métier. Beaucoup d'amateurs croient au théâtre et consacrent leurs énergies à des activités de gestion, de production ou de diffusion de l'art dramatique dans leur milieu. La tournée ministérielle a fourni l'occasion à plusieurs de ces troupes d'amateurs de venir exposer leurs difficultés.

Dans un premier point, il est utile de prendre connaissance de la situation précaire de plusieurs troupes de théâtre. Nous avons quelques témoignages à cet égard: par exemple, à Thetford Mines, le Théâtre Les Cabotins souligne, en dépit de son excellente gestion financière au cours des dernières années, la difficulté, voire même l'impossibilité, de joindre les deux bouts dans le contexte budgétaire actuel. **"Depuis le tout début, la troupe a toujours bénéficié d'un appui appréciable, tant matériel que financier, de la part du milieu. Malheureusement, nous avons actuellement atteint un niveau difficilement dépassable. Nous plafonnons (...) Malgré tout, nous sommes fiers d'affirmer que les finances de la troupe ont toujours été saines, n'ayant jamais accusé de déficit supérieur à 200$ pour une saison. Cependant, l'avenir nous semble plus difficile"** (49). D'autres troupes de théâtre d'amateurs ont la même expérience, par exemple le Théâtre du Bourg (50), le Théâtre du Mitan (51), le Théâtre de l'Estèque (52). Le Regroupement des gens de théâtre de la Côte-Nord fait état d'une réalité semblable pour les troupes de cette région (53).

Quelques troupes de théâtre d'amateurs ont donné plus de précision quant à la nature des difficultés rencontrées. Ce sont le Théâtre de Grand Pré et les Trouvarirs qui fournissent l'explication la plus complète. **"Le premier problème,** écrivent les Trouvarirs, **auquel vous devriez vous attendre d'entendre parler tout au long de la consultation que vous entreprenez est celui de l'état financier des organismes amateurs (...). Dans un deuxième volet, nous aimerions vous faire part d'un autre problème majeur auquel nous sommes confrontés. Il s'agit de l'accès à des salles de représentation pour les troupes amateurs (...). Un troisième problème majeur auquel nous sommes confrontés est celui de l'image péjorative que l'on attribue trop souvent au théâtre amateur"** (54).

L'analyse des Trouvarirs est reprise en grande partie par le théâtre de Grand Pré. Ce dernier constate aussi l'insuffisance du financement au théâtre d'amateurs en provenance du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche et demande un complément d'aide au ministère des Affaires culturelles. Sur ce point, le Théâtre Grand Pré trouve anormal le rattachement du théâtre d'amateurs au Ministère **"des chaloupes et des poissons"** (55). A propos de l'accessibilité des salles de représentation, le Théâtre Grand Pré reprend la même"observation que les Trouvarirs, ajoutant cependant que **"... ce ne sont pas les salles qui manquent mais bien plus leur accessibilité"** (56). Cet organisme avait en mémoire, à ce moment, les coûts de location inabordables de la salle de représentation du cégep de St-Jean. Sur ces deux premiers problèmes, le Regroupement des gens de théâtre de la Côte-Nord tient le même langage (57). A Valleyfield, la Corporation de la cité des Jeunes fait état d'une situation analogue.

Une autre difficulté est soulevée par le Regroupement des gens de théâtre de la Côte-Nord (58) et par les Trouvarirs (59): les droits d'auteurs. Sans s'opposer, il va de soi, au respect des droits d'auteurs, les troupes de théâtre d'amateurs estiment qu'il leur en coûte trop pour les droits d'auteurs relativement aux revenus qu'ils perçoivent. L'accès aux textes se trouve donc limité pour cette catégorie d'organismes.

Enfin, le Théâtre de Grand-Pré souligne une autre difficulté importante. On déplore le manque d'équipement technique pour appuyer la production théâtrale: **"... les jeux de son et lumière sont aussi importants que les décors, les costumes, le maquillage et voire même le texte de la pièce"** (60).

Au cours de leur présentation devant le Ministre des Affaires culturelles, les intervenants ont fait quelques recommandations.

Mme Christiane Gendron demande que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse le théâtre d'amateurs et qu'une politique cohérente pour le théâtre d'amateurs soit élaborée (61). A Trois-Rivières, les Compagnons Notre-Dame ont également insisté sur l'importance de la reconnaissance du théâtre d'amateurs. Les Trouvarirs recommandent, quant à eux: premièrement l'augmentation de l'aide financière; deuxièmement une politique gouvernementale pour le partage des coûts de location de salles de représentations; troisièmement un partage de responsabilités entre le ministère des Affaires culturelles et les municipalités pour financer des manifestations culturelles. A défaut de ces solutions, les Trouvarirs en évoquent une autre plus coûteuse: la création de centres culturels régionaux (62). Le Regroupement des gens de théâtre de la Côte-Nord reprend, en d'autres mots, l'essentiel de ces éléments. Il ajoute quelques précisions qu'il est utile de signaler: que les ressources matérielles des grands centres soient plus accessibles aux gens des régions; que les programmes de subventions tiennent compte des particularités des régions éloignées; et qu'une subvention

spéciale soit versée pour la **"section amateur"** de l'Association québécoise du jeune théâtre (63). Ce sont là les principales revendications des troupes de théâtre d'amateurs.

Moyens d'expression théâtrale

Avant de commencer l'analyse de la situation du comédien, quelques mots sont nécessaires pour parler de la situation des groupes ayant choisi un moyen particulier d'expression théâtrale, c'est-à-dire, le clown et la marionnette.

Coup de théâtre met en évidence les difficultés rencontrées par les clowns. **"Le clown n'a pas sa place au Québec. On parle volontiers dans le milieu culturel de mime, pantomine, marionettiste et comédien comme le reflet des métiers de théâtre mais le clown, n'y est pas catégorisé (...). En terme de problèmes concrets, nous avons des difficultés au Québec à nous implanter, à trouver des personnes ressources et surtout sans moyens financiers élevés, à accorder des honoraires décents pour inciter les artistes de la scène à conserver un suivi avec nous"** (64). Problème de reconnaissance donc, mais aussi problèmes de moyens de production et de perfectionnement des clowns (Aubergine de la macédoine), telle est la situation actuelle du clown au Québec.

Le théâtre pour marionettes est mieux organisé que le théâtre pour clowns. Même si **"... la marionnette ne fait pas encore partie de la tradition des québécois ..."** (65), elle a une histoire plus longue au Québec lui reconnaissant une signification culturelle certaine. L'Association québécoise des marionnettistes est venue offrir, au Ministre des Affaires culturelles, sa collaboration comme partenaire du développement culturel. La nouvelle association n'a pas décrit les conditions de production des marionnettes. Toutefois, à Québec, le théâtre de marionnettes attire l'attention des participants sur l'importance de tournées en région.

Gestion du théâtre

Une politique du théâtre présuppose une réflexion de base sur la gestion du théâtre. La manière de concevoir la gestion du théâtre peut avoir de lourdes conséquences sur le théâtre lui-même. M. Laurent Lapierre a soumis au Ministre des Affaires culturelles un mémoire qu'il a intitulé: La gestion et le théâtre: un béguin, un concubinage, un mariage ou une folie à deux ? (66).

M. Lapierre commence son intervention en ces termes: **"Dans l'entreprise de théâtre, la gestion et le théâtre forment un couple étrange, bizarre, ... comme tous les couples sans doute. Ces deux personnages s'aiment et de détestent, se désirent et se repoussent, s'excitent et**

se veulent, se respectent et se violentent, ... Comme dans toutes les relations entre les êtres humains, ces deux personnages cherchent à la fois à se fusionner à l'autre et à prendre leurs distances par rapport à l'autre, à contrôler et à être controlé à la fois, à s'imposer et à se soumettre, bref, à mourrir à l'autre et à tuer l'autre. Quelle histoire d'amour que cette relation où, comme dans le Huis clos de Sartre, **l'enfer c'est l'autre, mais où aussi il pourrait bien n'y avoir de paradis que l'autre"** (67).

Sous le thème de "la signification du produit-théâtre", monsieur Lapierre souligne quelques caractères propres au théâtre: le théâtre est un bien symbolique, un bien-autonome, c'est-à-dire, indépendant de pouvoirs extérieurs, un bien éphémère aussi, en ce sens que la représentation, comme le temps, est à reprendre sans cesse. **"Malgré son caractère éphémère, le produit-théâtre, comme toute cérémonie, a par contre une vie immortelle"** (68).

Monsieur Lapierre définit ensuite la caractéristique de la "gestion stratégique de l'entreprise de théâtre". Après avoir insisté sur la dimension onirique du théâtre, il dit: **"la stratégie de l'entreprise théâtrale, avec ses choix de lieux, de pièces, de metteurs en scène, de créateurs visuels et d'interprètes qui, par le biais du travail administratif et du travail de promotion, assurent le passage du rêve à la réalité peut donc s'énoncer de la façon suivante: un bouquet de rêves en quête de réel"** (69). Cette manière de voir, conduit monsieur Lapierre à parler de marché du théâtre et à proposer une idée qui a suscité une bonne discussion entre les intervenants culturels et le ministre: **"Au théâtre, l'offre crée la demande. Le théâtre est un produit charismatique qui s'impose à des collectivités à des moments donnés. Comme dans le cas des vins, il peut y avoir des années, voire des époques, où les crus sont meilleurs (...). Généralement, l'artiste, et dans une certaine mesure aussi, l'entreprise de théâtre, ne commence pas par se demander ce que veulent les consommateurs ou à quels marchés il faudrait s'adresser. On a plutôt un produit ou un type de produit à offrir (auquel on croit) et c'est ensuite qu'on voit à quel marché on peut ou on devrait s'adresser et selon quelle mise en marché"** (70). Cette affirmation est suivie de considérations sur le prix des billets au théâtre, et de réflexions sur le thème de l'écart sans cesse grandissant entre les revenus et les dépenses dans les arts d'interprétation.

Monsieur Lapierre s'arrête ensuite au dilemne inhérent à la gestion de toute entreprise théâtrale: **"D'une part, la qualité de l'entreprise théâtrale, c'est de créer incessamment de nouveaux spectacles (...). Créer appelle inévitablement l'incertitude, le risque, l'instabilité, le défi, voire le désordre, un peu comme la naissance serait l'accouchement des potentialités d'un individu. Le moyen par lequel l'entreprise de théâtre peut réaliser sa fin, c'est l'organisation. Organiser, structurer consiste justement à réduire l'incertitude, le risque, l'instabilité, le défi, ... le désordre un peu comme la mort serait le**

retour à un ordre définitif concernant cet individu ..." (71). Monsieur Lapierre évoque, dans ce contexte, le modèle structurel de Mintzberg, modèle qui se réalise, quoique de façon rudimentaire, dans l'entreprise théâtrale.

Avant de conclure son exposé, monsieur Lapierre aborde la question du théâtre et du mécénat et du rôle d'une politique culturelle. Rappelant l'idée de Malraux, à l'effet qu'une nation est une communauté de rêve, il se demande, à la lumière de l'expérience d'autres pays, quelle importance le gouvernement du Québec veut réellement accorder au théâtre dont la mission est justement de créer ces rêves collectifs. Les dernières lignes du mémoire concluent en expliquant les mots qui ont servi à définir le titre du mémoire.

Il nous est apparu essentiel de rappeler les principales idées de cette intervention dans le contexte d'une politique du théâtre. Il faut noter en terminant ce point, l'opinion de François Colbert au sujet du marché du théâtre. Pour ce dernier, le marché du théâtre est naturellement saturé, et il ne faut pas croire en une extension indéfinie de la demande.

Formation

Une dizaine d'intervenants abordent le problème de la formation en art dramatique. Ces intervenants se retrouvent surtout dans les régions de Québec et de Montréal.

Quand on parle de formation, il faut distinguer la formation des professionnels, la formation des amateurs et la formation des jeunes.

En ce qui concerne la formation des professionnels en art dramatique, quatre intervenants, le Regroupement des troupes de théâtre du Saguenay-Lac St-Jean (72), l'Union des Artistes (73), le théâtre de l'Equinoxe et le Théâtre du Bois de Coulonge (74) s'interrogent sur le besoin de nouveaux comédiens par rapport à la demande du marché. A cet égard, l'Union des artistes recommande: **"que l'accès à la formation supérieure théâtrale, lyrique ou chorégraphique soit en relation avec le marché de travail des interprètes"** (75). Le Théâtre du Bois de Coulonge estime qu'il y a trop d'écoles de formation au Québec.

Des questions se posent également sur le contenu de la formation. L'Union des artistes propose la venue de **"... maîtres étrangers de différentes disciplines dans le but d'aider non seulement les étudiants mais aussi les artistes déjà engagés dans l'exercice de leur art"** (76).

Deux intervenants culturels parlent de la formation des amateurs. D'abord l'Association québécoise du jeune théâtre déplore les coupures budgétaires l'empêchant de mettre sur pied un programme de formation et

de perfectionnement pour les amateurs (une difficulté semblable est à noter pour les professionnels). Il y a là un réel besoin. Monsieur Paul Beaubien du CFCQ-FM à Trois-Rivières, suggère quant à lui, que l'Atelier de production dramatique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, avec l'aide du Bureau régional du Ministère, puisse partager ses connaissances et ses recherches avec les troupes de théâtre de la région (77).

A l'égard de la formation générale, le Conseil de la culture de l'Est du Québec insiste sur le fait que l'enseignement des arts **"... doit être donné par des professionnels, soit dans les écoles spécialisées, soit à l'intérieur du réseau des écoles publiques"** (78). En ce qui concerne la formation dans les arts d'interprétation en région périphérique, le même organisme déplore le manque de personnes compétentes et proposent trois mesures particulières pour assurer la qualité de la formation: favoriser d'abord le retour des personnes ressources parties se former à l'extérieur, permettre la décentralisation des milieux de formation artistique, et mettre sur pied des programmes souples pour rejoindre toutes les catégories d'utilisation (79).

Politique du théâtre

Après avoir fait état de la situation du théâtre, il importe de rendre compte des interventions touchant ce qu'on pourrait appeler une politique du théâtre. Il ne faut pas s'attendre à retrouver dans le rapport une nouvelle politique du théâtre. Ces quelques éléments seront toutefois utiles pour guider les efforts de ceux qui élaboreront ultérieurement cette politique.

On ne peut pas dire que les orientations actuelles du Ministère en matière d'art dramatique sont appréciées par les clientèles. Nous avons déjà fait état du point de vue de l'Association des directeurs du théâtre à propos des modalités de financement des compagnies de théâtre, notamment des compagnies institutionnelles. Des critiques négatives sont aussi formulées au sujet des orientations ministérielles en regard des jeunes compagnies de théâtre. Les Productions pour enfants de Québec sont explicites à cet égard: **"Les politiques du Ministère à cet effet sont plutôt retardataires et deviennent même une nuisance, particulièrement auprès des jeunes compagnies qui ne parviennent pas à faire vivre décemment leurs animateurs"** (80). Le groupe de théâtre Sac-à-tout fait une intervention dans le même sens.

La plupart des intervenants qui ont parlé d'art dramatique ont exprimé des réserves sur l'action du Ministère en ce domaine. Quelques-uns d'entre eux sont cependant plus explicites et demandent une nouvelle politique du théâtre. Mme Christiane Gerson (81), le Théâtre Le Sang neuf (82) et le Conseil de la culture de l'Est du Québec (83) se situent dans ce dernier groupe d'intervenants. Il faut signaler dans ce contexte les intervenants ayant appuyé les recommandations des Etats

généraux du théâtre (84). Ces interventions se rangent aussi du côté d'un renouvellement de la politique du théâtre.

Les intervenants culturels ont donné des indications sur le contenu d'une éventuelle politique du théâtre. Il ne s'agira pas ici d'une synthèse des interventions, mais plutôt d'une énumération de mesures identifiées par les intervenants.

Une dizaine d'intervenants font allusion à la possibilité pour les organismes de production, notamment les troupes de théâtre, d'effectuer des tournées en régions. Cela pourrait même vouloir dire la création d'un office de tournée (85).

Dans un même ordre d'idées, quelques intervenants ont souligné l'importance du programme accessibilité-scène (86). Ce programme est un de ceux que la clientèle apprécie le plus.

Autre point, quelques intervenants, dont l'Union des artistes, demandent **que l'on redéfinisse les différentes catégories de théâtre"** (87). Cela veut dire selon la Conférence des maires de la banlieue de Montréal **"... une réévaluation des troupes subventionnées"** (88), selon l'Imagier l'application de **"... critères identiques (...) pour toutes les compagnies professionnelles de théâtre, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire québécois ..."** et cela sur la base d'une enveloppe budgétaire nationale (89), et selon le Théâtre la Grosse valise, une réévaluation de la proportion de l'argent versé au théâtre institutionnel et au jeune théâtre (90). Le Festival de Lennoxville plaide en faveur d'un théâtre qui ne soit pas exclusivement régional (91).

L'Association des directeurs de théâtre précise aussi quelques-uns des points majeurs d'une politique sur le théâtre. D'abord la politique devrait avoir pour premier objet de privilégier le théâtre comme une manifestation importante de l'identité culturelle du Québec. A cet égard, cette politique doit disposer des moyens financiers à la hauteur de son objectif. Autre élément, l'Association des directeurs de théâtre reprend une idée déjà émise et dit: **"... il est essentiel d'inscrire dans une seule et unique optique tout le théâtre professionnel peu importe le lieu géographique où il se réalise ..."** (92). Le théâtre professionnel doit donc être abordé, selon cette association, dans une optique nationale plutôt que régionale. Le module des arts d'interprétation de l'Université du Québec à Chicoutimi insiste cependant sur une politique de soutien du théâtre régional.

Dernier élément, l'Association des directeurs de théâtre estime que la politique du théâtre devrait s'occuper du statut de l'artiste: **"cette politique a aussi pour objet d'accorder à l'artiste professionnel le statut et les conditions de vie que la société québécoise se doit de lui reconnaître"** (93).

Autre point à retenir, l'Union des artistes demande **"que l'on favorise la participation des interprètes professionnels auprès du public scolaire à l'initiation aux arts d'interprétation comme le théâtre, le mime, l'opéra"** (94). Cette intervention touche une dimension de la politique qui sera vue plus en détails plus loin, à savoir la formation en art dramatique, qui d'ailleurs, ne se limite pas uniquement à l'aspect professionnel.

Telles sont les principales indications à retenir en vue de l'élaboration d'une politique du théâtre.

RÉFÉRENCES

(1) M. 68-59, p. 8;

(2) cf. M. 68-59, p. 1 à 37;

(3) ibid, p. 3;

(4) ibid, p. 4;

(5) ibid, p. 5;

(6) ibid, p. 8-9;

(7) ibid, p. 10;

(8) ibid, p. 12;

(9) ibid, p. 15;

(10) ibid, p. 16;

(11) ibid, p. 18;

(12) ibid, p. 19;

(13) ibid, p. 21;

(14) ibid, p. 22;

(15) ibid, p. 27;

(16) ibid, p. 29;

(17) M. 71-01, p. 12;

(18) M. 51-02, p. 2;

(19) M. 51-10, p. 4;

(20) M. 71-02, p. 9;

(21) M. 42-06, p. 2;

(22) M. 12-53, p. 9-10;

(23) M. 62-04, p. 3;

(24) M. 61-06, p. 7;

(25) M. 21-13, p. 1-2;

(26) M. 34-07, p. 10-11-12;

(27) M. 12-53, p. 8;

(28) M. 42-05, p. 7;

(29) M. 68-27, p. 2-3;

(30) M. 51-12, p. 1;

(31) M. 68-65, p. 11;

(32) M. 42-05, p. 7;

(33) ibid, p. 2;

(34) M. 21-13, p. 3;

(35) M. 64-11, p. 3;

(36) M. 68-65, p. 12-13;

(37) M. 64-11, p. 2-3;

(38) cf. 21-13, p. 4;

(39) M. 42-05, p. 9;

(40) M. 62-05, p. 4;

(41) M. 64-21, p. 3;

(42) M. 31-06, p. 8;

(43) M. 64-11, p. 4-5;

(44) ibid, p. 5-6;

(45) M. 31-06, p. 9;

(46) M. 31-11, p. 3;

(47) M. 61-06, p. 4;

(48) M. 64-11, p. 8;

(49) M. 32-06, p. 3;

(50) M. 63-02, p. 23;

(51) M. 63-01, p. 1;

(52) M. 32-07, p. 12;

(53) M. 92-10, p. 7;

(54) M. 65-03, p. 3-4;

(55) M. 67-04, p. 1;

(56) ibid, p. 5;

(57) M. 92-10, p. 8-9;

(58) ibid, p. 9-10;

(59) M. 65-03, p. 12;

(60) M. 67-04, p. 5;

(61) M. 66-11, p. 2;

(62) M. 65-03, p. 12-13;

(63) M. 92-10, p. 11-12;

(64) M. 61-06, p. 4;

(65) M. 68-70, p. 2;

(66) M. 68-71;

(67) ibid, p. 1;

(68) ibid, p. 3;

(69) ibid, p. 4;

(70) ibid, p. 6;

(71) ibid, p. 10-11;

(72) M. 21-13, p. 5;

(73) M. 68-60, p. 8;

(74) M. 31-13, p. 15;

(75) M. 68-60, p. 8;

(76) ibid

(77) M. 41-13, p. 25-26;

(78) M. 12-51, p. 17;

(79) ibid, p. 17-18;

(80) M. 31-06, p. 7;

(81) M. 66-11, p. 2;

(82) M. 51-12, p. 2;

(83) M. 12-51, p. 10;

(84) cf. M. 71-01, p. 16; M. 66-11, p. 3;

(85) M. 31-11, p. 4-5; M. 42-05, p. 4-8; M. 42-06;
M. 51-25, p. 6-7; M. 61-06, p. 5; M. 61-18, p. 2;
M. 68-48, p. 3-4; M. 68-51, p. 4; M. 82-02, p. 5;

(86) M. 13-53, p. 9; M. 91-03, p. 4;

(87) M. 68-60, p. 8; cf. aussi M. 61-06, p. 7-8;

(88) M. 68-73, p. 10;

(89) M. 71-01, p. 15;

(90) M. 62-05, p. 4;

(91) M. 51-13, p. 5;

(92) M. 68-59, p. 31;

(93) ibid, p. 32;

(94) M. 68-60, p. 8;

III- LA DANSE

Au cours de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles, plusieurs intervenants culturels sont venus parler de la situation de la danse au Québec. Ce chapitre a pour objet de recueillir les faits saillants de ce secteur d'activité.

Données quantitatives

. Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Danse	2	5	2	1	1	7	4	0	0	1	--	23
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	3%	12%	4%	3%	1%	6%	4%	0%	0%	3%	--	4%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Danse	Total	Danse / Total
1. Maisons d'enseignement	0 0%	31 5%	0%
2. Municipalités	1 4%	34 6%	3%
3. Organismes de concertation	2 8%	34 6%	6%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	1 4%	44 8%	2%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	1 4%	59 11%	2%
6. Groupes d'intérêt culturel	2 8%	69 13%	3%
7. Organismes de production	8 36%	75 14%	11%
8. Organismes de diffusion	0 0%	101 18%	0%
9. Organismes de formation artistique	8 36%	32 6%	25%
10. Groupes socio-économiques	0 0%	11 2%	0%
11. Individus	0 0%	48 9%	0%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	23	551	4%

Comme on peut le constater en comparant la compilation des données, les intervenants en danse sont trois fois moins nombreux que ceux du secteur de la musique et de l'art dramatique. Il y a en effet 4% des intervenants culturels qui parlent de la danse.

L'éventail régional des interventions laisse voir un intérêt particulier pour la danse dans la région du Saguenay - Lac St-jean. En effet, 12% des intervenants de cette région parlent de la danse. Il faut toutefois prendre note que les intervenants de Montréal-centre, en dépit de leur petit nombre, représentent des organismes nationaux importants comme les Grands Ballets Canadiens et l'Ecole supérieure de la danse. A cet égard, Montréal-centre est plus représentatif de la danse professionnelle.

La répartition des interventions en fonction des catégories d'intervenants laisse voir aussi deux phénomènes significatifs. D'abord, 36% des organismes présents à la consultation sont des organismes de formation artistique. Par rapport à l'ensemble des intervenants de cette catégorie, cela veut dire 25% de tous les organismes de formation. Les organismes de formation en musique et les organismes de formation en danse représentent environ 90% de tous les organismes de formation qui sont intervenus. Les maisons d'enseignement sont cependant dans une autre catégorie d'intervenants.

Enfin, on peut noter que 11% des organismes de production sont du domaine de la danse. Fait significatif, nous n'avons recueilli les propos d'aucun organisme de diffusion pour le secteur de la danse.

Analyse du contenu des interventions

> **"... la danse ne peut faire autrement que de se poser la question suivante: vivre ou ne pas survivre, ou comme disait Shakespeare: "To be or not to be"** (1). Ecole supérieure de danse.

L'ensemble des exposés dans le secteur de la danse laisse apparaître trois préoccupations majeures: la formation en danse, les besoins des professionnels de la danse et la reconnaissance de la danse folklorique par le ministère des Affaires culturelles.

Formation en danse

Les intervenants du secteur de la danse accordent une grande importance à la formation, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le secteur de la musique. Plus de la moitié des intervenants en danse traduisent des préoccupations de cet ordre.

Les interventions se distinguent selon qu'il soit question de formation dans les écoles privées de culture personnelle ou de formation en vue d'une carrière professionnelle en danse. Ces deux catégories d'interventions font appel à des problématiques très différentes.

Avant de faire état spécifiquement des difficultés dans les écoles de culture personnelle, l'Académie de Ballet du Saguenay et l'Association de danse Corps et Ame font valoir les avantages exceptionnels de la formation en danse. **"Les avantages, écrit cette dernière, de la pratique de cette discipline sont nombreux; elle suscite une prise de conscience de son corps, favorise la communication et l'expression de soi. La concentration mentale qui accompagne le stimulus musical et l'assimilation de la technique sont extrêmement bienfaisantes et se répercutent sur les autres activités. La danse et la musique font appel aux émotions de l'enfant, à sa créativité, favorisant ainsi la communication et la confiance en soi".** L'Académie de Ballet du Saguenay a des paroles qui se rapprochent beaucoup de celles qui viennent d'être citées (3).

La mauvaise qualité de l'enseignement peut toutefois compromettre sérieusement les bons effets de l'apprentissage de la danse. C'est ainsi que l'Association de danse Corps et Ame, l'Académie de Ballet du Saguenay et la municipalité de St-Luc formulent des propos très énergiques sur l'importance d'un enseignement de qualité en danse. **"Si le ballet n'est pas enseigné avec prudence, dans les règles de l'art, souligne l'Académie de ballet, il risque de créer, chez l'élève, des malformations ou, du moins, de développer chez lui des maux de genoux, des maux de dos ou des maux de pieds qui peuvent devenir chroniques"** (4). L'Association en danse Corps et Ame utilise des mots encore plus imagés: le fait d'avoir modifié la dénomination de ballet-jazz pour celle d'initiation à la danse sans changer de professeur et de programme revient à dire que: **"... pour donner un exemple d'actualité, la mousse d'urée formol n'avait qu'à changer de nom pour ne plus être toxique"** (5).

A partir de là, il n'est pas besoin de long discours pour montrer l'importance des qualifications professionnelles de ceux qui enseignent la danse. Plusieurs intervenants sont revenus sur cette question. Si cela ne semble pas faire de doute, il faut malheureusement constater qu'il y a beaucoup de fausses représentations dans l'enseignement de la danse. Voici ce que déclare à ce propos, l'Association Corps et Ame: **"Si la formation des maîtres est de première importance, le domaine qui nous intéresse est affligé d'un problème de fausse représentation subtile dans certains cas; on laisse supposer un "background" de formation très important alors que ce n'est pas toujours la réalité. Malheureusement, on peut trouver des commerçants qui exploitent la très grande popularité de la danse, surtout du ballet-jazz et ce, aux dépens du consommateur"** (6).

Tous ceux qui ont parlé de la situation des écoles privées de danse ont dénoncé les modalités d'émission de permis par le ministère de l'Education. **"Quel avenir espérer à la danse,** souligne le Conseil de la culture de la Rive-sud de Montréal, **quand le ministère de l'Education émet des permis sans évaluer en profondeur le rendement et la sécurité des écoles privées ..."** (7). **"Bref,** affirme l'Association Corps et Ame, **le permis du ministère de l'Education en culture personnelle n'offre, ni plus ni moins de garanties ou de contrôle que le permis de la Société des Alcools n'en donne dans son domaine"** (8). L'enseignement de la danse comme culture personnelle n'est donc pas soumise à des standards de qualité. Dans ce domaine, la liberté est tellement grande que le développement se fait de manière anarchique, ce qui n'a pas favorisé le développement de la danse. Ce développement anarchique de la danse n'est sans doute pas étranger à cette observation du Prisme culturel: **"le secteur culturel est défavorisé et la danse, elle, c'est l'enfant pauvre des arts d'interprétation"** (9). Cet organisme identifie ensuite d'autres causes de cet état de fait: l'interdiction de jadis de s'adonner à la danse, la manque d'hommes pour équilibrer les groupes de danseuses...

Outre les permis aux écoles de danse, le ministère de l'Education est concerné aussi au sujet de l'intégration de la danse dans les écoles. Il est déjà fait allusion à ce point dans le chapitre sur l'Education et les Affaires culturelles. Si l'Académie de ballet du Saguenay - Lac St-Jean voit d'un bon oeil l'intégration de l'enseignement de la danse à l'école primaire, de préférence au deuxième cycle (10), le Centre d'expression chorégraphique de Gaspé (11) et l'Académie de danse des Laurentides demeurent perplexes si un tel enseignement devait être dispensé par des professeurs d'éducation physique. Les intervenants sont d'avis que l'on ne s'improvise pas dans l'enseignement de la danse et qu'il faut une préparation adéquate.

A cet égard, des participants suggèrent la mise sur pied de cours de perfectionnement pour les professeurs à tous les niveaux. L'Ecole de ballet de Sept-Iles a une recommandation en ce sens (12), de même que le Prisme culturel à Alma. Ce dernier va plus loin en supposant des **"... échanges avec une école à vocation internationale, l'Ecole supérieure de Danse du Québec, ayant la technique et les facilités (locaux, professeurs à renommée internationale, troupes, etc...) pour former l'élite québécoise en danse"** (13).

Ce dernier point introduit le deuxième niveau de formation en danse: la formation professionnelle. L'intervenant majeur à ce sujet est l'Ecole supérieure de danse représentée par Mme Ludmilla Chiriaeff.

Après avoir rappelé la richesse culturelle du Québec, richesse d'ailleurs qui fonde sa spécificité, l'Ecole supérieure de Danse se demande si nous sommes encore loin d'une **"reconnaissance officielle qui per-**

mettrait à l'art de jouer son rôle intégral pour et par la collectivité québécoise" (14).

Malgré le dynamisme profond qui s'est manifesté dans le secteur de la danse au cours des dernières années, et cela dans tous les domaines de cette discipline, la danse demeure toujours dans une situation précaire. L'Ecole supérieure de danse établit une comparaison entre les subventions en danse que le Conseil des arts du Canada attribue au Québec et à l'Ontario. Cette comparaison est loin d'être à l'avantage du Québec, même s'il y a lieu d'être fier des réalisations québécoises en danse.

L'Ecole supérieure de danse revient ensuite sur le problème de la non-reconnaissance de la danse et souligne que **"... pour être soutenu de l'extérieur, il faut d'abord être appuyé de l'intérieur"** (15) voulant dire par là que les autorités gouvernementales du Québec n'ont pas encore défini leur position en rapport avec la danse. Certes ce ne sont pas les études qui ont manqué, comme le rappelle Madame Chiriaeff, mais on ne leur a jamais donné suite. A la lumière d'une comparaison, cette fois avec la musique et l'art dramatique, l'Ecole supérieure de danse procède à la description des mesures qu'elle voudrait voir adoptées pour assurer le développement tant attendu en danse. Cet organisme demande alors au ministre des Affaires culturelles:

> **a) de bien vouloir donner suite à l'étude des rapports soumis par les divers comités et préparés en collaboration avec le milieu de la danse et prendre en considération les recommandations;**
>
> **b) de formuler et d'établir une politique en danse pour le Québec;**
>
> **c) d'accorder enfin à tout point de vue, la première priorité à la danse à l'intérieur de la famille des arts d'interprétation ..."** (16).

Les solutions aux problèmes de la danse, de continuer Madame Chiriaeff, se trouvent toutes dans les rapports déjà soumis, et si elles étaient appliquées, elles **"permettraient incontestablement de faire de Montréal la métropole de la danse"** (17).

Relativement à la formation, il faut ajouter l'intervention de Québec Eté Danse qui estime, à la mémoire de Jacqueline Lemieux, devoir maintenir un centre d'étude en danse. Ce centre d'étude devrait conduire à un premier festival de danse. Ce serait une première non seulement au Québec, mais au Canada. Un autre organisme, Quidanse, exprime un besoin qui peut se situer dans le prolongement de ce qui précède. Quidanse aimerait à certains moments être soutenu pour faire de la recherche et n'être pas tenu à l'obligation d'une production.

Danse professionnelle

Au cours de la tournée, nous n'avons pu recueillir que deux interventions en danse professionnelle: celle des Grands Ballets Canadiens et celle de l'Académie de Ballet du Saguenay*.

Les besoins d'une troupe de danseurs et de danseuses professionnels sont exposés par les Grands Ballets Canadiens. Quelques points fondamentaux sont à retenir. D'abord, les Grands Ballets Canadiens insistent sur l'importance des tournées. La préparation exigée pour la présentation d'un spectacle fait en sorte qu'il est nécessaire pour une compagnie de danse d'amortir les coûts de production par des spectacles en tournée. Cette réalité, plus importante encore en danse que dans les autres arts de la scène, conduit les Grands Ballets Canadiens à demander au ministère des Affaires culturelles: **"d'apporter une aide financière spéciale aux tournées québécoises, afin de combler les différences entre les revenus et les dépenses à l'occasion de ces tournées"** (18).

Dans la même ligne de pensée, l'organisme poursuit en demandant au ministère des Affaires culturelles: **"de convaincre le ministre des Affaires intergouvernementales d'utiliser davantage les arts dans ses rapports avec l'étranger et d'investir des sommes plus considérables dans les tournées internationales des compagnies d'arts d'interprétation"** (19).

Dans le financement d'une compagnie de danse, un autre aspect est à considérer. Au cours des dernières années, les subventions n'ont pas suivi la progression des coûts de production. L'écart entre la progression des coûts de production et l'augmentation des subventions fait en sorte qu'en réalité, l'aide financière a diminué. En conséquence, les Grands Ballets Canadiens souhaitent que le ministère des Affaires culturelles verse **"... d'un seul coup un certain montant pour redresser la situation inéquitable des dernières années..."** et garantisse **"... par la suite la protection des organismes culturels bien établis contre l'inflation"** (20).

Une application concrète de cette dernière mesure consisterait à faire en sorte que les subventions soient connues trois années à l'avance, ce

---

Ce dernier organisme doit cependant être considéré d'une catégorie à part. L'Académie de ballet n'est pas une troupe de danse professionnelle, du moins pas encore, mais elle demande au ministère une subvention de 15 000$ pour financer 50% de la création d'une compagnie de danse. Cette nouvelle compagnie permettrait aux jeunes d'exercer leur art dans leur région. Tout cela est cependant encore à l'état de projet.

que demandent les Grands Ballets Canadiens à l'instar de l'Opéra de Montréal.

Enfin, on ne peut passer sous silence une demande concernant directement la structure du Ministère à savoir "**... la création d'un véritable service de la danse, indépendant du service du théâtre**" (21). La danse, aux dires des Grands Ballets Canadiens, est une discipline particulière au même titre que le théâtre et la musique.

Danse folklorique

Le Mouvement Vivaldi et les Sortilèges reconnaissent dans le folklore une expression culturelle de grande importance. Le folklore traduit quelque chose de l'identité culturelle d'une nation. Pour le Mouvement Vivaldi, le folklore a une profonde signification: "**Les rapports très étroits qui existent entre le folklore, comme culture populaire et vivante, et les oeuvres des grands créateurs, illustrent la profonde unité de la vie ...**" (22). Le lien profond entre la culture et le folklore fait que ce dernier peut devenir un moyen à privilégier pour l'éducation musicale des enfants. Le Mouvement Vivaldi rappelle à cet égard l'oeuvre de Kodaly.

La troupe Les Sortilèges voit aussi dans le folklore l'expérience de l'âme d'un peuple en citant un texte de Marius Barbeau: "**Le folklore c'est l'expression de l'âme d'un peuple qui s'exprime à travers ses danses, ses chants et sa musique. C'est dans son patrimoine le plus riche et parfois aussi le plus souvent négligé ou ignoré**" (23).

Avec Marius Barbeau, les Sortilèges déplorent également qu'on ne reconnaisse pas au folklore la place qui lui revient de droit. Ce reproche est spécialement adressé au ministère des Affaires culturelles.

Les quelques troupes de danse folklorique qui se sont présentées aux audiences du ministre des Affaires culturelles souhaitent que la danse folklorique ait une place dans les programmes de subvention. Les Sortilèges (24), les Mutins de Longueuil (25), la Troupe de danse folklorique les Farandoles (26), l'Ensemble folklorique Rigodon demandent d'être reconnus à des fins d'aide financière au même titre que d'autres organismes dans les arts d'interprétation. Le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean appuie leur demande (27). Quant au groupe Les Petits Légers de Laval, il souhaite recevoir une aide technique pour élargir sa diffusion (28).

Au sujet des Sortilèges, notons que cette troupe tente de dépasser le stade du loisir pour constituer un petit noyau de danseurs professionnels. Mais il ne semble pas que cette tentative ait eu beaucoup de succès, et Les Sortilèges évaluent l'aide financière "**plus absente que jamais**" (29). Dans le champ de la danse folklorique, profession-

nels et amateurs sont sur la même ligne d'attente en ce qui concerne l'aide financière.

Le Festival mondial de folklore de Drummondville est un autre organisme qui demande de trouver sa place dans la liste des bénéficiaires des subventions du ministère des Affaires culturelles (30). Voyant dans la coopération culturelle entre les peuples un moyen de prendre conscience de notre propre identité culturelle, les initiateurs de cette manifestation veulent mettre sur pied une festival international de folklore et demandent l'appui du ministère.

Enfin, dernier point, les Folkloristes de St-Jean ont tenu à attirer l'attention du ministre sur l'importance des archives pour la connaissance de l'identité culturelle du Québec et de ses régions (31).

Danse à claquettes

A St-Félicien, l'École de danse Langelier a fait ressortir les difficultés de la danse à claquettes. Cet organisme demande aussi d'être reconnu pour fin d'aide financière, au même titre que d'autres organismes en art d'interprétation.

Une politique de la danse

La plupart des intervenants du secteur de la danse ont demandé, directement ou indirectement, une politique de la danse. Parmi les organismes qui se sont directement exprimés à ce sujet on trouve: l'Ecole supérieure de danse (33), l'Association de danse Corps et Ame (34), les Sortilèges (35), le Prisme culturel (36), le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac St-Jean (37).

Les principales orientations d'une politique de la danse consisteraient, selon les inervenants culturels, en:

. une consolidation et une rationalisation des efforts déjà consentis dans la formation;

. une concertation avec le ministère de l'Education pour le dossier des écoles de culture personnelle;

. une aide financière accrue et une rationalisation à long terme des subventions pour les compagnies de danseurs professionnels;

. une aide spéciale pour encourager les tournées de troupes de danseurs;

- une reconnaissance de la danse folklorique;
- une meilleure répartition des enveloppes budgétaires aux régions.

RÉFÉRENCES

(1) M. 68-11, p. 8-9

(2) M. 67-11, p. 10;

(3) M. 21-07, p. 21;

(4) M. 21-07, p. 26;

(5) M. 67-11, p. 6;

(6) ibid;

(7) M. 66-10, p. 9;

(8) M. 67-11, p. 6;

(9) M. 23-01, p. 7;

(10) M. 21-07, p. 20;

(11) M. 14-58, p. 3-4;

(12) M. 23-01, p. 2;

(13) M. 23-01, p. 2;

(14) M. 68-11, p. 1;

(15) ibid;

(16) ibid;

(17) ibid; p. 7;

(18) ibid;

(19) M. 68-15, p. 5-6;

(20) ibid, p. 6-7;

(21) ibid, p. 2;

(22) ibid, p. 4;

(23) M. 31-07, p. 20;

(24) M. 68-40, p. 3;

(25) M. 68-40, p. 6;

(26) M. 64-13, p. 6;

(27) M. 21-10, p. 4-5;

(28) M. 23-03, p. 9;

(29) M. 65-02, p. 8;

(30) M. 68-40, p. 5;

(31) M. 42-03, p. 2;

(32) M. 67-03, p. 9;

(33) M. 68-11, p. 7;

(34) M. 67-11, p. 9;

(35) M. 68-40, p. 6;

(36) M. 23-01, p. 10;

(37) M. 23-03, p. 8;

IV- LES ARTS VISUELS

Les arts visuels constituent un domaine très vaste que les intervenants culturels n'ont pas couvert totalement. La photographie, l'art par ordinateur, pour prendre ces deux exemples au hasard, n'ont fait l'objet d'aucune intervention au cours de la tournée. Nous avons distingué pour les fins de cette présentation: le cadre de vie, les arts plastiques et les métiers d'art.

Avant d'aborder l'analyse des interventions, deux remarques s'imposent: premièrement, l'aspect création proprement dit dans les arts visuels a déjà fait l'objet d'un chapitre en première partie du rapport; deuxièmement, les métiers d'art vus sous l'angle des industries culturelles se retrouvent en deuxième partie du rapport dans le chapitre sur les industries culturelles.

Données quantitatives

Répartition des intervenants selon les régions administratives

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Arts visuels	9	3	4	2	8	21	20	4	2	5	--	78
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
%	14%	7%	8%	6%	12%	18%	20%	19%	9%	16%	--	14%

. Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants

Nombre d'intervenants / Catégories	Arts visuels	Total	Arts visuels / Total
1. Maisons d'enseignement	8 10%	31 5%	26%
2. Municipalités	6 8%	34 6%	18%
3. Organismes de concertation	6 8%	34 6%	18%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	6 8%	44 8%	14%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	18 23%	59 11%	30%
6. Groupes d'intérêt culturel	4 5%	69 13%	6%
7. Organismes de production	5 6%	75 14%	7%
8. Organismes de diffusion	12 15%	101 18%	12%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	1 1%	11 2%	9%
11. Individus	10 13%	48 9%	21%
12. Autres	2 1%	13 2%	15%
TOTAL	78	551	14%

Le regroupement des intervenants du secteur des arts visuels permet d'observer que 14% de l'ensemble des intervenants s'intéresse d'une manière directe à ce secteur d'activités. C'est important.

Le tableau de la répartition régionale des intervenants laisse voir que c'est dans la grande région de Montréal, Montréal-Centre et la périphérie de Montréal, que la présence des arts visuels est la plus forte. Il y a cependant d'autres régions, notamment la région de l'Outaouais, la région de la Côte-Nord et la région de l'Est du Québec où l'on peut observer un intérêt marqué pour les arts visuels.

Le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants fournit aussi quelques résultats significatifs. D'abord, 30% des intervenants de la catégorie des associations professionnelles et organismes de regroupement se sont exprimés sur les arts visuels. On note aussi la présence significative des maisons d'enseignement. Leurs interventions touchent bien sûr la question des équipements, mais elles traduisent aussi une action importante dans le domaine de la diffusion des arts plastiques. Les organismes de diffusion et les individus (en majorité des artistes) se sont également manifestés de manière significative.

Analyse du contenu des interventions

Le compte rendu des interventions dans le secteur des arts visuels présente des difficultés semblables à celles rencontrées dans le secteur de l'art dramatique. La classification des points de vue ne se fait pas facilement. De même qu'il était difficile de situer les interventions en fonction des distinctions introduites en art dramatique, de même éprouve-t-on de la difficulté lorsqu'il s'agit, dans les arts visuels, de distinguer entre les arts plastiques et les métiers d'art.

Le but du rapport ne consiste pas à proposer une définition pour les arts plastiques et pour les métiers d'art. Même si les Biennales de Laval estiment "... **que des moyens devraient être pris pour décloisonner les différentes formes d'expression artistique et faire s'amenuiser les préjugés trop faciles et trop longtemps entretenus" (1),** les interventions se sont divisées naturellement selon qu'il s'agissait du cadre de vie, des arts plastiques et des métiers d'art.

Dans le cadre de vie, il sera question de l'architecture et de la politique du 1%; dans les arts plastiques, on parlera principalement de diffusion; dans les métiers d'art, on fera état du point de vue des corporations d'artisans, des besoins des organismes de regroupements, des besoins de perfectionnement et de formation en métier d'art. En dernier lieu, on abordera la situation de l'artiste et de l'artisan. Le chapitre se terminera en faisant état des demandes adressées au ministère.

Cadre de vie

Les paragraphes qui suivent regroupent les interventions sur le cadre de vie, l'architecture et la politique du 1%.

Huit intervenants culturels, principalement situés à Montréal-Centre, parlent de cadre de vie. On peut identifier: Héritage Montréal, l'Ecomusée de la Maison du Fier Monde, le Quartier Milton-Parc, l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-Centre, la Municipalité de Granby, l'Association des citoyens de North Hatley, madame Marguerite Fortin-Garon à Val d'Or et l'Ordre des architectes du Québec.

Pour Héritage Montréal, la protection du patrimoine bâti est primordiale comme le laisse voir cet extrait de leur mémoire: "**Si à travers tout le Québec, des vandales détruisaient de façon systématique des milliers de beaux et vieux tableaux de peintres québécois et les remplaçaient sur les murs de nos musées par des photocopies de peintres américains de troisième ordre, la société en entier serait scandalisée. C'est pourtant exactement le sort que l'on fait subir à notre patrimoine construit, lorsque des milliers de nos meilleurs édifices sont détruits et remplacés par des habitations unifamiliales à saveur californienne, des édifices à bureaux à la mode new-yorkaise et des restaurants-minute à l'américaine. Nous avons permis que les villes construites par nos ancêtres soient ravagées et transformées en de pâles imitations de celles de nos voisins du Sud**" (2).

Le patrimoine bâti est pourtant, toujours selon cet organisme, "**une manifestation culturelle importante qui imprègne tout notre vécu**" (3). Rappelant, quelques lignes plus loin, que le citoyen a peu de contrôle sur son environnement, Héritage Montréal retient parmi ses conclusions que le ministère des Affaires culturelles doit relever le défi de rétablir un lien entre l'individu et son patrimoine bâti.

L'Écomusée de la Maison du Fier Monde se préoccupe à sa manière du cadre de vie. Cet intervenant culturel souligne qu'il veut être associé à la nouvelle approche culturelle relative au cadre de vie car l'expérience qu'il a menée depuis deux ans "**... veut permettre essentiellement à la population du Centre-Sud de Montréal, dépossédée à maints égards au cours des dernières décennies, de reprendre en main le contrôle de son environnement immédiat et de retrouver peu à peu son identité et sa culture propre**" (4).

L'Écomusée de la Maison du Fier Monde espère devenir un "**centre d'interprétation de la vie, de la technologie et de la culture ouvrière**" (5) étant entendu que ce sont tous ces éléments qui composent le cadre de vie.

Les représentants du Quartier Milton-Parc et ceux de l'Exécutif du Parti québécois de Montréal-Centre ont des préoccupations de cette

nature. **"Il est clair dans notre esprit,** écrivent les représentants du premier organisme, **que dans un premier temps, les possibilités de rentabiliser le lieu public culturel sont minimes, et l'on ne doit pas le comparer au rôle que joue l'industrie culturelle au niveau de la métropole culturelle qu'est Montréal. Notre projet est plus humble et plus modeste. C'est une question de qualité de vie d'un quartier en centre urbain qui s'inscrit dans l'évolution culturelle d'un pays."** (6).

L'Exécutif du Parti québécois de Montréal-centre, pour sa part, caresse l'idée d'une citée culturelle au centre de Montréal, citée délimitée par les rues Bleury, St-Denis, Sherbrooke et Ste-Catherine. Cette citée posséderait un musée de la science et de la technologie, une maison du cinéma, une école nationale des métiers d'art et le Musée d'art contemporain. A ces équipements pourrait s'ajouter un chapiteau pour des manifestations publiques. Les cirques, les amuseurs publics, les ensembles musicaux, pourraient y évoluer à loisir (7).

La Municipalité de Granby a aussi manifesté une préoccupation de cet ordre. Le maire, monsieur Paul-O. Trépanier reprend à son compte une des phrases du discours du ministre des Affaires culturelles sur l'enjeu culturel: **"Nous devons privilégier une conception de la cité selon laquelle chacun y trouve l'alimentation culturelle dont il a besoin"** (8). C'est dans cet esprit que l'Hôtel de Ville de Granby fait part au Ministre d'un projet de bibliothèque municipale s'inscrivant dans le plan directeur des équipements culturels de la ville. Ce plan traduit de façon évidente une préoccupation pour un cadre de vie à la fois humain et esthétique. On note une expérience de même nature à North Hatley près de Sherbrooke (9).

Architecture

L'Ordre des architectes du Québec démontre aussi un grand intérêt pour le cadre de vie en se préoccupant de l'aménagement du territoire. Il fonde son mémoire sur deux postulats:

1. **"L'architecture est une manifestation culturelle depuis le début du processus de création et non pas uniquement du simple fait de son vieillissement ou du fait qu'elle témoigne d'un événement historique important.**

2. **La concertation interministérielle est le moyen privilégié d'assurer un aménagement harmonieux du territoire. De ce fait, le ministère des Affaires culturelles devra assumer le leadership de l'amélioration du cadre bâti afin de garantir la meilleure qualité de vie possible aux citoyens"** (10).

En prenant appui sur ces postulats, l'Ordre des architectes formule des recommandations relatives à l'aménagement du territoire et à la qualité de vie; à l'aménagement du paysage en milieu rural et urbain; à l'architecture contemporaine et au patrimoine de demain; aux arts visuels; à la concertation interministérielle. Nous reviendrons sur l'aspect des arts visuels en traitant de la politique du 1%. Sur les autres points, l'Ordre des architectes demande essentiellement que les diverses instances décisionnelles se concertent pour privilégier l'architecture dans toutes les sphères de l'aménagement du territoire. A ce jour, les organismes qui se préoccupent de patrimoine bâti sont surtout orientés vers le passé. L'Ordre des architectes ajoute une nouvelle dimension qu'il formule ainsi: **"Donner au concept de protection et de mise en valeur des patrimoines nationaux, régionaux et locaux une nouvelle dimension; développer une politique de l'architecture vernaculaire contemporaine, patrimoine de demain"** (11).

Héritage Montréal s'est aussi préoccupé d'architecture. En plus de se solidariser avec les environnementalistes pour la conservation des espaces verts de Montréal, Héritage Montréal demande au ministère des Affaires culturelles de créer **"une section consacrée à l'architecture et aux arts de l'environnement dans laquelle on pourrait intégrer le bureau du patrimoine"** (12). Un budget comparable aux autres secteurs du Ministère devrait accompagner cette nouvelle responsabilité. Héritage Montréal insiste aussi, à l'instar de l'Ordre des architectes, sur l'importance de la concertation interministérielle dans ce dossier et espère que la Société d'habitation du Québec émettra des directives claires pour protéger le design architectural des maisons anciennes qui sont restaurées grâce à ses subventions (13).

Politique du 1%

La politique du 1% est une mesure particulière pour intégrer les arts visuels à l'environnement bâti. Une quinzaine d'intervenants font directement allusion à la politique du 1%, et pas un seul ne remet en cause le principe de ce programme. Toutefois, selon Lewis Pagé, à St-Georges, des modifications sont nécessaires à la loi du 1%.

On peut observer deux catégories de remarques: premièrement, l'administration de ce programme ne donne pas entière satisfaction. Deux artistes, madame Nicole Tremblay, à Longueuil, et madame Suzanne Joubert, dénoncent avec vigueur dans le premier cas, l'incurie administrative et le manque de suite de ce programme (14), deuxièmement, la non rémunération des artistes éliminés au terme des concours du 1% (15). Cela équivaut à faire travailler des artistes pour rien. Toujours au plan administratif, le Conseil régional de la culture de Lanaudière soulève la question des artistes en région. L'intervention du Forum des femmes du Saguenay-Lac St-Jean va dans le même sens (16). Le Conseil régional de la culture de Lanaudière s'interroge sur la raison qui pousse les responsables à utiliser la banque d'artistes du Bureau régional de

Montréal pour exécuter des oeuvres en région. **"Il nous apparaît logique que les projets d'intégration des arts à l'environnement de la région de Lanaudière s'adressent d'abord aux artistes locaux."** (17).

La deuxième catégorie de remarques rassemble une dizaine d'interventions relatives à l'élargissement de la politique du 1%. Elargissement d'abord à d'autres secteurs de l'activité artistique notamment: les arts textiles (18), la gravure et la peinture (19), la fonderie d'art (20), les estampes pour les édifices publics (21), et, enfin, les oeuvres littéraires (22). Elargissement aussi de la définition des lieux susceptibles d'être touchés. Le Conseil de la gravure recommande que des projets dans les parcs, les jardins, sur les facades extérieures d'édifices et les murales soient compris dans les critères d'admissibilité du programme. La Société des décorateurs ensembliers du Québec aimerait que les espaces loués avec baux à long terme le soient également. L'Imagier voudrait que les municipalités aient aussi une politique analogue (23). Quant aux bénéficiaires, on note deux observations presque contradictoires. D'une part, le Conseil de la gravure recommande le choix d'artistes de grande réputation (24), dans le but de rendre disponibles à la population des oeuvres majeures, et le Conseil des arts textiles souhaiterait **"qu'une catégorie de contrat soit réservée aux artistes au début de carrière qui n'ont jamais obtenu de contrats privés ou publics"** (25).

On ne pourrait trouver mieux pour conclure que de rappeler le mot de l'Ordre des architectes relativement à la politique du 1%: **"se préoccuper ainsi de la totalité (100%) du cadre bâti plutôt que d'une infime partie (1%)"** (26).

Les arts plastiques

Lorsque les intervenants parlent des arts plastiques, ce n'est pas de problèmes techniques qu'il est question, mais de diffusion, des galeries d'art, de situation de l'artiste.

Il faut noter, encore une fois, la difficulté, voire même l'impossibilité, de distinguer entre arts plastiques et métiers d'art, entre artistes et artisans. Une éventuelle confusion dans les termes ne devrait donc pas surprendre.

Diffusion

Il n'y a pas lieu de faire un long développement sur la diffusion puisque cela a été fait en première partie du rapport. Quelques mots suffiront pour illustrer la situation particulière des arts plastiques.

Le Conseil de la gravure s'est interrogé sur le manque d'intérêt de la population envers les arts visuels. Il note une différence de participation significative entre la population québécoise et les populations européennes pour qui **"la visite des Musées, la conservation du patrimoine et l'acquisition d'oeuvres d'art fait partie des moeurs"** (27). Il n'est certes pas facile d'identifier les causes d'un pareil phénomène, mais il apparaît que l'ignorance du public est en cause. Le Conseil de la gravure propose alors une série de recommandations dont l'essentiel se ramène à la recherche, notamment dans les universités et à l'Institut québécois de recherche sur la culture, à la diffusion de cette recherche et à une offensive auprès des média de communication pour faire connaître les événements artistiques.

Une autre cause peut être identifiée: l'absence dans les musées de certaines catégories d'oeuvres. A cet égard, le Conseil des arts textiles constate que les musées du Québec n'organisent pas suffisamment d'expositions textiles (28), le Conseil de la sculpture du Québec fait remarquer, pour sa part, que la sculpture n'est pas suffisamment présente dans les musées (29), et l'Atelier de l'Ile se plaint qu'il y ait si peu de gravures dans les musées du Québec (30).

Outre le Conseil de la gravure, le Conseil de la sculpture du Québec propose, pour son secteur d'activités, une politique qui inciterait les entreprises privées et les galeries commerciales à promouvoir la diffusion de la sculpture (31). Cette politique devrait également comporter des échanges avec l'étranger.

L'expérience menée par l'Atelier-galerie Laurent Tremblay constitue un exemple d'activité à mener: **"Nous croyons, écrivent-ils, que la diffusion doit se faire à la base, auprès des enfants; nous voulons les sensibiliser aux travaux des artistes du Québec en les présentant dans leur milieu de vie scolaire"** (32). Pour ce faire, on a imaginé une murale portative permettant d'intégrer la photographie, la poésie et un environnement sonore.

Cette manifestation impliquerait également une animation auprès des enfants. On ne connaît pas encore les résultats de cette expérience; toutefois, elle suscite déjà beaucoup de collaboration. L'Atelier-galerie Laurent Tremblay attend l'appui et le soutien du ministère des Affaires culturelles.

Galeries d'art

Les galeries d'art sont très importantes pour la diffusion des arts visuels. Les représentants de plusieurs organismes de diffusion et les représentants de plusieurs galeries d'art sont venus rencontrer le ministre des Affaires culturelles. Citons quelques exemples: les Galeries du Haut St-Denis, l'Association artistique Motivation V, l'Atelier-galerie Laurent Tremblay, le Haut 3e Impérial, l'Association

des artistes peintres de Carleton, la Galerie Art 8, la Galerie Hébert-Gaudreault, la Galerie d'art du Vieux Palais à Saint-Jérôme, l'Imagier, la Maison André-Benjamin-Papineau, la Galerie du centre de Saint Laurent, la Grande Ourse, quelques galeries de maisons d'enseignement et le regroupement des centres alternatifs de Montréal.

L'Atelier-Galerie Laurent Tremblay et l'Association Artistique Motivation V, rappellent quelques objectifs poursuivis par les galeries d'art. C'est ainsi que l'Association artistique Motivation V a pour objectif principal **"de faire connaître le potentiel créateur des artistes en arts visuels du Québec"** (33), tandis que l'Atelier-Galerie Laurent Tremblay tente de rapprocher les arts visuels de la population grâce à des manifestations artistiques diverses et par l'implantation de son siège social en milieu populaire (34).

Ce sont surtout les Galeries du Haut St-Denis qui donnent l'alerte pour attirer l'attention sur les problèmes des galeries d'art. **"Monsieur le ministre, disent-elles, les Galeries d'art vivent de graves problèmes. Pour nous, c'est une question de survie. Les principales difficultés auxquelles nous avons à faire face sont:**

- **une baisse, plutôt une chute des ventes: avant d'acheter une oeuvre d'art, les gens vont au cinéma, etc...;**
- **une baisse d'achalandage, les clients sont rendus à éviter les occasions d'acheter;**
- **une hausse des frais de mailing avec l'augmentation du prix des timbres;**
- **un manque de ressources financières pour faire de la publicité pour promouvoir les expositions et les événements;**
- **les Galeries dites à but lucratif ont enregistré des pertes qui, si elles se prolongent, amèneront leur fermeture;**
- **en outre, ces difficultés nous obligent à diminuer la qualité et la quantité de diffusion et à restreindre la création d'emplois."** (35).

Cela résume très bien la situation dramatique que connaissent plusieurs galeries quant elles ne sont tout simplement pas obligées de fermer. A Jonquière, la Galerie de l'Arche fait aussi état de ses graves problèmes. Un intervenant a d'ailleurs demandé au ministre d'observer une minute de silence en souvenir de l'une d'entre elles qui venait de fermer ses portes.

Quelques intervenants sont venus donner des informations sur leurs activités de diffusion en arts visuels sans formuler de demandes particulières. C'est le cas de la Galerie du centre de St-Lambert (36), de

la Galerie de l'Université du Québec à Montréal (37)*, du centre d'exposition du Collège Edouard-Montpetit (38), et on peut dire la même chose en ce qui concerne le Regroupement des centres alternatifs de Montréal lorsqu'il parle des galeries parallèles (39).

La majorité des intervenants de ce secteur demandent cependant une reconnaissance de la part du ministère des Affaires culturelles, reconnaissance qui signifierait une aide financière. On peut placer dans cette catégorie d'intervenants: la Galerie Motivation V (40), les Galeries du Haut St-Denis (41), l'Association des artistes-peintres de Carleton (42), la Galerie Art 8 et la Galerie Hébert-Gaudreault (43), la Galerie d'art du Vieux Palais à St-Jérôme (44), l'Imagier (45), le Centre d'expositions Point de vue (46), et deux galeries d'art à Châteauguay (47). Dans cet ordre de chose, il faut signaler le manque de galeries d'art dans la région de Lanaudière (48), et à Laval. L'Association Lavalloise pour les arts plastiques fait état du besoin d'une maison des arts accessible à la population (49). Les Lavallois ont certes la maison André-Benjamin-Papineau pour la diffusion culturelle en arts visuels, mais cette maison, aux dires mêmes de la Corporation de la Maison André-Benjamin-Papineau, doit subir d'importantes réparations en plus d'être très mal située géographiquement. Les conditions de conservation muséologique sont aussi inadéquates dans cette maison (50).

Les intervenants culturels demandent donc au ministère de soutenir les galeries d'art. Le Conseil de la Gravure résume ces demandes dans ses recommandations: **"Nous recommandons de soutenir les galeries collectives qui ont des projets intéressants pour faire connaître l'art à la population. Nous recommandons d'aider les expositions non-rentables autant dans les lieux non-commerciaux que dans les galeries non-commerciales. Il est important d'aider l'artiste à diffuser son oeuvre et d'inciter les galeries commerciales à assumer des risques"** (51).

Les Galeries du Haut St-Denis ajoutent la dimension des mesures fiscales. Ces mesures sont déjà exposées dans le chapitre sur la fiscalité.

Les métiers d'art

Plusieurs se situent d'emblée dans les métiers d'art. Ces intervenants parlent essentiellement de deux sujets: les corporations d'artisans et la formation dans les métiers d'arts. Il est certes question d'autres sujets particuliers, mais ils se rattachent aux deux précédents.

---

* L'UQAM fait exception dans le sens qu'elle demande la création d'une salle d'expositions départementale de design graphique. Pour ce projet l'UQAM aurait besoin de fonds supplémentaires (37).

Les corporations d'artisans

Disons donc un mot de la Centrale d'artisanat du Québec. Quatre intervenants en ont fait mention. La Biennale de la Nouvelle Tapisserie regrette la fermeture de la Centrale d'artisanat du Québec et rappelle avoir été le seul organisme à protester officiellement contre cette fermeture (52). La Conférence des maires de la banlieue de Montréal et les Artisans de St-Jean-Port-Joli expriment le même message (53). Les Métiers d'art des Cantons de l'Est (54), et la Corporation des artisans de Laurentides-Lanaudière approuvent cependant la décision du Ministère (55). **"Renflouer une fois de plus,** disent les Métiers d'art des Cantons de l'Est, **cette entreprise mal administrée et sur-bureaucratisée aurait été son gaspillage d'argent".** Le petit nombre d'intervenants en ce domaine n'est sans doute pas représentatif de l'opinion générale, mais il laisse voir cependant que l'unanimité n'est pas faite autour de cette question.

Une quinzaine de corporations d'artisans se sont présentées aux audiences du ministre des Affaires culturelles. Les deux dossiers les plus volumineux présentés sont celui de la Corporation des artisans de la région de Québec et celui soumis conjointement par les Métiers d'art de la Rive-sud, les Métiers d'art de Montréal et la Corporation des artisans de Laval.

Il faut noter en premier lieu, avec la Corporation des Métiers d'art du centre du Québec et la Corporation des Métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean, que les regroupements d'artisans ont beaucoup favorisé le développement des métiers d'art, et ont contribué à faire disparaître la réputation de marginaux acquise au fil des ans par les artisans (56). Il faut noter aussi que toutes les corporations d'artisans n'ont pas atteint le même niveau de développement et qu'elles ne rencontrent pas nécessairement les mêmes difficultés. L'exemple le plus clair qu'il nous ait été donné d'observer est celui de la Corporation des Métiers d'art Côte-Nord. Cet organisme expose sa position par rapport aux autres corporations en disant: **"... nous commencions à bâtir l'usine alors que les autres régions s'attaquaient à la vente au détail du produit"** (57). Il va de soi, souligne la corporation, que le ministère des Affaires culturelles devra tenir compte des disparités régionales, quel que soit le nouveau mode d'intervention qu'il adoptera.

Partant du principe que l'organisation dont se sont dotés les artisans avec l'aide du ministère des Affaires culturelles ressemble en tous points à l'essentiel des propositions indiquées dans Bâtir le Québec, et considérant que la corporation d'artisans est l'une des structures de développement régional qui affiche le meilleur rendement pour les subventions gouvernementales, la Corporation des artisans de Québec recommande au ministre de confirmer **"... les associations régionales dans leur rôle d'agent de développement, qu'il consolide et rende à**

nouveau le programme de régionalisation en métiers d'art cohérent, permanent et progressif" (58). La Corporation des artisans de Québec formule d'autres recommandations touchant le ministère des Affaires culturelles. On y fera écho à la fin de ce chapître. Il importe aussi d'avoir en mémoire le chapitre sur les industries culturelles où se retrouvent d'autres éléments soumis par les corporations d'artisans.

Il faut rendre compte brièvement des efforts de concertation des Métiers d'art de la Rive-sud, des Métiers d'art de Montréal et de la Corporation des artisans de Laval. Sur la base d'acquis bien identifiés par ces organismes:

. une connaissance élargie de l'éventail des artisans créateurs et producteurs appelés à pouvoir se concerter efficacement;

. un encadrement juridique de type coopératif éprouvé en région et permettant de répondre à la réalité du milieu des créateurs-producteurs aussi bien qu'aux exigences d'un environnement économique de type libre entreprise;

. un concensus du milieu sur la nécessité de se doter d'un outil majeur de mise en marché de façon à augmenter la part du marché détenue actuellement par la production du Québec sur le marché québécois, canadien et extérieur" (59), les trois organismes veulent appuyer la redéfinition des priorités d'actions et du modèle d'interventions à privilégier dans la région de Montréal. Ce modèle pourra éventuellement servir d'exemple à d'autres régions.

Ce redémarrage suppose cependant que l'aide financière promise dans le cadre du plan quinquennal se poursuive pour les deux prochaines années tel que cela avait été prévu. L'appui du Ministère est essentiel, car il s'agit ni plus ni moins d'une **"... transformation de nos corporations basées sur la représentation régionale et orientée sur la défense du statut de l'artisan en une seule et même structure administrative à caractère plus national ..."** (60). Cette nouvelle structure, appuyée par de nouveaux partenaires, permettrait d'offrir des services intégrés de mise en marché que les trois organismes précisent plus loin dans leur mémoire. C'est là une dimension de l'enjeu culturel. Bref, les trois organismes recommandent ce qui suit:

A) que le ministre des Affaires culturelles manifeste son appui à la concertation des troks organismes de la région 06-A, 06-B et 06-C et procède dans les plus brefs délais au décret d'un moratoire concernant les affectations métiers d'art au Palais des congrès pour une période minimale de deux mois, afin de permettre l'étude par les autorités concernées du projet issu de la concertation des organismes susmentionnés.

B) que le ministre réaffirme l'engagement pris antérieurement par son gouvernement, de mener à terme le plan quinquennal d'aide aux associations régionales d'artisans soit jusqu'en mars 1984 relativement à nos regroupements.

C) que le gouvernement du Québec prenne les dispositions nécessaires pour que soit réinvesties intégralement dès l'année financière 1982-1983, et ce pour une période de cinq ans, les sommes perçues sous forme de taxe de vente sur les produits d'artisanat et de métiers d'art afin de financer un programme d'aide spécifique à l'exportation des produits métiers d'art" (60).

Cette tentative de solution pour résoudre les problèmes des corporations de métiers d'art reçoit l'appui d'autres interventions, au plan de la régionalisation notamment.

Même si l'Institut des arts au Saguenay et la Corporation des métiers d'art du Québec suggèrent que les corporations des métiers d'art ou les organismes équivalents soient confirmés comme des maîtres-d'oeuvres en région (61), il est d'autres intervenants pour attirer l'attention sur les inégalités qui existent encore malgré le fait que l'aide financière ait été régionalisée. Les Artisans de St-Jean-Port-Joli font bien ressortir cet aspect lorsqu'ils écrivent: "les subventions accordées aux corporations régionales le sont sur une base égalitaire. Il y a dix régions administratives et les budgets globaux sont divisés en dix. Chaque région a son dix pour cent (10%) de la masse globale, peu importe son importance ou son membership. Les besoins varient d'une région à l'autre. Mais les sommes allouées, elles, ne varient pas d'un poil. Dans certaines régions, il est presque impossible de remédier à des difficultés de permanance locale. Et comme on n'a pas le minimum vital, on se sent lésé" (62). E[illegible] ce malaise, de poursuivre les Artisans de St-Jean-Port-Joli, n'a pu être corrigé par la corporation des Associations des Métiers d'art du Québec.

Le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec rend un témoignage semblable en rappelant l'expérience qui a été vécue dans sa région: "nous avons été une région pilote. La relance des métiers d'art a été entreprise avant qu'il n'existe vraiment de producteurs organisés et elle a échoué parce qu'elle n'a pas permis d'offrir les services dont avaient besoin les artisans. Tous ces efforts n'ont pas permis un réel développement de ce secteur d'activités culturelles, et nous constatons, une décennie plus tard, la fragilité des entreprises artisanales de la région" (63).

Il y a certes des expériences heureuses, notamment celle de la Coopérative d'artisanat des Iles-de-la-Madeleine, mais dans ces cas, on a constaté une stabilité financière tant au niveau de la production que de la commercialisation.

Ces expériences ne permettent évidemment pas de conclure à l'échec de la régionalisation des métiers d'art; le diagnostic serait trop simpliste. En fait il semble, selon certains intervenants, que ce soit la commercialisation des produits d'art qui fasse défaut. A cet égard, la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean écrit: **"A quoi sert-il de créer et de produire si les structures de mise en marché ne sont pas efficaces, ne sont pas soutenues par un programme de marketing et une volonté politique ? Monsieur le ministre, nous rêvons de voir un jour une véritable politique de commercialisation qui se ferait en concertation avec les artisans, leurs organismes de mise en marché (boutiques et salons) et les boutiques privées"** (64). Cette dernière citation rejoint une préoccupation déjà exprimée par plusieurs intervenants culturels, en particulier les Métiers d'art de la Rive-Sud, les Métiers d'art de Montréal, la Corporation de développement du Mont-St-Pierre, et la Corporation des artisans de Laval.

Enfin, la Corporation des artisans de Québec est aussi du nombre des intervenants que la commercialisation des produits d'art intéresse. Cet organisme est venu exposer la solution qu'il entrevoit:

> **". que pour les programmes d'aide à l'atelier on mette à contribution des structures, programmes et fonds qui existent déjà tant au niveau provincial que fédéral: fonds régionaux de développement, Société québécoise de Développement des Industries culturelles, etc.;**
>
> **. que le service collectif de gestion origine d'un programme du ministère de l'Industrie et Commerce ou de délégation de personnel;**
>
> **. que le support aux salons sur la communication vienne d'une implication des grandes sociétés d'état: Société générale de Financement, Société des Alcools du Québec, Loto, etc.;**
>
> **. que les programmes économiques du ministère de l'Industrie et Commerce axés sur la diffusion supportent les initiatives de mise en marché"** (65).

Formation dans les métiers d'art

Outre les difficultés des corporations d'artisans, les problèmes de production et de commercialisation, les intervenants se sont beaucoup souciés de la formation et du perfectionnement dans le domaine des métiers d'art.

L'importance de la formation n'est plus à démontrer. La Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean estime en effet, que la formation et le perfectionnement sont si importants que l'avenir des métiers d'art en dépend: **"Les métiers d'art au Québec plafonnent et c'est dû**

en grande partie au manque de politiques de perfectionnement. Nous croyons que le gouvernement du Québec devra montrer, au cours de la prochaine année, une volonté politique réelle de développer les métiers d'art, et ce, en intervenant sur l'ensemble du secteur en collaboration avec le milieu, sinon, il faut craindre pour la survie des métiers d'art" (66).

Sans aller aussi loin que l'intervenant précédent, la Corporation des artisans de Québec se montre également très sensible à cette question et dénonce la réduction des budgets pour la formation au Service de l'artisanat du ministère (67).

Six intervenants demandent expressément la mise sur pied, dans les plus brefs délais, d'une école nationale des métiers d'art. Ce sont la Corporation des artisans du Québec (68), les Artisans de St-Jean-Port-Joli (69), le Conseil régional de la culture de l'Estrie (70), les Métiers d'art des Cantons de l'Est (71), le Conseil central des syndicats de Sorel (72), la Biennale de la Nouvelle Tapisserie (73). Notons dans le même ordre de chose, sans cependant confondre les besoins des artisans avec ceux des artistes, que les Galeries du Haut St-Denis et Art Sutton dans les Cantons de l'Est demandent la création d'une Ecole nationale supérieure des Beaux arts à l'exemple des conservatoires de musique et d'art dramatique (74).

Les intervenants culturels expriment quatre types de besoins en rapport avec la formation dans les métiers d'art. Premièrement le Conseil des arts textiles est venu attirer l'attention du ministre des Affaires culturelles sur les besoins de formation dans ce secteur d'activités: "Nous estimons qu'il est urgent de planifier une formation textile qui, à la fois, permette: - à nos futurs techniciens et artisans en textile d'être sensibilisés à la valeur esthétique de la fibre et de ses produits;

- à nos artistes créateurs et designers d'obtenir une formation technique en textile, complète et efficace" (75).

En deuxième lieu, l'Atelier de l'Ile à St-Jérôme insiste sur l'importance de faire revivre "la tradition du compagnonnage" (76) pour la formation dans les métiers d'art. Ces stages devraient normalement être organisés dans le but de compléter la formation de base. Le Conseil des arts textiles est intervenu aussi dans le même sens.

Troisièmement quelques intervenants notent l'importance de la recherche pour l'avancement des métiers d'art (77). A cet égard le Centre des arts visuels à Montréal insiste sur la pauvreté du design au Québec et le besoin de formation dans ce secteur. Enfin, quatrièmement, plusieurs intervenants rapportent les efforts d'organismes de formation, notamment, au collégial, pour faire avancer le dossier de la formation dans les métiers d'art.

Le Collège de l'Abitibi-Témiscamingue fait état d'une expérience pédagogique dans le domaine artistique. Les principaux ateliers de formation qui ont été organisés à ce jour sont: musique-chorale, poterie-céramique, danse, photographie, guitare, dessin, tissage, sérigraphie (78) ... On aura sans doute remarqué que ces ateliers débordent les métiers d'art. Le cégep de Trois-Rivières signale une collaboration avec des artisans céramistes et potiers (79) de la région. Quant aux cégeps de St-Jérôme, de Rivière-du-Loup et de La Pocatière, ils font part de leur intérêt pour oeuvrer dans le domaine des métiers d'art, mais dénoncent plus ou moins fortement la lenteur des instances gouvernementales à prendre une décision dans ce dossier (80).

Deux autres organismes culturels ont indiqué leur désir d'apporter leur contribution à la formation. Les Artisans de St-Jean-Port-Joli estiment que le Centre de formation artisanale gagnerait à être développé (81). Un second intervenant, Ebénisterie-Québec, soumet au ministère des Affaires culturelles **"... une offre de service pour la mise sur pied de consultations, planification, recherches d'un modèle probant de formation professionnelle à l'égard des métiers d'art au Québec"** (82). Les conditions de cette offre sont décrites dans le mémoire de cet organisme.

Enfin il faut faire une place à part au sculpteur Pierre Bayeur dont la préoccupation pour la qualité de l'oeuvre le porte à souhaiter un code d'éthique pour les sculpteurs et à demander que l'on consacre plus de ressources au perfectionnement.

Situation de l'artiste

Un chapitre sur les arts visuels serait incomplet sans aborder, ne serait-ce que brièvement, la situation des artistes et des artisans. Il s'agit d'un complément au chapitre sur la création, que l'on retrouve en première partie du rapport.

Plusieurs intervenants culturels font allusion aux conditions de vie difficiles des artistes et des artisans. Rien de plus significatif que cette citation de la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac St-Jean: **"Comment peut-on demander à des créateurs qui ont peine à rejoindre les deux bouts de créer, de se renouveler ou encore dans un contexte économique difficile de se serrer la ceinture ? Monsieur le ministre, quand on a faim on ne crée pas, on crie"** (83).

Ce point de vue est largement partagé par les autres organismes qui sont intervenus sur le sujet. Notons ce que le Forum des femmes du Saguenay-Lac St-Jean ajoute à ce constat en insistant sur les grandes difficultés qu'éprouvent les femmes, particulièrement celles qui sont mariées, à rentabiliser leurs ateliers (84). Pour améliorer ces mauvaises conditions, plusieurs exposés proposent des mesures de soutien

aux artistes. Pour ne citer que quelques exemples: le Conseil de la sculpture du Québec parle de compensation financière pour des oeuvres exposées dans les musées (85) et le Conseil de la Gravure définit un train de recommandations: bourses, prix, rémunération pour des oeuvres exposées, programmes d'aide aux jeunes artistes ... (86), recommandations qui visent toutes à assurer un niveau de vie décent aux artistes.

D'autres intervenants parlent de mesures fiscales (87), de programme d'aide à l'acquisition d'équipement, de programme de création d'emplois, de services d'aide à la gestion (88), de programme d'incitation à l'achat d'oeuvres québécoises (89), de programme de commercialisation ... Ce sont là autant de mesures utiles pour venir en aide aux artistes.

Demandes particulières de soutien financier

En terminant ce chapitre, il importe de retenir trois catégories de demandes d'aide financière: le soutien à des manifestations culturelles, le soutien à des projets individuels et le soutien à des groupes.

La première catégorie regroupe les demandes de soutien pour la Biennale de la Nouvelle Tapisserie (90), la Semaine de la Gravure, la Triennale de l'Estampe (91) et un Symposium de sculpture environnementale aux Iles-de-la-Madeleine (92).

En deuxième lieu, la consultation a permis de recueillir des demandes relatives à des projets individuels: Mme Micheline Coulombe St-Marcoux demande une subvention pour un projet de restauration et de reliure de documents anciens (93); Mme André-Anne De Sève demande une aide pour conserver une collection québécoise en art dentellier (94); monsieur Jean Boyer suggère l'implantation d'un nouveau métier d'art, l'utilisation de la pierre des Iles-de-la-Madeleine. Pour ce faire, une aide serait nécessaire (95).

Enfin, plusieurs organismes sont venus signifier leurs attentes au ministre des Affaires culturelles en ce qui concerne le financement. Il s'agit de: l'Atelier d'Estampe Sagamie (96), de la Corporation Au bout de la 20 (97), de la Corporation des artisans Laurentides-Lanaudière (98), de la Société des artistes en arts visuels du Québec (99), de la Biennale de la Nouvelle Tapisserie québécoise Inc. (100), du Conseil des arts textiles (101), du Conseil de la Gravure (102), du Centre Artisanal A l'Oeuvre de Coaticook (103), du Conseil des arts textiles (104), du Conseil de la sculpture du Québec (105).

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le point le plus important à retenir au terme de ce chapitre sur les arts visuels est, sans contredit, la nécessité d'une politique de commercialisation des produits d'art. Cette politique sera un véritable défi car elle devrait intégrer la concertation des divers partenaires, la rationalisation des marchés, la planification de mesures de soutien aux artistes et aux associations, de même que l'orchestration de tous les moyens de diffusion.

RÉFÉRENCES

(1) M. 65-10, p. 6;

(2) M. 68-84, p. 2;

(3) ibid;

(4) M. 68-89, p. 1;

(5) ibid;

(6) M. 68-87, p. 3;

(7) M. 68-91, p. 6;

(8) M. 52-01, p. 2-3;

(9) M. 51-39;

(10) M. 68-05, p. 2;

(11) ibid, p. 3;

(12) M. 68-84, p. 8;

(13) ibid, p. 12;

(14) M. 64-06;

(15) M. 72-02;

(16) M. 23-08, p. 2;

(17) M. 62-10, p. 7;

(18) M. 68-22, p. 7-8;

(19) M. 13-54, p. 4;

(20) M. 65-06, p. 2;

(21) M. 68-25, p. 30;

(22) M. 68-53, p. 4;

(23) M. 71-01, p. 9;

(24) M. 68-25, p. 22;

(25) M. 68-22, p. 7-8;

(26) M. 68-05, p. 3;

(27) M. 68-25, p. 17;

(28) M. 68-22, p. 6;

(29) M. 68-21, p. 10;

(30) M. 61-17, p. 7;

(31) M. 68-21, p. 11-12;

(32) M. 68-17, p. 3-4;

(33) M. 68-18, p. 1;

(34) M. 68-17, p. 2;

(35) M. 68-20, p. 1;

(36) M. 64-07, p. 4;

(37) M. 68-28;

(38) M. 64-20, p. 6;

(39) M. 68-19, p. 1-5;

(40) M. 68-18, p. 2;

(41) M. 68-20, p. 1-2;

(42) M. 13-51, p. 9;

(43) M. 41-10, p. 6;

(44) M. 61-18, p. 1;

(45) M. 71-01, p. 7;

(46) M. 51-40, p. 4;

(47) M. 66-13, p. 10;

(48) M. 62-07, p. 1;

(49) M. 65-07, p. 4-5;

(50) M. 65-08;

(51) M. 68-25, p. 21;

(52) M. 68-23, p. 11;

(53) M. 68-73, p. 10; M. 33-05, p. 12;

(54) M. 51-53, p. 8;

(55) M. 61-14, p. 1;

(56) M. 21-08, p. 2; M. 41-01, p. 1;

(57) M. 91-13, p. 1;

(58) M. 31-15, p. 14 ...;

(59) M. 64-09, p. 3;

(60) M. 64-09, p. 4;

(61) M. 21-08, p. 4;

(62) M. 12-51, p. 26;

(63) M. 21-08, p. 5;

(64) M. 31-15, p. 21;

(65) M. 21-08, p. 6;

(66) M. 31-15, p. 12; cf. aussi l'Association Tapisserie-Outaouais.

(67) ibid, p. 18;

(68) M. 33-05, p. 13;

(69) M. 51-15, p. 16;

(70) M. 51-53, p. 7;

(71) M. 63-08, p. 3;

(72) M. 68-23, p. 4;

(73) M. 68-20, p. 4;

(74) M. 68-22, p. 2;

(75) M. 61-17, p. 6;

(76) M. 68-22, p. 4; M. 31-15, p. 22;

(77) M. 81-03, p. 3;

(78) M. 41-01, p. 2;

(79) M. 11-56, p. 6-7; M. 33-02, p. 10; M. 61-22, p. 2-3;

(80) M. 33-05, p. 11-12;

(81) M. 66-07, p. 19;

(82) M. 21-08, p. 3; cf. aussi M. 71-15, p. 3;
M. 68-19, p. 7-8; M. 92-02, p. 3;

(83) M. 23-08, p. 2;

(84) M. 68-21, p. 12;

(85) M. 68-25, p. 20-21;

(86) M. 51-53, p. 8;

(87) M. 31-15, p. 18;

(88) M. 61-17, p. 7;

(89) M. 68-22, p. 8;

(90) M. 68-25, p. 30;

(91) M. 15-08, p. 3;

(92) M. 68-54, p. 6;

(93) M. 68-55, p. 4;

(94) M. 15-05, p. 5;

(95) M. 23-06, p. 2;

(96) M. 11-58, p. 1;

(97) M. 61-14, p. 2;

(98) M. 68-26, p. 2;

(99) M. 68-23, p. 2;

(100) M. 68-22, p. 7-8;

(101) M. 68-25, p. 29-30;

(102) M. 51-52, p. 4;

(103) M. 68-22, p. 7;

(104) M. 68-21, p. 11;

QUATRIÈME PARTIE

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

En amorçant cette tournée de consultation, le ministre des Affaires culturelles poursuivait bien sûr des objectifs particuliers, mais il ouvrait aussi la porte à toutes les questions que les intervenants culturels jugeraient pertinentes. Le cahier Enjeu culturel soumettait d'ailleurs bon nombre de questions susceptibles d'amorcer la réflexion. L'intérêt de plusieurs intervenants s'est porté sur les valeurs patrimoniales.

Il fut rapidement question de sauvegarde du patrimoine dans le chapitre sur les arts visuels. Ces interventions se situaient alors dans un contexte d'aménagement du cadre de vie. Cette partie du rapport sur le patrimoine a pour but de résumer les interventions en essayant de mettre en évidence les préoccupations de ceux qui oeuvrent dans ce secteur d'activités.

Données quantitatives

A l'image de tous les autres chapitres de ce rapport, ce chapitre débute par quelques données quantitatives sur la répartition des intervenants en région et sur la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants.

Répartition des intervenants selon les régions

Régions / Nombre de mémoires	Est du Québec	Saguenay Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Mise en valeur du patrimoine	11	6	8	7	6	21	10	2	4	1	--	76
Ensemble	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	--	551
	17%	14%	17%	22%	9%	18%	10%	10%	17%	3%	--	14%

. **Répartition des interventions selon les catégories d'intervenants**

Nombre d'intervenants / Catégories	Mise en valeur du patrimoine	Total	Mise en val. du patrimoine / Total
1. Maisons d'enseignement	3 4%	31 5%	10%
2. Municipalités	12 16%	34 6%	35%
3. Organismes de concertation	7 9%	34 6%	21%
4. Organismes de loisirs socio-culturels	3 4%	44 8%	7%
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	4 5%	59 11%	7%
6. Groupes d'intérêt culturel	33 43%	69 13%	48%
7. Organismes de production	2 3%	75 14%	3%
8. Organismes de diffusion	7 9%	101 18%	7%
9. Organismes de formation artistique	0 0%	32 6%	0%
10. Groupes socio-économiques	3 4%	11 2%	27%
11. Individus	2 3%	48 9%	4%
12. Autres	0 0%	13 2%	0%
TOTAL	76	551	14%

Il est possible d'observer en un premier temps un pourcentage significatif d'intervenants dans le secteur du patrimoine. En effet, 14% de l'ensemble des intervenants abordent directement ce sujet. Le nombre d'intervenants dans ce secteur d'activités est donc comparable à celui obtenu dans les secteurs de la musique, de l'art dramatique et des arts visuels.

La répartition des intervenants en fonction des régions laisse apparaître deux faits qui méritent notre attention. Premièrement, la région qui, proportionnellement, a manifesté le plus de préoccupation pour les valeurs patrimoniales est la région du Centre du Québec. A l'opposé, c'est la région de la Côte-Nord qui a laissé transparaître le moins d'intérêt pour le patrimoine. Cela est probablement explicable en partie à cause de l'histoire récente de cette région.

Le tableau de la répartition des interventions selon les catégories d'intervenants est aussi particulièrement intéressant. Ce qui frappe au premier abord, c'est que 48% de tous les organismes de la catégorie des groupes d'intérêt culturel interviennent à propos du patrimoine. A la réflexion, cela est compréhensible si l'on songe que les sociétés historiques ont été classées dans cette catégorie d'intervenants. Autre point important, 35% des municipalités venues rencontrer le ministre des Affaires culturelles s'intéressent à la préservation du patrimoine. Cela est d'autant plus intéressant, comme on le verra plus loin, que plusieurs sociétés historiques sont méfiantes à l'endroit de l'action des municipalités. Notons enfin l'intérêt certain des groupes socio-économiques et des organismes de concertation dans ce secteur d'activités.

Analyse du contenu des interventions

Le plan qui sera suivi pour la présentation de ce chapitre comprend les éléments que voici: dans une première partie, il sera fait état d'un besoin de politique globale pour déterminer les grandes orientations à poursuivre dans le domaine du patrimoine. Après avoir précisé les objectifs de cette politique, le rapport fera écho aux nombreuses demandes d'intervention du ministère des Affaires culturelles.

Besoin d'une politique

Une dizaine d'intervenants culturels demande une intervention de l'Etat, c'est-à-dire une définition de politique de sauvegarde et de protection du patrimoine. Le texte le plus révélateur à cet égard est peut-être celui du Conseil de la culture de l'Est du Québec:

"Nous n'avons pas de politique québécoise de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, nous n'avons pas de stratégie d'ensemble reposant

sur des problématiques régionales, nous n'avons pas de programmes qui permettront à chaque concitoyen d'être un agent de réalisation d'une telle politique" (1).

Plusieurs autres intervenants s'expriment dans le même sens; par exemple: la Société historique de Québec (2), le Comité du patrimoine de l'Estrie (3), le Comité de protection du Mont St-Bruno (4), Héritage-Montréal (5). Quelques autres exposés font ressortir le besoin d'une politique en insistant sur les conséquences de son absence. C'est ainsi que la Commission de développement culturel des Iles déclare: **"Evidemment, l'absence de politique pour protéger et mettre en valeur notre patrimoine n'a pas d'effet d'entraînement sur la mise en valeur de notre héritage culturel"** (6). La Société d'histoire de Ste-Foy (7) et la Société d'histoire de Shefford (8), parlent d'une manière analogue, tandis que le Conseil régional de la culture de Québec et le Comité des citoyens du Vieux-Québec déplorent l'absence de politique culturelle pour la sauvegarde du Vieux-Québec. **"De colloque en commissions consultatives,** déclare le Conseil de la culture, **on réclame une politique d'ensemble, tandis que le Vieux- Québec se dégrade et de moins en moins de citoyens l'habitent"** (9). A cela le Comité des citoyens du Vieux-Québec ajoute que l'Etat s'est attaché aux biens culturels **"... sans s'occuper du tissu social"** (10).

Avant de préciser les grandes orientations d'une politique du patrimoine, il est utile de s'arrêter quelques instants à l'intervention de la Société historique de Québec qui précise les critères à respecter dans l'élaboration d'une politique. Une politique de protection du patrimoine immobilier devrait donc répondre aux critères que voici:

- **avoir la souplesse nécessaire pour la décision et l'exécution;**

- **être décentralisée;**

- **que les citoyens de la région puissent participer activement à la prise de décision;**

- **que la gestion d'immeuble à caractère historique soit essentiellement basée sur des principes généraux de gestion immobilière et d'efficience économique pouvant même tendre à la rentabilité"** (11).

Ce que la Société historique appelle des critères, sont à toute fin pratique les grandes orientations de la politique que l'on retrouve à la lecture des mémoires.

Éléments de définition du patrimoine

Une politique repose habituellement sur une vision particulière des choses. Il est bon de se demander, avant d'entrer dans la description des volets de la politique, quelle conception les intervenants culturels se font du patrimoine. En d'autres termes, comment définissent-ils le patrimoine?

Beaucoup d'intervenants parlent en se référant implicitement à une définition du patrimoine, mais peu d'entre eux précisent leurs vues. Les deux intervenants les plus importants à cet égard sont la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières et le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac. Pour la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, le patrimoine est "**... l'héritage que nous ont légué nos prédécesseurs, les plus lointains comme les tout récents, puisqu'il concerne les objets, comme les espaces naturels, les maisons comme les villages, les villes... qui sont les produits collectifs de nos ancêtres. A travers cet héritage, il faut transmettre intact l'esprit (et non la forme) qui a animé nos ancêtres, comme producteurs individuels et collectifs, comme artistes, artisans et citoyens. A ce titre, le patrimoine englobe évidemment tous les aspects qu'on associe actuellement à la culture, que ce soit l'art culinaire, la musique, la danse ou l'architecture... mais il déborde aussi sur les activités que sont l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, et même l'économie... qui étaient jadis assumés collectivement, donc parties intégrantes de la culture**" (12). Le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac exprime en termes plus humoristiques comment il voit le patrimoine: "**La première question qui nous fut posée sur la définition du patrimoine a été la suivante: le patrimoine c'es-tu un vieux ça? Dans le fond, ce n'est pas faux. Le patrimoine pour nous, c'est l'histoire populaire des gens qui habitent la région, c'est également les bâtiments historiques que nos arrières grands-pères ont construits, c'est un ensemble de faits vécus par une population qui a été exploitée**" (13).

Ces définitions englobantes n'ont pas été contredites. Des intervenants sont cependant venus attirer l'attention du Ministre sur des dimensions particulières du patrimoine auxquelles on ne pense pas habituellement. C'est le cas notamment de l'Association des artisans de ceinture fléchée qui rappelle que le fléché fait partie du patrimoine et qui dénonce l'exode du passé et du présent de notre patrimoine fléché "**... pour aller agrémenter et enrichir des collections publiques et privées dans différents points du globe**" (14).

L'autre cas concerne la sauvegarde de notre patrimoine subaquatique qui ne reçoit pas toute l'attention nécessaire. C'est le Comité d'histoire

et d'archéologie subaquatique du Québec, et un collectionneur, monsieur Gérard Delisle, qui soulignent ce point.

Première orientation de la politique: Implication du milieu

Implication du milieu local

L'élément qui frappe le plus un observateur indépendant, c'est la décentralisation d'une politique de sauvegarde du patrimoine et l'importance accordée à l'implication du milieu local.

Une dizaine d'intervenants insistent spécifiquement sur le principe de l'implication des milieux locaux dans la sauvegarde du patrimoine. A cet égard, la déclaration de la Société historique de Québec est sans équivoque: **"Nous sommes d'opinion que le principe devant sous-tendre toute l'action du Ministère concernant la protection du patrimoine est à l'effet que ce mandat est l'affaire de tous les citoyens et non la chasse gardée du Ministère. Ainsi, tout l'énoncé de politique en ce domaine doit affirmer clairement ce principe et surtout donner la chance par des moyens concrets aux citoyens de jouer leur rôle sans toujours être écrasés par la grosse machine gouvernementale"** (15). L'Université du Québec à Trois-Rivières intervient dans le même sens: **"C'est pourquoi, nous croyons que notre patrimoine culturel doit être protégé, interprété, animé et mis en valeur sur la base du support de l'ensemble des citoyens et par un retour sur eux-mêmes. L'homme d'aujourd'hui est en grande partie le prolongement du passé collectif"** (16). Les autres intervenants ayant abordé ce sujet sont: la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières (17), le Conseil régional de la culture de l'Est du Québec (18), la Commission de développement culturel des Iles (19), le Comité du patrimoine de l'Estrie (20), la Société d'histoire de Shefford (21), le Joyeux carnaval de Jonquière et la Société d'histoire de Ste-Foy (22).

S'appuyant sur ce principe, plusieurs exposés font valoir l'importance de reconnaître l'action d'organismes locaux, en particulier l'action des municipalités et l'action des sociétés d'histoire.

Municipalités

Le Comité du patrimoine de l'Estrie dit, au sujet de l'implication des municipalités: **"En raison des restrictions budgétaires gouvernementales, il semble acquis que le ministère des Affaires culturelles se départira bientôt de plusieurs de ses biens immobiliers pour ne conserver que les immeubles ayant une valeur culturelle exceptionnelle. Qu'adviendra-t-il de ces immeubles dont on veut se départir?**

Sur ce point, le comité du patrimoine est d'avis que la gestion de ces biens devrait être assurée par des organismes publics, tels les municipalités, les commissions scolaires, organismes préoccupés du recrutement d'usagers exerçant des fonctions culturelles, sociales ou communautaires dans leurs milieux respectifs" (23).

Héritage Montréal formule une recommandation qui véhicule un message de même nature. Cet organisme parle de critères à respecter par les municipalités pour la protection du patrimoine, responsabilité que les municipalités auront à honorer dans les prochaines années (24). Quant à la Ville de Montréal, elle vient rendre compte de ses orientations en matière de mise en valeur du patrimoine montréalais. L'entente intervenue entre la ville et le Ministère reconnaît déjà, dans les faits, le principe de l'implication municipale dans la sauvegarde du patrimoine.

Sociétés historiques

Il est d'autres intervenants qui ont manifesté leur désir de jouer un rôle dans ce secteur d'activités: ce sont les sociétés historiques. Environ une dizaine de ces organismes ont parlé de leur rôle dans la préservation du patrimoine. Signalons d'abord que les sociétés d'histoire sont menaçantes pour les municipalités, car dans les faits elles sont conduites à jouer un rôle de **"chien de garde"** pour la préservation du patrimoine local. Le Conseil de la culture de Québec (exposé à Ste-Anne-de-la-Pocatière) parle en ce sens (25), de même que la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois- Rivières (26), et la Fédération des sociétés d'histoire (27). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la Fédération des sociétés d'histoire s'inquiète de la dépendance financière des sociétés historiques envers les municipalités: **"Nous encourageons évidemment les municipalités à appuyer leur société d'histoire locale. Plusieurs le font déjà par le biais de subventions directes ou de ressources techniques. Toutefois, il peut y avoir conflit. En effet, les sociétés d'histoire se font souvent les chiens de garde du patrimoine sur leur territoire, et ce, contre les intérêts souvent financiers du pouvoir municipal. Il y a donc là un danger et ne verrons-nous pas de municipalités retirer le soutien qu'elles accordent à leur société d'histoire dès que celle-ci s'opposera à certaines démarches?"** (28). La Société d'histoire du Témiscamingue et Héritage Montréal vont plus loin et s'interrogent sur la capacité des gouvernements locaux de gérer le patrimoine.

Les sociétés d'histoires estiment avoir un important rôle à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, rôle que le Ministère tarde à reconnaître comme le souligne la Société historique du Saguenay: **"... les Sociétés historiques ont été les "grandes oubliées" quand il s'est agi d'établir les politiques du ministère des Affaires culturelles qui tendent toutes vers la "conservation du patrimoine québécois".**

A notre avis, les Sociétés historiques, d'après leur vocation, sont les mieux placées et les mieux préparées pour "conserver notre patrimoine". Elles sont également les plus accessibles à la population, ce qui en fait les véritables diffuseurs de l'histoire, tout en assurant sa conservation" (29).

Le Comité d'histoire et d'archéologie subaquatique du Québec, comme d'ailleurs la Fédération des sociétés d'histoire, insistent également sur leur rôle dans la préservation des biens patrimoniaux.

Pour ce faire, les sociétés demandent de disposer de moyens adéquats pour accomplir leur oeuvre. La Société d'histoire du Témiscamingue note quelques unes des difficultés rencontrées par ces organismes: difficulté de disposer d'une permanence pour rendre accessibles, de façon continue, les archives; difficulté à sensibiliser la population vu les grandes distances à franchir; difficulté devant le peu de ressources financières; difficulté aussi devant le peu d'intérêt des municipalités; difficulté enfin à cause de l'éloignement de cette région par rapport aux grands centres ce qui rend les déplacements beaucoup trop onéreux (30). Ce n'est certes pas la bonne volonté qui manque, bien au contraire, c'est le manque de moyens (31). Les sociétés d'histoire ont donc besoin de soutien financier, et celles qui disposent déjà de subvention, par exemple la Société d'histoire de l'Ile Jésus (32), craignent éventuellement de les voir s'envoler, dans le présent contexte. A cet égard, la Fédération des sociétés d'histoire rend compte de sa déception de l'aide financière du MAC. **"Continuez à nous assurer l'essentiel et les autres sources serviront au développement de l'histoire. Si vous ne nous garantissez pas une structure minimale de fonctionnement, il nous sera difficile de remplir adéquatement notre rôle de développement et de voir à notre financement" (33).** Voici quelle formule de financement la Société historique du Saguenay propose au ministère:

"1- Le ministère des Affaires culturelles verserait aux Sociétés historiques reconnues par les officiers de votre Ministère, selon des critères établis, une subvention annuelle et statutaire de 1$ par tête de population pour le territoire couvert par chacune des Sociétés historiques;

2- Cette subvention annuelle et statutaire serait versée jusqu'à concurrence du montant que chacune des Sociétés historiques obtiendrait elle-même d'autres sources, tels octrois des municipalités, souscriptions populaires, membres ou autres;

3- Cette subvention annuelle et statutaire serait versée chaque année, après approbation des budgets d'opération de chacune des Sociétés historiques et vérification des montants qu'elles ont en main;

4- **En aucun cas, la subvention du Ministère des Affaires culturelles ne devrait dépasser le montant de 1$ par tête de population, nonobstant les montants recueillis par chacune des Sociétés historiques"** (34).

Avant d'aborder le point sur la régionalisation du programme d'aide à la protection du patrimoine, il faut signaler la présence d'historiens, dont Mme Estelle Brisson et l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Mme Brisson souligne le manque d'intérêt du ministère envers les historiens (35). L'Institut d'histoire de l'Amérique française attire l'attention du ministre sur l'importance de la recherche historique: **"Permettez-nous de vous rappeler que les résultats de la recherche historique, eux, ne sont pas si éphémères et qu'ils peuvent être une source d'inspiration pour des générations à venir"** (36).

Deuxième orientation de la politique: Décentralisation du classement de bâtiment historique

Le premier principe de l'implication des milieux locaux dans la sauvegarde du patrimoine conduit naturellement au second: la régionalisation de la politique de classement des biens culturels.

Quelques intervenants adressent des critiques à la politique de classement des bâtiments historiques. La Société pour la conservation du Sault-au-Récollet prend exemple de la Maison du pressoir pour illustrer son point de vue. Cette maison en colombage pierroté, l'une des trois encore debout en Amérique du Nord, a été classée monument historique, mais elle est abandonnée aux intempéries et au vandalisme **"A quoi sert-il, se demande la Société, de classer des monuments historiques si l'on ne peut s'assurer de les conserver?"** (37). Le Comité des citoyens du Vieux-Québec fait un constat de même nature en ce qui concerne les lieux historiques de Québec. On s'attendrait à cet égard à ce que l'Etat donne l'exemple (38).

Autre problème soulevé par le cégep de Chicoutimi. Le cégep est en effet propriétaire du Couvent des Soeurs Antoniennes qui était voué à la démolition avant de faire partie du patrimoine québécois. Le classement de cet édifice amène cependant des contraintes importantes pour le cégep. Cette bâtisse ne peut être modifiée sans le consentement du ministère des Affaires culturelles. Elle est de plus peu sécuritaire et peu opérationelle. Sans aide financière, le collège ne peut se lancer dans des projets de rénovation. On conclut en ces termes: **"La conservation du patrimoine vise, on ne peut en douter, des buts très louables. L'établissement de politique en ce sens devrait toutefois se préoccuper davantage des retombées et des conséquences"** (39). Autre question posée par la Société d'histoire et d'archéologie des Monts: **"Faut-il donc attendre qu'un édifice tombe en ruine pour le classer...?"** (40). On pourrait conclure ce point en citant le Conseil de la culture de la région de Québec: **"Or, ses politiques de reconnais-**

sance, de classement, de contribution financière et le caractère coercitif de l'application de la Loi sur les biens culturels ne sont pas de nature à susciter l'harmonisation des rapports avec ce nouveau partenaire.

Toute association présuppose qu'on en définisse, au préalable, les règles du jeu. Dans la mesure où le milieu doit s'impliquer financièrement, le ministère doit tenir compte de l'expression des besoins des citoyens, revoir les modalités de restauration pour en alléger les coûts, assurer des retombées économiques à la communauté environnante et prendre en considération la capacité de payer de cette communauté" (41).

Cette dernière citation introduit bien la demande des quatre prochains intervenants en l'occurrence: Le Comité du patrimoine de Carleton (42), la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières (43), le Comité du patrimoine de l'Estrie (44) et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec à qui la parole est maintenant laissée: **"Le processus de recommandation et de classement des biens culturels aurait avantage à se faire en région. Un bâtiment ayant une valeur architecturale ou historique importante dans les Cantons de l'Est n'a certainement pas la même valeur si on l'évalue selon des critères nationaux. La maison du colon de l'Abitibi a peut-être trois siècles de moins que celle du pionnier de l'île d'Orléans, mais régionalement, chacune a une valeur indéniable. Les présidents des comités de patrimoine des conseils régionaux de la culture pourraient être les représentants des régions au sein de la Commission des biens culturels"** (45).

La régionalisation ne voudrait cependant pas dire, pour quelques intervenants culturels, un abandon complet de coordination de l'ensemble. Héritage Montréal souligne ce point dans un passage de son mémoire.

Enfin une dernière remarque concerne la nouvelle attitude du Ministère relativement au parc immobilier. Le maire de Ville de Laval, M. Claude Lefebvre, s'étonne que le Ministère veuille se délester de biens patrimoniaux sans que ce geste ne s'accompagne de transferts fiscaux. M. Lefebvre référait alors au dossier de la Maison André-Benjamin-Papineau (46).

Troisième orientation de la politique: L'animation du patrimoine

Cette partie sera brève. Elle a pour but de rappeler les propos de quelques intervenants sur l'importance de l'animation des lieux restaurés. Sept intervenants se sont exprimés là-dessus.

L'Association touristique du Bas-St-Laurent formule quelques phrases particulièrement significatives: **"En tant qu'intervenant touristique, nous aimerions que l'accent soit mis sur l'animation. Trop longtemps,**

nous avons insisté sur la réfection de lieux physiques alors que l'élément humain, véritable véhicule de la tradition et du patrimoine n'était pas intégré, de façon systématique, à ces lieux.

Une restauration valable ne peut être rentable que si elle est jumelée à un plan d'utilisation rationnel. Combien de sociétés historiques, de professeurs en histoire, d'étudiants en théâtre, d'artisans locaux, de vieux conteurs, d'artistes amateurs et autres auraient intérêt à se joindre à une démarche semblable?

Combien de touristes nous disent qu'une visite en des lieux inertes ne les enflamme que très peu, alors qu'un simple contact avec des gens du milieu peut vite devenir objet d'une grande satisfaction susceptible de les inciter à revenir au cours des années suivantes?" (47).

Le dernier intervenant voit les avantages touristiques de l'animation des lieux restaurés. La Société historique de Québec insiste quant à elle sur l'importance d'une utilisation **"... à des fins communautaires socialement utiles et financièrement rentables"** (48). Même s'il s'agit d'une autre perspective, on peut dire que les deux interventions vont dans la même direction.

Au cours de la tournée de consultation, il a été possible de relever au moins trois exemples particulièrement importants d'animation de biens patrimoniaux. Il s'agit bien sûr de Paspébiac (49), de l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve avec l'ancien Poste de Pompiers no 1 (50) et de l'Ecomusée de la Maison du Fier Monde (51).

Moyens appropriés pour la conservation et l'animation du patrimoine

Les orientations que nous avons dégagées à partir des mémoires ne constituent pas la politique de conservation et d'animation du patrimoine, mais elles sont, de l'avis des intervenants, des éléments importants à considérer dans l'élaboration d'une telle politique.

Outre ces orientations, les intervenants culturels ont fait état de divers moyens susceptibles de stimuler l'intérêt pour le patrimoine.

Campagne de promotion

Une dizaine d'intervenants parlent d'abord d'une campagne de publicité et de sensibilisation au patrimoine. Pour ne citer qu'un cas, l'Association touristique du Bas St-Laurent déclare à ce propos: **"Comprenant bien que vous ne pouvez supporter les coûts de restauration et**

d'exploitation de tous ces lieux, il serait urgent que votre ministère puisse avoir les effectifs nécessaires pour sensibiliser et impliquer les populations locales dans le processus de conservation" (52).

Dans la même veine, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (53) et le Conseil de la culture de l'Est du Québec (54) déplorent l'abandon de la Semaine du patrimoine comme élément de sensibilisation de la population. Il n'y a pas lieu d'insister davantage vu qu'il fut question de campagne de publicité en première partie de ce rapport. Soulignons seulement pour terminer qu'on souhaite plus d'information sur le dossier du classement des biens culturels (55) et que le ministère encourage la publication de documents historiques (56).

Les intervenants ont également fait allusion à un éventail d'autres moyens pour soutenir les activités patrimoniales: des mesures fiscales, une meilleure concertation entre le milieu et le ministère et la création d'organismes particuliers.

Mesures fiscales

Nous avons recuilli les propos de 6 intervenants demandant l'application de mesures fiscales dans le secteur du patrimoine. Ce point est déjà abordé dans le chapitre sur la fiscalité. Pour ne prendre que deux citations, voici ce qu'en pensent la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et le Comité des citoyens du Vieux-Québec: **"Un rabattement fiscal et foncier à tout citoyen ou organisme qui restaure ou recycle un bâtiment ancien à des fins résidentielles ou commerciales serait un facteur incitatif à la sauvegarde d'immeubles à caractère historique. Ces mesures favorisant la réutilisation s'avèrent indispensables et complémentaires à toute politique de conservation articulée"** (57).

"Nous recommandons donc que soient étudiées d'urgence des formules de collaboration fiscale entre les gouvernements et les propriétaires privés des arrondissements historiques, afin que ceux-ci conservent un bien qui appartient de fait à toute la nation" (58).

Concertation ministère-milieu

Ces exemples sont suffisamment clairs pour pouvoir passer au second point: une meilleure concertation du ministère et du milieu. La Société d'histoire et d'archéologie des Monts exprime clairement sa pensée en ce sens: **"2e suggestion "économique": échanges obligatoires entre vos Services et les organismes du milieu"** (59). La Société d'histoire du Témiscamingue va dans le même sens en espérant pouvoir compter sur un appui du ministère:

"Notre Société a également besoin d'un appui du Ministère au niveau d'experts et de conseillers en matière culturelle. Tout est à faire et reste à faire. Modestement, nous avons besoin de conseils. Le Ministère se doit de répondre à notre demande puisque nos bénévoles sont des gens simples, sans formation historique, ni connaissances spécialisées en administration, en audio-visuel, en graphisme et en marketing. Nous faisons de notre mieux mais des conseils d'experts seraient appréciés très souvent. Le rôle du Ministère dans ce domaine se devrait donc être de répondre à nos désirs lorsque le besoin s'en fait sentir" (60).

Même remarque de la part du Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac (61). Le Comité des citoyens du Vieux-Québec, pour sa part, souhaite une meilleure cohésion entre les interventions de l'Etat, celles des entreprises privées et celles des entreprises semi-privées (62).

Diverses institutions

Enfin, quelques intervenants proposent la création de divers organismes. Trois intervenants, parlant dans un contexte de régionalisation du processus de classement des biens historiques, suggèrent la création d'un **"organisme de contrôle et de surveillance"** (63) en région, d'une **"société immobilière régionale"** (64), ou encore d'une fondation à but non lucratif. Cette dernière recommandation est présentée par les Amis des beaux arts de Sherbrooke. Le patrimoine de cette région doit être l'objet d'une attention particulière (65).

Dans un autre ordre de chose cette fois, Héritage Montréal recommande la mise sur pied d'une commission spéciale pour faire la lumière sur l'important problème des propriétés institutionnelles (religieuses ou autres) à Montréal. Ce moyen s'avèrera sans doute plus efficace que les voies traditionnelles (66).

BESOINS PARTICULIERS ADRESSÉS AU MINISTERE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

Les besoins particuliers exprimés au ministère peuvent être classifiés en trois catégories: les besoins de restauration, ou d'entretien de bâtiments patrimoniaux; les demandes de classement et de reconnaissance de bâtiments et de lieux patrimoniaux; les autres demandes.

Besoins relatifs aux bâtiments patrimoniaux

La première catégorie de besoins est numériquement la plus importante. Il y a environ 20 interventions de cet ordre, ce qui représente environ 25% de l'ensemble des interventions de ce chapitre.

Les besoins qui ont été manifestés au ministre ne sont pas tous d'ordre financier même s'il faut convenir que les demandes d'aide financière sont les plus nombreuses. Voici donc la liste des projets qui nécessiteraient l'appui de subventions: la protection des pierres du Couvent de Carleton (67); la restauration de l'ancien Couvent des Soeurs Antoniennes à Chicoutimi (68); l'établissement du Centre d'initiation à l'histoire des goélettes du St-Laurent (69); la relance de la Maison historique Nérée-Beauchemin (70); la conservation par l'Etat du vieux presbytère de Batiscan (71); la rénovation de l'aile incendiée du Petit Séminaire de Nicolet (72); la rénovation de l'édifice du Vieux Palais à St-Jérôme (73); la réfection de la maison André-Benjamin-Papineau (74); la recherche et l'interprétation concernant la Pointe-du-Moulin (75); la préservation des vitraux de Marius Plamondon au cégep de Valleyfield (76); la révision du dossier administratif du Manoir Le Bouthillier (77); la demande de classement et de restauration du magasin général du Havre Aubert (café de la Grave); la demande de rénovation de la résidence des soeurs au Bon conseil à Kénogami; la demande d'une plus grande implication du ministère à la Seigneurie des Aulnaies.

D'autres interventions font aussi état de besoins du même ordre sans pour autant que le besoin ne s'accompagne d'une demande spécifique de subvention. C'est le cas du site de la Vieille Pulperie à Chicoutimi (78); du Moulin des Pionniers au Lac St-Jean (79); de la maison Ville-Joie à Hull (80); de la maison Gohier à Joliette (81); du Vieux Palais de Justice de l'Assomption (82), de la maison du Pressoir au Sault-au-Récollet (83); du magasin général J.-A. Gendron à Caplan (84).

Dernier point de cette catégorie, deux intervenants culturels demandent au ministre des Affaires culturelles d'intercéder auprès du ministre des Affaires sociales afin de sauver la Chapelle Bonsecours à Joliette (85).

Demandes de reconnaissance de sites

Il est une deuxième catégorie de demandes particulières: les demandes de reconnaissance de sites. Dans cette catégorie, il faut insérer: la demande de mettre sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO le site fossilifère de Miguasha (86); la demande de reconnaissance du Parc Saguenay (87); la demande de reconnaissance de la richesse historique de la Rivière St-Charles (88); la déclaration de la Rivière du Sud près

de St-Jean sur Richelieu comme arrondissement naturel (89); la reconnaissance de la Colline Blanche comme site archéologique (90); la demande de déclaration du Mont Saint-Bruno comme arrondissement historique et naturel (91).

Autres catégories de demandes

Dans la catégorie des demandes diverses, il faut enfin noter: la demande de conservation de l'Ecole Strathearn dans le quartier Milton Park (92); la demande de fonds pour rédiger l'historique de la paroisse St-Esprit (93); les demandes d'accorder la priorité au Vieux-Québec et à la région de Sherbrooke pour la préservation du patrimoine (94) la demande de conserver la toponymie en langue anglaise dans la région des Cantons de l'Est (95); la demande de donner la priorité à la conservation du patrimoine maritime (96).

CONCLUSION DU CHAPITRE

Il semble, en prenant connaissance des exposés relativement à la conservation et à l'animation du patrimoine, qu'on puisse retenir le besoin d'orientation dans ce secteur. Ces orientations iraient dans le sens d'une régionalisation du processus de classement des biens patrimoniaux, et dans le sens d'une plus grande implication des milieux locaux dans la sauvegarde du patrimoine. On peut retenir également, et cela malgré un nombre important de demandes de subvention pour des projets de restauration, que les intervenants culturels ne demandent pas uniquement de l'argent, mais aussi des mesures fiscales pour favoriser les propriétaires de biens patrimoniaux.

On peut s'étonner enfin, de la réticence des sociétés d'histoire face à l'implication des municipalités dans la sauvegarde du patrimoine. On connaît évidemment pourquoi ces organismes ont du mal à faire confiance aux municipalités. Pourtant lorsque les intervenants culturels ont parlé de partage de responsabilité, ils étaient largement favorables à donner plus de responsabilité aux gouvernements locaux. Les sociétés d'histoire sont presque les seuls groupes à avoir manifesté leur crainte par rapport à la décentralisation des pouvoirs vers les municipalités.

Dernière réflexion enfin, le Conseil de la culture de Lanaudière laisse à ceux qui se préoccupent de rentabilité du patrimoine la question suivante: **"... est-ce que le patrimoine non rentable à moins de valeur historique?"** (97).

RÉFÉRENCES

(1) M. 12-51, p. 22;

(2) M. 31-26, p. 10;

(3) M. 51-33, p. 5;

(4) M. 66-03, p. 5;

(5) M. 68-84, p. 7-8;

(6) M. 15-01, p. 6;

(7) M. 31-25, p. 6;

(8) M. 52-04, p. 6;

(9) M. 31-12, p. 21;

(10) M. 31-17, p. 1, 7...;

(11) M. 31-26, p. 10;

(12) M. 41-21, p. 5;

(13) M. 13-59, p. 17;

(14) M. 62-12, p. 3;

(15) M. 31-26, p. 6;

(16) M. 41-20, p. 12;

(17) M. 41-21, p. 5;

(18) M. 12-51, p. 21;

(19) M. 15-01, p. 7;

(20) M. 51-33, p. 5;

(21) M. 52-04, p. 6;

(22) M. 31-25, p. 6;

(23) M. 51-33, p. 4;

(24) M. 68-84, p. 7;

(25) M. 33-01, p. 2;

(26) M. 41-21, p. 4;

(27) M. 68-42, p. 7;

(28) ibid;

(29) M. 23-11, p. 2;

(30) M. 82-09, p. 7;

(31) cf. M. 92-06, p. 6;

(32) M. 65-12, p. 4;

(33) M. 68-42, p. 4;

(34) M. 23-11, p. 3-4;

(35) M. 62-14, p. 8;

(36) M. 71-14, p. 2;

(37) M. 68-86, p. 3;

(38) M. 31-17, p. 5;

(39) M. 21-19, p. 2-3;

(40) M. 12-56, p. 2;

(41) M. 31-12, p. 21;

(42) M. 13-52, p. 2;

(43) M. 41-21, p. 6;

(44) M. 51-33, p. 4-5-6;

(45) M. 68-42, p. 7;

(46) M. 65-11, p. 10;

(47) M. 11-71, p. 2-3;

(48) M. 31-26, p. 10;

(49) M. 13-59, p. 9;

(50) M. 68-88, p. 63;

(51) M. 68-89, p. 1;

(52) M. 11-71, p. 2-3;

(53) M. 68-42, p. 5;

(54) M. 12-51, p. 20-21;

(55) M. 68-73, p. 15;

(56) M. 31-25, p. 6;

(57) M. 68-42, p. 6;

(58) M. 31-17, p. 8;

(59) M. 12-56, p. 2;

(60) M. 82-09, p. 9;

(61) M. 13-59, p. 18;

(62) M. 31-17, p. 7;

(63) M. 51-33, p. 4;

(64) M. 31-26, p. 10;

(65) M. 51-43, p. 2;

(66) M. 68-84, p. 9-10;

(67) M. 13-51, p. 10-11;

(68) M. 21-02, p. 8;

(69) M. 34-08, p. 4; M. 34-10, p. 5-6;

(70) M. 41-04, p. 8;

(71) M. 41-07, p. 13;

(72) M. 42-07, p. 4;

(73) M. 61-10, p. 4; M. 61-13; M. 61-18, p. 1; M. 61-21, p. 1;

(74) M. 65-08, p. 14;

(75) M. 66-03, p. 4;

(76) M. 66-05, p. 4-5; M. 66-06, p. 3;

(77) M. 14-53, p. 2;

(78) M. 21-02, p. 8-9;

(79) M. 24-01, p. 8-9;

(80) M. 71-01, p. 15; M. 71-09, p. 23;

(81) M. 62-09, p. 17-18;

(82) M. 62-10, p. 9;

(83) M. 68-86, p. 3;

(84) M. 13-57, p. 5;

(85) M. 62-06, p. 4;

(86) M. 14-51, p. 20; M. 12-51, p. 21;

(87) M. 21-09;

(88) M. 31-19, p. 15;

(89) M. 67-02, p. 4;

(90) M. 81-08, p. 2;

(91) M. 64-03, p. 2-3; Société d'histoire de Montarville;

(92) M. 68-87, p. 3;

(93) M. 62-14, p. 9;

(94) cf. M. 51-33; M. 52-04; M. 31-17, p. 3;

(95) M. 52-02, p. 2; Cf aussi l'Association des Anglophones de l'Estrie;

(96) M. 14-51, p. 15-16;

(97) M. 62-10, p. 9;

CONCLUSION

La tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles a suscité beaucoup d'intérêt à travers le Québec. Elle a permis d'identifier des préoccupations majeures non seulement des clientèles habituelles du Ministère, mais aussi de la population en général. La liberté d'expression qui a prévalu partout a permis à plus de sept cents intervenants d'échanger directement et ouvertement leurs vues avec le ministre des Affaires culturelles. L'analyse de la somme de ces exposés prend la forme de ce rapport dont l'objectif est d'être le reflet, le plus fidèle possible, de la pensée des intervenants. Si le document a pris des proportions imprévues, cela tient à la grande quantité de mémoires soumis à l'attention du ministre.

Diversité des intervenants

Avant de retenir les grandes leçons de la tournée ministérielle, une observation générale s'impose: la diversité des intervenants culturels. Cet aspect saute aux yeux de tous ceux qui ont assisté aux audiences publiques. Troupes de théâtre, écoles de musique, sociétés d'histoire, municipalités, conseils de la culture, peintres, corporations d'artisans, bibliothèques publiques,... furent autant d'organismes différents, avec des préoccupations différentes, des modes d'organisation différents, des besoins différents. Chacun évolue sur une orbite particulière plus ou moins coupée du reste de l'univers culturel. Il y a certes, dans plusieurs secteurs d'activités culturelles, des structures de regroupements, mais ces organismes se sont comportés comme des individus décrivant leurs intérêts et leurs besoins devant le ministre des Affaires culturelles, comme cela s'est toujours fait dans le passé avec les responsables du ministère des Affaires culturelles. Il ne nous est pas apparu que les intervenants culturels aient une conscience collective de leur appartenance au tissu culturel. Si la culture est l'âme du peuple, a-t-on eu l'occasion d'entendre, elle est l'oeuvre d'individus, et c'est l'aspect individuel, ou l'aspect disciplinaire, qui prédomine chez les clientèles qui évoluent dans le domaine des arts. Il n'est alors pas étonnant que les discussions qui ont suivi la présentation des exposés aient si souvent fait ressortir le manque de concertation entre tous les participants. Ce phénomène a sans doute beaucoup joué sur la structuration du ministère des Affaires culturelles tel que nous le connaissons maintenant. Cette précision nous est apparue importante avant de dégager quelques grandes leçons de la tournée ministérielle.

Les grandes lignes de la tournée de consultation

La répétition des mêmes points de vue, l'insistance et la conviction manifestée par les intervenants culturels permettent de voir que certaines préoccupations sont à l'avant-scène du développement culturel. Si on considère que le partage des responsabilités, la recherche de nouveaux partenaires, la préoccupation pour une meilleure gestion des Affaires culturelles et la demande d'une politique culturelle sont les sujets qui massivement ont retenu l'attention des participants (les statistiques sont là pour le montrer), on peut dire sans l'ombre d'un doute, que c'est l'ensemble de l'organisation du développement culturel qui fait problème et qui doit être réexaminé. A n'en pas douter, c'est le sujet numéro un de la tournée. Cela n'entre pas en contradiction avec la remarque du début puisque la plupart des organismes qui se sont présentés ont manifesté de l'insatisfaction à propos de l'action du Ministère. La plus grande attente des intervenants est une nouvelle organisation du développement culturel, dont le pivot serait la régionalisation. Cette nouvelle répartition des rôles et des responsabilités doit permettre une réponse plus adéquate aux besoins des milieux.

Derrière cette masse de points de vue, se profilent tout à la fois, une déconvenue et une reconnaissance du rôle du ministère des Affaires culturelles. La tournée est en quelque sorte le reflet de l'histoire du ministère des Affaires culturelles. A cause sans doute du faible niveau de ressources, cette histoire est jonchée, de l'avis des participants, de mesures abandonnées en cours de route, de travaux de politiques qui n'ont jamais vu le jour, de programmes qui ont soudainemeant changé de cap. Tout cela a créé de la méfiance chez les intervenants culturels, et plusieurs d'entre eux ont exprimé des réserves sur les résultats concrets de la tournée de consultation. Cette situation aussi a sans doute contribué à isoler encore davantage les différents secteurs qui, à cause de cette mer toujours changeante et menaçante, ont dû adopter une attitude de sauve-qui-peut. Il en est résulté que les plus forts, c'est-à-dire les groupes les mieux organisés, ceux qui représentaient des valeurs reconnues ont mieux navigué, tandis que les autres, ceux qui sont plus isolés, notamment les créateurs, sont demeurés au bord du naufrage. Ce fut donc l'attitude du chacun pour soi qui a prévalu. Mais le Ministère, et c'est là une raison d'espérer, ne suscite pas que des déceptions. Dans cette demande massive pour une réorganisation du développement culturel, comme nous venons de le dire, personne ne conteste le rôle essentiel que doit remplir le ministère des Affaires culturelles. Il n'est pas facile bien sûr de déterminer ses responsabilités avec exactitude, mais on s'entend à lui reconnaître la responsabilité, non de définir les contenus culturels, mais de créer des conditions d'un développement qui permettent à tous les acteurs en présence de jouer pleinement leur rôle, c'est-à-dire: définir une politique culturelle comprenant des orientations dans les divers secteurs de la culture, et apporter le soutien technique nécessaire pour que les milieux

se prennent en charge. Cette responsabilité ne pourra pas, il va de soi, s'exercer unilatéralement étant donné les nouveaux partenaires qui devront, eux aussi, jouer leur rôle dans le développement culturel. Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les institutions d'enseignement, les organismes de concertation... seront autant de partenaires avec qui le ministère devra composer.

A cet égard, la tournée de consultation démontre avec évidence la nécessité d'impliquer les milieux locaux. Lorsque les intervenants parlent de partage de responsabilités, lorsqu'ils reprochent la rigidité des programmes ministériels, ou qu'ils évoquent l'importance pour les régions de déterminer leurs propres priorités, ou qu'ils réclament un rôle accru des municipalités..., ils veulent une implication plus grande des milieux locaux. La réorientation du développement culturel devrait donc réunir deux pôles: un ministère qui définit les grandes orientations et le milieu régional et local qui décide des priorités de son développement selon sa personnalité propre. Une des grandes significations de cette consultation est le désir du citoyen de s'approprier la culture.

Concertation

Toujours au plan de l'administration de la culture, il faut rendre compte d'un deuxième grand message de la tournée: la concertation inter-ministérielle. Si l'on additionne toutes les interventions mettant en cause les rapports entre les champs de compétence des ministères, cela représente un pourcentage très imposant d'intervenants. Ce sont évidemment les rapports entre l'Education et les Affaires culturelles qui viennent au premier rang, mais il ne faut pas minimiser l'importance des rapports entre les Affaires culturelles et les Loisirs, les Communications, l'Economie... Ces rapports sont directement liés à certaines conditions qui déterminent l'exercice d'activités culturelles. La sensibilisation de la clientèle scolaire à la culture, l'utilisation d'équipements culturels, la diffusion d'informations culturelles à travers les médias, l'application de mesures fiscales... sont autant d'exemples de dossiers interministériels qui ont une grande influence sur le développement de la culture. Le cadre de vie est le résultat de la complémentarité des mandats de plusieurs ministères. Les intervenants ont très bien vu la nécessité de mieux harmoniser les rapports entre les Affaires culturelles et les autres missions gouvernementales.

Les créateurs

L'artiste représente le moteur du développement culturel. C'est lui qui est l'élément créateur, c'est lui qui fait en sorte que la culture est en mouvement, qu'elle est vivante. Lorsque les intervenants culturels ont dit que le ministère des Affaires culturelles ne devait pas définir

la culture, c'était pour respecter la place qui doit être accordée aux créateurs, c'est-à-dire, à tous ceux qui sont à l'origine de productions culturelles dans tous les domaines de l'art. Lorsqu'on regarde l'ensemble des catégories d'intervenants culturels, les créateurs se retrouvent dans trois d'entre elles: les associations professionnelles et organismes de regroupements, les organismes de production et les individus. Ils représentent environ 35% de tous les intervenants.

Les créateurs forment un groupe différent d'intervenants par rapport à ceux qui parlent du développement culturel. Ils évoquent un autre langage et ils sont inspirés par d'autres valeurs. Toute la réorganisation du développement culturel prend donc un autre sens. Pour eux la création n'a pas de frontières régionales. Même si la majorité d'entre eux trouvent important de faire des tournées régionales, la création ne répond pas aux critères de la régionalisation. Pour eux le besoin le plus grand n'est pas une nouvelle politique d'une gestion régionalisée du développement culturel, mais une politique des arts qui crée des conditions favorables à leur épanouissement. De même, l'implication des milieux locaux prend une nouvelle signification. Non pas que les créateurs voient d'un mauvais oeil la participation du citoyen, mais cette nouvelle orientation ne doit pas servir de prétexte à la dilapidation des ressources, déjà insuffisantes, que l'on devrait consacrer au développement de l'art. On est donc en face d'une autre problématique de développement culturel par rapport à la précédente. En général les deux groupes ont présenté leur point de vue, mais les bases d'un dialogue ne sont pas encore jetées. Et c'est là que se situe sans doute un des volets les plus importants de l'enjeu culturel. Comment en effet, imaginer une réforme culturelle qui ne soit qu'administrative?

La dynamique de la tournée conduit au coeur d'un dilemne qui appartient probablement à la nature même du développement culturel. Comment gérer le développement culturel alors que les créateurs échappent par essence à toute tentative de normalisation?

Nouvelle technologie

L'avenir culturel du Québec sera grandement influencé aussi par l'introduction progressive de nouvelles technologies de communication. Dans le cadre de la tournée ministérielle, cet aspect est très peu ressorti et c'est précisément pourquoi nous le retenons en conclusion. A part quelques organismes spécialisés, en majorité des diffuseurs, il ne semble pas que l'ensemble des intervenants culturels soient éveillés aux conséquences de ces nouvelles techniques de communications sur la vie culturelle. Les préoccupations qui ont été véhiculées sont plus en rapport avec une survie immédiate qu'en rapport avec une vision à long terme de la vie culturelle. Pourtant chacun sait à quel point la culture québécoise court le risque d'être envahie par la culture américai-

ne. Les cotes d'écoute chez les jeunes notamment, rapportent l'Association des compositeurs, des auteurs et des éditeurs du Canada et Sylvain Lelièvre, indiquent un glissement progressif vers l'audition de musique américaine. Si la diffusion est aussi importante qu'on l'a dit pour la vie culturelle, ce phénomène est particulièrement inquiétant lorsqu'on songe à l'impact éventuel de tous ces nouveaux moyens de communication. Il est étonnant que les agents culturels n'en parlent pas davantage.

Quelques questions

Après une analyse aussi volumineuse, le résumé des grandes affirmations de chacun des chapitres pourrait nécessiter plusieurs pages. Il a cependant semblé plus important d'essayer de dégager les grandes conclusions, les macro-conclusions, celles qui sont directement liées aux enjeux fondamentaux. Cela vient d'être fait. Reste quelques grandes questions qui n'ont pas été élucidées au cours de la tournée.

Un très grand nombre d'interventions reposent sur une prémisse qui n'a pas été démontrée: l'existence de cultures régionales au Québec. Nous avons certes observé des sensibilités particulières. Par exemple, les artisans des Iles-de-la-Madeleine ont une production qui témoigne de la vie marine, mais peut-on conclure à une culture des Iles-de-la-Madeleine? Les informations recueillies ne permettent pas de répondre à cette question, tout au plus, est-il possible de noter que des faits historiques, des paysages, des biens patrimoniaux... représentent une valeur particulière pour des groupes de personnes. Mais nous ne sommes pas en mesure d'aller plus loin.

Autre question importante, quelle vision les intervenants ont-ils de la culture? Même s'il apparaît nettement que les citoyens manifestent un désir de s'impliquer dans la culture, il semble y avoir un clivage entre les tenants d'une culture englobant tout le vécu d'un peuple, et les tenants d'une culture dite artistique, pour lesquels la culture c'est l'art. La ligne de démarcation entre les deux définitions semble passer au même endroit que celle qui sépare les deux problématiques du développement culturel. Là non plus la tournée n'offre pas d'élément significatif de conciliation.

Les objectifs de la tournée

Si des questions demeurent ouvertes, on peut cependant dire que la tournée ministérielle a atteint les objectifs qu'elle poursuivait. Au sujet de la recherche de nouveaux partenaires et de la régionalisation, les intervenants ont répondu massivement, et on peut dire sur ce plan que la réponse est évidente. Au sujet de la création d'une Commission

des arts et des lettres, les intervenants se sont suffisamment prononcés pour que le ministère puisse procéder à une bonne analyse de ce dossier. Quant à la question de l'intervention du gouvernement fédéral en matière culturelle, les intervenants se sont montrés plus réservés. Ils affirment clairement le principe de la souveraineté culturelle du Québec, mais refusent de laisser le profit d'une partie de leurs taxes à d'autres.

ANNEXES

Annexe 1
LISTE DES ENDROITS VISITÉS

. Région de Québec:	- Québec	16 février 1982
	- St-Georges de Bauce	18 février 1982
	- Sainte-Anne-de-la-Pocatière	19 février 1982
	- Baie St-Paul	20 février 1982
. Région du centre du Québec	- Trois-Rivières	25 février 1982
	- Drummondville	26 février 1982
. Région de l'Outaouais	- Hull	11 mars 1982
	- Papineauville	11 mars 1982
. Région de Montréal	- St-Jérôme	12 mars 1982
	- Joliette	13 mars 1982
	- Sorel	20 mars 1982
	- Longueuil	6 mai 1982
	- Laval	7 mai 1982
	- Valleyfield	7 mai 1982
	- St-Jean sur Richelieu	8 mai 1982
. Région Montréal-centre	- Montréal-centre	11, 13, 14 et 15 mai 1982
. Région de l'Estrie	- Sherbrooke	18-19 mars 1982
	- Granby	19 mars 1982
. Région du Saguenay - Lac St-Jean	- Chicoutimi	25 mars 1982
	- Jonquière	25 mars 1982
	- Alma	26 mars 1982
	- St-Félicien	26 mars 1982
. Région de l'Abitibi-Témiscamingue:	- Val d'Or	2 avril 1982
	- Ville Marie	3 avril 1982
. Région de la Côte-Nord	- Hauterive - Baie Comeau	15 avril 1982
	- Sept-Iles	16 avril 1982
. Région de l'Est du Québec	- Sainte-Anne-des-Monts	23 avril 1982
	- Carleton	23 avril 1982
	- Gaspé	24 avril 1982
	- Rimouski	30 avril 1982
	- Iles-de-la-Madeleine	21-22 mai 1982
. Région du Grand-Nord		Juillet 1982

Annexe 2
LISTE DES INTERVENANTS

VILLE	NOM	ORGANISME	MÉMOIRE
Rimouski (11)	Pierre COLLINS	Univ. du Québec à Rimouski	11-51
	Claudette LAUZIER	Concours de musique du Québec	11-52
	Gaétan ST-PIERRE	Corp. du centre cult. de Riv.-du Loup	11-53
	Denis BOISVERT	Ville de Rivière-du-Loup	11-54
	Benoît COTÉ	L'ensemble folklorique Rigodon	verbale
	Réal GUILBAULT	Cégep de Riv.-du-Loup	11-56
	Claude MONGRAIN	Com. de diffusion de spect./Rim.	11-57
	Michel ASSELIN	Assoc. Au Bout de la 20	11-58
	Réal GUILBAULT	Loupifilm Inc.	11-59
	Diane PAQUIN	Musée rég. de Rimouski	11-60
	René-Claude OUELLET	Manif. cult. scolaire de l'Est du Qc	11-61
	Jean GENEST	Assoc. des étudiants du Conservatoire de Rimouski	verbale
	Antonio LECHASSEUR	Archives nationales du Québec	11-55
	Line Renée ST-AMAND	La Grande Ourse (art visuel)	verbale
	Line LANGLOIS	Ville d'Amqui	11-62
	Michel RIOUX	Serv. des loisirs de Trois-Pistoles	11-63
	Jeannine MARTIN	Soc. hist. et généal. de Trois-Rivières	11-64
	Louis LANDRY	Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ)	11-65
	Eudore BELZILE	Théâtre "Les gens d'en Bas"	11-66
	Johanne JUTRAS	Groupe "La Savoyanne"	verbale
	Danielle LEVESQUE	Ecole populaire d'Arts et d'Essais	verbale
	Jocelyne COTE	C.R.L. de l'Est du Qc	11-67
	Benoît VAILLANCOURT	C.R.D. de l'Est du Qc	11-68
	Johanne LAROCHELLE	Musée du Bas St-Laurent	11-69
	Alain ROSS	Créateur (cuir)	11-70
	Céline DeGUISE	Assoc. tourist. du Bas St-Laurent	11-71
	Onil MORIN	M.R.C. Témiscouata	11-72
	Denise MICHAUD-HEBERT	Ecole de ballet de Matane Inc.	11-73
		Soc. généal. de l'Est du Québec Inc.	11-74
	Stella PLANTE	Cons. de musique du Qc à Rimouski	11-75
Ste-Anne-des-Monts (12)	Lise COUTURIER	C.R.C.	12-51
	Mme Valéry GASSE	Le Théâtre de Pince-Farine	12-53
	David LONERGAN	Ciné-club Ste-Anne-des-Monts	verbal
	Yolande FORTIN	Com. socio-cult. des Chics-Chocs Inc.	12-52
	Daniel GAUTHIER	Salle Comble	verbal
	Jean-Marie ROBERT	Comité de la bibliothèque de Ste-Anne-des-Monts	12-54
	Gilles ROCHETTE	B.C.P. du bas St-Laurent	12-55
	Roland PROVOST	Soc. historique et archéol. des Monts	12-56
	Rodrigue LABRIE	Ecole de musique de Matane	12-57
	Suzanne S. ROUZIER	La Contre-Basse Inc.	12-58
	Carmen COULOMBE	Corp. de dév. du Mont St-Pierre	verbal
	Louis PELLETIER	Intervention personnelle	12-59
Carleton (13)	Myreille ALLARD GUITE	Ass. des artistes peintres de la Baie des chaleurs	13-51
	Edwidge LEBLANC (Mme)	C.R.C. de l'Est du Qc (Carleton)	13-52
	Gaston FALLU	Int. pers. sur les archives	verbal
	Gervais BELZILE	Atelier galerie Caribou	13-54
	Edwidge LEBLANC	Com. du patrimoine CODEC de Carleton	13-52
	Jean-Nil MALTAIS	Soc. historique Machault	13-55
	Laura CHOUINARD	Groupe de dével. cult. inter-municipale	13-56
	Germain LAFLEUR	Com. de sauvegarde du magasin gén. J.A. Gendron	13-57
	Pierre LOUBERT	Comité de dév. cult. serv. de loisirs de Carleton	13-58
	Alyr LOISEL	Com. de sauvegarde des bâtiments hist. de Paspébiac	13-59
	Jean-Marie JOBIN	Ville de New Richmond	13-60
	Yvon SOUCY	Int. pers. sur les arts visuels	verbal
	Gemma MORENCY	Sapinart Inc.	13-61
	Johanne DUCHARME	Revue Ecrits	13-62
	Gaston FALLU	Codec de Bonaventure	13-53

	Claire DUGUAY	Interv. personnelle	verbal
	Jacinthe POMERLEAU	Com. provisoire inter-munic.	13-63
Gaspé (14)	Jules BELANGER	Soc. hist. de la Gaspésie	14-51
	Denis LEMIEUX	Gasp'Art	14-52
	Carole BLOUIN	Com. Manoir Le Bouthillier	14-53
	Mario MIMEAULT	Politique des cultures nationales	14-54
	Yves GONTHIER	Interv. personnelle	14-55
	Gilles BRILLANT	Corp. du 450e	14-56
	Guilda BOULAY	Collège de la Gaspésie	14-57
	Évelyne TRÉPANIER	Centre d'expression chorég.-Gaspé	14-58
	Philippienne G. GAGNÉ	Com. de musique de Murdochville Inc.	14-59
Iles-de-la-	Diane CORMIER	Comm. cult. des Iles-de-la-Madeleine	15-01
Madeleine (15)	Marc-Édouard NADEAU	C.S. des Iles (interv. personnelle)	15-02
	Jean-François PROULX	Ass. du Grenier	15-03
	Lucille LAPIERRE	C.R.C. de l'Est du Qc	12-01
	Diane LEBEL	Centre de création céramique des Iles	15-04
	Jean BOYER	La pierre de mer	15-05
	André CHAPDELEINE	Gens du large Inc.	15-06
	Raymond HENRY	Théâtre d'la Houle	15-07
	Paul CHANTRAINE	Interv. pers.	15-08
	Micheline BOURQUE	Camp musical L'Hameçon	verbale
	François TURBIDE	La diffusion communautaire des Iles	15-09
	Marjolaine ARSENEAU	Assoc. des musiciens des Iles	15-10
	Frédéric LANDRY	Musée de la Mer Inc.	verbale
	Jean-Luc LAPIERRE	La Rose des Vents	verbale
	Jean-Marc CORMIER	Café de la Grève	verbale
Chicoutimi (21)	Michel BERGERON	Ville de la Baie	21-01
	Ulric BLACKBURN	Maire de Chicoutimi	21-02
	Rémi TREMBLAY	Service des Loisirs de Chicoutimi	verbale
	Francis DUFOUR	Ville de Jonquière	21-03
	Lise POTVIN	Ville de Jonquière	21-03
	Marcel DUCHESNE	Commission scolaire de Chicoutimi	21-04
	Pauline GAUTHIER	École de musique de Jonquière	21-05
	Jean-Yves BOURQUE	CÉGEP de Chicoutimi	21-19
	Rosaire SIMARD	Corporation Mont Verdone	21-06
	Gilbert GRAVEL	Académie de ballet/Saguenay	21-07
	Michel DAMPHOUSSE	O.P.D. du Québec	verbale
	Serge CHIASSON	Corp. des métiers d'art	21-08
	Claude PINEAULT	Parc Saguenay	21-09
	Michel BERGERON	Maison John Kane	S.M.
	Louis WAUTHIER	Les Farandoles	21-10
	Ronald THIBERT	U.Q.A.C.	21-11
	Camil Girard	Archives régionales	21-12
	Pauline TREMBLAY	Regroupement des troupes de théâtre	21-13
	Renaud THÉRIAULT	Service culturel de l'U.Q.A.C.	21-14
	Jean-Noël JACOB	Société des Ecrivains canadiens	verbale
	Rodrigue VILLENEUVE	U.Q.A.C. Modules des Arts d'interp.	verbale
	Guy MARTIN	Librairie les Bouquinistes	21-15
	Marcellin TREMBLAY	Orch. des Jeunes de Chicoutimi	21-16
	Louis REID	Salon du Livre de Jonquière	21-17
	Jérôme LÉGARÉ	Intervention personnelle	21-18
Jonquière (22)	René Verreault	École de musique de Chicoutimi	verbale
	Vianey LESSARD	Camp musical du Lac St-Jean	22-06
	Roland AUBUT	Com. de bénévoles/bibl. de Jonquière	22-02
	Jean-Guy THÉRIAULT	Institut des Arts du Saguenay	22-08
	Jocelyn PAGÉ	Résistance culturelle (revue)	22-03
	Guy BLACKBURN	Groupe d'artistes (insertion)	22-04
	Daniel LESSARD	Joyeux Carnavals/Jonqu.	verbale
	Antonia DEVOST	Centre du Bon Conseil	verbale
	Marc BÉGIN	Auteur-interprète-créateur	22-05
	Michel BYETTE	M.L.C.P.	verbale
	Alice SAVARD	Art plastique	verbale
	Richard LANGEVIN	Galerie de l'Arche	verbale
	Robert PLOURDE	Organ. des états généraux de l'inform. rég.	22-07
	Lise BONENFANT	Orch. symph. du Saguenay-Lac St-Jean	23-07

Alma (23)	Laurence BOUCHARD	Radio-Québec-Saguenay	verbale
	Louise LANDRY	Intervention personnelle	verbale
	Alain OUELLET	Langage Plus	23-13
	Marie-Claire BOUCHARD/ TREMBLAY	Prisme culturel Inc.	23-01
	Francis DUGAL	Concentration musicale Cégep d'Alma	23-02
	Pauline TREMBLAY	Regroup. des troupes de Théâtre	M
	Laurier GARIÉPY et Daniel HÉBERT	C.R.C. du Saguenay-Lac St-Jean	23-03
	Monique COUTURE	Auteur-compositeur	23-04
	Jean-Marc BOURGEOIS	B.C.P.-Saguenay	23-05
	Bernard PILOTE	Atelier Estampe Sagamie	23-06
	Paul-André MÉNARD	Ass. touristique S.L.S.J.	verbale
	Lise BONENFANT	Orch. symphonique S.L.S.J.	23-07
	Jacinthe BOUCHARD	Forum des femmes du S.L.S.J.	23-08
	Cécilia FORTIN et Gérard POURCEL	Décentralisation et région. de l'animation litt. S.L.S.J.	23-09
	Joanne DERY	Bibl. mun. S.L.S.J.	23-14
	Pierrette GENEST	Troupe Arabesque	23-10
	Roland BÉLANGER	Sociétés historiques-Sag. Alma-Chibougamau	23-11
	Jean CHARRON	Cons. mus. de Chicoutimi	23-12
St-Félicien (24)	Clément BÉLANGER	Corp. du Moulin à Eau de la Rivière aux Saumons	24-01
	Marcella LANGELIER	Ecole de danse Langelier	verbale
	Alain LAROUCHE	Musée Maria Chapdelaine	verbale
	Ghislain GAGNON	Zoo de St-Félicien	24-02
	Jacques AUDET	Service des loisirs/Roberval	verbale
Québec (31)	Paul VACHON	Aubergine de la Macédoine	verbale
	François MAGNAN	Orch. symphonique de Qc	31-24
	Hélène BLANCHARD	Théâtre des Confettis	31-01
	Robert MAROIS	Théâtre des Marionnettes	verbale
	Viateur ALAIN	Ing. Travaux publics	31-02
	J.-Pierre TREMBLAY	Cons. d'adm. de B.C.P.	31-03
	Jacques COTÉ	Production CAFÉ	31-04
	Denis RACINE et Jacques FORTIN	Soc. hist. de Québec	31-26
	Claude LAROUCHE	Danse-Partout	31-23
	Jean-Charles LATOUR	Grand Théâtre	31-05
	Francine McKENZIE	Intervention personnelle	31-09
	André LACHANCE	Productions pour enfants (Québec)	31-06
	Madame CRIQUET et Paul BEAULIEU	Mouvement Vivaldi	31-07
	Carole FAUCHER	CELAT (Université Laval)	31-08
	Gaston COUSINEAU	Regroup. des producteurs de films	31-10
	Alain FILION	Théâtre de Bon'Humeur Inc.	31-11
	Paula BARSETTI	Théâtre Sans Détour	M
	François BERNIER	C.R.C. Québec	31-12
	Jean-Marie LEMIEUX	Théâtre du Bois de Coulonge	31-13
	Pauline COURVILLE	Soc. d'hist. de Ste-Foy	31-25
	Serge WICHT	Étudiants de l'Un. Laval	31-14
	Lulu TURGEON J.-P. TREMBLAY	Corporation des artisans du Québec	31-15
	Paul-Guy BOUCHER	Cons. de dév. rég.	31-16
	Danielle APRIL	Atelier des réalisations graphiques	verbale
	Marc PÉRUSSE	Musicien	31-21
	Denise JARDON	Com. de citoyens/Ville de Québec	31-17
	Pierre ANCTIL	Conseil des Loisirs	31-18
	Benoît DUFOUR	Rivière St-Charles	31-19
	Louis-Georges GIRARD	Théâtre Équinoxe	verbale
	Gisèle RICARD	ASs. de musique actuelle	verbale
	Diane THIBODEAU	Entrechat	31-20
	Jean-Pierre ROY	Suc-à-Tout	verbale
	Lorenzo MICHAUD	Salon international du livre de Québec	31-22
St-Georges (32)	Pierre MAYRAND	C.R.C. Secteur Beauce	32-01
	Maude CERE	Cons. de dével. de la Chaudière	32-01
	Louis PARENT	Polyvalente Benoît Vachon	32-02
	Réjean CARBONNEAU	Théâtre de la Méchatigan	32-03

	Luc FOURNIER et Luce DALLAIRE	Table des directeurs de loisirs et Munic. de St-Prosper	32-05
	Pierre MAYRAND	Soc. du patrimoine des Beaucerons	31-04
	François FRÊCHETTE	École polyvalente Bélanger	verbale
	François SAMSON	C.R.C.-Zone Thetford	verbale
	Jacques BOUTIN	Corp. de la culture et du patr.	verbale
	Pierre SÉVIGNY	Théâtre les Cabotins	32-06
	Martine GAGNÉ	Théâtre de l'Estèque	32-07
	Lewis PAGÉ	Interv. individuelle	verbale
Ste-Anne-de-la Pocatiere (33)	Bernard LACHANCE et Gilles MOREL	Conseil de la culture	33-01
	Pierre BOURGAULT et France COTÉ et Carmen BÉLANGER	École de sculpture	verbale
	Marie MASSICOTTE	Concours de musique-Québec	33-03
	Tessa GOULET	Théâtre du Nouveau Temps	verbale
	Dominique LANDRY	La Rumeur	verbale
	Gilles DOYON	La Chimère	verbale
	Dominique JEAN	La Seigneurie des Aulnaies	verbale
	Marcel RANCOURT	Musée maritime Bernier	verbale
	Yves SAVARD	B.C.P. des Portages	33-04
	Claude MARTIN	Com. de loisirs de la Pocatière	verbale
	Jacques FOURNIER	Cégep de la Pocatière	33-02
	Jocelyn CARON	Art. de St-Jean-Port-Joli	33-05
Baie St-Paul (34)	François BERNIER	Cons. rég. de la culture	34-01
	Robert BELLERIVE et Denise OUELLET	Serv. intermunicipal de loisirs	34-03
	Anne-Marie ASSELIN	Domaine Forget, St-Irénée	34-04
	Reine AMERISE et Claude Brouillet	Corporation Radio M-F Charlevoix	verbale
	Jean-Arthur HARVEY	Cons. écon. de Charlevoix	34-05
	Pierre TREMBLAY	Ass. tour. de Charlevoix	34-08
	Paule PROVENCHER	École de musique de Charlevoix	34-06
	Yvon DUMONT	Production du Passe-Carreau Inc.	34-07
	François TREMBLAY et Michel BOUCHARD	Musée rég. Laure Conan	34-09
	Alain BOUCHER	Corp. du centre d'initiation à l'hist. des géolettes	34-10
	François LABBÉ	Centre d'Art Baie St-Paul	verbale
Trois-Rivières (41)	André HEROUX	U.Q.T.R.	41-20
	Yves BOISVERT	Écrivain	verbale
	Jean-Luc DAIGLE	Les Compagnons Notre-Dame	verbale
	Micheline CAMBRON	Soc. d'Hist. du Théâtre du Québec	verbale
	Claude CABANA	Cégep de Trois-Rivières	41-01
	Béatrice GUAY	Services docum. Rég. 04	41-02
	Jean TRUDEL	Orchestre symphonique de Trois-Rivières	verbale
	Stelio SOLE	Artiste peintre	M
	Roland GIRARDIN	Municip. de Yamachiche	41-04
	Germaine PROULX	Cons. rég. de la culture	41-03
	Denis GOUIN	Conf. du patrimoine	41-05
	Gisèle CABANA	Concours de musique du Québec	41-06
	Nicole TRUDEL	Petits Chanteurs de T.-R.	41-18
	Alexis KLIMOV	Soc. des écrivains de la Mauricie	verbale
	Yvon CARON	Municip. de Batiscan	41-07
	Georges CARRERE	Théâtre des Marguerites	verbale
	Raoul MAILLET	Comité de spectacles de La Tuque	41-08e
	Laurence FARLEY	Soc. du Musée Laurier	41-09
	J.-Pierre BOURASSA	Corp. du Musée des sciences de la Nature	verbale
	Louise LAVOIE-MAHEUX	Galerie Hébert-Gaudrault	41-10
	René COULOMBE	Éditions Sextant	41-11
	Jean-Jacques DUBUC	Com. rég. de Radio-Québec	41-12
	Paul BEAUBIEN	Dépt. de français-UQTR	41-13
	Robert CHAMPAGNE	Soc. de conservation et d'anim. du patrimoine	41-21
	Lucien TREMBLAY	Corp. du moulin seigneurial de Pte-du-Lac	verbale
	Claude BEAUDOIN	Ass. des étudiants du Conservatoire de musique	verbale
	Céline FRÊCHETTE	Ass. cult. de Grand-Mère	verbale

	Daniel BOISVERT	Univ. du Québec à T.-Riv.	41-20
	Gérard BERGERON et Yves GERVAIS et Pierre PARADIS	Conf. scol. des Aff. socio-culturelles	41-22
	Aline BEAUDOIN	Ass. Presse-Papier	41-14
	Michel CLOUTIER-ROY	Secrétariat des milieux culturel et. artistique du Québec	41-16
	François LAHAIE	S.P.E.C.T.A.	41-17
	Henri BLANCHARD	Centre culturel de Shawinigan	41-15
Drummondville (42)	Georges DUMAINE	Soc. nat. des Québécois du centre du Québec	42-09
	Luc PÉRUSSE	Créateur	verbal
	Marie-Paule LABRECQUE	Bibl. mun. d'Acton Vale	42-01
	André HOULE	Salon du livre de Drummondville	42-02
	Bernard LOISELLE	Troupe folklorique Mackinaw	verbal
	Wilfrid MÉTHOT	Fest. mond. folkl. Drum.	42-03
	J.-René DESROSIERS	Soc. hist. du centre de Québec	42-04
	Lucielle ROY	Com. culturel de Warwick	verbal
	Yves DAGENAIS	Théâtre de LaCannerie	42-05
	Odette LAVOIE	Théâtre Parminou	42-06
	André AUBIN	Com. d'utilisation du Petit Sém. de Nicolet	42-07
	Yves GAGNON	Mission Odanak	42-08
	Denise E. LALIBERTÉ	Soc. hist. de la Milice de Drummondville	42-10
	Pierre MEUNIER	Biblio. munic. de Drummondville	verbale
	François BEAUDOIN	Guilde des artistes de Drummondville	verbale
	Hildegarde Carle BUSSIERES	Corporation de mise en valeur du patrimoine de Plessisville	verbale
Sherbrooke (51)	Bernard CAZA	Vieux Clocher de Magog	51-01
	David WEINER	Théâtre Centennial	51-02
	Michel BERNIER	Ass. des organ. prof. dans les arts d'interpr.	51-03
	René ROBITAILLE	Place d'Art d'Estrie	51-04
	Pierre PAQUET	Centre cult. Lac Mégantic	51-05
	Jean-Paul LABRECQUE	Centre cult. de Windsor	51-06
	J.-P. ROY	Centre culturel de East-Angus	51-14
	Michelle PRÉVOST	Atelier O Monde	51-07
	Michel BERNIER	Théâtre de l'Atelier	51-08
	Lionel RACINE	Union Théâtrale Inc.	51-09
	Jane BUSS	Théâtre Piggery	51-10
	M. READ	Centre d'art d'Orford	51-11
	M. MASSON	Théâtre Le Sang Neuf	51-12
	M. Denis GAGNÉ	Théâtre de la Poursuite	51-12
	Jane GYORGY	Festival de Lennoxville	51-13
	Georges FOISY	C.R.C.	51-15
	Rock FORTIN	C.R.D.	51-16
	Guy VÉZINA	C.R.L.	51-17
	Anne MacLAREN	Ass. des Anglophones de l'Estrie	51-18
	Paul LABRECQUE	Ass. touristique de l'Estrie	51-22
	Jean CHOUINARD	Radio-Québec	51-19
	Claude DALLAIRE	Ville de Sherbrooke	51-20
	Arthur POULIN	Soc. St-Jean-Baptiste	51-21
	Jean-Louis LÉVESQUE et André LACHANCE	Université de Sherbrooke	51-22
	Robert DION	Maison régionale de l'industrie	51-23
	Marc GENDRON	Chambre de Commerce de Sherbrooke	51-24
	Yvan PROVENCHER	Ville d'Asbestos	51-25
	Jacques BARBEAU	Cégep de Sherbrooke	51-26
	Albert PAINCHAUD	C.R.S.S.S.	51-27
	Richard SIMONEAU	Fête nationale	51-28
	Normand BERNIER	B.C.P. de l'Estrie	51-29
	Jacques BIZIER	Synd. de la musique du Québec	51-30
	Jacques DEMERS	C.R. Age d'Or de l'Estrie	verbale
	Pierre JEAN	Musée Beaulne de Coaticook	51-31
	Georges CLOUTIER	Musée du Séminaire	51-32
	Robert PLANTE	Le Patrimoine de l'Estrie	51-33
	Sauveur TALBOT	Soc. de généalogie des Cantons de l'Est	51-34
	Rosario COUSINEAU	Soç. d'Hist. des Cantons de l'Est	51-35
	Eckhard ROTHE	Lennoxville Ascot Historial Society	51-36
	Keith BENNETT	Compton Historial Society	51-37
	Dennis KEENAN	Société d'histoire de Richmond	51-38

Sherbrooke (51)	M. PELLEY	Stanstead Hist. Society	verbale
	Robert GAGNON	Ass. North Hartley	51-39
	Yvon DAIGLE	Centre d'Exposition "Pt de vue"	51-40
	Ronald MARTEL	Ass. des auteurs des Cantons de l'Est	51-41
	Gérald CAZA	Biblairie	51-42
	Jean-Réal BINETTE	Fondateur des Beaux-Arts à Sherbrooke	51-43
	Kevin McKENNA	Artiste indépendant	51-44
	Denis LALONDE	Camp musical d'Asbestos	51-50
	Monique LAROUCHE	Orch. symph. Jeunes de Sherbrooke	51-45
	Janette CHARLAND	Les Amis de la musique de Richmond	51-46
	Denis LALONDE	Harmonie d'Asbestos	verbale
	Gérard DESHAIES et Georges ALLARD	Les Amis de l'École Sacré-Coeur	51-47
	Marc BERNIER	Choeur Héritage	51-48
	Paul-André SÉVIGNY	Expr. cult. Inc.	51-49
	Denis LAROUCHE	Camp musical d'Asbestos	51-50
	Jeannine ROY	Artisans du Lac Mégantic	51-51
	Françoise GIROUX	Ass. des Artisans de Coaticook	51-52
	Marc SIMONEAU	Métier d'Art des Cantons de l'Est	51-53
	Philippe COLLE	Radio-Communautaire de l'Estrie	verbale
Granby (52)	Paul O. TREPANIER	Maire de Granby	52-01
	Edmond EBERDT	Soc. historique de Brôme	52-02
	Elizabeth WATSON	Missisquoi Historical Society	52-03
	Richard RACINE	Soc. historique de Shefford	52-04
	Céline BELZILE	Haut 3e Impérial	52-05
	Annette LEMIEUX	C.S. de Granby	52-06
	Nicole TRUDEL	Com. cult. de Granby	52-07
	Claude LAVOIE	Conseil de ville de Granby	52-09
	Mrs. LADD	Art Galery	52-10
	Heide BEAUCHAMP	Festival de Bromont	52-11
	Daniel RACINE	Comité culturel de Waterlys	52-12
	Pierre TARDIF	Remise d'une pétition	verbale
	Gérald R. SCOTT	Remise d'une carte de souhait	verbale
	Pierre GRAVEL	Imprésario	verbale
	Ghislain GAGNON	Chambre de Commerce de Granby	verbale
	Richard SENECHAL	Cons. rég. des Loisirs Richelieu-Yamaska	verbale
	Gail KLINCK	Ass. des Anglophones de l'Estrie	verbale
	Eve GOSSAGE	Art-Sutton Inc.	verbale
St-Jérôme (61)	Diane PICHE	Circul'Art	61-01
	Jean-Louis FOISY	Soc. des fêtes pop. de Laurentides	61-02
	Johanne LAJEUNESSE	Magispec	61-03
	Françoise ROY	Com. Ecole de Mirabel (loisirs)	
	Daniel CHAGNON	C.R.L. des Laurentides	61-04
	André GOYER	Ass. Touristique des Laurentides	61-05
	Jocelyne JACQUES	Coup de théâtre	61-06
	Céline PRUD'HOMME	Acad. de danse des Laurentides	61-07
	Monique KHOUZAN	Com. des biblio. publiques de la Rive Nord	61-08
	Jena-Claude SIGOUIN	B.C.P. Laurentides	61-09
	Lucette LUPIEN	C.R.C. Laurendies	61-10
	Françoise ST-JEAN	Bibl. de Ste-Scolastique	61-11
	Gleason THEBERGE	CRL - CRC - CRD - ATL	61-12
	Tatiana D.-SEGUIN	Galerie d'Art du Vieux Palais	61-13
	Frédérik REGELE	Corp. des artisans /Laurentides	61-14
	Père COSSETTE	Archiviste	verbale
	Simone CONSTANTINEAU	Fondation Zénon Alarie et Ass.	61-15
	Claude DUCHARME	C.R.D. Laurentides	61-16
	Jocelyne BELANGER	Atelier de l'Ile	61-17
	Tatiana D.-SEGUIN	C.R.C.L.	61-18
	Jérôme FORCIER	Comité culturel St-Jérôme	61-19
	Jacques BERUBE	Câblo-distributeur	61-20
	Richard GAGNON	Ville de St-Jérôme	61-21
	Guy CHARBONNEAU	CEGEP de St-Jérôme	61-22
	Roland PICHE	C.S. St-Jérôme	61-24
	Robert SOULIERE	Agent d'inf. C.S. St-Jérôme	61-25
	Lucette LUPIEN	Soc. d'histoire de Terrebonne	61-26
	Louise ROCHON	Cons. rég. culture Laur.	61-27
	Richard LAGRANGE	Vallée de la Rouge	61-28

	Diane OUELLET	Com. culturel de St-Jovite	61-29
	Serge PELADEAU	Média d'information	verbale
	Gérard OUELLETTE	Intervention personnelle	verbale
Joliette (62)	P.-Michèle HETU	Soc. nationale des Québécois	62-01
	Diane ALLARD	Concertation des biblio. publiques municipaux (socio-culturels)	62-02
	Fernand LINDSAY	Centre culturel de Joliette	62-03
	Thérèse GABOURY	Intervention personnelle	62-04
	Patricia LEGAULT	La Grosse Valise	62-05
	René CHARETTE	Com. pour la sauvegarde de la Chapelle Bon secours	62-06
	Pierre LEFORT	Corp. d'artistes-peintres de la rég. de Lanaudière	62-07
	Pierre TRUDEAU	C.R.L. Lanaudière	62-08
	Johanne ST-AUBIN	Ville de Joliette	62-09
	Gilbert BOULET	C.R.C.	62-10
	Bernard SCHALLER	Musée d'Art de Joliette	62-11
	Charles RONDEAU	Ass. des artisans de la ceinture fléchée	62-12
	Michel LEROUX	Radio-communautaire	62-13
	Estelle BRISSON	Historienne	62-14
	Rober BARBEAU	Centre d'accueil St-Joseph	62-15
	Guy BESSETTE	Regr. de travailleurs de milieux municipaux (socio-culturel)	62-16
	Ulric LAURIN	Comm. des loisirs et de la culture de Joliette	62-17
	Robert LALONDE	Intervention personnelle	verbale
	Robert LUSSIER	Com. bur. enr. l'Assomption	verbale
	Paulain DUMAS	C.R.D.	verbale
	Paul BEAUPRE	Eidtions Pleins Bords	verbale
	Michel LEVAUX	Intervention personnelle	verbale
	André MONGEAU	Intervention personnelle	verbale
	André LESPERANCE	Diffusion de musique pop.	verbale
	M. BELANGER	Intervention personnelle	verbale
Sorel (63)	Arlette BEAUDRY	Théâtre Mitan	63-01
	Guy BELANGER	Théâtre du Bourg	63-02
	Michel CONTANT	Cinémathèque de Sorel	63-03
	Pierre LAFOREST	Les Petits Archets de Sorel	63-04
	Natacha WRANGEL	Intervention personnelle	63-05
	Gilles VALOIS	Harmonie Calixa-Lavallée de Sorel	63-06
	J. LEMAY	Musée de l'heure	63-07
	J. LEMAY	Conseil central syndical de Sorel	63-08
	Robert FOURNIER	Maire de Sorel	verbale
	Raynald BERGERON	Coop. du dév. écon.	verbale
	Raynald BERGERON	Théâtre du Chanail du Moine	verbale
	Lucie LALUMIERE	C.R.L. Richelieu-Yamaska	verbale
	Louis PLAMONDON	Chambre de comm. de Tracy	verbale
	Raymond R. PICARD	Intervention personnelle	verbale
	Roland GAUDREAULT	Cégep Sorel-Tracy	verbale
Longueuil (64)	Daniel MESURE	Intervention personnelle	64-01
	Pascale André BOISSE	Atelier d'écriture de Beloeil	64-02
	Jean-Guy GAUDETTE	Com. de protection du Mont St-Bruno	64-03
	François Marie BERTRAND	Intervention personnelle	64-04
	Monique GRENIER	Réseau Art-Scène	64-05
	Nicole TREMBLAY	Intervention personnelle	64-06
	Jacqueline BEAUDRY	Galerie du Centre St-Lambert	64-07
	Paula SAUVÉ	Com. scol. rég. de Chambly	64-08
	Rachel LAPERRIERE	Métiers d'art Rive-sud	64-09
	Pierre BUSSIERES	Centre cult. de Longueuil	64-10
	Denis PRONOVOST	Théâtres: Le Caroussel - L'arrière-scène - Théâtre de carton	64-11
	Denis MONTY	Vidéotron Rive-sud	64-12
	Joseph PARÉ	Les Mutins de Longueuil	64-13
	André VINCENT	Inst. Nazareth et Louis Braille	64-14
	Yvon LACROIX	Regroup. des biblio. mun. de la Rive-sud	64-15
	André CHAGNON	Com. de la biblio. de Beloeil	64-16
	Stéphane VENNE	Compositeur	64-17
	Serge TRUDEAU	Pro-culture	64-18
	Yvon HUBERT	Public. "Chant de mon pays"	64-19

	Robert SPICKLER	Cégep Edouard-Montpetit	64-20
	Margot JACOB-DOR	Théâtre Les Ancêtres	64-21
	Herman DESJARDINS	Com. scol. de Varennes	64-22
	André PAQUET	Société d'histoire de Montarville	verbale
	Yves-Louis SEIZE	Intervention personnelle	verbale
	Claude BELAND	Service socio-cult. de Beloeil	verbale
	Raynald BEAUPRÉ	Ville de Boucherville	verbale
	François CARON	Ville de St-Bruno	verbale
Laval (65)	Normand VENNE	Chorale Mi-Sol-Fa	65-01
	Sylvie LESSARD-MAILHOT	Pieds Légers de Laval	62-02
	Marcel LEMAY	Théâtre Trouvarirs Inc.	65-03
	Venant CAUCHY	Com. pour l'avancement	65-04
	Jacqueline NADEAU et	des bibliothèques de Laval	
	Aline MAILLOUX	Fonderie d'Art et d'artisanat du Québec Inc.	65-05
	Ronald COREY	Corp. cult. de la salle André-Mathieu	65-06
	Line MONTAGNE	Ass. Lavalloise pour les arts plastiques	65-07
	Monique GAUTHIER	Maison André-Benjamin-Papineau	65-08
	Pierre PION	Club Lions de Laval	65-09
	Michel FOURNELLE	Biennales de Laval	65-10
	Claude LEFEBVRE	Maire de Ville de Laval	65-11
	Marguerite P. GARAND	Soc. d'histoire de l'Ile-Jésus	65-12
	Arthur COTÉ	Peintre	65-13
	Gisèle LEGER	Art. Serey	65-14
	Marianne ARDOINT	Cons. des média communautaires Laval Inc. (T.V. comm.)	verbale
	Denise VIEN	Théâtres pour enfants	verbale
	Yvon BERGERON	Corp. des artisans de Laval	verbale
	Denis LATOUR	Cégep Montmorency	verbale
Valleyfield	Luc LAVIOLETTE	Ass. pour la jeunesse du sud-ouest	66-01
(66)	Paul THOUIN	Parc hist. Pointe-du-Moulin	66-02
	Bernard LEDUC	Intervention personnelle	66-04
	Georges-André MELOCHE	Ecomusée des Deux-Rives	66-05
	Marcel BRISEBOIS	Collège de Valleyfield	66-06
	Jean-Pierre FAUBERT	Ebénisterie Québec	66-07
	Gaétan ROGER	Départ. socio-cult. et biblio. mun. Ville de Châteauguay	66-08
	Nicole LECOURT	Productions Lecorgag	66-09
	Jean-Pierre LEDUC	Conseil culturel de la Rive-sud de Montréal	66-10
	Christiane GERSON	Intervention personnelle	66-11
	Alfred MONIERE	Soc. hist. Seigneurie Beauharnois	66-12
	Clément BERGERON	Serv. récréat. Ville de Pincourt	verbale
	Yvon POTVIN	Intervention personnelle	verbale
	Claude IMBAULT	Valspect Inc.	verbale
	Céline LABERGE	Coop. de la cité des jeunes	verbale
St-Jean (67)	Jean-Yves THEBERGE	B.C.P. Rive-sud et édit. Mille-roches	67-01
	Pauline BRIERE	Mouvement écologique du Haut-Richelieu	67-02
	Pierre DESHAIES	Les Folkloristes de St-Jean	67-03
	Suzanne DE LA DURANTAYE	Théâtre de Grand-Pré	67-04
	Roland ROBERT	Soc. d'hist. du Haut-Richelieu	67-05
	Réal FORTIN	Musée. rég. du Haut-Richelieu	67-06
	Yves DULUDE	Librairie du Gribouillage	67-07
	Gérard DELISLE	Intervention personnelle	67-08
	Claudine MONETTE	T.V.-communautaire Haut-Richelieu	67-09
	Jacques FRÊCHETTE	Off. du tourisme du Haut-Richelieu	67-10
	Cécile TREMBLAY	Ballet classique du Haut-Richelieu	67-11
	Edouard BONALDO	Maire de St-Luc	67-13
	Jules ROY	Comm. consultation des loisirs de la ville de St-Jean sur le Richelieu	67-14
	Pierre DION	Serv. des loisirs, ville St-Jean	67-15
	Robert VINET	Les Auberges nationales Inc.	67-16
	Pierre BAYEUR	Sculpteur	verbale
	M. BEAUREGARD	Maire de St-Jean	verbale
Montréal-centre	Jean-Pierre GOYER	Conseil des arts de Montréal	68-01
(68)	Guy MORIN	SDICC	68-02
	M. BAGHDJIAN	Féd. des gr. ethniques du Québec	68-03
	Phyllis LAMBERT	Centre canadien d'architecture	68-04

Hubert CHAMBERLAND	Ordre des Architectes du Québec	68-05
Guy VADEBONCOEUR	Soc. des musées québécois	68-06
Jean-Claude DELORME	Régie de la Place des arts	68-07
Pierre ROUSSEAU	Association québécoise du jeune théâtre	68-08
Jean-Paul JEANNOTTE	Opéra de Montréal	68-09
Jean-Claude PICARD	Jeunesse musicale du Canada	68-10
Ludmilla CHIRIAEFF	Ecole Supérieure de danse	68-11
Michel GÉLINAS	Ass. du disque et des industries du spectacle	68-12
Jean FORTIER	Radio-Québec	68-13
Mike SHELDON	Alliance-Québec	68-14
Colin McINTYRE	Grands ballets canadiens	68-15
Andrée PARADIS	Vie des Arts	68-16
Laurent TREMBLAY	Atelier-Galerie Laurent-Tremblay	68-17
Jacques CHARBONNEAU	Ass. artistique Motivation V	68-18
Diane NEMIROSS	Regroupement des centres alternatifs de Montréal	68-19
Carmen SOUCHEREAU	Les Galeries du Haut St-Denis	68-20
Dominique ROLLAND	Cons. de la sculpture du Québec	68-21
Louise BERUBE-CHARBONNEAU	Cons. des Arts textiles de Québec Inc.	68-22
Luce BOUTIN	Biennale de la Nouvelle Tapisserie Québec	68-23
Claude BÉRUBÉ	Soc. des décorateurs ensembliers du Québec	68-24
Nicole MALENFANT	Cons. de la Gravure du Québec	68-25
Robert DESCHENES	Soc. des artistes en art visuel	68-26
Elizabeth HIRST	Univ. McGill	68-27
Claude CORBO	Univ. du Québec à Mtl	68-28
Jean MORISSET	St-Michel de Bellechasse	68-29
Yvon LAMARRE	Ville de Montréal	68-30
Diane MITTERMEYER	Ass. des bibliothécaires du Québec	68-31
Marie-Louise SIMON	Conférence des directeurs des biblio. publiques	68-32
Paul-Emile FILION	Corp. des bibliothécaires profess. du Québec	68-33
Colette TOUGAS	Ass. des éditeurs de périodiques culturels québécoiseurs	68-34
Paul CAUCHON et Colette PARADIS	La Fondation Appartenance	68-35
Roland AUGER	ASTED	68-36
Jean-Claude LAPIERRE	Libraire	68-37
René BONENFANT	Ass. des éditeurs canadiens	68-38
Lucie JULIEN	Communication-jeunesse	68-39
Jimmy DI GENOVA	Troupe les Sortilèges	68-40
William LAW	Mtl Society of Chines Performing Arts	68-41
Marc BEAUDOIN	Féd. des soc. d'histoire du Québec	68-42
André HAMEL	La Magnétothèque	68-43
Yves BEAUCHESNE	Regr. des organ. nationaux de loisirs culturels du Québec	68-44
Louise LAPLANTE	Orchestre des jeunes du Québec	68-45
Mireille GAGNÉ	Centre de musique canadienne	68-46
Hélène M. STEVENS	Concours de musique du Québec Inc.	68-47
Michel GONNEVILLE	Soc. de musique contemporaine du Québec	68-48
Maryvonne KENDERSI	Ass. pour l'avancement de la recherche en musique	68-49
Gilles GARANT	Syndicat de musique du Québec	68-50
Philippe MENARD	Ass. pour la création et la recherche électroacoustique du Québec	68-51
Jean-Pierre RONFARD	Créateur	68-52
Louky BERSIANIK	La culture au Féminin	68-53
Micheline COULOMBE-ST-MARCOUX	Intervention personnelle	68-54
Andrée-Anne De SEVES	Intervention personnelle	68-55
Régis PAINCHAUD	Conventum	68-56
Stéphane VENNE	Compositeur	68-57
André MÉNARD	SARDEC	68-58
Jean-Claude GERMAIN	Association des directeurs de théâtre	68-59
Bondfield MARCOUX	Union des artistes	68-60
Madeleine GRIFFARD	Théâtre de la Grande Réplique	68-61
Jean PELLETIER	Loisirs-Ville	68-62

Louise LAHAIE	Ass. québécoise du jeune théâtre	68-63
Pierre McDUFF	Centre d'essai des auteurs dramatiques	68-64
Pierre ROUSSEAU	Théâtre du Quartier	68-65
Daniel MEILLEUR	Centre québécois de théâtre pour l'enfance et la jeunesse	68-66
Claude POISSANT	Théâtre Petit à Petit	68-67
Michel SABOURIN	Musi'Art	68-68
Francine TREMBLAY	Réseau-ACCES	68-69
Pierre TREMBLAY	Ass. Québécoise des marionnettistes	68-70
Laurent LAPIERRE	Intervention personnelle	68-71
Yvon LELIEVRE	Production Marie-Victorin	68-72
Antonio Di CIOCCO	Conf. maires banlieue de Montréal	68-73
Michel DELORME	Ass. des radio-diffuseurs communautaires du Québec	68-74
Gilles VINET	Télé-Métropole Inc.	68-75
Réjean MYRE	Ass. des câblodistributeurs du Québec	68-76
Gilles CLOUTIER	Groupe GAMMA	68-77
Michel CARTIER	Laboratoire télématique UQAM	68-78
François ARCAND	ADISQ - CIRCA	68-79
Claude LAFONTAINE	Soc. des droits d'exécution du Canada	68-80
Claude LAFONTAINE	COOP VIDEO de Montréal	68-81
Pierre ANCTIL et Benoît LACROIX	Institut québécois de recherche sur la culture	68-82
Denis L'ESPÉRANCE	Intervention personnelle	68-83
Mark LONDON	Héritage Montréal	68-84
André LÉPINE	Com. d'hist. et d'archéologie subaquatique du Québec Inc.	68-85
Guy VADEBONCOEUR	Soc. pour la conservation du Sault-au-Récollet	68-86
Robert COHEN	Quartier Milton Parc	68-87
Yvon LEBEAU	Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	68-88
Berthe METHOT	Ecomusée de la Maison du Fier Monde	68-89
Gilles LACHANCE	Féd. québécoise des services socio-culturels	68-90
André BOULERICE	Parti exécutif	68-91
Louis DUSSAULT	Films du Crépuscule Inc.	68-92
Michel PAYETTE	Ass. pour le jeune cinéma québécois	68-93
Renée ROY	Semaine du cinéma québécois	68-94
Louise SURPRENANT	Syndicat national du cinéma	68-95
Yves CHAPUT MM. THEBERGE-DUPUIS	Ass. des réalisateurs (trices) de Films du Qc	68-96
Martin DUFRESNE	Collectif masculin contre le sexisme	68-97
Claude THIBAUDEAU	Intervention personnelle	68-99
Denis MONIERE	Union des écrivains	verbale
Pierre DESJARDINS	Centre des arts visuels	verbale
Suzanne TRUDEL	Fil d'Arianes	verbale
Antoine BLANCHET	Galerie Treize	verbale
Robert DUPUY	Dépt. de communication UQAM	verbale
Antoni GERVAIS	Informatech	verbale
Michel PARÉ	Ass. des comp., auteurs et éditeurs du Canada	verbale
Jean-Marc POULIOT	Groupe d'animation urbaine de Mtl Inc.	verbale
Pablo SOMCYNSCKY	Ass. des archéologues de Québec	verbale
Maurice BRICAULT	Tour Ecclésia	verbale
Arlindo VIERRA	Centre multi-ethnique St-Louis	verbale
Pierre PREVOST	Gr. des organismes culturels	verbale
François SALVAS	Intervention personnelle	verbale
Ginette BUSQUE	Féd. des femmes du Québec	verbale
Robert DAUDELIN	Cinémathèque québécoise	verbale
Jean LEBEL et Michael SPENCER	Ass. des producteurs de films	verbale
Michel LAVAUX	Intervention personnelle	verbale
Andrew SAVAGE	Soc. des festivals populaires	verbale
Lorne BERNARD	Ass. des prop. de salles de cinéma québécois	verbale
Yves COUSINEAU	Québec Eté danse	verbale
Monique GIARD	Québec Eté danse	verbale
Hélène STEVENS	Complément à Concours de musique de Québec	verbale

	Mme PLAW et Lotte BROTT	Orchestre de chambre de McGill	verbale
	Mark MORRELL	Concerts Québec	verbale
	Gilles TREMBLAY	Création	verbale
	Raymond PAQUIN	Société de gestion des droits d'auteurs	verbale
	Lucien GAGNON	La relève	verbale
	Bernard LAUZIER	Atelier Continu Inc.	verbale
	Sylvain LELIEVRE	Compositeur	verbale
	Zarin MEHTA	Orchestre symphonique de Montréal	verbale
	François COLBERT	Intervention personnelle	verbale
	Roger JAUVIN	Vidéotron - câblevision nationale	verbale
Montréal (69)	Jean-François POULIOT	Ass. des prof. du cinéma	69-01
	Jean-Pierre WALLOT	Université de Montréal	69-02
	John DANIEL	Univ. Concordia	69-03
Hull (71)	Yvette DEBAIN	Centre d'exposition l'Imagier	71-01
	Marie-Paule VACHON	Filles du Roy	71-02
	Benoît LECLERC	C.R.L. Outaouais	71-03
	Francine BELAND	Le Groupe de la 7ième ouest	verbale
	Jacqueline MARTIN	Théâtre Lyrique de Hull	71-04
	Alain BEAUREGARD	Ecole de musique de l'Outaouais	71-05
	Léo DESCHENES	B.C.P.	71-06
	Shirley RIMER	Intervention personnelle	71-07
	Gérald MENARD	P.Q. Outaouais	71-08
	Guildo ALBERT	Prés. C.R.C.O.	71-09
	Pierre HUGUES ARCHAMBEAULT	Mouvement impératif Français	71-10
	Jean LAPLAINE	Académie de gérontologie de l'Outaouais	71-11
	Michel LEGERE	Maire de Hull	71-12
	Gaëtan COUSINEAU	Ville de Gatineau	71-13
	Denise ANGERS	Inst. d'hist. de l'Amér. Franç.	71-14
	GOSSELIN-POTVIN	Arts visuels Outaouais	71-15
	Jacques CLEMENT	Synd. des employés B.C.P.	71-16
	Odile GAGNE-PAQUIN	Amicale artistique	verbale
	Louise GRONDINE	Le Choeur de l'Ile	verbale
	Johanne MARTEL	Travailleuse culturelle	verbale
	Marthe SIROIS	Artisane	verbale
	Edmond VINCENT	Artisan	verbale
	Arnaud GOSSELIN	Peintre	verbale
	Jean-Aimé LEBLANC	A titre individuel	verbale
Papineauville (72)	Bernard GUINDON	Individuel	72-01
	Suzanne DAOUST	Suzanne Joubert, int. pers.	72-02
	Gino MOLINARI	Centre d'expo. Mont-Laurier	72-03
	Serge LAMARCHE	Les Editions de la petite Nation	72-04
	Christine DION	Soc. des arts de la Pte Nation	72-04
	Christine BELLEFLEUR	Ville de Mont-Laurier	72-05
	Gilles LAMOUREUX	Le Choeur Entramis - Mont-Laurier	verbale
Val d'Or (81)	François PAQUETTE	C.R.C. A-Tem	81-01
	Yvon FORGUES	Ass. de centres d'expositions et des de A.T.	81-02
	Normand PAQUIN	Collège Abitibi-Témis (cégep)	81-03
	Luce BOTELLA	Réseau des organisateurs de spectacles dans les arts de la scène	81-04
	Raymonde BELISLE	Corp. des métiers d'Art de l'A.T.	81-05
	Roland CLOUTIER	C.E.U.A.T. (Université du Québec)	81-06
	Marie ST-GERMAIN	Com. d'organisation de la journée de de la femme de Val d'or	81-07
	Jane TACHANO	Administration régionale CREE	81-08
	Jacqueline ROCK	Camp musical du Nord-Ouest	81-09
	Marielle T. CYR	Ass. des musiciens éducateurs du N.O.Q.	81-10
	Liliane MERCIER	Jeunesse musicale	81-11
	Aywin TRUDEL	Alliance Chorale rég.	81-12
	Nicole BERTHIAUME	Intervention personnelle	verbale
	Gilles Blais	Ville d'Amos	
Ville-Marie	Normand FINK	B.C.P.	82-01
	Gabriel DESJARDINS	Com. culturel de la Sarre	82-02
	André RAYMOND	Radio-Québec	82-03
	Suzanne FIRLOTTE	Centre musical en Sol mineur	82-04
	Roger GRENIER	Bibl. de Lorrainville	82-05
	Louise BLAIS	Librairie du Nord Enr.	82-06
	Paul COULOMBE	Munic. d'Angliers	82-07
	Yoland TRUDEL	Alliance chorale de l'A.T.	82-08

	Jeannine BREAULT	Soc. d'histoire du Témiscamingue	82-09
	Donat MARTINEAU	Bibl. munic. de Rouyn-Noranda	82-10
	Jean-Paul LESSARD	Bibl. munic. de Rouyn-Noranda	82-11
	Gisèle LACASSE	Com. des expo. de Rouyn-Noranda	verbale
	Denise VOYNAUD	C.R.L.	verbale
	Jacques LYONNAIS	Groupe L'idée	verbale
	Gérard PARENT	Bande élastik	verbale
	Michel CHENIER	Théâtre de la Crique	verbale
	Marcellin CHAUMONT	Munic. de Duhamel ouest	verbale
	Marie-Thérèse RIVARD	Spect'aime	verbale
Baie-Comeau	Alain CHOUINARD	CRC Côte-Nord	91-01
(91)	Thérèse PARIS-GAGNON	Musée de Baie comeau	91-02
	Pierre DESAULNIERS	Com. de spectacles de Baie-Comeau	91-03
		Hauterive Inc.	
	Madeleine ROSS	Soc. d'histoire Côte-Nord	91-04
	Donalda BIOTE	Ecole de musique Côte-Nord	91-05
	Madeleine DAOUST et	Maison des femmes de la C.-N.	91-06
	Lorraine LEDUC		
	Armand BELANGER	Cégep de Hauterive	91-07
	Micheline BANVILLE	Centre d'expres. Manicouagan	91-08
	Serge LAFONTAINE	Cons. rég. de dével. de la C.-N.	91-09
	Oliva BELLAVANCE	Chorale La Cantilène Inc.	91-10
	Monique PAINCHAUD	Intervention personnelle	91-11
	Yvon GRONDIN	ville de Hauterive	91-12
	Gérald POIRIER	Corp. [illegible] métiers d'art de la Côte-Nord	91-13
	Julien GAUDRAULT	Académie de danse Côte-Nord	91-14
	Anita JULIEN-PAQUET	Intervention personnelle	91-15
	Roger PARE	C.R.L.	91-16
	Marguerite POTVIN-GARON	Intervention personnelle	91-17
	Claude TETU	Artiste peintre	verbale
Sept-Iles	René COTE	Ass. septilienne des arts et de la culture	92-01
	Louis MARTIN	Intervention personnelle	92-02
	André MICHEL	Musée de Sept-Iles	92-03
	Céline G.-MALONEY	Carrefour culturel Port-Cartier	91-04
	René LAGACE	Ecole de musique de Sept-Iles	92-05
	Gustave GAUVREAU	Soc. historique du Golfe	92-06
	Robert VAILLANCOURT	Le livre québécois	92-07
	Johan NADEAU	B.C.P. centrale de prêt de la C.-N.	92-08
	Maurice ARSENAULT	Regroupement des gens de théâtre	92-10
	Jean-Didier LARRUE	Ville de Port Cartier	91-11
	Lili LEMIEUX	Ens. Folklorique Tam ti Delam	92-12
	Diane LEE	Intervention personnelle	92-13
	Hugues DUGUAY	Dével. comm. des Cantons d'en bas	92-14
	Jacynthe B.-PAQUET	Ecole de ballet - Sept-Iles	92-15
	Lili LEMIEUX POUR	Folklore	verbale
	Nelson GERARD		

ANNEXE 3

Tableau-synthèse regroupant les données quantitatives de tous les chapitres en fonction de la répartition régionale des intervenants

	Régions / Sujets traités	Est du Québec	Saguenay — Lac St-Jean	Québec	Centre du Québec	Estrie	Montréal (périphérie)	Montréal Centre	Outaouais	Abitibi — Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	TOTAUX	%
1ière partie	Ensemble des intervenants	66	43	48	32	69	118	100	21	23	31	—	551	100
	Politique culturelle	18	14	17	12	7	30	38	8	4	11	—	159	29
	Culture et politique	6	7	8	5	5	5	11	4	2	1	—	54	10
	Régionalisation	26	9	12	6	14	22	15	7	7	9	—	127	23
	Création	8	4	6	7	9	12	27	4	1	7	—	85	15
	Diffusion culturelle	18	9	14	3	8	25	22	3	3	7	—	112	20
2ième partie	Partage des responsabilités	20	15	18	15	32	34	20	10	7	17	—	188	34
	Nouveaux partenaires	20	11	21	9	24	22	27	15	9	9	—	167	30
	Éducation — Affaires culturelles	19	17	10	13	13	36	35	8	7	13	—	171	31
	Communication — culture	6	3	9	7	5	13	27	6	2	7	—	85	15
	Nouvelles technologies	1	1	1	1	1	3	15	2	1	1	—	27	5
	Loisirs et culture	5	4	9	0	6	14	9	2	6	4	—	59	11
	Économie et culture	8	2	9	3	6	13	8	4	1	0	—	54	10
	Bénévolat	12	3	6	3	7	8	2	0	8	4	—	53	10
	Bibliothèques	8	10	6	3	5	24	15	2	5	4	—	82	15
	Musées	5	3	2	3	10	12	10	1	2	5	—	53	10
	Archives	8	1	3	0	4	1	3	1	0	1	—	22	4
	Commission des arts et des lettres	8	7	8	9	10	11	12	4	3	5	—	77	14
	Mesures fiscales	4	3	10	4	3	9	26	3	0	0	—	62	11
	Industries culturelles	8	9	4	1	3	14	19	2	1	2	—	63	11
	Gestion administrative	21	15	19	8	19	29	28	9	7	11	—	166	30
3ième partie	Musique	5	8	10	4	9	12	11	1	6	5	—	71	13
	Art dramatique	3	2	10	3	8	12	13	2	3	3	—	59	11
	Danse	2	5	2	1	1	7	4	0	0	1	—	23	4
	Arts visuels	9	3	4	2	8	21	20	4	2	5	—	78	14
4ième partie	Patrimoine	11	6	8	7	6	21	10	2	4	1	—	76	14

ANNEXE 4

Tableau-synthèse regroupant les données quantitatives de tous les chapitres selon les catégories d'intervenants

Catégories \ Sujets traités	Ensemble des intervenants	Politique culturelle	Culture et politique	Régionalisation	Création	Diffusion culturelle	Partage des responsabilités	Nouveaux partenaires	Éducation — Affaires culturelles	Communication — culture	Nouvelles technologies	Loisirs et culture	Économie et culture	Bénévolat	Bibliothèques	Musées	Archives	Commission des arts et des lettres	Mesures fiscales	Industries culturelles	Gestion administrative	Musique	Art dramatique	Danse	Arts visuels	Patrimoine
1. Maisons d'enseignement	31	5	1	6	4	6	10	14	18	4	4	0	0	1	8	3	2	1	0	1	1	2	2	0	8	3
2. Municipalités	34	13	4	10	2	6	14	21	13	5	2	7	4	2	10	3	2	2	2	2	9	3	3	1	6	12
3. Organismes de concertation	34	18	12	24	7	9	19	21	12	9	1	14	7	5	9	1	0	12	2	5	14	6	5	2	6	7
4. Organismes de loisirs socio-culturels	44	8	0	8	4	7	15	15	12	4	0	8	1	8	4	4	0	4	3	1	13	3	2	1	6	3
5. Associations professionnelles et organismes de regroupements	59	20	10	15	24	15	22	19	18	13	5	5	7	6	8	7	1	14	17	16	20	8	6	1	18	4
6. Groupes d'intérêt culturel	69	22	13	13	6	7	25	19	19	4	0	5	7	6	3	11	12	10	7	5	23	4	1	2	4	33
7. Organismes de production	75	21	5	13	10	14	19	12	18	6	2	9	9	2	0	2	0	9	11	6	31	15	30	8	5	2
8. Organismes de diffusion	101	25	10	19	8	31	32	29	28	24	8	6	6	15	34	15	3	15	14	19	28	4	5	0	12	7
9. Organismes de formation artistique	32	7	0	8	3	5	12	10	16	4	0	3	2	5	0	0	0	4	1	0	12	20	2	8	0	0
10. Groupes socio-économiques	11	3	0	2	0	1	4	3	1	3	1	0	7	0	0	2	0	2	0	1	0	0	0	0	1	3
11. Individus	48	14	1	9	16	10	14	2	14	7	4	1	3	3	5	4	1	4	4	6	12	5	3	0	10	2
12. Autres	13	3	1	0	1	1	2	2	2	2	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	3	1	0	0	2	0
13. Totaux	551	159	54	127	85	112	188	167	171	85	27	59	54		82	53	22	77	62	63	166	71	59	23	78	76
		1ière partie					2ième partie															3ième partie			4ième partie	